



# SE DONNER PLUS DE POSSIBILITÉS





# NOTRE RAISON D'ÊTRE

Brancher les Canadiens sur un monde de possibilités et orchestrer les moments inoubliables qui importent le plus pour eux





# À PROPOS DE ROGERS

Rogers est une équipe de Canadiens qui s'emploie fièrement à offrir à ses clients un monde de possibilités jour après jour.

Notre fondateur, Ted Rogers, croyait fermement que les communications pouvaient contribuer à enrichir, divertir et inspirer les Canadiens. Il marchait sur les traces de son père, et c'est à l'âge de 27 ans qu'il a acheté sa première chaîne de radio, CHFI.

Sur la base de ces débuts modestes, nous sommes devenus une fière entreprise canadienne déterminée à offrir à la population et aux entreprises du Canada les meilleurs services résidentiels, sans fil et média.

## TABLE DES MATIÈRES

### PAGE 3

À propos de Rogers

---

### PAGE 4

La vie chez Rogers

---

### PAGE 6

Offrir la 5G aux Canadiens en premier

---

### PAGE 8

Message d'Edward

---

### PAGE 10

Message de Joe

---

### PAGE 12

L'exercice en quelques mots

---

### PAGE 14

Hauts dirigeants

---

### PAGE 15

Administrateurs

---

### PAGE 16

Rapport financier 2019

---

### PAGE 176

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

---



# # LA VIE CHEZ # ROGERS

Nous sommes une équipe de fiers Canadiens qui adorent travailler chez Rogers : 88 % des membres de notre équipe recommandent Rogers pour son excellent milieu de travail!



## Des récompenses, des avantages et un milieu de travail incroyables

En tant que fière entreprise canadienne, nous offrons certains des meilleurs avantages :

- des escomptes fabuleux sur nos produits et services, y compris les Blue Jays de Toronto;
- un programme d'accumulation de patrimoine substantiel;
- des clubs de santé et de mise en forme sur place;
- des espaces de travail ouverts et des cafés pour se réunir et collaborer.

## Des marques exceptionnelles pour bâtir et faire progresser votre carrière

Nos marques exceptionnelles offrent des occasions de croissance significatives :

- plus de 100 marques couvrant des stations de radio, des stations de télévision, des services de câble, des services sans fil et des sports;
- investissements dans les programmes à l'intention des employés qui dépassent les 40 millions de dollars par année;
- programmes progressifs pour aider les stagiaires et les nouveaux diplômés à débiter leur carrière avec une longueur d'avance;
- de solides équipes locales dans toutes les grandes villes canadiennes.







## Une culture d'inclusion et de diversité

Notre équipe et notre culture sous le signe de la diversité nous distinguent :

- 89 % des membres de notre équipe disent qu'ils se sentent inclus au travail;
- cibles d'inclusion et de diversité ambitieuses sur trois ans;
- nous avons été nommés parmi les meilleurs employeurs au Canada pour la diversité.

## Une vision et un leadership inspirants

Nos dirigeants sont solides et chevronnés :

- 87 % des membres de notre équipe recommandent leur gestionnaire, pour qui ils sont heureux de travailler;
- nos dirigeants, qui ont à cœur le bien-être de leur équipe, sont motivants, authentiques et honnêtes.



## Un engagement ferme à l'égard des collectivités et de la RSE

Nous sommes très soucieux des collectivités où nous vivons et travaillons, et d'intégrer la durabilité dans notre stratégie :

- nous appuyons les organismes de bienfaisance qui comptent le plus pour nos employés et notre programme annuel de bénévolat nous permet d'aider 80 organismes de bienfaisance;
- nos initiatives de RSE ciblent la gouvernance, l'expérience de nos clients et de nos employés, notre empreinte environnementale, nos engagements communautaires et l'économie canadienne.





ROGERS

5G

Il y a 35 ans de cela, Ted Rogers a lancé les services sans fil au Canada avec un emprunt de 500 000 \$. C'était un geste audacieux et courageux. Le courage et la vision de Ted ont jeté les bases qui nous permettent aujourd'hui d'offrir la 5G aux Canadiens.

# OFFRIR LA 5G AUX CANADIENS EN PREMIER



## Investir pour bâtir le seul réseau sans fil national au Canada

- nous avons été les premiers à offrir la technologie 1, 2, 3, 4G et maintenant 5G au Canada;
- nous avons investi plus de 30 milliards de dollars dans nos réseaux sans fil depuis 35 ans.

## Introduction du premier réseau 5G au Canada

- nous avons lancé la 5G au centre-ville de Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal;
- nous en élargirons la portée à 20 autres marchés en 2020;
- nous avons déployé la technologie 5G sur le spectre 2,5 GHz, et le 600 MHz suivra.





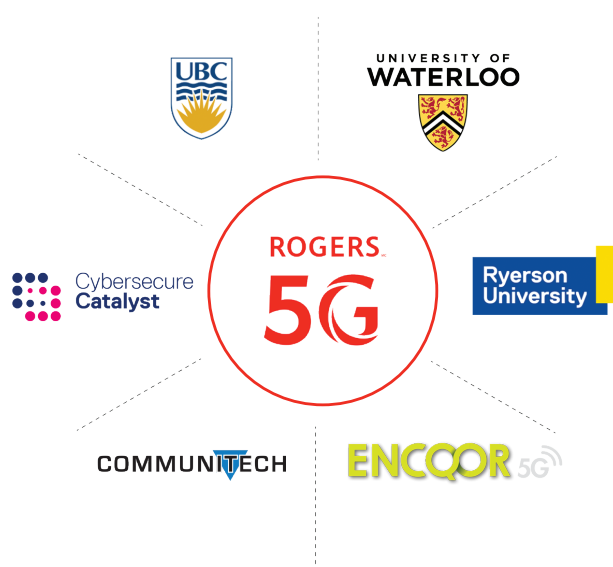


## La 5G en partenariat avec Ericsson

- le partenariat depuis plus de 30 ans entre Rogers et Ericsson est mis à profit;
- Ericsson est le partenaire nord-américain de référence en matière de technologie 5G.

## À l'avant-garde du secteur avec des forfaits illimités prêts pour la 5G

- premier fournisseur de services national à offrir des forfaits de données illimités sans frais d'utilisation excédentaire;
- 1,4 million de Canadiens ont déjà adopté ces forfaits;
- à l'origine d'une croissance de 65 % de l'utilisation des données pour les clients des forfaits Infini de Rogers<sup>MC</sup>.



## Faire progresser la recherche et le développement sur la 5G

- investissement dans une technologie conçue au Canada;
- établissement de six partenariats clés visant la recherche, le développement et la commercialisation de la technologie 5G;
- collaboration avec des chefs de file mondiaux du secteur des télécommunications aux fins des applications 5G, de la conception technique des réseaux et de la sécurité pour accélérer l'adoption de la 5G.



**Edward S. Rogers**  
Président du conseil  
Rogers Communications Inc.

---



# MESSAGE D'EDWARD

## Chers actionnaires,

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de deux grandes transformations historiques pour Rogers.

Le premier événement s'est passé il y a 60 ans de cela, lorsque Ted Rogers a pris l'audacieuse décision d'acheter radio CHFI, le premier poste FM au pays. À l'époque, à peine 5 % des ménages pouvaient capter le signal FM du poste, tandis que ses concurrents de la bande AM pouvaient se targuer d'un accès total grâce à leur format mieux établi.

Le deuxième événement s'est produit il y a 35 ans, lorsque Rogers a pris la décision visionnaire d'introduire un réseau sans fil au Canada. Bien que cet investissement dans un secteur émergent ait reçu un accueil sceptique, notre Société a persévéré et le réseau Cantel a effectué son premier appel sans fil le jour de la fête du Canada en 1985.

Ces deux décisions sont importantes d'un point de vue historique, mais ce qui est encore plus significatif et commun à ces deux événements est l'esprit d'entreprise qui les sous-tend et le courage qu'il a fallu pour transformer des risques en occasions porteuses à long terme.

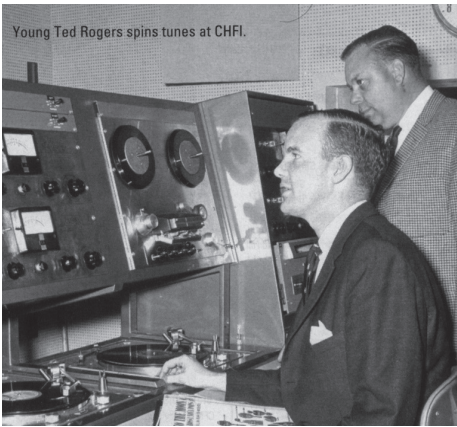
Alors que Rogers amorce la nouvelle révolution technologique de la 5G, je suis heureux d'affirmer qu'aujourd'hui, Rogers incarne toujours l'état d'esprit gagnant et fonceur qui a guidé ces transformations précoces.

Rogers Communications prend les décisions tournées vers l'avenir nécessaires pour favoriser le succès à long terme de toutes nos activités. Non seulement ces investissements devaient-ils créer de la valeur à long terme pour les actionnaires, mais ils illustrent à quel point Rogers reste déterminée à dominer notre secteur d'activité sur le plan de l'innovation et à permettre aux Canadiens de rester à l'avant-garde des nouvelles technologies.

Nos clients sont au cœur de tout ce que nous faisons, et notre priorité est d'offrir aux Canadiens les produits et services qui leur en donnent le plus pour leur argent et de les faire profiter de la meilleure expérience client. Dans cette optique, Rogers a été le premier fournisseur de services national à offrir des forfaits de données sans fil illimités. Grâce à ce renouveau du marché, les clients n'auront plus à subir de frais d'utilisation excédentaire. Nos clients ont adopté ces forfaits, et nous nous réjouissons de voir qu'ils saisissent la valeur que ces forfaits leur procureront au fil du temps.

Dans la foulée de ces forfaits populaires, nous avons réalisé une nouvelle avancée technologique plus tôt cette année lorsque Rogers a lancé avec fierté le premier réseau 5G au Canada. Tout comme il était important d'introduire la technologie sans fil au Canada il y a 35 ans, grâce à la 5G de Rogers les Canadiens auront accès à du divertissement, à des innovations et à de nouveaux outils puissants qui leur seront utiles dans





## « Nous restons déterminés à dominer sur le plan de l'innovation et à permettre aux Canadiens de rester à l'avant-garde des nouvelles technologies. »

leur vie personnelle et qui propulseront leurs carrières et leurs entreprises pour les années à venir.

Rogers demeure le premier choix pour les services sans fil et compte le plus grand nombre de clients des services sans fil au Canada. Nous sommes aussi la seule société au Canada qui offre aux Canadiens un réseau sans fil de haute qualité axé sur les installations qui s'étend d'un océan à l'autre.

Dans notre secteur Cable, nous avons poursuivi le déploiement de notre service novateur Télé Élan auprès d'un plus grand nombre de clients, et nous offrons les services Internet les plus rapides et les plus fiables sur l'ensemble de notre territoire de desserte par câble. Grâce aux investissements que nous effectuons depuis des dizaines d'années dans les quatre produits de notre secteur Cable, nous veillons à ce que nos clients obtiennent le rapport qualité-prix, la souplesse et la performance qu'ils exigent à l'égard de ces importants services résidentiels.


Chez Rogers, les actifs de sports et de médias font partie de notre culture. Nous sommes très fiers de notre présence nationale dans les sports et de l'apport à la culture canadienne d'équipes comme les Blue Jays et les Raptors. Nous sommes résolus à investir constamment dans nos actifs de sports et de médias pour offrir le meilleur contenu et les meilleurs formats aux téléspectateurs et aux amateurs canadiens.

Les actionnaires profitent des investissements fructueux que nous effectuons dans l'ensemble de nos activités.

En 2019, nous avons majoré notre dividende et conclu des rachats d'actions substantiels. Dans l'avenir, vous pouvez vous

attendre à ce que Rogers maintienne son approche rigoureuse et équilibrée en matière d'affectation des capitaux, mettant la priorité sur la croissance de nos principales activités tout en effectuant des remises de capital appréciables à nos actionnaires à long terme.

Nos trois activités principales apportent une contribution précieuse au tissu social et économique qui fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il sera dans l'avenir. Je ne pourrais pas être plus satisfait de la manière dont Rogers s'est appropriée cette responsabilité et dont elle s'est positionnée en tant que chef de file.

Rogers Communications reste fidèle à sa tradition de faire passer les clients en premier grâce à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et à la rapidité de sa mise en marché. C'est sur ces caractéristiques que Ted Rogers a fondé et bâti notre société, et elles en sont toujours le moteur. J'ai confiance en notre conseil d'administration, notre chef de la direction, notre direction et les plus de 25 000 membres de notre équipe, dont les aptitudes, la passion et le travail acharné nous permettront de relever les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui et d'être à la hauteur des occasions stimulantes de demain. 

Edward S. Rogers  
Président du conseil  
Rogers Communications Inc.



**Joe Natale**  
Président et chef de la direction  
Rogers Communications Inc.



# MESSAGE DE JOE

## À tous les actionnaires,

Je suis ravi de vous informer que nous avons réalisé des progrès significatifs en vue de l'atteinte de nos priorités stratégiques en 2019. Nous avons obtenu la meilleure cote de motivation des employés de notre catégorie, avons augmenté la probabilité que nos clients nous recommandent et avons dégagé l'un des meilleurs rendements qui soit au sein de notre secteur pour nos actionnaires au cours des trois dernières années. Nous avons aussi jeté les bases qui nous permettront de lancer des technologies et des services nouveaux et avant-gardistes pour les Canadiens.

En gros, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques pour positionner Rogers de manière à assurer sa croissance à long terme.

### **Instaurer une culture de rendement élevé**

Je crois fermement que nos employés sont à la base de notre succès – d'où l'investissement dans leur croissance et dans l'établissement d'une culture forte et inclusive. En 2019, nous avons continué d'investir des sommes considérables dans notre équipe et avons ainsi obtenu une cote de motivation des employés de 85 %, soit cinq points de plus que la cote des meilleures entreprises mondiales de notre catégorie.

Nos efforts ont aussi été reconnus à l'externe, comme en fait foi notre classement dans plusieurs palmarès sur l'emploi, dont le palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada et celui des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada.

### **Investir dans nos collectivités et dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE)**

Nous sommes très soucieux des collectivités où nous vivons et travaillons, et déterminés à intégrer la durabilité dans notre stratégie. La valeur économique dégagée par nos activités au Canada en 2019 représente 14,1 milliards de dollars. Notre programme annuel de bénévolat nous a permis d'aider 80 organismes de bienfaisance et nous avons contribué à la prospérité de nos collectivités partout au Canada en y

investissant plus de 60 millions de dollars sous forme de dons en argent et en nature. La responsabilité sociale des entreprises fait partie intégrante de nos décisions en matière de stratégie à long terme qui ciblent la gouvernance, l'expérience de nos clients et de nos employés, notre empreinte environnementale, nos engagements communautaires et l'économie canadienne. Nous présentons chaque année nos progrès dans notre rapport sur la responsabilité sociale, qui se fonde sur la mesure externe indépendante d'indicateurs clés généraux.

### **Investir dans l'expérience de nos clients**

En 2019, nous avons continué de faire des progrès considérables dans le cadre de notre plan pluriannuel visant l'amélioration de l'expérience de nos clients. Je suis heureux de déclarer que nous avons augmenté la probabilité que nos clients nous recommandent, amélioré les niveaux de service à la clientèle et augmenté le nombre de clients qui adoptent nos services numériques.

Nous avons en outre lancé plusieurs nouveaux services novateurs, comme Pro chez vousMC de Rogers, et annoncé l'ouverture d'un nouveau centre de solutions clients à Kelowna, en Colombie-Britannique.

### **Offrir aux Canadiens un service supérieur de télévision par IP (IPTV)**

Parmi nos abonnés, 325 000 sont passés à Télé Élan. Nous avons grandement peaufiné notre stratégie de produits, lancé la meilleure plateforme technologique Wi-Fi qui soit dans le monde, mis en place le processus d'installation par l'utilisateur et ajouté de nouveaux contenus comme Prime Video d'Amazon.

En ce qui concerne 2020, nous sommes emballés par notre stratégie de produits qui prévoit des technologies de domotique améliorées, la flexibilité du divertissement par vidéo et de nouveaux contenus captivants grâce à l'intégration de services de diffusion en continu populaires.





### **Offrir aux Canadiens un service sans fil sans souci**

En 2019, nous avons été à l'avant-garde du secteur en lançant nos forfaits de données illimitées et nous avons annoncé un programme de financement des appareils simple et sans intérêt. Ces décisions audacieuses visent à stimuler l'utilisation des données tout en améliorant l'expérience client.

L'adoption rapide de ces nouveaux forfaits par les clients vient renforcer la demande latente de services sans fil transparents, simples et sans souci. Au cours des six premiers mois, 1,4 million de clients ont opté pour nos forfaits Infini de Rogers<sup>MC</sup>.

Même si cela s'est traduit par des conséquences financières à court terme en raison de la perte des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire, cette étape était essentielle pour repositionner le secteur Sans-fil en prévision de la 5G et du long terme. Malgré cette transition, nous avons tout de même enregistré une forte croissance des flux de trésorerie disponibles et du BAIIA ajusté alors que nos produits sont restés stables. En excluant l'incidence des pertes liées aux frais d'utilisation excédentaire, les fondamentaux du secteur Sans-fil ont continué de progresser. Nos objectifs pour 2020 reflètent la poursuite de cette transition.

Il s'agit d'un tournant stratégique clé et je suis extrêmement fier de notre équipe qui a fait preuve de leadership à cet égard.

### **Des remises en capital importantes pour nos actionnaires**

En 2019, nous avons continué d'effectuer des remises en capital à nos actionnaires, maintenu un bilan sain et concrétisé nos priorités en matière d'affectation des capitaux.

Nous avons remis 1,7 milliard de dollars aux actionnaires en dividendes et en rachats d'actions, soit une hausse de presque 70 % par rapport à l'année précédente.

Qui plus est, nous avons dégagé un rendement total de 36 % pour nos actionnaires au cours des trois dernières années, soit un des meilleurs rendements qui soit au sein de notre secteur.

### **Investir dans la 5G et dans l'avenir numérique du Canada**

En 2019, nous avons investi plus de 2,5 milliards de dollars dans l'infrastructure numérique et la technologie de réseau,



lesquelles forment l'épine dorsale de l'économie numérique du Canada. Grâce à ces investissements, le secteur Sans-fil de Rogers a été reconnu comme offrant « la meilleure expérience réseau » et ses services résidentiels ont été nommés « fournisseur de services Internet le plus rapide au Canada ».

L'année 2020 marque le début du déploiement sur plusieurs années de la technologie 5G. En collaboration avec Ericsson, le partenaire nord-américain de référence en matière de technologie 5G, nous lancerons la 5G sur plus de 20 marchés dont Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal.

**« C'est une période vraiment exaltante pour notre société, nos clients et notre pays. »**

La technologie 5G assurera la prise en charge d'une augmentation massive du nombre d'appareils connectés qui viendront tout connecter instantanément dans une multitude de secteurs, que ce soit les villes intelligentes, les soins de santé à distance, la robotique ou les véhicules autonomes. Il s'agit de la plus grande transformation technologique depuis le lancement des services sans fil en 1985.

Il est primordial d'avoir un contexte réglementaire qui facilite et encourage les investissements et qui favorise une perspective à long terme.

### **Vision d'avenir**

C'est une période vraiment exaltante pour notre société, nos clients et notre pays. Les innovations qui émergent dans notre secteur d'activité changeront à jamais la façon dont les Canadiens se connectent entre eux et avec le monde qui les entoure.

Alors que nous célébrons notre 60e anniversaire au Canada, nous mettrons à profit le legs de Ted pour brancher les Canadiens sur un monde de possibilités et orchestrer les moments qui importent le plus pour eux.

Je suis incroyablement fier de notre équipe ainsi que de leur travail acharné et de leur engagement à offrir aux Canadiens un monde de possibilités. 🌀

Sincères salutations,  
Joe



# L'EXERCICE EN QUELQUES MOTS



## Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier

- Nous avons augmenté la probabilité que nos clients nous recommandent.
- Nous avons augmenté nos services en libre-service et le nombre de clients qui adoptent nos services numériques.
- Nous avons lancé des options de financement d'appareils afin d'offrir à nos clients un plus vaste choix et une plus grande transparence.
- Nous avons lancé Pro chez vous<sup>MC</sup> de Rogers, un nouveau service de vente au détail pour la livraison et la configuration d'un appareil sans fil à l'endroit choisi par le client.

## Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent

- Nous avons été à l'avant-garde du secteur en lançant les forfaits de données illimitées Infini de Rogers<sup>MC</sup> sans frais d'utilisation excédentaire.
- Nous avons lancé la Protection dépassement de données de Fido qui permet aux clients de gérer leurs données sans fil sans s'inquiéter.
- Nous avons étendu le service Télé Élan<sup>MC</sup> à l'ensemble du territoire de desserte par câble de Rogers.
- Nous avons investi 683 millions de dollars dans la production de contenu canadien captivant.



UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA | innov



## Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité

- Nous avons reçu la mention « Best in Test » pour l'expérience client sans fil globale offerte de la part de la société Umlaut, chef de file mondial de l'étalonnage des réseaux mobiles
- Nous avons reçu le prix Speedtest® 2019 du fournisseur d'accès Internet le plus rapide du Canada décerné par Ookla®.
- Nous avons obtenu des licences de spectre de la bande de 600 MHz pour le déploiement de la technologie 5G dans chaque province et territoire.



## Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons

- Nous avons atteint les objectifs financiers prévisionnels révisés de 2019.
- Nous avons remis 1,7 milliard de dollars aux actionnaires.
- Nous avons dégagé un rendement total de 36 % pour nos actionnaires au cours des trois dernières années, soit un des meilleurs rendements qui soit au sein de notre secteur.
- Nous avons généré une forte croissance dans le secteur Cable grâce à notre leadership en matière de services d'accès Internet.



## Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé

- Nous avons atteint une cote de motivation des employés de 85 %.
- Nous nous sommes classés dans 10 palmarès sur l'emploi, dont le palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada.
- Nous avons été reconnus selon l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg pour 2019 pour la transparence dans la présentation de l'information sur l'égalité des sexes.
- Nous avons été inscrits à l'indice LGBT des entreprises cotées canadiennes pour la progression de l'égalité en milieu de travail.

## Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays

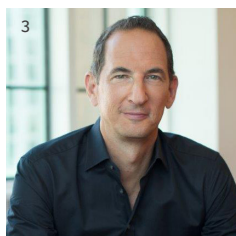
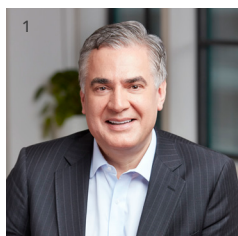
- La valeur économique dégagée par nos activités au Canada représente 14,1 milliards de dollars.
- Nous avons contribué à la prospérité de nos collectivités en y investissant plus de 60 millions de dollars sous forme de dons en argent et en nature.
- Nous présentons chaque année nos progrès dans notre rapport sur la responsabilité sociale et faisons appel à une entreprise externe pour fournir une assurance à l'égard de nos indicateurs clés de performance.





# HAUTS DIRIGEANTS

Au 5 mars 2020



**1. Joe Natale**  
Président et chef  
de la direction

**2. Eric P. Agius**  
Chef de la direction  
de l'Expérience client

**3. Jordan R. Banks**  
Président, Media

**4. Lisa L. Durocher**  
Chef de la direction  
des Services numériques

**5. Jorge Fernandes**  
Chef de la direction  
de la Technologie et  
de l'Information

**6. Philip J. Hartling**  
Président, Maison connectée

**7. Brent R. Johnston**  
Président, Sans-fil

**8. Graeme McPhail**  
Chef de la direction des Affaires  
juridiques et réglementaires, et  
secrétaire

**9. Sevaun T. Palvetzian**  
Chef de la direction des  
Communications

**10. Dean Prevost**  
Président, Rogers services Affaires

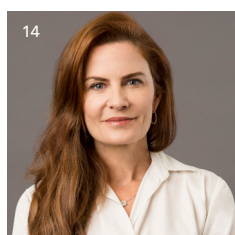
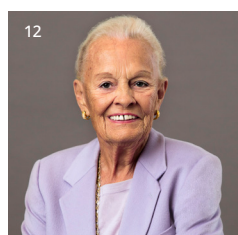
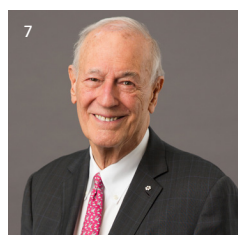
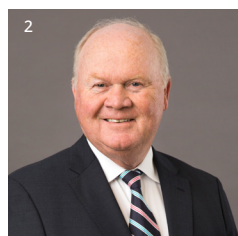
**11. James M. Reid**  
Chef de la direction des Ressources  
humaines

**12. Tony Staffieri, FCPA, FCA**  
Chef de la direction des Finances



# ADMINISTRATEURS

Au 5 mars 2020



1. **Edward S. Rogers**  
Président du conseil

2. **John H. Clappison, FCPA, FCA**  
Administrateur principal

3. **Bonnie R. Brooks, C.M.**  
Administratrice  
de l'entreprise

4. **Robert Dépatie**  
Administrateur  
de l'entreprise

5. **Robert J. Gemmell**  
Administrateur  
de l'entreprise

6. **Alan D. Horn, CPA, CA**  
Président et chef de  
la direction, Rogers  
Telecommunications Limited

7. **Philip B. Lind, C.M.**  
Vice-président du conseil

8. **John A. MacDonald**  
Administrateur de l'entreprise

9. **Isabelle Marcoux, C.M.**  
Présidente du conseil,  
Transcontinental Inc.

10. **Joe Natale**  
Président et chef  
de la direction

11. **The Hon. David R. Peterson,  
PC, QC**  
Président du conseil émérite,  
Cassels Brock & Blackwell LLP

12. **Loretta A. Rogers**  
Administratrice  
de l'entreprise

13. **Martha L. Rogers**  
Administratrice  
de l'entreprise

14. **Melinda M. Rogers**  
Vice-présidente du conseil



# Rapport financier 2019

## 17 RAPPORT DE GESTION

### 19 Sommaire

- 19 À propos de Rogers
- 19 Principaux résultats financiers de 2019
- 21 Faits saillants financiers

### 22 Comprendre nos activités

- 22 Produits et services
- 24 Concurrence
- 26 Tendances dans le secteur

### 28 Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

- 28 Nos priorités stratégiques
- 29 Objectifs pour 2019
- 29 Principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques de 2019
- 31 Objectifs pour 2020
- 31 Objectifs financiers et opérationnels

### 34 Capacité à produire des résultats

- 34 Réseaux de pointe
- 37 Marques fortes
- 37 Distribution de produits à grande échelle
- 37 Contenu média de premier ordre
- 38 Expérience client
- 38 Employés jouant un rôle actif
- 38 Vigueur et souplesse sur le plan financier
- 39 Actionnariat et dividendes

### 40 Résultats financiers de 2019

- 40 Sommaire des résultats consolidés
- 41 Principales variations des résultats financiers par rapport à 2018
- 42 Sans-fil
- 44 Cable
- 46 Media
- 47 Dépenses d'investissement
- 48 Revue de la performance consolidée
- 52 Résultats trimestriels
- 56 Survol de l'état de la situation financière

### 57 Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

- 57 Provenance et affectation de la trésorerie
- 61 Situation financière
- 63 Gestion des risques financiers
- 66 Données sur les dividendes et les actions
- 68 Engagements et obligations contractuelles
- 68 Ententes hors bilan

### 69 Gouvernance et gestion des risques

- 69 Gouvernance chez Rogers
- 70 Responsabilité sociale
- 72 Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements
- 72 Gestion des risques
- 73 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
- 82 Contrôles et procédures

### 83 Réglementation de notre secteur

- 85 Sans-fil
- 88 Cable
- 91 Media

### 93 Information supplémentaire

- 93 Méthodes comptables
- 100 Indicateurs clés de performance
- 102 Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires
- 105 Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
- 106 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés

## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2019 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Le présent rapport de gestion est daté du 5 mars 2020 et a été approuvé par le conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent rapport de gestion, les expressions « premier trimestre », « deuxième trimestre », « troisième trimestre » et « quatrième trimestre » désignent, respectivement, les trimestres clos le 31 mars 2019, le 30 juin 2019, le 30 septembre 2019 et le 31 décembre 2019. Les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2018. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2018 ou au 31 décembre 2018 selon le cas.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons adopté une nouvelle norme comptable, l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui est présentée à la rubrique « Méthodes comptables » du présent rapport de gestion. L'application de l'IFRS 16 a eu une incidence importante sur les résultats présentés. Conformément à la méthode transitoire que nous avons retenue, nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements.

Rogers<sup>MC</sup> et les marques associées sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. Tous les autres noms de marque, logos et marques sont des marques de commerce et (ou) des œuvres protégées par le droit d'auteur appartenant à leurs titulaires respectifs. © 2020 Rogers Communications.

## À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais tous ne contiennent pas nécessairement ces termes et expressions;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos énoncés prospectifs comprennent des conclusions, des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants, dont certains constituent des mesures non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires ») :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- la réduction du ratio d'endettement;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.



Les énoncés prospectifs figurant au présent rapport de gestion ou qui y sont intégrés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2020 en matière de total des produits tirés des services, de BAIIA ajusté, de dépenses d'investissement et de flux de trésorerie disponibles. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nous fondons nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs ci-dessus) sur les facteurs suivants, notamment :

- les taux de croissance générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique, le contexte géopolitique et d'autres situations qui influent sur l'activité commerciale;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;

- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

## AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Gouvernance et gestion des risques » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com) et [sec.gov](http://sec.gov).

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, ainsi que notre notice annuelle, sur notre site Web ([investisseurs.rogers.com](http://investisseurs.rogers.com)), sur SEDAR ([sedar.com](http://sedar.com)) et sur EDGAR ([sec.gov](http://sec.gov)) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com). L'information sur les sites en question ou sur des sites Web liés et d'autres sites Web mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion.

Vous pouvez également en apprendre davantage sur nos pratiques de gouvernance et notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale, obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités à la page [investisseurs.rogers.com](http://investisseurs.rogers.com).

## Sommaire

### À PROPOS DE ROGERS

Rogers est une fière entreprise canadienne qui s'emploie à offrir aux Canadiens un monde de possibilités jour après jour. Notre fondateur, Ted Rogers, a acheté sa première chaîne de radio, soit CHFI, en 1960. C'est ainsi que nous sommes devenus une société de technologie et de télécommunications de premier plan, déterminée à offrir à la population et aux entreprises du Canada les meilleurs services résidentiels, sans fil et média. Nos actions sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et à la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 25 300 salariés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada. Nous présentons nos résultats selon trois secteurs à présenter. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités » pour obtenir de plus amples renseignements.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DE 2019

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018 <sup>1</sup>	Variation en %
<b>Données consolidées</b>			
Total des produits	15 073	15 096	-
Total des produits tirés des services <sup>2</sup>	12 965	12 974	-
BAIIA ajusté <sup>3</sup>	6 212	5 983	4
Marge du BAIIA ajusté <sup>3</sup>	41,2 %	39,6 %	1,6 pt
Résultat net	2 043	2 059	(1)
Résultat net ajusté <sup>3</sup>	2 135	2 241	(5)
Bénéfice de base par action	3,99 \$	4,00 \$	-
Résultat par action de base ajusté <sup>3</sup>	4,17 \$	4,35 \$	(4)
Dépenses d'investissement <sup>4</sup>	2 807	2 790	1
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	4 288	6
Flux de trésorerie disponibles <sup>3,5</sup>	2 278	2 134	7
<b>Sans-fil</b>			
Produits tirés des services	7 156	7 091	1
Produits	9 250	9 200	1
BAIIA ajusté	4 345	4 090	6
Marge du BAIIA ajusté	47,0 %	44,5 %	2,5 pts
<b>Cable</b>			
Produits	3 954	3 932	1
BAIIA ajusté	1 919	1 874	2
Marge du BAIIA ajusté	48,5 %	47,7 %	0,8 pt
<b>Media</b>			
Produits	2 072	2 168	(4)
BAIIA ajusté	140	196	(29)
Marge du BAIIA ajusté	6,8 %	9,0 %	(2,2)pts

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 n'ont pas été retraités par suite de ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Le BAIIA ajusté, le résultat net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures, sur la façon dont nous les calculons et les ratios auxquels elles servent.

<sup>4</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

<sup>5</sup> Les flux de trésorerie disponibles de 2018 ont été retraités de sorte qu'ils correspondent à notre définition actuelle. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements.



## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018 <sup>1</sup>	Variation
<b>Résultats d'abonnements (en milliers)<sup>2</sup></b>			
Ajouts nets d'abonnés aux services facturés de Sans-fil	334	453	(119)
Réductions nettes d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil	(97)	(152)	55
Abonnés aux services sans fil <sup>3</sup>	10 840	10 783	57
Ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet	104	109	(5)
Abonnés aux services d'accès Internet	2 534	2 430	104
Réductions nettes d'abonnés aux services de télévision	(106)	(55)	(51)
Abonnés aux services de télévision	1 579	1 685	(106)
(Réductions nettes) ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie	(44)	8	(52)
Abonnés aux services de téléphonie	1 072	1 116	(44)
(Réductions nettes du) ajouts nets au nombre total d'abonnés <sup>4</sup>	(46)	62	(108)
Nombre total d'abonnés <sup>4</sup>	5 185	5 231	(46)
<b>Mesures additionnelles sur les services sans fil<sup>2</sup></b>			
Taux d'attrition des services facturés (mensuel)	1,11 %	1,10 %	0,01 pt
MFMPA mixte (mensuel)	66,23 \$	64,74 \$	1,49 \$
PMPA mixtes (mensuels)	55,49 \$	55,64 \$	(0,15)\$
<b>Ratios</b>			
Intensité du capital <sup>2</sup>	18,6 %	18,5 %	0,1 pt
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net <sup>2</sup>	50,0 %	48,0 %	2,0 pts
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles <sup>2,5</sup>	44,9 %	46,3 %	(1,4)pt
Rendement de l'actif <sup>2</sup>	5,5 %	6,5 %	(1,0)pt
Ratio d'endettement <sup>5</sup>	2,9	2,5	0,4
<b>Données liées au personnel</b>			
Nombre total d'employés actifs	25 300	26 100	(800)

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 n'ont pas été retraités par suite de ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et de manière prospective, nous avons réduit de 53 000 le nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil afin d'en retirer un client des services publics générant des PMPA peu élevés qui a entrepris de migrer vers un autre fournisseur de services. Selon nous, l'ajustement de ce nombre pour tenir compte d'un client de cette taille qui quitte notre réseau reflète de manière plus significative la performance interne sous-jacente de notre secteur Sans-fil. Au 1<sup>er</sup> avril 2019, nous avons ajusté le nombre d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil, en retranchant 127 000 abonnés par suite d'une modification de notre politique de mise hors service visant à rendre celle-ci plus conforme à l'usage dans le secteur; la mise hors service n'intervient plus après 180 jours, mais après 90 jours.

<sup>4</sup> Comprend les abonnés aux services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

<sup>5</sup> Les ratios sont calculés à partir des flux de trésorerie disponibles, du BAIIA ajusté et de la dette nette ajustée qui sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures, sur la façon dont nous les calculons et les ratios auxquels elles servent.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

### PRODUITS

- Les produits de l'exercice sont restés stables, soutenus par la croissance de 1 % des produits tirés des services des secteurs Sans-fil et Cable, laquelle a été contrée par une baisse de 4 % des produits du secteur Media.
- La croissance du secteur Sans-fil est attribuable au fait que nous avons continué de monétiser la demande grandissante à l'égard des données au cours du premier semestre de l'exercice ainsi qu'à notre approche disciplinée de gestion des abonnés. La croissance a été atténuée par une diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire (imputable à l'adoption plus rapide que prévu par les abonnés des forfaits de données illimitées Infini de Rogers<sup>MC</sup>) et par la concurrence de plus en plus forte qui s'est livrée sur le marché pendant le deuxième semestre de 2019.
- Les produits de Cable ont augmenté de 1 % grâce à la croissance de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet découlant de la migration généralisée des clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures, à l'incidence des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet et à l'accroissement du nombre d'abonnés. Cette augmentation a été annulée en partie par le recul des produits tirés des services de télévision et de téléphonie, principalement causé par la diminution du nombre d'abonnés à ces services par rapport à l'exercice précédent et l'incidence des prix promotionnels offerts aux abonnés. La migration vers les services d'accès Internet à marge supérieure se poursuit, 68 % de nos abonnés résidentiels bénéficiant à la fin de 2019 d'un forfait offrant des vitesses de téléchargement de 100 mégabits par seconde ou plus, comparativement à 60 % à la fin de 2018.
- Les produits tirés de Media ont diminué en raison de la vente de notre division de l'édition au cours de l'exercice et de la baisse des produits provenant des Blue Jays de Toronto, par suite surtout d'une distribution versée par la ligue majeure de baseball en 2018, facteurs en partie compensés par l'augmentation des produits tirés de Sportsnet et de TSC. Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition et de la distribution versée par la ligue majeure de baseball l'an dernier, les produits de Media auraient augmenté de 1 % pour l'exercice considéré.

### BAIIA AJUSTÉ

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 4 % au cours de l'exercice considéré; la marge du BAIIA ajusté consolidée s'est établie à 41,2 %, soit une hausse de 160 points de base attribuable surtout au secteur Sans-fil, dont la marge a progressé de 250 points de base pour atteindre 47,0 %, et à Cable, dont la marge a monté de 80 points de base pour atteindre 48,5 %.
- Le BAIIA ajusté de Sans-fil a progressé de 6 % pour l'exercice à l'étude sous l'effet de l'adoption de l'IFRS 16, qui a compté pour environ 4 % de la croissance globale du secteur, et de la mise en application de diverses mesures de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.
- Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté de 2 % au cours de l'exercice en raison de la forte croissance des produits tirés des

services d'accès Internet et de diverses mesures de réduction des coûts.

- Le BAIIA ajusté de Media a diminué de 29 % au cours de l'exercice à l'étude, principalement sous l'effet de la réduction des produits dont il est question plus haut, qui a donné une marge de 6,8 %, en baisse de 220 points de base par rapport à l'exercice précédent. Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition et de la distribution versée par la ligue majeure de baseball l'an dernier, le BAIIA ajusté de Media aurait augmenté de 1 % pour l'exercice considéré.

### BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

- Le bénéfice net a fléchi de 1 % et le bénéfice net ajusté, de 5 %, en raison surtout de l'accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de l'augmentation des charges financières, facteurs en partie compensés par la hausse du BAIIA ajusté. Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus à ce sujet.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES CONSIDÉRABLES ASSURANT LA SOUPLASSE FINANCIÈRE

- Les importants flux de trésorerie dégagés nous ont permis de continuer d'investir dans notre réseau et d'effectuer des remboursements de capital importants à nos actionnaires sous forme de dividendes et au moyen de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons ainsi versé des dividendes de 1 016 millions de dollars en 2019. En outre, nous avons acheté 9,9 millions d'actions aux termes de nos programmes de rachat dans le cours normal des activités, pour 655 millions de dollars, en 2019.
- Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 6 % pour l'exercice à l'étude, surtout grâce à l'augmentation du BAIIA ajusté. Les flux de trésorerie disponibles ont progressé de 7 % pour l'exercice considéré pour se chiffrer à 2 278 millions de dollars grâce à la hausse du BAIIA ajusté, en partie annulée par la hausse des intérêts sur les emprunts.
- Notre ratio d'endettement est passé de 2,5 au 31 décembre 2018 à 2,9 au 31 décembre 2019 en raison de l'acquisition de licences de spectre de la bande de 600 MHz en 2019 et de l'adoption de l'IFRS 16, ce qui a compté pour 0,2 de la hausse.
- Le coût de financement moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait globalement à 4,30 % au 31 décembre 2019 (4,45 % en 2018) et le terme moyen pondéré à l'échéance de notre dette s'établissait à 14,1 années au 31 décembre 2019 (10,7 années en 2018).
- À la clôture de l'exercice, nos liquidités disponibles se chiffraient à environ 2,5 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2018), dont un solde de 1,6 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars en 2018) au titre de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit, un solde de 0,4 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars en 2018) disponible aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs de 1,05 milliard de dollars et un solde de 0,5 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars en 2018) en trésorerie et équivalents de trésorerie.



## Comprendre nos activités

Rogers est une société canadienne de technologie et de télécommunications de premier plan.

### TROIS SECTEURS À PRÉSENTER

Nous présentons nos résultats d'exploitation selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision, de téléphonie et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des services de médias sportifs et de divertissement, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, de magasinage multiplateforme et de médias numériques.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Capacité à produire des résultats » pour obtenir de plus amples renseignements sur nos réseaux étendus de câblodistribution et sans fil et sur nos importantes licences d'utilisation de spectre.

Nos secteurs Sans-fil et Cable sont exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines de nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

## PRODUITS ET SERVICES

### SANS-FIL

Rogers est un leader canadien du déploiement d'une gamme de technologies et de services novateurs de réseau sans fil. Nos services sans fil, facturés ou prépayés, sont offerts sous les marques Rogers<sup>MC</sup>, Fido<sup>MC</sup> et chat<sup>MC</sup>, et nous offrons aux consommateurs et aux entreprises les plus récents appareils, services et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile, y compris les forfaits de données illimitées Infini de Rogers;
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées;
- le service personnalisé de configuration et de livraison des appareils Pro chez vous<sup>MC</sup> de Rogers à l'endroit choisi par le client dans la zone desservie;

- le financement d'appareils;
- des services de téléphonie sans fil résidentielle;
- une garantie des appareils;
- la messagerie texte;
- les courriels;
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale, notamment les services Partout chez vous<sup>MC</sup> et Fido Nomade<sup>MC</sup>;
- la communication entre téléphones filaires et sans fil au moyen de produits comme Rogers Unisson<sup>MC</sup>;
- des solutions machine à machine et des solutions fondées sur l'Internet des objets (« IdO »);
- des solutions sans fil évoluées à l'usage des entreprises.

En 2019, nous sommes devenus le premier fournisseur de services national à offrir des forfaits de données illimitées en lançant les forfaits de données Infini de Rogers. Ces forfaits permettent aux clients de mettre en commun une certaine quantité de données échangeables à haute vitesse sur le réseau LTE et une quantité illimitée de données échangeables à vitesse réduite, éliminant ainsi les frais d'utilisation excédentaire de données associés à ces forfaits. La vitesse réduite de téléchargement de données suffit pour envoyer des messages et des courriels instantanés, naviguer sur l'Internet, utiliser des plateformes de médias sociaux ou écouter en diffusion continue une vidéo en définition standard.

### CABLE

Nous sommes l'un des plus importants câblodistributeurs du Canada. Notre réseau de câblodistribution procure des services novateurs et de premier plan d'accès Internet à large bande à haute vitesse, de télévision numérique et d'écoute en ligne, de téléphonie, de domotique et de Wi-Fi résidentiels de pointe aux particuliers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve. Nous offrons également des services à des entreprises de tout le Canada qui souhaitent répondre à la demande croissante d'applications d'affaires essentielles de notre époque.

En 2018, nous avons lancé notre nouveau produit de télévision par protocole IP, Télé Élan<sup>MC</sup>, sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable en Ontario. En 2019, nous avons étendu l'offre de Télé Élan au restant du territoire de desserte de Cable au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Télé Élan, qui est sous licence de Comcast Corporation (« Comcast »), est un service de premier ordre et de grande qualité comportant des fonctions évoluées et des expériences vidéo, et il est à la base d'un plan solide en matière d'innovation afin de procurer un service résidentiel réellement branché.

Nous avons adopté la solution Wi-Fi de Comcast comme nouvelle étape de notre plan d'innovation. Cette nouvelle solution de réseau pour toute la maison permet aux clients de contrôler et de gérer rapidement, simplement et de manière intuitive tous leurs appareils connectés. La plateforme infonuagique se connecte aux appareils de la passerelle sans fil DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specifications*) 3.1 et fournit une connexion rapide et fiable pour la maison. Elle permet aux utilisateurs d'ajouter ou de contrôler des appareils facilement et de jumeler des répéteurs Élan Wi-Fi<sup>MC</sup> pour amplifier le signal et d'utiliser la commande vocale pour savoir qui est sur le réseau, et ce, de manière sécurisée.

Les services d'accès à Internet comprennent :

- l'accès à Internet (incluant des forfaits de base et à utilisation illimitée), les solutions de sécurité et les courriels;
- des vitesses d'accès pouvant atteindre jusqu'à 1 gigabit par seconde (« Gb/s »), accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable;
- les forfaits illimités Élan de Rogers<sup>MC</sup> et les services Internet illimités de Fido, qui allient le plaisir des vitesses rapides et fiables, la liberté que procure l'utilisation illimitée et des possibilités d'installation en libre-service;
- l'application Centre Élan WiFi de Rogers<sup>MC</sup>, qui offre une expérience Wi-Fi personnalisée grâce à un tableau de bord numérique simple à l'aide duquel les utilisateurs peuvent gérer leur réseau Wi-Fi résidentiel et surveiller facilement la consommation de tous les membres de la famille;
- le Système de domotique Rogers<sup>MC</sup>, qui comprend entre autres des services de surveillance, de sécurité, d'automatisation, d'efficacité énergétique et de contrôle intelligent au moyen d'une application pour téléphone intelligent.

Les services de télévision comprennent :

- la télévision locale et la télévision réseau, offerte sous forme de service numérique traditionnel ou de la Télé Élan IP, qui comprennent aussi bien des forfaits d'entrée de gamme que des forfaits de chaînes à supplément et des chaînes à la carte;
- la télévision sur demande;
- les enregistreurs vidéo numériques (« EVN ») basés sur l'infonuagique offerts avec les services Télé Élan;
- les télécommandes vocales, les fonctions de redémarrage et les applications intégrées à Télé Élan, comme YouTube, Netflix, Sportsnet NOW<sup>MC</sup> et Prime Video d'Amazon;
- les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), y compris l'EVP Partout chez vous et l'EVP 4K;
- une application Télé Élan qui permet aux abonnés de profiter des fonctions de Télé Élan (y compris la configuration des enregistrements) à partir de leur téléphone intelligent, de leur tablette ou de leur ordinateur de table ou portable;
- la fonction Téléchargez et partez, qui vous permet de télécharger des émissions enregistrées sur votre téléphone intelligent ou votre tablette pour les regarder plus tard à l'aide de l'application Télé Élan;
- la programmation linéaire et les déplacements d'horaire;
- les chaînes spécialisées numériques;
- la programmation télévisuelle 4K, y compris tous les matchs à domicile des Blue Jays de Toronto<sup>MC</sup> des saisons régulières et les grands événements de la Ligue nationale de hockey (la « LNH ») et de la National Basketball Association (la « NBA »);
- le contenu télévisuel offert sur téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs personnels grâce à l'application Télétransportée Rogers<sup>MC</sup>.

Les services de téléphonie comprennent :

- les services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises;
- les fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

Les services aux entreprises comprennent :

- des services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de moduler et d'ajouter

des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;

- des services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;
- des services liés aux technologies de l'information (« TI ») et aux réseaux simplifiés agrémentés de solutions infonuagiques à sécurité intégrée gérées professionnellement;
- des services étendus de réseau d'accès par câble visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours (notamment, au moyen de notre réseau d'accès sans fil, le cas échéant).

## MEDIA

Notre portefeuille d'actifs de médias, axés sur les sports et sur une programmation télévisuelle et radiophonique régionale, rejoint les Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le secteur du divertissement et des médias sportifs, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball (*Major League Baseball* ou « MLB »), ainsi que du Centre Rogers<sup>MC</sup>, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile, des concerts, des expositions commerciales et des événements spéciaux.

Notre contrat avec la LNH, qui va jusqu'à la saison 2025-2026 de la LNH, nous permet de diffuser plus de 1 200 rencontres de la saison régulière sur l'ensemble des plateformes, soit la télévision, les téléphones intelligents, les tablettes et les ordinateurs personnels, au moyen de services de diffusion en continu classiques ou de LIVE de la LNH. Il nous confère aussi les droits, à l'échelle nationale, de télédiffuser et de diffuser sur ces plateformes les séries éliminatoires et la finale de la Coupe Stanley de même que tous les événements spéciaux de la LNH (tels que le match des étoiles et le repêchage) et de céder les droits de télédiffusion.

Dans le secteur de la télédiffusion, nous exploitons plusieurs chaînes de télévision conventionnelles et spécialisées, notamment :

- les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet ONE<sup>MC</sup>, Sportsnet 360<sup>MC</sup> et Sportsnet World<sup>MC</sup>;
- le réseau Citytv<sup>MC</sup> qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé chez environ 82 % des Canadiens;
- les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI<sup>MC</sup>, dont OMNI Regional, qui diffusent des journaux télévisés multilingues à l'échelle nationale à l'ensemble des abonnés aux services de télévision numérique de base;
- les chaînes spécialisées, qui comprennent FX (Canada), FXX (Canada) et OLN (auparavant Outdoor Life Network);
- TSC<sup>MC</sup>, le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante et croissante des produits est tirée des ventes en ligne.



Dans le secteur de la radiodiffusion, nous exploitons 55 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles que 98,1 CHF<sup>MC</sup>, 680 NEWS<sup>MC</sup>, Sportsnet The FAN<sup>MC</sup>, KiSS<sup>MC</sup>, JACK FM<sup>MC</sup> et SONIC<sup>MC</sup>.

Nous offrons également une gamme de produits et de services numériques, notamment :

- nos actifs numériques liés aux sports, comme LIVE de la LNH, Sportsnet NOW<sup>MC</sup> et Sportsnet NOW+<sup>MC</sup>;
- d'autres actifs numériques tels que FXNOW et Citytv NOW<sup>MC</sup>;
- une variété d'autres sites Web, applications, balados et produits numériques associés à nos différentes marques et entreprises.

## AUTRES

Nous offrons la carte World Elite Mastercard de Rogers<sup>MC</sup>, la carte Platine Mastercard de Rogers<sup>MC</sup> et la carte Mastercard Fido<sup>MC</sup>, cartes de crédit qui permettent aux clients d'accumuler des points échangeables contre des remises en argent sur les achats qu'ils portent à leur carte de crédit.

## AUTRES PLACEMENTS

Nous détenons des participations dans d'autres entreprises associées et partenariats, notamment :

- notre participation à hauteur de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (« MLSE »), qui détient les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC, les Argonauts de Toronto et les Marlies de Toronto, ainsi que divers actifs immobiliers connexes;
- notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (« Glentel »), grand détaillant de produits et de services filaires et sans fil de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada.

Nous détenons également un certain nombre de participations dans des titres négociables de sociétés cotées en bourse, notamment Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

## CONCURRENCE

La concurrence dans le secteur des télécommunications y est vive, plusieurs entreprises nationales et régionales et divers revendeurs offrant aux consommateurs un plus vaste choix de fournisseurs de services et de forfaits. Le secteur mobilise beaucoup de capitaux et des investissements importants et soutenus sont nécessaires pour la mise en œuvre de la technologie de prochaine génération et pour le maintien de l'infrastructure existante. Étant donné que le secteur est hautement réglementé, des modifications apportées à la réglementation pourraient influencer sur la dynamique qui conduit déjà à une forte concurrence (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur »).

Des services de téléphonie et de télévision traditionnels sont maintenant offerts sur Internet. La manière dont les consommateurs choisissent de communiquer et d'écouter du contenu vidéo ne cesse d'évoluer. Il en a découlé des modifications quant aux forfaits et aux tarifs offerts par les fournisseurs de services, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux d'attrition.

De plus, dans le secteur des médias, la migration des habitudes d'écoute des consommateurs vers les médias numériques et en ligne se poursuit et les annonceurs consacrent une plus grande

partie de leur budget à ces nouveaux médias. Par ailleurs, nous sommes maintenant en concurrence avec une grande variété de sociétés de médias numériques et en ligne, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

## SANS-FIL

La concurrence pour les abonnés concerne les tarifs, l'expérience des clients, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel ainsi que la marque et le positionnement.

- Technologie sans fil : notre réseau de technologie d'évolution à long terme (*long-term evolution* ou « LTE ») étendu est au service des clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie. Nous nous employons également à étendre notre réseau 5G afin que davantage de clients puissent se prévaloir de ces avantages. Nous livrons concurrence à BCE Inc. (« Bell ») et à TELUS Corporation (« Telus ») à l'échelle nationale, ainsi qu'à Shaw Communications Inc. (« Shaw »), Vidéotron, SaskTel et Eastlink Inc. (« Eastlink ») à l'échelle régionale, qui exploitent toutes des réseaux LTE. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs en ce qui concerne les réseaux d'accès par paquets à haut débit (*high-speed packet access* ou « HSPA ») et le système mondial de communications mobiles (*global system for mobile communications* ou « GSM ») et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi, et avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») tels que Primus.
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à trois fournisseurs nationaux, soit Bell, Telus et Shaw, et à leurs marques dérivées Virgin Mobile (Bell), Lucky Mobile (Bell), Koodo (Telus), Public Mobile (Telus) et Freedom Mobile (Shaw). Nous livrons également concurrence à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution de services et d'appareils : nous disposons d'un des plus grands réseaux de distribution du pays et nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étalage dans les points de vente indépendants.
- Réseaux sans fil : les regroupements parmi divers acteurs régionaux ou avec des fournisseurs de services titulaires pourraient changer la donne à l'échelle régionale ou nationale en matière de concurrence pour Sans-fil.
- Spectre : nous détenons à l'heure actuelle la plus grande capacité de spectre au pays. Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») a annoncé l'octroi de licences d'utilisation flexible dans une gamme de fréquences de 200 MHz de la bande de 3 450 à 3 650 MHz aux titulaires de licences de services sans fil existants et nouveaux, la mise aux enchères des portions du spectre de la bande de 3 500 MHz qui ne sont pas encore détenues par les titulaires actuels devant avoir lieu en décembre 2020. Le spectre de la bande de 3 500 MHz, au même titre que d'autres bandes à fréquences, est essentiel au déploiement de réseaux 5G. Selon le calendrier actuel, une nouvelle libération de licences de spectre de haute fréquence devrait avoir lieu en 2022. L'issue de ces mises aux enchères pourrait être l'accroissement de la concurrence. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

## CABLE

### Services d'accès Internet

Nous livrons concurrence à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») offrant des services résidentiels d'accès Internet haute vitesse à connexion fixe. Les services d'accès Internet haute vitesse de Rogers et de Fido font directement concurrence, entre autres :

- aux services d'accès Internet de Bell en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve;
- à divers revendeurs utilisant les services d'accès Internet par ligne d'accès numérique (*digital subscriber line* ou « DSL ») d'entreprises de télécommunications de gros ou les services d'accès Internet par câble de tiers sur les marchés locaux.

Un certain nombre d'acteurs se livrent également concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes. Dans le marché des services aux entreprises, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Nos principaux concurrents sont les suivants :

- Ontario : Bell, Cogeco Data Services et Zayo;
- Québec : Bell, Telus et Vidéotron;
- Région de l'Atlantique : Bell et Eastlink;
- Ouest canadien : Shaw et Telus.

### Services de télévision

Nous livrons concurrence :

- à d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes à canaux multiples, y compris les services de télévision de Bell, de Shaw et d'autres fournisseurs de services de télévision par satellite et par IP;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes, à la distribution illégale de canaux canadiens et internationaux au moyen de dispositifs de diffusion vidéo en continu et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis.

### Services de téléphonie

Bien que les services de téléphonie représentent une petite partie de nos activités, nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services de téléphonie, comme :

- les services de téléphonie filaire de Bell en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve;
- les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT »), les revendeurs de boucles locales et les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (« VoIP ») (comme Primus et Comwave), d'autres fournisseurs dédiés exclusivement aux services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage et Skype) et d'autres applications de transmission de la voix utilisant

l'accès Internet des réseaux des FSI (comme Facebook et WhatsApp);

- le remplacement de produits filaires par des produits sans fil, y compris les téléphones mobiles et les produits de téléphonie résidentielle sans fil.

## MEDIA

Le secteur du divertissement et des médias sportifs est en concurrence avec, notamment :

- d'autres diffuseurs d'émissions sportives télévisuelles ou en ligne;
- d'autres équipes professionnelles de Toronto, en ce qui concerne l'assistance aux matchs des Blue Jays de Toronto;
- les autres équipes de la MLB, sur les plans des joueurs et des amateurs des Blue Jays de Toronto;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale;
- d'autres équipes sportives professionnelles en ce qui a trait aux produits tirés de la vente de marchandises;
- de nouvelles sociétés de médias sportifs numériques.

Les services de télévision et de radio, qui sont axés sur du contenu local et régional, livrent principalement concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision et de radio canadiennes, y compris celles détenues et exploitées par CBC/Radio-Canada, Bell Media et Corus Entertainment;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux services radio par contournement offerts par des fournisseurs tels que iHeartRadio, Apple Music, Spotify et Radioplayer Canada;
- d'autres médias comme les journaux, les magazines et la publicité extérieure;
- d'autres technologies offertes par l'entremise d'Internet ou de l'infonuagique, comme les plateformes de média sociaux, les services d'information en ligne, les assistants numériques, le téléchargement de musique et les lecteurs de média portables.

TSC est en concurrence avec :

- des magasins de vente au détail et leurs sites Web de vente en ligne;
- des sites de commerce exclusivement en ligne, y compris le commerce connecté;
- des publiereportages diffusés à la télévision;
- d'autres chaînes de télévision pour l'alignement des canaux et la conquête et la fidélisation des spectateurs.

Nos produits des médias numériques sont en concurrence pour une part du lectorat et du marché publicitaire avec :

- des sites Web et des applications d'information et de divertissement en ligne, comme les services de nouvelles numériques, les services de diffusion en continu et le contenu offert par les services de réseaux sociaux;
- des magazines numériques ou imprimés;
- d'autres médias traditionnels, comme la télévision et la radio.



## TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada mobilise beaucoup de capitaux et est fortement réglementé. Nos secteurs à présenter subissent l'influence de diverses tendances très marquées au chapitre du développement technologique, des besoins des consommateurs, de la conjoncture économique et de l'évolution de la réglementation en particulier, et toutes ces tendances pourraient décourager les investissements futurs essentiels pour le secteur canadien. Se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus sur ces tendances. Les paragraphes qui suivent présentent les tendances de l'industrie qui influent sur chacun de nos secteurs à présenter.

### TENDANCES DE SANS-FIL

Les investissements importants des fournisseurs canadiens de services sans fil ont conduit à la création de réseaux sans fil étendus et évolués qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'avoir accès à des plateformes multimédiatiques à vitesse élevée grâce à des services sans fil. La demande des consommateurs à l'égard d'appareils mobiles, de médias numériques et de contenu à la demande force les fournisseurs à établir des réseaux capables de prendre en charge l'utilisation de plus en plus grande des applications, de la vidéo mobile, de la messagerie et d'autres données sans fil. Le commerce mobile continue de prendre de l'expansion, car de plus en plus d'appareils et de plateformes adoptent une technologie sûre pour traiter les opérations sans fil.

Les fournisseurs de services sans fil investissent dans les réseaux de données sans fil à large bande de prochaine génération, comme les réseaux LAA (accès assisté sous licence) et les technologies 5G, pour soutenir la croissance de la demande de données et pour être en mesure d'offrir les nouveaux produits et applications.

En 2019, nous sommes devenus le premier fournisseur de services national à offrir des forfaits de données illimitées. D'autres fournisseurs de services sans fil canadiens ont à l'instar de Rogers lancé de nouveaux forfaits de données illimitées qui sont assortis de modalités plus faciles à comprendre, permettent une utilisation accrue de données par les consommateurs et éliminent les frais d'utilisation excédentaire qui s'appliquaient aux anciens forfaits.

Pour rendre les nouveaux appareils sans fil plus abordables, Rogers et d'autres fournisseurs de services sans fil canadiens ont aussi lancé des plans de financement des appareils grâce auxquels les consommateurs peuvent financer le coût total de leur appareil sur 24 mois, sans intérêt. Nous estimons que la possibilité de financer un appareil sur une période de 24 mois réduira le taux d'attrition des abonnés.

En plus de disposer de plans de financement de leurs appareils sans fil, les abonnés possèdent de plus en plus leurs propres appareils ou conservent leurs appareils plus longtemps; par conséquent, ils n'ont pas toujours besoin de signer de contrat pour les services sans fil. Cette tendance pourrait se répercuter défavorablement sur le taux d'attrition, mais crée en revanche des occasions d'accroître notre nombre brut de nouveaux abonnés, puisque les autres fournisseurs voient leur propre taux d'attrition augmenter. Cette tendance pourrait également avoir une incidence défavorable sur les frais de service facturés mensuellement aux abonnés étant donné que les abonnés sont

toujours à la recherche du forfait qui répondra le mieux à leurs besoins.

D'après les données de la *Global Wireless Matrix* publiées en octobre 2019 par Bank of America Merrill Lynch, la pénétration du marché des services sans fil au Canada avoisine 89 % de la population et devrait continuer de croître.

### TENDANCES DE CABLE

Les progrès technologiques, la concurrence non traditionnelle, les comportements des consommateurs et l'évolution de la réglementation sont les principaux aspects qui influent sur Cable. Ce secteur mobilise beaucoup de capitaux et il est donc primordial d'avoir une offre attrayante de services d'accès Internet afin de bien se positionner sur le marché. Les applications offertes sur Internet sont de plus en plus utilisées en remplacement des services de téléphonie filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne. Le passage à des services télévisuels inférieurs (branchement minimaliste ou *cord shaving*) et l'annulation de services télévisuels en vue de leur remplacement (débranchement ou *cord cutting*) augmentent en fréquence en raison de la plus grande adoption de services par contournement. La décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») d'abaisser les tarifs d'accès Internet de gros pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur les sociétés qui offrent des services d'accès Internet de gros (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus à ce sujet).

Les sociétés de câblodistribution et de services filaires élargissent leurs gammes de services pour y inclure des accès Internet à large bande plus rapides. Certaines sociétés canadiennes, dont Rogers, proposent de plus en plus des vitesses de téléchargement de 1 Gb/s ou plus ainsi que des services d'accès Internet à bande passante illimitée. Les consommateurs exigent en effet des vitesses plus rapides que jamais pour les médias vidéo en continu, le téléversement de contenu personnel, les jeux vidéo en ligne et le fonctionnement de leurs appareils branchés, qui se font de plus en plus nombreux. Pour être en mesure de soutenir la demande, les sociétés de câblodistribution et de services filaires accroissent progressivement la vitesse et la capacité de leurs réseaux en adoptant les spécifications DOCSIS 3.1 et la technologie de fibre optique jusqu'au domicile. Ces technologies procurent des vitesses accrues de transmission de données par rapport aux technologies précédentes, de sorte que les signaux de télévision et d'Internet parviennent aux consommateurs plus rapidement. Grâce aux vitesses fiables que ces technologies procurent à leurs réseaux, les fournisseurs peuvent prendre en charge les appareils capables d'accéder à Internet, toujours plus nombreux.

Nos clients d'affaires utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager des données dans des environnements plus sûrs et plus accessibles. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications d'affaires Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les entreprises et tous les ordres de gouvernement adaptent leur infrastructure de centre de données en passant au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Les sociétés de services filaires démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes et des centres de données de prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une unique plateforme aux fins de distribution et d'accès. À mesure que les plateformes de la prochaine génération gagneront en popularité, nos concurrents vont commencer à comprendre également des intégrateurs de systèmes et des fabricants.

L'interconnexion des appareils et des machines prend de plus en plus d'ampleur, et on recourt davantage à Internet et à d'autres réseaux pour faciliter les mises à jour et faire un suivi de l'utilisation.

La technologie qui sous-tend la télédiffusion continue de s'améliorer, notamment avec la télé 4K et l'imagerie à grande gamme dynamique, ce qui permet une résolution plus grande et une meilleure couleur et une saturation plus élevée de l'image vidéo.

La décision de 2016 du CRTC sur les services de télécommunication de base a défini plusieurs critères visant l'amélioration de l'accès Internet pour les abonnés canadiens résidentiels et commerciaux. Selon le CRTC, les abonnés à des services à large bande fixes devraient donc avoir accès à des vitesses d'au moins 50 mégabits par seconde en aval et de 10 mégabits par seconde en amont ainsi qu'à la bande passante illimitée.

Le CRTC a créé un nouveau code, lequel est entré en vigueur le 31 janvier 2020, qui régit les services d'accès Internet et établit des lignes directrices pour les interactions entre les consommateurs et leur fournisseur de services Internet.

## TENDANCES DE MEDIA

En ce qui a trait à l'écoute de contenu audiovisuel, les comportements des consommateurs ne cessent d'évoluer et le secteur continue de s'adapter. L'accès à du contenu de première

qualité, dans les sports en direct et autres, est devenu encore plus important afin d'acquérir et de fidéliser des auditoires attirant en retour les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont aussi par conséquent devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias. Les ligues, les équipes, les réseaux de sports et les nouveaux venus dans le domaine numérique doivent aussi composer avec la diffusion de contenu sportif en temps réel en ligne, sur les réseaux sociaux et sur les plateformes virtuelles, et des sports non traditionnels attirent de plus en plus l'intérêt des consommateurs.

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, du contenu disponible sur les appareils mobiles et du contenu sur demande croît sans cesse, et les produits médias, comme les magazines, incorporent de plus en plus de contenu numérique, ce qui force les acteurs du secteur à intensifier leurs efforts à l'égard du contenu et des capacités numériques pour rester concurrentiels. Cette tendance incite également les annonceurs à détourner leurs dépenses de la télévision conventionnelle et de la publicité imprimée pour la consacrer aux plateformes numériques.

La concurrence ayant changé, les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables afin de rivaliser contre des facteurs de concurrence numériques. La technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias.

Certains acteurs ont accru l'intégration verticale de leurs plateformes traditionnelles et émergentes. Les relations entre les fournisseurs et les acheteurs de contenu se font plus complexes. Des regroupements de nouvelles d'envergure mondiale se créent également et se livrent concurrence pour le contenu et ses lecteurs.



## Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

Dans le cadre de notre vision à long terme qui consiste à devenir le premier choix des consommateurs, nous établissons des objectifs annuels pour mesurer nos progrès en vue de l'atteinte de nos six priorités stratégiques et pour réagir aux occasions et aux risques à court terme.

### NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Notre vision à long terme s'appuie sur nos nombreuses forces, y compris la composition unique de nos actifs de réseau et de médias. Notre objectif est clair : obtenir la meilleure cote de motivation des employés de notre catégorie, offrir la meilleure expérience client et procurer une valeur de premier ordre dans le secteur pour les actionnaires.

Pour concrétiser notre vision, nos priorités stratégiques sont les suivantes :

- Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier
- Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité
- Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent
- Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons
- Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé
- Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays

#### OFFRIR AUX CLIENTS UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE EN LES FAISANT TOUJOURS PASSER EN PREMIER

Notre clientèle est au centre de nos activités. L'amélioration de l'expérience client est donc au cœur de notre stratégie. Nous songeons continuellement à nos expériences de service à la clientèle de bout en bout et écoutons attentivement ce que nous disent nos clients et notre personnel de première ligne. Nous continuerons de faire l'effort de rendre les choses claires, simples et équitables pour nos clients tout en mûrissant notre stratégie multicanaux et en mettant au point des fonctionnalités numériques permettant à nos clients de vivre une expérience fiable et constante sur tous nos canaux.

#### INVESTIR DANS NOS RÉSEAUX ET NOS TECHNOLOGIES POUR EXCELLER EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ET DE FIABILITÉ

Nous sommes convaincus que les réseaux sont l'âme de nos activités et qu'une performance de tout premier ordre est déterminante pour notre avenir. Nous prévoyons d'offrir un service de réseau très performant à nos clients en misant sur la performance et la fiabilité fondamentales. Les investissements que nous consacrons à notre réseau de câblodistribution assureront la poursuite de l'amélioration de la performance et de la fiabilité de nos services d'accès Internet par câble. Pour répondre à la demande croissante de données de nos clients, nous devons accélérer les investissements dans notre réseau sans fil en vue du lancement de la technologie 5G au Canada.

#### FOURNIR LES SOLUTIONS NOVATRICES ET LE CONTENU CAPTIVANT QUE NOS CLIENTS ADORENT

L'innovation a toujours fait partie de notre ADN. Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos clients des produits attrayants et des solutions innovantes qui leur rendent la vie plus agréable. Pour ce faire, nous tirons parti des technologies éprouvées et des innovations exceptionnelles de partout dans le monde et les adaptons afin de les rendre plus rentables pour nous.

Rogers possède certains des actifs de médias les plus convoités au Canada, dont un impressionnant alignement d'actifs sportifs, des stations de radio de premier plan et des émissions de télévision primées. Les Canadiens s'attendent à pouvoir consommer le contenu qu'ils désirent où ils le désirent et quand ils le désirent. Nous allons poursuivre nos investissements dans un contenu que nos publics estiment et recherchent et le leur proposer sur le média de leur choix.

#### GÉNÉRER UNE CROISSANCE RENTABLE DANS TOUS LES MARCHÉS QUE NOUS DESSERVONS

L'objectif fondamental de notre plan consiste à stimuler la croissance des produits de manière durable et à faire en sorte que cette croissance se traduise par des marges, un bénéfice et des flux de trésorerie disponibles élevés et par des rendements des actifs et pour les actionnaires. Nous ciblons les principaux moteurs de notre croissance grâce à de solides capacités de gestion des coûts aptes à soutenir nos investissements à venir.

#### DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE NOS EMPLOYÉS ET CRÉER UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

Notre personnel et notre culture sont le cœur et l'esprit de notre réussite, et la passion de nos employés pour nos clients et pour notre Société est remarquable. C'est en investissant dans notre personnel et dans l'expérience que nous offrons à chacun de ses membres que nous parviendrons à instaurer une culture de rendement élevé qui fera le succès de notre entreprise. Nous travaillons à consolider notre réputation en matière d'emploi et de faire de Rogers un employeur de premier plan se démarquant par sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs talents. Il nous faut donc favoriser un milieu de travail qui soit ouvert, basé sur la confiance et diversifié ainsi qu'axé sur la responsabilité et la performance.

#### ÊTRE UN IMPORTANT CHEF DE FILE SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS NOS COMMUNAUTÉS PARTOUT AU PAYS

Redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons est une part importante de qui nous sommes. Nous visons à être un chef de file estimé et respecté dans toutes les régions du pays. Nous mobilisons donc nos solides équipes locales pour que leurs membres soient des bénévoles actifs et engagés dans leur collectivité et qu'ils participent à notre solide programme pris en charge à l'échelle régionale.

## OBJECTIFS POUR 2019

Nous avons établi pour l'année 2019 les objectifs suivants, qui s'inscrivent dans nos priorités stratégiques.

Priorité stratégique	Objectifs pour 2019
Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier	Améliorer nos expériences de service à la clientèle de bout en bout en créant des fonctionnalités multicanaux sans heurts; investir dans l'amélioration de la distribution; simplifier les outils de première ligne; et offrir des outils et des applications personnalisés en ligne qui améliorent l'expérience de nos clients
Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité	Offrir une performance réseau et un programme de stabilité des systèmes qui prend en charge nos plans d'action visant la technologie 5G et le service résidentiel branché au moyen du déploiement additionnel de fibre optique, de la densification de notre réseau et de la modernisation de nos systèmes de TI
Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent	Proposer des solutions qui assureront la croissance de nos principales activités en étendant les fonctionnalités de notre réseau 5G, en élargissant notre gamme de services résidentiels branchés Élan et en lançant d'autres solutions publicitaires au contenu attrayant fondées sur les données
Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons	Rehausser les résultats financiers de l'entreprise dans son ensemble en atteignant nos cibles financières et nos objectifs pour 2019 tout en investissant pour soutenir la croissance future et stimuler la gestion des coûts et l'amélioration des marges
Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé	Établir notre culture et notre réputation en formant des meneurs solides et fiables dans une culture du rendement, en démontrant une motivation durable et grandissante hors du commun et en devenant une destination incontournable pour les personnes de talent
Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays	Devenir une solide équipe locale dans chaque région en augmentant nos engagements communautaires et nos programmes de dons, en portant une attention particulière aux régions et en soutenant nos programmes d'accès abordable dans les régions rurales

## PRINCIPAUX MOTEURS DE LA PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS STRATÉGIQUES DE 2019

Les réalisations suivantes témoignent des progrès que nous avons accomplis vers l'atteinte des priorités stratégiques recentrées et des objectifs que nous nous sommes fixés en parallèle, exposés ci-dessus.

### OFFRIR AUX CLIENTS UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE EN LES FAISANT TOUJOURS PASSER EN PREMIER

- Nous avons augmenté la probabilité que nos clients nous recommandent, d'après les cotes recueillies pour toutes nos unités d'affaires.
- Nous avons amélioré le service de nos centres d'appels et réduit le temps moyen de traitement des appels.
- Nous avons augmenté le nombre de clients qui adoptent nos services numériques et diminué le volume d'appels reçus par nos centres d'appels.
- Nous avons lancé Infini de Rogers, gamme de forfaits de données illimitées sans frais d'utilisation excédentaire; nous sommes le premier fournisseur de services national à avoir offert de tels forfaits au Canada.
- Nous avons lancé un programme de financement des appareils sans fil sur 24 mois sans mise de fonds et sans intérêt, offert avec les forfaits Infini de Rogers.
- Environ 1,4 million d'abonnés ont migré vers des forfaits de données illimitées Infini de Rogers.
- Nous avons annoncé l'ouverture d'un nouveau centre de solutions clients à Kelowna, en Colombie-Britannique, pour mieux servir nos clients de tous les fuseaux horaires.
- Nous avons lancé Pro chez vous de Rogers, un nouveau service de vente au détail personnalisé pour la livraison et la configuration des nouveaux appareils sans fil à l'endroit choisi par le client situé dans la zone desservie.
- Nous avons lancé la Protection dépassement de données de Fido, qui interrompt la consommation de données lorsqu'un client atteint sa limite pour qu'il puisse profiter de ses services sans fil sans s'inquiéter.
- Le service Télé Élan, sur lequel repose l'avenir de notre service résidentiel branché, comptait plus de 325 000 abonnés à la clôture de l'exercice.



- Nous avons investi dans notre infrastructure de TI pour accroître la stabilité de nos systèmes, réduisant de la sorte de plus de 80 % le nombre de minutes qui se répercutent sur la clientèle.

### **INVESTIR DANS NOS RÉSEAUX ET NOS TECHNOLOGIES POUR EXCELLER EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ET DE FIABILITÉ**

- Nous avons obtenu des licences de spectre de la bande de 600 MHz pour une période de 20 ans, qui s'étendent à toutes les provinces et à tous les territoires du pays, pour un prix total de 1,7 milliard de dollars, afin d'offrir à nos clients la meilleure expérience sans fil qui soit. Ce spectre de basse fréquence constitue un fondement essentiel pour le déploiement de la technologie 5G à l'échelle du Canada.
- Nous avons annoncé que nous amorcerions le déploiement du premier réseau 5G au Canada dans le centre-ville de Vancouver, de Toronto, d'Ottawa et de Montréal en prévision de la mise en marché d'appareils compatibles 5G qui devrait se faire en 2020. Nous prévoyons étendre le réseau 5G de Rogers à plus de 20 autres marchés en 2020.
- Nous sommes devenus un des membres fondateurs du forum 5G Future Forum, lequel constitue une collaboration pour l'élaboration de normes relatives à la 5G favorisant l'interopérabilité au moyen de l'informatique en périphérie de réseau mobile partout dans les principales régions, comme l'Amérique, l'Asie-Pacifique et l'Europe.
- Nous avons mis en service le premier campus équipé de la technologie 5G au Canada, à l'Université de la Colombie-Britannique, afin de faciliter la recherche avant commercialisation et de mettre à l'essai des applications 5G et nous avons dévoilé un partenariat de trois ans conclu avec l'Université de Waterloo dans le but de faire progresser la recherche sur la 5G.
- Nous avons annoncé le lancement d'un centre d'incubation d'innovations 5G qui procédera à la mise à l'essai d'applications 5G et de cas d'utilisation de cette technologie; ce centre sera situé au sein de Communitex, à Waterloo.
- Nous avons reçu la mention « Best in Test » pour l'expérience client sans fil globale offerte de la part de la société Umlaut, chef de file mondial de l'étalonnage des réseaux mobiles, selon des tests de mesure effectués du 6 mai au 15 juillet 2019.
- Nous avons reçu en octobre 2019 le prix Speedtest® 2019 du fournisseur d'accès Internet le plus rapide au Canada décerné par Ookla®, un chef de file mondial en évaluation de réseaux fixes à large bande et mobiles.
- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente conjointe de services d'itinérance avec AT&T dans le but d'étendre la couverture LTE-M pour les clients des services d'Ido au Canada et aux États-Unis.

### **FOURNIR LES SOLUTIONS NOVATRICES ET LE CONTENU CAPTIVANT QUE NOS CLIENTS ADORENT**

- Nous avons lancé Sportsnet NOW et Prime Video d'Amazon sur Télé Élan.
- Nous avons lancé Télé Élan à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick.
- Nous avons investi 683 millions de dollars au cours de l'année de diffusion de 2019 dans la création et la production de contenu canadien captivant.

- Nous avons lancé l'application Centre Élan WiFi et les répéteurs de Wi-Fi mur à mur qui aident à la gestion des réseaux à domicile et qui améliorent la couverture sans fil à la maison.
- Nous nous sommes associés au Réseau de télévision des peuples autochtones pour diffuser la toute première partie de hockey de la LNH commentée en cri des plaines.

### **GÉNÉRER UNE CROISSANCE RENTABLE DANS TOUS LES MARCHÉS QUE NOUS DESSERVONS**

- Nous avons atteint les objectifs prévisionnels révisés de 2019.
- Le BAIIA ajusté a progressé de 4 %.
- Nous avons attiré 334 000 nouveaux abonnés nets aux services facturés de Sans-fil et 104 000 nouveaux abonnés nets aux services d'accès Internet.
- Nous avons remis 1,7 milliard de dollars aux actionnaires en dividendes et en rachats d'actions.

### **DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE NOS EMPLOYÉS ET CRÉER UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ**

- Nous avons atteint une cote de motivation des employés de 85 % pour l'ensemble de l'entreprise, soit cinq points de plus que la cote des meilleures entreprises mondiales de notre catégorie.
- Nous avons été nommés par Mediacorp Canada Inc., en novembre 2019 et pour la septième année de suite, parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada.
- Nous nous sommes classés, en novembre 2019, dans le palmarès de Waterstone des cultures d'entreprise les plus admirées du Canada.
- Nous avons été désignés par Achievers, en juillet 2019, comme l'une des 50 entreprises les plus actives dans la mobilisation des employés en Amérique du Nord (50 Most Engaged Workplaces) pour le leadership et le sens de l'innovation dont nous faisons preuve dans la mobilisation de nos employés et de nos milieux de travail.
- En janvier 2019, nous avons accédé à l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg pour 2019, qui a reconnu 230 entreprises prônant la transparence dans la présentation de l'information sur l'égalité des sexes et la promotion des femmes dans les milieux de travail.
- Mediacorp Canada Inc. nous a nommés parmi les meilleurs employeurs au Canada pour la diversité en mars 2019.
- En mai 2019, nous avons été inscrits à l'indice LGBT des entreprises cotées canadiennes; cet indice consacre les entreprises qui font progresser l'égalité.
- Nous avons annoncé un investissement de 10 millions de dollars pour soutenir la création à l'Université Ryerson d'un nouveau centre de cybersécurité axé sur le développement de diverses compétences numériques de l'avenir et nous aider à combler nos besoins continuels en main-d'œuvre qualifiée en cybersécurité.

## ÊTRE UN IMPORTANT CHEF DE FILE SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS NOS COMMUNAUTÉS PARTOUT AU PAYS

- La valeur économique dégagée par nos activités au Canada représente 14 milliards de dollars.
- Nous avons contribué à la prospérité de nos collectivités en y investissant plus de 60 millions de dollars sous forme de dons en argent et en nature.
- Nous avons contribué à changer les choses pour les jeunes grâce à la Bourse d'études Ted Rogers, à la fondation Jays Care et au programme de bourses à l'intention des organismes communautaires de Ted Rogers.
- Nous avons étendu notre programme d'accès Internet abordable « Branché sur le succès » à 335 partenaires offrant des logements communautaires.
- Nous avons recueilli plus de 2 millions de dollars au profit de plus de 1 100 organismes caritatifs au cours de notre campagne du mois de la Générosité partagée, aux termes de laquelle Rogers double les dons jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par employé.
- Nous avons consacré 20 000 heures de bénévolat lors de 80 événements organisés dans tout le Canada à l'occasion de nos deuxièmes journées de bénévolat de la campagne annuelle Générosité partagée<sup>MC</sup>.

## OBJECTIFS POUR 2020

Priorité stratégique	Objectifs pour 2020
Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier	Améliorer l'expérience clientèle sur tous les canaux de distribution; résoudre les problèmes rencontrés par les clients dès leur premier appel; investir dans des outils afin de créer une expérience numérique et de première ligne sans heurts
Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité	Poursuivre nos programmes de rehaussement des réseaux par câble et sans fil; accélérer notre leadership en matière de 5G et d'IdO; offrir des systèmes fiables et tirer profit des technologies émergentes
Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent	Exécuter une stratégie de croissance pour chacun de nos secteurs d'activité; créer les capacités nécessaires à l'établissement de partenariats constructifs; remettre en question la proposition de valeur qui sous-tend chacune de nos activités
Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons	Honorer nos engagements financiers pour 2020 et réaliser notre stratégie de gestion des coûts
Former notre personnel et créer une culture de rendement élevé	Établir notre culture et notre réputation en tant qu'entreprise canadienne remarquable; attirer les talents divers qui formeront notre effectif de demain; offrir à nos employés une expérience distinctive et gratifiante
Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays	Accroître notre présence à l'échelle locale et régionale; nous démarquer par notre engagement communautaire et nos programmes de responsabilité sociale; prendre de l'expansion sur les principaux marchés canadiens mal desservis

## OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous présentons des fourchettes prévisionnelles annuelles pour certaines mesures financières qui cadrent avec les plans annuels approuvés par le conseil d'administration.

### RÉSULTATS DE 2019 PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles que nous avons fournies au préalable, ainsi que les résultats réels et le degré de réalisation pour certaines mesures financières présentées pour l'ensemble de l'exercice 2019.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2018	Fourchettes prévisionnelles de 2019	Résultats réels de 2019	Atteinte des objectifs
<b>Objectifs consolidés<sup>1</sup></b>				
Produits	15 096	Diminution de 1 % à une augmentation de 1 %	15 073 (0,2)%	✓
BAlIA ajusté <sup>2</sup>	5 983	Augmentation de 3 % à 5 %	6 212 3,8 %	✓
Dépenses d'investissement <sup>3</sup>	2 790	De 2 750 à 2 850	2 807 n. s.	✓
Flux de trésorerie disponibles <sup>2,4</sup>	2 134	Augmentation de 100 à 200	2 278 6,7 %	✓

n. s. - non significatif

<sup>1</sup> Ce tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées de l'ensemble de l'exercice 2019 fournies dans notre communiqué du 25 janvier 2019 et mises à jour le 22 octobre 2019. Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentage reflètent l'augmentation ou la diminution en pourcentage par rapport aux résultats réels de 2018.



<sup>2</sup> Le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>3</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

<sup>4</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons aussi redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles présentés ci-dessus reflètent ce changement.

## OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2020

Pour l'exercice 2020 complet, nous nous attendons à ce que les produits tirés des services demeureront relativement stables et qu'une croissance du BAIIA ajusté fera augmenter les flux de trésorerie disponibles. En 2020, nous nous attendons à disposer de la souplesse financière nécessaire pour conserver les avantages de notre réseau et continuer à verser des fonds à nos actionnaires. Nous avons établi des fourchettes prévisionnelles pour le total des produits tirés des services pour l'exercice à l'étude parce que cette mesure reflète davantage les principales activités que nous menons auprès de nos clients.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2019	Fourchettes prévisionnelles pour 2020 <sup>1</sup>
<b>Objectifs consolidés</b>		
Total des produits tirés des services <sup>2</sup>	12 965	D'une diminution de 2 % à une augmentation de 2 %
BAIIA ajusté <sup>3</sup>	6 212	Augmentation de 0 % à 2 %
Dépenses d'investissement <sup>4</sup>	2 807	2 700 à 2 900
Flux de trésorerie disponibles <sup>3</sup>	2 278	Augmentation de 2 % à 4 %

<sup>1</sup> Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2019 complet.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>4</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Le tableau qui précède présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées présentées pour l'ensemble de l'exercice 2020. Ces fourchettes tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats de 2019. La présentation de ces perspectives financières a pour but d'aider les investisseurs, les actionnaires et les autres parties intéressées à comprendre certaines mesures financières se rapportant aux résultats financiers prévus pour 2020 afin qu'ils puissent évaluer le rendement de nos activités. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres usages. Les informations sur nos prévisions, notamment les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », les hypothèses importantes mentionnées à la rubrique « Principales hypothèses sous-jacentes » et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Toute mise à jour de nos objectifs financiers annuels au cours de l'exercice ne serait apportée qu'à l'égard des fourchettes prévisionnelles consolidées présentées précédemment.

### Principales hypothèses sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2020 figurant à la rubrique « Objectifs consolidés pour l'ensemble de l'exercice 2020 » sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les suivantes pour l'ensemble de l'exercice 2020 :

- la concurrence continuera de s'intensifier dans tous les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités;

- une tranche importante de nos dépenses de 2020 libellées en dollars américains est couverte à un taux de change moyen de 1,30 \$ CA/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2020;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ou de la législation ni aucun changement majeur de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos activités. Nous soulignons que les décisions des organismes de réglementation rendues en 2020 pourraient modifier considérablement nos hypothèses sous-jacentes concernant les résultats de Sans-fil, de Cable et de Media pour 2020, tant pour l'exercice considéré que pour les exercices futurs. Ces conséquences sont pour le moment inconnues et ne sont pas prises en considération dans nos objectifs;
- plus précisément, nous maintiendrons les tarifs provisoires, tels qu'ils ont été établis en mars 2016, imposés aux revendeurs de nos services d'accès Internet haute vitesse;
- les clients de Sans-fil continueront d'acquérir des téléphones intelligents à valeur élevée ou de mettre leurs téléphones à niveau au même rythme en 2020 qu'en 2019;
- le marché connaîtra une tendance générale en faveur de forfaits de données illimitées et de services de financement d'appareils sans fil;
- les produits tirés des frais d'utilisation excédentaire diminueront, particulièrement au cours du premier semestre de 2020, à cause des forfaits Infini de Rogers lancés au cours du deuxième trimestre de 2019;
- la pénétration globale du marché sans fil au Canada croîtra en 2020 au même rythme qu'en 2019;

- la part de marché relative que possèdent nos secteurs Sans-fil et Cable ne subira pas l'incidence défavorable de la dynamique changeante de la concurrence ni de l'évolution accélérée de la consommation par la clientèle de contenus vidéo ou de données;
- la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil et aux services d'accès Internet se poursuivra; le nombre d'abonnés aux services de télévision restera stable ou baissera, compte tenu de la migration des abonnés de nos anciens produits télévisuels aux produits télévisuels de Télé Élan; et le nombre d'abonnés aux services de téléphonie diminuera;
- dans le secteur Media, la croissance des actifs liés aux sports et la décroissance de certaines activités traditionnelles se poursuivront;
- en ce qui concerne l'accroissement des dépenses d'investissement :
  - nous continuerons d'investir de façon judicieuse pour que nous ayons des réseaux sans fil et par câble concurrentiels au moyen i) de la mise en place d'un réseau sans fil 5G et ii) de la mise à niveau de notre réseau hybride fibre optique-câble coaxial, ce qui nous permettra de réduire le nombre de foyers branchés par nœud, d'utiliser les technologies les plus récentes et d'offrir une expérience encore plus fiable à la clientèle;
  - nous continuerons d'engager des dépenses relativement à notre plan d'action visant le service résidentiel branché en 2020.

## Capacité à produire des résultats

### RÉSEAUX DE POINTE

#### SANS-FIL

Rogers possède l'un des réseaux sans fil indépendants les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- c'est le seul réseau national du Canada détenu entièrement par un seul fournisseur;
- c'est le premier réseau LTE haute vitesse au Canada;
- c'est le premier réseau 5G au Canada;
- il atteint 96 % de la population canadienne au 31 décembre 2019 (réseau LTE uniquement);
- il repose sur des ententes d'itinérance pour la transmission des données et de la voix avec des fournisseurs dans plus de 200 destinations, y compris un nombre croissant de fournisseurs de services d'itinérance LTE;
- il comprend des ententes de partage de réseau avec trois fournisseurs de services sans fil régionaux exerçant leurs activités dans des régions urbaines et rurales au Canada.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l'ensemble de nos services sans fil. Les avancées technologiques ont façonné les modes d'interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l'éventail d'outils à leur disposition dans leur vie personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

Nous étendons notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G afin de nous faire migrer vers un environnement 5G. Nous avons intensifié nos essais liés à la technologie 5G sur les applications clés et des fréquences multiples en 2019. De nombreuses dépenses d'investissement seront nécessaires pour assurer la réussite du lancement et la maintenance du réseau 5G, dont celles visant :

- le redéploiement vers la technologie LTE des spectres actuellement utilisés pour les technologies 2G et 3G, ainsi que pour la technologie 5G;
- la densification de notre réseau sans fil sur les principaux marchés au moyen de macrocellules et de petites cellules;
- l'achat de matériel de réseau de radiodiffusion prêt à prendre en charge la technologie 5G à des coûts unitaires et opérationnels

moindres, la capacité à regrouper davantage d'ondes porteuses radioélectriques et une efficacité accrue en matière de spectre.

Au début de 2020, nous avons effectué le lancement commercial de notre réseau 5G au centre-ville de Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal. Nous prévoyons d'en élargir la portée à 20 autres marchés d'ici la fin de l'exercice. Nous avons aussi annoncé que nous sommes le membre canadien exclusif du 5G Future Forum : un forum mondial, unique en son genre, autour de la technologie 5G et des solutions d'informatique en périphérie de réseau mobile. Les autres membres fondateurs sont Verizon, Vodafone, Telstra, KT et América Móvil.

Notre réseau 5G utilise à l'heure actuelle le spectre de 2 500 MHz du cœur des centres-villes de Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal. En 2020, nous étendrons le réseau afin d'utiliser les licences du spectre de 600 MHz acquises en 2019. En effet, le spectre de 600 MHz convient mieux au transport de données sans fil sur de longues distances et dans les bâtiments de zones urbaines à densité élevée; nous obtiendrons ainsi une couverture plus constante et de meilleure qualité dans les régions éloignées et urbaines et dans les villes intelligentes. Plus tard, nous déploierons le spectre de 3,5 GHz et le partage dynamique du spectre, ce qui nous permettra d'appliquer à notre réseau 5G le spectre qui sous-tend actuellement le réseau 4G.

#### *Importantes licences d'utilisation de spectre*

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d'utilisation de spectre sans fil, à la fois dans les bandes de fréquences à bande haute et à bande basse. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons de continuer à faire d'importantes dépenses d'investissement liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide de l'utilisation des services de transmission de données sans fil;
- le soutien de l'expansion de notre réseau 5G;
- l'introduction de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités réseautiques novatrices.



Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre au 31 décembre 2019 :

Type de spectre	Licence de Rogers	Prise en charge
600 MHz	20 MHz à 40 MHz dans tout le Canada, couvrant 100 % de la population canadienne.	Abonnés du réseau 5G
700 MHz	24 MHz dans les grands centres géographiques du Canada, couvrant 95 % de la population canadienne.	Abonnés du réseau LTE 4G / 4.5G et futurs abonnés du réseau 5G
850 MHz	25 MHz à l'échelle du Canada.	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA + 3.5G et LTE 4G / 4.5G et futurs abonnés du réseau 5G
1 900 MHz	60 MHz à l'échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz), le sud de l'Ontario (50 MHz) et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (40 MHz).	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA + 3.5G et LTE 4G / 4.5G et futurs abonnés du réseau 5G
SSFE 1 700/2 100 MHz	40 MHz en Colombie-Britannique et en Alberta, 30 MHz dans le sud de l'Ontario, 10 MHz additionnels dans la région du Grand Toronto et 20 MHz dans le reste du Canada.	Abonnés du réseau LTE 4G / 4.5G et futurs abonnés du réseau 5G
2 500 MHz	40 MHz DRF à l'échelle du Canada, mais 20 MHz dans certaines régions du Québec, et 25 MHz DRT de plus dans les principaux centres urbains du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4.5G et 5G

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement des ententes de partage de réseau suivantes :

Type de spectre	Type d'entreprise	Prise en charge
Bande de fréquences 2 300 MHz/3 500 MHz	Inukshuk Wireless Partnership est une entreprise commune avec BCE Inc. dans laquelle Rogers détient une participation à hauteur de 50 %. Inukshuk détient des licences pour l'utilisation de 30 MHz (dont 20 MHz est utilisable) de spectre dans la bande de 2 300 MHz DRF, principalement dans l'est du Canada, y compris dans certains centres urbains du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et des avoirs de moindre envergure au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Inukshuk détient également des licences d'utilisation du spectre dans la bande de 3 500 MHz DRT (entre 50 et 175 MHz) dans la plupart des grands centres urbains à l'échelle du Canada. Le réseau sans fil LTE mobile et fixe national actuel utilise les bandes de fréquences de 2 300 MHz et de 3 500 MHz détenues conjointement. Il y a lieu de se reporter à la section « Licences de spectre de la bande de 3 500 MHz » de la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.	Abonnés des services sans fil fixes
850 MHz, 1 900 MHz - spectre des SSFE, 700 MHz	Trois ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>avec Bell MTS couvrant 98 % de la population du Manitoba;</li> <li>avec TbayTel couvrant notre clientèle combinée dans le nord-ouest de l'Ontario;</li> <li>avec Québecor (Vidéotron) pour fournir des services HSPA et LTE à l'échelle du Québec et à Ottawa.</li> </ul>	Abonnés des réseaux HSPA + 3.5G / 4G et LTE 4G Abonnés des réseaux HSPA + 3.5G / 4G et LTE 4G Abonnés du réseau LTE 3.5G / 4G

## CABLE

Notre vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial (« HFC ») offre des services aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'île de Terre-Neuve. Nous exploitons également un réseau de fibre optique transcontinental axé sur les installations qui comprend 76 000 kilomètres de câble de fibre optique et offre des services aux clients d'affaires, notamment les administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications. Nous utilisons aussi notre vaste réseau de fibre optique pour la liaison terrestre du trafic des stations cellulaires sans fil. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les fibres locales et régionales, les systèmes et circuits de transmission, les stations pivots, les points de présence et l'infrastructure de commutation et d'acheminement IP. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, de Toronto jusqu'à Buffalo et de Montréal jusqu'à New York et à Ashburn en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données et de la voix.

Le réseau est conçu de manière à optimiser la performance et la fiabilité et à permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet au moyen d'une seule plateforme. Le réseau est généralement configuré en anneaux reliant ses stations pivots de distribution, ce qui procure la redondance nécessaire pour réduire les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Les immeubles résidentiels et commerciaux sont reliés à notre réseau par l'intermédiaire de nœuds HFC ou par fibre optique jusqu'au domicile (*fibre-to-the home* ou « FTTH »). Nous relient chaque nœud HFC au réseau à l'aide de fibre optique, puis chaque immeuble au nœud par câble coaxial ou fibre optique. Faisant appel au spectre de la câblodistribution de 860 MHz et de 750 MHz en Ontario et dans le Canada Atlantique, respectivement, nous acheminons nos services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande vers nos abonnés. La segmentation en nœuds HFC réduit le nombre de foyers branchés par nœud HFC, ce qui accroît la largeur de bande et la capacité par abonné.

Nous mettons sans cesse à niveau le réseau pour en améliorer la capacité, en accroître la performance et la fiabilité, réduire les coûts opérationnels et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités. Nos investissements visent :

- le rehaussement de la capacité de notre réseau HFC à 1,2 GHz et l'amélioration simultanée de la performance, de la qualité et de la fiabilité du réseau au moyen du déploiement de câbles de fibre optique numérique, de l'élimination des amplificateurs radiofréquences et de la réduction du nombre de foyers branchés par nœud à une moyenne de 60;
- l'augmentation de la capacité par abonné grâce à l'activation du spectre de 1,2 GHz au moyen d'une capacité additionnelle DOCSIS 3.1 en aval et en amont et du déploiement de DOCSIS 4.0 qui, avec le temps, devraient permettre des vitesses de téléchargement en aval pouvant aller jusqu'à 10 Gb/s;
- l'amélioration de la compression du signal vidéo par le passage à des protocoles vidéo plus avancés;

- la hausse de la capacité des canaux existants et des services sur demande grâce à la vidéo commutée numérique;
- l'augmentation de la couverture de la connexion par fibre optique jusqu'au domicile au moyen du raccordement direct de davantage de maisons et d'immeubles d'habitation au réseau de fibre optique.

Le service d'accès Internet à large bande est offert au moyen d'une plateforme convergente d'accès au câble (CCAP) DOCSIS 3.0/3.1, qui combine des canaux radioélectriques de multiples fréquences en un seul accès chez le consommateur, offrant une performance exceptionnelle. Au cours des 20 dernières années, la segmentation des nœuds HFC, jumelée à la réattribution de bandes de spectre à la télévision numérique et au passage de la technologie DOCSIS 1.0 à DOCSIS 3.1, a permis de multiplier la capacité de téléchargement en aval et en amont par 1 000 et par 200, respectivement. Cet historique d'investissements dans nos réseaux et la démonstration de notre capacité à déployer de manière rentable un service de premier plan constituent une de nos stratégies clés afin de nous assurer de demeurer concurrentiels par rapport aux autres fournisseurs de services qui offrent un service d'accès Internet sur fil de cuivre aux clients résidentiels et aux entreprises. À la fin de 2016, l'ensemble de notre réseau par câble avait été mis à niveau à la technologie CCAP et prenait en charge la norme DOCSIS 3.1 et l'accès Internet Gigabit Élan.

Depuis 2005, nous avons déployé la technologie de fibre jusqu'au point de concentration (*fibre-to-the curb* ou « FTTC ») de 1 GHz dans de nouveaux ensembles résidentiels et sommes passés à la FTTH. En 2018, nous avons entrepris la mise à niveau de notre réseau HFC vers une combinaison de FTTC et de FTTH à 1,2 GHz. La technologie FTTC sert d'assise aux prochaines générations de la technologie DOCSIS, dont les systèmes Remote-PHY et DOCSIS 4.0, qui amélioreront l'accessibilité des services d'accès Internet à haute vitesse, leur qualité et l'atteinte des vitesses cibles, tout en augmentant la capacité de notre réseau HFC. La FTTH sera fondée sur la technologie de réseau optique passif gigabit (*gigabit passive optical network* ou « GPON ») et devrait prendre en charge des vitesses de téléchargement symétrique en aval et en amont allant jusqu'à 10 Gb/s par nœud dans certaines agglomérations.

Nous continuons d'investir dans les services offerts par notre réseau de câblodistribution et de les perfectionner; par exemple, en l'équipant de la technologie capable de prendre en charge des débits Internet à 1 Gb/s, de la Télé Élan et de la télé 4K de Rogers, en mettant en marché notre terminal EVP 4K et en prenant un important engagement en matière de diffusion d'événements sportifs en direct au format 4K, dont les matchs de la saison régulière que les Blue Jays de Toronto joueront à domicile en 2020 ainsi qu'un grand nombre de matchs de la LNH et de la NBA.

Les services de téléphonie par câble sont également fournis à partir d'un réseau DOCSIS. Nous assurons un service de grande qualité en offrant la redondance géographique et l'alimentation de secours du réseau. Notre service de téléphonie présente une vaste gamme de fonctionnalités, tels l'affichage des appels sur le téléviseur (offert sur les terminaux TerminalPlus<sup>MC</sup>), les conférences téléphoniques et les fonctions avancées de boîte vocale qui permettent aux consommateurs d'être informés de leurs messages vocaux et de les écouter sur leur boîte vocale résidentielle, sur leur téléphone cellulaire ou sur Internet.

Nous possédons et exploitons certains des réseaux et centres de données les plus sophistiqués au Canada. Nous tirons parti de nos réseaux nationaux de fibre optique, câblés et sans fil et de notre infrastructure de centre de données pour permettre aux entreprises d'offrir une plus grande valeur à leurs clients grâce à une surveillance du réseau et à une résolution de problèmes proactive assortie d'une fiabilité, d'une sécurité et d'une performance de haut calibre. Nos centres d'exploitation primaires et secondaires du réseau surveillent de façon proactive les réseaux de Rogers pour atténuer le risque d'interruption de service et permettre une réponse rapide en cas de panne.

Nos centres de données garantissent le temps de disponibilité et une expertise en solutions de colocation, d'infonuagique et de services gérés. Nous possédons et exploitons à l'échelle du Canada 12 centres de données à la fine pointe de la technologie hautement fiables, certifiés, y compris :

- le premier centre de données pour de multiples utilisateurs au Canada à recevoir la certification de niveau III pour la construction et la conception;
- le premier centre de données à recevoir la certification de niveau III en Alberta;
- le troisième centre de données ayant reçu la certification de niveau III à Ottawa.

## MARQUES FORTES

La marque Rogers jouit d'une forte reconnaissance à l'échelle nationale grâce :

- à ses réseaux établis;
- à ses vastes réseaux de distribution;
- au contenu et à la programmation média qui lui sont associés;
- à la publicité;
- aux commandites d'événements et de lieux de rencontre tels la Coupe Rogers;
- à ses engagements communautaires tels la Bourse d'études Ted Rogers;
- à la nomination d'immeubles phares au Canada.

Nous détenons ou utilisons également certaines des marques les plus reconnues du Canada, y compris :

- les marques sans fil de Rogers, Fido et chatr;
- les marques nationales de Rogers et Fido;
- 23 stations de télévision et de chaînes spécialisées, dont Sportsnet, Omni, Citytv, FX (Canada) et FXX (Canada);
- 55 stations de radio, dont 98,1 CHFIM<sup>MC</sup>, 680 NEWS<sup>MC</sup>, Sportsnet The FAN<sup>MC</sup>, KiSS<sup>MC</sup>, JACK FM<sup>MC</sup> et SONiC<sup>MC</sup>;
- des équipes des ligues majeures telles les Blue Jays de Toronto et les équipes appartenant à MLSE, comme les Maple Leafs de Toronto, les Toronto Raptors, le Toronto FC et les Argonauts de Toronto;
- un contrat de licence exclusif de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture du hockey professionnel au Canada;
- TSC, un détaillant de premier plan de téléachat et d'achat en ligne.

## DISTRIBUTION DE PRODUITS À GRANDE ÉCHELLE

### SANS-FIL

Nous possédons un vaste réseau de distribution national et nous offrons nos produits sans fil à l'échelle du pays au moyen de multiples canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers, Fido et chatr détenus par la Société;
- les sites rogers.com, fido.ca et chatwireless.com et leur option de libre-service, de même que divers sites Web d'affaires électroniques;
- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs;
- d'autres canaux de distribution tels que WOW! boutique mobile, les magasins Wave sans fil et La cabine T sans fil, par l'intermédiaire de notre participation dans Glentel;
- nos centres d'appels;
- le télémarketing;
- le nouveau service de vente au détail personnalisé Pro chez vous de Rogers, qui assure la livraison et la configuration des nouveaux appareils sans fil à l'endroit choisi par le client dans sa zone de service.

### CABLE

Nous distribuons nos produits résidentiels de Cable au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers et Fido détenus par la Société;
- les sites rogers.com et fido.ca et leur option de libre-service;
- nos centres d'appels, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte;
- les grandes chaînes de vente au détail.

Notre équipe de vente et divers tiers détaillants vendent des services aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants conclut des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

## CONTENU MÉDIA DE PREMIER ORDRE

Nous offrons un contenu de divertissement sportif très recherché et amélioré grâce aux initiatives suivantes :

- un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture du hockey professionnel au Canada sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et Internet);
- LIVE de la LNH, une destination en ligne par contournement pour porter plus loin l'action de la LNH sur tout écran;
- Sportsnet NOW, le premier service de divertissement sportif par contournement du Canada, qui procure un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux émissions sportives télédiffusées sur Sportsnet;



- Sportsnet NOW+, qui propose du contenu supplémentaire, comme d'autres matchs de la LNH, le championnat d'Allemagne de football (Bundesliga), le championnat d'Angleterre de rugby (Premiership Rugby) et le championnat de course automobile IndyCar;
- *Rogers<sup>MC</sup> Hometown Hockey<sup>MC</sup> Tour*, une tournée s'arrêtant dans 25 communautés à l'échelle du Canada pendant la saison 2019-2020 de la LNH et organisant des festivités sur le thème du hockey, ainsi que l'écoute de matchs en plein air;
- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée au baseball, lancée au Canada par l'entremise des services de télévision de Rogers;
- une convention de cession de droits de huit ans conclue avec MLB Properties et MLB Advanced Media pour la diffusion en direct des matchs ainsi que des faits saillants de ceux-ci au Canada jusqu'en novembre 2021;
- une entente multiplateforme de dix ans, en vigueur jusqu'en août 2024, aux termes de laquelle Rogers sera le grossiste et distributeur canadien exclusif de la programmation vedette de la World Wrestling Entertainment (« WWE »);
- les droits de télédiffusion et de diffusion exclusifs pour les Blue Jays de Toronto en raison de notre propriété de l'équipe.

## EXPÉRIENCE CLIENT

Nous sommes déterminés à offrir à nos clients la meilleure expérience possible. C'est pourquoi nous avons investi dans divers domaines afin de rendre plus simples et pratiques les interactions que nos clients ont avec nous. Voici quelques exemples :

- des centres d'appels répartis dans tout le Canada;
- un système de réponse vocale intégrée, ou RVI, novateur qui peut répondre en quatre langues, à savoir le français, l'anglais, le mandarin et le cantonais;
- une technologie d'authentification de la voix dans tous nos centres d'appels qui identifie automatiquement nos abonnés inscrits grâce à leur voix, ce qui renforce la sécurité et protège nos clients d'une fraude potentielle;
- des options libre-service, notamment :
  - la possibilité, pour les clients de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires et des rehaussements de matériel;
  - une ouverture de session simplifiée qui permet aux abonnés Fido de se connecter à leur compte en ligne ou au moyen de l'application Mon Compte de Fido en utilisant leurs données d'identification Facebook, ce qui élimine la multiplication des données de connexion à retenir et simplifie l'accès à nos options en libre-service;
  - la possibilité pour les clients d'installer leurs produits d'accès Internet et de télévision à leur convenance, sans que l'installation nécessite l'intervention d'un technicien à domicile;
  - l'outil Rogers EnRoute<sup>MC</sup>, qui permet aux clients de faire le suivi, sur leur téléphone, du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service;
- le service à la clientèle accessible à l'aide de Facebook Messenger, de Twitter et de séances de clavardage en ligne sur nos sites Web;
- la gamme de forfaits de données illimitées Infini de Rogers, sans frais d'utilisation excédentaire;

- un programme de financement des appareils sans fil sur 24 mois, sans mise de fonds et sans intérêt, offert avec les forfaits Infini de Rogers et notre programme de paiement Fido;
- le service de vente au détail personnalisé Pro chez vous de Rogers, qui propose, dans les quelques heures suivant la commande d'un nouvel appareil sans fil, les services d'un professionnel des solutions connectées qui se rendra à l'endroit et au moment choisis par le client dans la zone de service pour configurer le nouvel appareil selon les préférences exprimées;
- l'application Centre Élan WiFi, qui donne à tous les clients du service Télé Élan le contrôle ultime de leur expérience sans fil;
- un gestionnaire de données pour les familles et le réapprovisionnement de données, qui sont des options donnant aux clients de Sans-fil la possibilité de gérer et de personnaliser leur consommation de données en temps réel grâce à MonROGERS;
- les Moments Extras de Fido, qui procurent aux abonnés des forfaits Branchés une heure de données additionnelle, cinq fois par cycle de facturation, sans frais supplémentaires;
- Fido XTRA, un programme qui propose aux abonnés des services sans fil facturés et des services d'accès Internet de Fido un accès gratuit à de nouveaux avantages tous les jeudis, comme des offres et des cadeaux de la part de grandes marques d'aliments, de boissons, de vêtements, de divertissement et plus encore;
- une facturation en ligne simple rendant la lecture et la compréhension des frais mensuels plus aisées pour les clients;
- les services d'itinérance sans fil Partout chez vous et Fido Nomade, qui permettent aux Canadiens de se servir sans souci de leur forfait de services sans fil quand ils se trouvent dans l'une des destinations désignées, exactement comme ils le feraient chez eux.

## EMPLOYÉS JOUANT UN RÔLE ACTIF

Pour nos quelque 25 300 employés, nous nous efforçons de créer un milieu où il fait bon travailler, en mettant l'accent sur toutes les dimensions de l'expérience employé, soit :

- l'engagement des employés et la mise sur pied d'équipes très performantes en utilisant des outils tels des sondages sur l'engagement des employés et des programmes de perfectionnement du leadership;
- le recrutement et le maintien en poste d'éléments prometteurs grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à des programmes de reconnaissance des employés liés au rendement, et des programmes d'avancement de carrière pour les employés de première ligne;
- le maintien de notre engagement envers la diversité et l'inclusion;
- l'offre d'un environnement de travail sécuritaire, coopératif et souple procurant aux employés les outils et la formation menant à leur réussite.

## VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Nous affichons un bilan de première qualité, utilisons l'effet de levier de l'endettement de façon prudente et possédons d'importantes liquidités disponibles à hauteur de 2 493 millions de

dollars au 31 décembre 2019. Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des débiteurs et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, et des émissions de titres d'emprunt à long terme. Nous détenions également environ 1 831 millions de dollars de titres de participation négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2019.

Les informations qui suivent sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs », « Objectifs financiers et opérationnels » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », ainsi qu'avec nos informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Comme il est mentionné à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels », nous prévoyons de dégager des flux de trésorerie disponibles positifs en 2020. Nous prévoyons de disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à nos besoins de trésorerie en 2020, dont le financement des dividendes versés sur nos actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme et des emprunts à court terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement, les activités d'investissement et autres obligations. Ces ressources tiennent compte du solde de trésorerie à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles et des fonds disponibles aux termes de nos facilités de crédit, de notre programme de titrisation des débiteurs, de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et des fonds dont nous disposons par suite de

l'émission de temps à autre de titres d'emprunt bancaire, de titres cotés en bourse ou de titres de sociétés privées. Au 31 décembre 2019, aucune restriction importante n'était applicable aux mouvements de trésorerie entre RCI et ses filiales.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible en contractant des emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, la conclusion de nouvelles facilités de crédit bancaire ou l'émission de titres d'emprunt publics ou privés à court et à long terme, la modification des modalités de notre programme de titrisation des débiteurs ou de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également profiter de l'occasion pour refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives en matière de financement seront ou pourront être réalisées lorsqu'elles seront nécessaires.

## ACTIONNARIAT ET DIVIDENDES

Les actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote de RCI (« actions de catégorie B sans droit de vote ») sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen combiné des opérations quotidiennes étant d'environ 1,5 million d'actions en 2019. En outre, les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote de RCI (« action de catégorie A ») sont négociées à la Bourse de Toronto. À la discrétion du conseil, les dividendes déclarés sont les mêmes pour les deux catégories d'actions. En 2019, un dividende annualisé de 2,00 \$ a été versé pour chaque action.

## Résultats financiers de 2019

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2019 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et ne doivent pas être

considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière indicatrice de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018 <sup>1</sup>	Variation en %
Produits			
Sans-fil	9 250	9 200	1
Cable	3 954	3 932	1
Media	2 072	2 168	(4)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(204)	-
Produits	15 073	15 096	-
Total des produits tirés des services <sup>2</sup>	12 965	12 974	-
BAlIA ajusté <sup>3</sup>			
Sans-fil	4 345	4 090	6
Cable	1 919	1 874	2
Media	140	196	(29)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(192)	(177)	8
BAlIA ajusté <sup>3</sup>	6 212	5 983	4
Marge du BAlIA ajusté <sup>3</sup>	41,2 %	39,6 %	1,6 pt
Bénéfice net	2 043	2 059	(1)
Bénéfice de base par action	3,99 \$	4,00 \$	-
Bénéfice dilué par action	3,97 \$	3,99 \$	(1)
Résultat net ajusté <sup>3</sup>	2 135	2 241	(5)
Résultat par action de base ajusté <sup>3</sup>	4,17 \$	4,35 \$	(4)
Résultat par action dilué ajusté <sup>3</sup>	4,15 \$	4,34 \$	(4)
Dépenses d'investissement	2 807	2 790	1
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	4 288	6
Flux de trésorerie disponibles <sup>3,4</sup>	2 278	2 134	7

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 n'ont pas été retraités par suite de ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Le BAlIA ajusté, le résultat net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures, sur la façon dont nous les calculons et les ratios auxquels elles servent.

<sup>4</sup> Les flux de trésorerie disponibles de 2018 ont été retraités de sorte qu'ils correspondent à notre définition actuelle. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements.



## PRINCIPALES VARIATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À 2018

### PRODUITS

Au cours de l'exercice considéré, les produits tirés des services de Sans-fil se sont accrus en raison du fait que nous avons continué de monétiser la demande grandissante à l'égard des données au cours du premier semestre de l'exercice ainsi que de notre approche disciplinée de gestion des abonnés. L'accroissement a été contrebalancé en partie par une diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire au deuxième semestre de 2019 compte tenu du taux d'adoption plus fort que prévu des nouveaux forfaits de données illimitées Infini de Rogers par les abonnés. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont reculé de 1 % pour l'exercice sous l'effet de la baisse des ajouts bruts d'abonnés et de la diminution du nombre de rehaussements d'appareils.

Les produits de Cable ont augmenté pour l'exercice à l'étude grâce à l'accroissement des produits tirés des services d'accès Internet, découlant de la migration générale de nos clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures, à l'incidence des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet et à l'augmentation du nombre d'abonnés à nos produits Internet. Cette augmentation a été en partie annulée par les prix promotionnels offerts aux abonnés et la perte d'abonnés aux services de télévision et de téléphonie par rapport à l'exercice précédent.

Les produits de Media ont diminué cette année en raison de la vente de notre division de l'édition et du fait que les résultats de 2018 comprenaient une distribution versée par la ligue majeure de baseball aux Blue Jays de Toronto. Exclusion faite de ces deux facteurs, les produits de Media auraient augmenté de 1 % pour 2019.

### BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a augmenté au cours de l'exercice considéré principalement sous l'effet de l'adoption de l'IFRS 16, qui a compté pour environ 4 % de la hausse, et du nombre accru d'abonnés aux services facturés. Ces facteurs ont donné une marge de 47,0 %, en hausse de 250 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté de Cable pour l'exercice considéré a augmenté en raison de la forte croissance des produits tirés des services d'accès Internet, de la migration constante de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure et de diverses mesures de réduction des coûts. Ces facteurs ont donné une marge de 48,5 %, en hausse de 80 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, le BAIIA ajusté de Media a diminué au cours de l'exercice considéré principalement sous l'effet du recul des produits dont il est question plus haut et de la hausse des coûts liés à la programmation, facteurs en partie compensés par la baisse de la rémunération des joueurs des Blue Jays de Toronto. Ces éléments ont donné une marge de 6,8 %, en baisse de 220 points de base par rapport à l'exercice précédent. Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition et de la distribution versée par la ligue majeure de baseball l'an dernier, le BAIIA ajusté de Media aurait augmenté de 1 % pour 2019.

### BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le bénéfice net et le résultat net ajusté ont tous les deux diminué pour l'exercice considéré sous l'effet surtout de la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges financières, en partie compensée par la hausse du BAIIA ajusté.

## SANS-FIL

### ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2019, nous avons :

- environ 10,8 millions d'abonnés;
- une part de marché représentant environ 33 % des abonnés des services sans fil et des produits tirés du marché canadien des services sans fil.

#### RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	7 156	7 091	1
Produits tirés du matériel	2 094	2 109	(1)
Produits	9 250	9 200	1
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	2 231	2 264	(1)
Autres charges opérationnelles	2 674	2 846	(6)
Charges opérationnelles	4 905	5 110	(4)
BAILA ajusté	4 345	4 090	6
Marge du BAILA ajusté	47,0 %	44,5 %	2,5 pts
Dépenses d'investissement	1 320	1 086	22

#### RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE SANS-FIL<sup>1</sup>

(en milliers, sauf les taux d'attrition, le MFMPA mixte et les PMPA mixtes)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation
Services facturés			
Ajouts bruts d'abonnés	1 566	1 632	(66)
Ajouts nets d'abonnés	334	453	(119)
Total des abonnés aux services facturés <sup>2,3</sup>	9 438	9 157	281
Attrition (mensuelle)	1,11 %	1,10 %	0,01 pt
Services prépayés			
Ajouts bruts d'abonnés	773	751	22
Réductions nettes d'abonnés	(97)	(152)	55
Total des abonnés aux services prépayés <sup>2,4</sup>	1 402	1 626	(224)
Attrition (mensuelle)	4,86 %	4,38 %	0,48 pt
MFMPA mixte (mensuel)	66,23 \$	64,74 \$	1,49 \$
PMPA mixtes (mensuels)	55,49 \$	55,64 \$	(0,15)\$

<sup>1</sup> Le nombre d'abonnés, le taux d'attrition, le MFMPA mixte et les PMPA mixtes sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et de manière prospective, nous avons réduit de 53 000 le nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil afin d'en retirer un client des services publics générant des PMPA peu élevés qui a entrepris de migrer vers un autre fournisseur de services. Selon nous, l'ajustement de ce nombre pour tenir compte d'un client de cette taille qui quitte notre réseau reflète de manière plus significative la performance interne sous-jacente de notre secteur Sans-fil.

<sup>4</sup> Au 1<sup>er</sup> avril 2019, nous avons ajusté le nombre d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil, en retranchant 127 000 abonnés par suite d'une modification de notre politique de mise hors service visant à rendre celle-ci plus conforme à l'usage dans le secteur; la mise hors service n'intervient plus après 180 jours, mais après 90 jours.

## PRODUITS

Nos produits sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits par abonné et des produits tirés de la vente d'appareils sans fil et des autres produits tirés du matériel.

#### Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les services facturés de la transmission de la voix et des données composés :

- des frais mensuels pour les services facturés et prépayés;
- de l'utilisation des services de transmission des données;
- du temps d'antenne;
- des appels interurbains;
- des services essentiels;
- des frais d'itinérance;
- d'autres frais et charges.

La hausse de 1 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable aux facteurs suivants :

- un nombre accru d'abonnés aux services facturés;
- facteur en partie contrebalancé par une diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire par suite du fort taux d'adoption par les clients de nos forfaits de données illimitées Infini de Rogers.

L'augmentation de 2 % du MFMPA mixte est attribuable à la composition des produits marquée par une migration constante des ventes d'appareils vers des appareils à valeur plus élevée.

Nous croyons que la baisse des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services facturés s'explique par notre approche disciplinée de gestion des abonnés et un ralentissement général des marchés au premier semestre de l'exercice. La baisse a été atténuée par une hausse du nombre d'ajouts bruts et nets d'abonnés aux services facturés au cours du deuxième semestre de l'exercice en raison du fort taux d'adoption par de nouveaux clients de nos forfaits Infini de Rogers.

#### Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés des ventes aux abonnés par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente, des magasins de la Société et des courtiers, agents et détaillants indépendants.

La baisse de 1 % des produits tirés du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- la diminution du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants;
- un ralentissement quant aux ajouts bruts d'abonnés;
- facteur en partie compensé par l'augmentation du nombre d'appareils à valeur plus élevée vendus.

## CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

La baisse de 1 % du coût du matériel pour l'exercice considéré s'explique par les mêmes facteurs que ceux qui ont entraîné la baisse des produits tirés du matériel dont il est question plus haut.

La diminution de 6 % des autres charges opérationnelles pour l'exercice à l'étude est attribuable aux éléments suivants :

- l'adoption de l'IFRS 16;
- diverses mesures de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.

#### **BAlIA AJUSTÉ**

L'augmentation de 6 % du BAlIA ajusté au cours de l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.



## CABLE

### UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS DE SERVICES D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE, DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET DE TÉLÉPHONIE

Au 31 décembre 2019, nous avons :

- environ 2,5 millions d'abonnés à nos services d'accès Internet haute vitesse;
- environ 1,6 million d'abonnés à nos services de télévision, dont 325 000 d'abonnés à Télé Élan, notre principal produit télévisuel;
- environ 1,1 million d'abonnés à nos services de téléphonie;
- un réseau desservant environ 4,5 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve.

### RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
<b>Produits</b>			
Services d'accès Internet	2 259	2 114	7
Services de télévision	1 430	1 442	(1)
Services de téléphonie	251	363	(31)
<b>Produits tirés des services</b>	<b>3 940</b>	<b>3 919</b>	<b>1</b>
Produits tirés du matériel	14	13	8
<b>Produits</b>	<b>3 954</b>	<b>3 932</b>	<b>1</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coût du matériel	23	21	10
Autres charges opérationnelles	2 012	2 037	(1)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>2 035</b>	<b>2 058</b>	<b>(1)</b>
<b>BALIA ajusté</b>	<b>1 919</b>	<b>1 874</b>	<b>2</b>
Marge du BALIA ajusté	48,5 %	47,7 %	0,8 pt
Dépenses d'investissement	1 153	1 429	(19)

### RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE CABLE<sup>1</sup>

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation
<b>Services d'accès Internet</b>			
Ajouts nets d'abonnés	104	109	(5)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet <sup>2</sup>	2 534	2 430	104
<b>Services de télévision</b>			
Réductions nettes d'abonnés	(106)	(55)	(51)
Nombre total d'abonnés aux services de télévision <sup>2</sup>	1 579	1 685	(106)
<b>Services de téléphonie</b>			
(Réductions nettes) ajouts nets d'abonnés	(44)	8	(52)
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie <sup>2</sup>	1 072	1 116	(44)
<b>Foyers branchés<sup>2</sup></b>	<b>4 472</b>	<b>4 361</b>	<b>111</b>
<b>Nombre total d'abonnés<sup>3</sup></b>			
(Réductions nettes) ajouts nets d'abonnés	(46)	62	(108)
Nombre total d'abonnés <sup>2</sup>	5 185	5 231	(46)

<sup>1</sup> Le nombre d'abonnés est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

<sup>3</sup> Comprend les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

## PRODUITS

Les produits tirés des services d'accès Internet comprennent :

- les produits tirés des abonnements mensuels et de l'utilisation excédentaire des consommateurs, petites entreprises, grandes sociétés, organismes du secteur public et revendeurs de services Internet en gros;
- les produits tirés des abonnements mensuels au Système de domotique Rogers;
- les produits tirés de la location de modems.

Les produits tirés des services de télévision comprennent :

- les services IPTV et les services de câble numériques, comme :
  - les frais de base;
  - les frais des forfaits;
  - les frais d'accès imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;
  - les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, notamment les frais de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- la location de terminaux de télévision et d'autre matériel.

Les produits tirés des services de téléphonie comprennent les produits tirés des services de téléphonie pour les consommateurs et les petites entreprises découlant :

- des frais de service mensuels;
- des fonctions supplémentaires comme la messagerie vocale, l'appel en attente et l'afficheur;
- des appels interurbains.

L'augmentation de 1 % des produits de Cable au cours de l'exercice considéré s'explique par :

- la migration des clients des services d'accès Internet vers la gamme offrant des vitesses et des capacités supérieures;
- l'incidence des modifications de tarifs pour les services;
- un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet;
- facteurs en partie contrebalancés par l'offre de prix promotionnels aux abonnés;
- les réductions d'abonnés aux services de télévision et de téléphonie.

#### Produits tirés des services d'accès Internet

L'augmentation de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet est attribuable aux facteurs suivants :

- une migration générale des clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures, 68 % de notre clientèle résidentielle abonnée aux services d'accès Internet bénéficiant d'un forfait de 100 mégabits par seconde ou plus (60 % en 2018);
- un nombre accru d'abonnés;
- l'incidence des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet;
- facteurs partiellement contrebalancés par l'offre de prix promotionnels aux abonnés.

#### Produits tirés des services de télévision

La baisse de 1 % des produits tirés des services de télévision au cours de l'exercice considéré s'explique par :

- la réduction du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision par rapport à l'exercice précédent;
- facteur en partie compensé par la migration des abonnés de nos anciens produits télévisuels aux produits télévisuels de Télé Élan;
- la migration des clients vers des services à contenu amélioré;
- les modifications de tarifs pour les services de télévision.

*Produits tirés des services de téléphonie*

Les produits tirés des services de téléphonie ont reculé de 31 % au cours de l'exercice à l'étude en raison des éléments suivants :

- la façon dont est structurée la nouvelle tarification des offres groupées, qui se traduit par des rabais plus élevés pour les services de téléphonie;
- le recul général du nombre d'abonnés aux services de téléphonie par rapport à l'an dernier.

*Produits tirés du matériel*

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux de télévision, de modems pour l'accès Internet et d'autre matériel, ainsi que de matériel de domotique. Les produits tirés du matériel au cours de l'exercice considéré concordent avec ceux de l'exercice précédent.

**CHARGES OPÉRATIONNELLES**

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

- le coût de la programmation;
- le coût des produits tirés du matériel (terminaux de télévision, modems Internet et autre matériel, ainsi que du matériel de domotique);
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer et fidéliser les abonnés existants et attirer de nouveaux abonnés.

Les charges opérationnelles ont diminué de 1 % au cours de l'exercice considéré, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- l'adoption de l'IFRS 16;
- diverses mesures de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.

**BAIIA AJUSTÉ**

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2 % au cours de l'exercice considéré en raison des variations des produits et des charges susmentionnées.

## MEDIA

### SOCIÉTÉ CANADIENNE DIVERSIFIÉE DANS LES MÉDIAS

Nous possédons un vaste portefeuille d'actifs de médias, qui comprend principalement :

- des actifs de divertissement et de médias sportifs, comme Sportsnet et les Blue Jays de Toronto;
- notre contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH;
- des actifs de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- des services d'achat multiplateformes télévisés et en ligne;
- des médias numériques.

### RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Produits	2 072	2 168	(4)
Charges opérationnelles	1 932	1 972	(2)
BAlIA ajusté	140	196	(29)
Marge du BAlIA ajusté	6,8 %	9,0 %	(2,2)pts
Dépenses d'investissement	102	90	13

### PRODUITS

Les produits de Media proviennent des sources suivantes :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion et de médias numériques;
- les abonnements aux produits de télévision et à ceux offerts par contournement;
- les ventes de billets, la redistribution de fonds et d'autres distributions de la ligue majeure de baseball et les ventes des concessions;
- la vente de produits aux particuliers.

Les produits ont reculé de 4 % au cours de l'exercice considéré en raison des facteurs suivants :

- la vente de notre division de l'édition au cours du deuxième trimestre de 2019;
- la baisse des produits provenant des Blue Jays de Toronto, imputable surtout au fait qu'une distribution avait été versée par la ligue majeure de baseball en 2018;
- facteurs en partie annulés par la hausse des produits tirés de Sportsnet et de TSC.

Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition et de la distribution versée par la ligue majeure de baseball l'an dernier, les produits de Media auraient augmenté de 1 % pour l'exercice considéré.

### CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de Media se répartissent en quatre catégories principales :

- le coût du contenu diffusé, y compris de la programmation sportive et de la production;
- la rémunération des joueurs des Blue Jays de Toronto;
- le coût des marchandises vendues;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles ont baissé de 2 % au cours de l'exercice considéré en raison des facteurs suivants :

- la baisse de la rémunération des joueurs des Blue Jays de Toronto;
- le repli des coûts liés à l'édition par suite de la vente de cette division;
- facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés à la programmation;
- la hausse du coût des ventes entraînée par l'augmentation des produits tirés de TSC.

### BAlIA AJUSTÉ

Le recul de 29 % du BAlIA ajusté pour l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut. Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition au cours du deuxième trimestre de 2019 et de la distribution versée par la ligue majeure de baseball l'an dernier, le BAlIA ajusté de Media aurait augmenté de 1 % pour l'exercice considéré.



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité. Les dépenses liées à l'acquisition de licences de spectre et aux entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ne figurent pas dans les dépenses d'investissement et n'entrent pas dans le calcul des flux de trésorerie disponibles ou de l'intensité du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières », « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour en savoir davantage.

Les dépenses d'investissement sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie. C'est pourquoi la direction se concentre sur leur planification, leur financement et leur gestion. Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>			
Sans-fil	1 320	1 086	22
Cable	1 153	1 429	(19)
Media	102	90	13
Siège social	232	185	25
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	2 807	2 790	1
Intensité du capital <sup>2</sup>	18,6 %	18,5 %	0,1 pt

<sup>1</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

### SANS-FIL

L'augmentation des dépenses d'investissement de Sans-fil pour l'exercice à l'étude découle des investissements consacrés à la mise à niveau de notre réseau sans fil pour que nous puissions continuer d'offrir à nos clients une performance fiable. Nous avons continué d'étendre notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G qui est aussi prête pour la 5G, en prévision du déploiement de la 5G dans certains marchés au début de 2020 en vue de sa commercialisation.

En 2019, nous avons acquis des licences d'utilisation de spectre pour 1 731 millions de dollars, qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».

### CABLE

La diminution des dépenses d'investissement de Cable pour l'exercice considéré découle de la baisse des achats de matériel installé chez l'abonné et de la diminution des investissements dans le lancement de Télé Élan. Nous avons poursuivi la mise à niveau de notre infrastructure de réseau au moyen du déploiement additionnel de fibre optique, notamment les réseaux de distribution par fibre optique jusqu'au domicile et par fibre optique jusqu'au point de concentration. Les mises à niveau viendront réduire le nombre de foyers branchés par nœud et intégreront les technologies les plus récentes qui contribueront à procurer plus de bande passante et une expérience client encore plus fiable, à mesure que nous réalisons notre plan d'action visant le service résidentiel branché.

### MEDIA

La hausse des dépenses d'investissement du secteur Media au cours de l'exercice considéré découle des investissements plus importants consacrés à la rénovation de diverses installations des Blues Jays de Toronto, en partie annulés par les investissements moins élevés dans notre infrastructure de diffusion et de TI ainsi que par la vente de notre division de l'édition.

### SIÈGE SOCIAL

L'augmentation des dépenses d'investissement du siège social pour l'exercice à l'étude s'explique par les investissements supérieurs consacrés à la technologie de l'information et à divers immeubles pendant l'exercice et par l'incidence sur les résultats de l'exercice précédent d'un produit de 25 millions de dollars provenant de la vente de certains actifs.

### INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital de l'exercice considéré a été semblable à celle de l'exercice précédent.

## REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice net ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	6 212	5 983	4
Déduire (ajouter) :			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 488	2 211	13
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(16)	(100)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	210	(34)
Charges financières	840	793	6
Autres produits	(10)	(32)	(69)
Charge d'impôt sur le résultat	712	758	(6)
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 043</b>	<b>2 059</b>	<b>(1)</b>

<sup>1</sup> Le BAlIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui ne doit pas être considérée comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure et sur la façon dont nous la calculons.

### BAlIA AJUSTÉ

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2018 » pour obtenir une analyse de la hausse du BAlIA ajusté de l'exercice considéré.

### AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Amortissement des immobilisations corporelles	2 297	2 174	6
Amortissement des immobilisations incorporelles	16	37	(57)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles avant l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2 313	2 211	5
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation <sup>1</sup>	175	-	n. s.
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total</b>	<b>2 488</b>	<b>2 211</b>	<b>13</b>

<sup>1</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le montant total des amortissements a augmenté au cours de l'exercice considéré en raison principalement de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation entraîné par l'adoption de l'IFRS 16 le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de la hausse des dépenses d'investissement au cours des dernières années. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » pour en savoir plus à ce sujet.

### FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons engagé 139 millions de dollars (210 millions de dollars en 2018) en frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges. En 2019 et en 2018, ces charges se composaient principalement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs et des frais de résiliation d'autres contrats.

En 2018, les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges comprenaient certains frais de résiliation de contrats liés aux événements sportifs.

### CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Intérêts sur les emprunts <sup>1</sup>	746	709	5
Intérêts sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11	14	(21)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	19	28	(32)
(Profit) perte de change	(79)	136	n. s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	80	(95)	n. s.
Intérêts inscrits à l'actif	(19)	(20)	(5)
Autres	21	21	-
Charges financières avant les intérêts sur les obligations locatives	779	793	(2)
Intérêts sur les obligations locatives <sup>2</sup>	61	-	n. s.
<b>Total des charges financières</b>	<b>840</b>	<b>793</b>	<b>6</b>

<sup>1</sup> Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et la dette à long terme.

<sup>2</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

L'augmentation de 6 % des charges financières de l'exercice à l'étude s'explique par les facteurs suivants :

- les intérêts sur les obligations locatives par suite de l'adoption de l'IFRS 16;
- l'accroissement de l'encours de la dette par suite des émissions de titres d'emprunt d'avril 2019, en grande partie pour financer notre acquisition des licences de spectre de 600 Mhz (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières »);
- facteurs partiellement contrebalancés par une perte de 21 millions de dollars liée à l'abandon de la comptabilité de couverture à l'égard de certains dérivés liés aux contrats à terme sur obligations comptabilisés en 2018.

*Intérêts sur les emprunts*

Les intérêts sur les emprunts ont été plus élevés pour l'exercice considéré en raison du montant net des émissions de billets de premier rang effectuées durant l'exercice, en partie compensé par la proportion plus grande par rapport à 2018 des emprunts effectués aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, sur lequel les intérêts sont moins élevés. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

*Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme*

Nous avons comptabilisé pour l'exercice considéré une perte de 19 millions de dollars (28 millions de dollars en 2018) liée aux remboursements sur la dette à long terme, ce qui reflète le paiement des primes de remboursement liées au remboursement de billets de premier rang à 4,7 % de 900 millions de dollars effectué en novembre 2019, billets qui autrement seraient arrivés à échéance en septembre 2020 (en 2018, remboursement de billets de premier rang à 6,8 % de 1,4 milliard de dollars américains effectué en avril 2018, billets qui autrement auraient été remboursables en août 2018).

*Change et variation de la juste valeur des instruments dérivés*

En 2019, nous avons comptabilisé des profits de change nets de 79 millions de dollars (pertes de change nettes de 136 millions de dollars en 2018). Ces profits et pertes découlaient essentiellement des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.

Ces profits de change (pertes de change en 2018) ont été contrés par la perte de 80 millions de dollars liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés (profit de 95 millions de dollars en 2018), attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette non désignés comme couvertures à des fins comptables que nous avons utilisés pour contrebalancer le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons déterminé qu'il nous serait désormais impossible d'exercer certains dérivés liés aux contrats à terme sur obligations sur dix ans dans le respect de la période désignée initiale. Par conséquent, nous avons mis fin à la comptabilité de couverture visant ces dérivés liés aux contrats à terme et reclassé une perte de 21 millions de dollars de la réserve de couverture comprise dans les capitaux propres aux charges financières (comptabilisées dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés). Par la suite, nous avons prolongé la durée des contrats à terme sur obligations jusqu'au 31 mai 2019, avec la possibilité de la prolonger davantage, et les avons désignés à nouveau comme couvertures efficaces. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons exercé nos contrats à terme sur obligations résiduels.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

**CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculée en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réelle pour l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Taux d'impôt prévu par la loi	26,7 %	26,7 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 755	2 817
Charge d'impôt sur le résultat calculée	736	752
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	-	5
Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	7	1
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	(23)	-
Tranche non imposable des gains en capital	(2)	(9)
Autres éléments	(6)	9
Total de la charge d'impôt sur le résultat	712	758
Taux d'impôt effectif	25,8 %	26,9 %
Impôt sur le résultat en trésorerie payé	400	370

Le taux d'impôt effectif de la Société s'est situé à 25,8 % pour l'exercice considéré, contre 26,9 % pour 2018. Le taux d'impôt effectif pour 2019 était inférieur au taux d'impôt prévu par la loi essentiellement en raison de la réduction du taux d'impôt des sociétés en Alberta sur une période de quatre ans.

L'impôt sur le résultat en trésorerie payé au cours de l'exercice à l'étude a augmenté principalement en raison du calendrier des versements d'acomptes provisionnels.

**BÉNÉFICE NET**

Le bénéfice net a reculé de 1 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2018 » pour un complément d'information.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2019	2018	
Bénéfice net	2 043	2 059	(1)
Bénéfice de base par action	3,99 \$	4,00 \$	-
Bénéfice dilué par action	3,97 \$	3,99 \$	(1)

## RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté a été moins élevé de 5 % comparativement à celui de 2018, principalement en raison de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges financières, partiellement contrebalancée par la hausse du BAIIA ajusté.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	6 212	5 983	4
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 488	2 211	13
Charges financières <sup>2</sup>	821	744	10
Autres produits	(10)	(32)	(69)
Charge d'impôt sur le résultat <sup>3</sup>	778	819	(5)
Résultat net ajusté <sup>1</sup>	2 135	2 241	(5)
Résultat par action de base ajusté <sup>1</sup>	4,17 \$	4,35 \$	(4)
Résultat par action dilué ajusté <sup>1</sup>	4,15 \$	4,34 \$	(4)

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté, le résultat net ajusté et le résultat par action de base et dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Les charges financières présentées ci-dessus ne tiennent pas compte de la perte de 19 millions de dollars liée aux remboursements sur la dette à long terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (28 millions de dollars en 2018), ni de la perte de 21 millions de dollars liée à l'abandon de la comptabilité de couverture à l'égard de certains contrats à terme sur obligations pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

<sup>3</sup> La charge d'impôt sur le résultat présentée ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement de 43 millions de dollars (61 millions de dollars en 2018) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 lié à l'incidence fiscale des éléments ajustés. Elle exclut également un recouvrement de 23 millions de dollars (néant en 2018) découlant de changements apportés aux lois fiscales pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## MEMBRES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2019, la Société comptait environ 25 300 employés (26 100 en 2018) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2019 s'est chiffré à 2 005 millions de dollars (2 089 millions de dollars en 2018).

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2017

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2018 <sup>1</sup>	2017 <sup>1</sup>	Variation en %
Produits			
Sans-fil	9 200	8 569	7
Cable	3 932	3 894	1
Media	2 168	2 153	1
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés <sup>2</sup>	(204)	(247)	(17)
Produit	15 096	14 369	5
Total des produits tirés des services <sup>2</sup>	12 974	12 550	3
BAIIA ajusté <sup>3</sup>			
Sans-fil	4 090	3 726	10
Cable	1 874	1 819	3
Media	196	127	54
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(177)	(170)	4
BAIIA ajusté <sup>3</sup>	5 983	5 502	9
Marge du BAIIA ajusté <sup>3</sup>	39,6 %	38,3 %	1,3 pt
Résultat net	2 059	1 845	12
Résultat net ajusté <sup>3</sup>	2 241	1 902	18

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 et de 2017 n'ont pas été retraités par suite de ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté et le résultat net ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

### Produits

Les produits consolidés avaient augmenté de 5 % en 2018, ce qui cadrait avec la croissance de 7 % des produits de Sans-fil et celle de 1 % des produits de Cable et de Media. Les produits tirés du secteur Sans-fil avaient progressé sous l'effet de l'adoption accrue de forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques et de l'augmentation du nombre d'appareils à valeur plus élevée vendus. Les produits de Cable avaient augmenté de 1 % sous l'effet de la croissance des produits tirés des services d'accès Internet découlant de la migration générale des clients vers des services d'accès Internet offrant des vitesses et des capacités d'utilisation supérieures, annulée en partie par le recul du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision et l'incidence des forfaits de téléphonie à tarifs réduits. Les produits tirés de Media avaient augmenté de 1 %, car la hausse des produits tirés des Blue Jays de



Toronto, lesquels tiennent compte de la distribution reçue de la ligue majeure de baseball, et de Sportsnet ainsi que des autres produits tirés des abonnements au réseau avaient été en partie annulée par la baisse des produits tirés de la publicité.

#### *BAlIA ajusté*

Le BAlIA ajusté consolidé s'était accru en 2018 pour se chiffrer à 5 983 millions de dollars, rendant compte des hausses de Sans-fil, de Cable et de Media. Le BAlIA ajusté de Sans-fil avait augmenté de 10 % en raison des solides retombées de la hausse des produits tirés des services, qui avaient été annulées en partie par les dépenses plus élevées associées aux volumes accrus d'abonnés et au coût plus élevé des appareils. Le BAlIA ajusté de Cable avait augmenté de 3 % en 2018 par suite de la solide croissance des produits tirés des services d'accès Internet, de la migration constante de la composition des produits au profit de services d'accès Internet à marge supérieure et de diverses mesures

favorisant l'efficacité des coûts et la productivité. Enfin, le BAlIA ajusté de Media avait augmenté de 54 % principalement sous l'effet de la hausse des produits mentionnée ci-dessus et de la baisse des charges opérationnelles découlant des améliorations que nous avons apportées à notre structure de coûts dans toutes les divisions.

#### *Bénéfice net et résultat net ajusté*

Le bénéfice net et le résultat net ajusté avaient augmenté pour l'exercice 2018 sous l'effet surtout de la hausse du BAlIA ajusté, facteur en partie contrebalancé par l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le bénéfice net avait augmenté, passant de 1 845 millions de dollars en 2017 à 2 059 millions de dollars en 2018, et le résultat net ajusté avait affiché lui aussi une hausse, passant de 1 902 millions de dollars en 2017 à 2 241 millions de dollars en 2018.

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2019 et 2018.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2019					2018 <sup>1</sup>				
	Exercice complet	T4	T3	T2	T1	Exercice complet	T4	T3	T2	T1
Produits										
Sans-fil	9 250	2 493	2 324	2 244	2 189	9 200	2 464	2 331	2 214	2 191
Cable	3 954	987	994	997	976	3 932	989	983	991	969
Media	2 072	530	483	591	468	2 168	540	488	608	532
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(58)	(47)	(52)	(46)	(204)	(55)	(33)	(57)	(59)
Total des produits	15 073	3 952	3 754	3 780	3 587	15 096	3 938	3 769	3 756	3 633
Total des produits tirés des services <sup>2</sup>	12 965	3 244	3 233	3 345	3 143	12 974	3 276	3 271	3 300	3 127
BAlIA ajusté										
Sans-fil	4 345	1 064	1 138	1 128	1 015	4 090	1 028	1 099	1 029	934
Cable	1 919	497	499	478	445	1 874	489	490	462	433
Media	140	22	130	72	(84)	196	40	73	60	23
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(192)	(53)	(55)	(43)	(41)	(177)	(36)	(42)	(47)	(52)
BAlIA ajusté <sup>3</sup>	6 212	1 530	1 712	1 635	1 335	5 983	1 521	1 620	1 504	1 338
Déduire (ajouter) :										
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 488	638	627	614	609	2 211	564	558	545	544
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(16)	-	(5)	-	(11)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	38	42	39	20	210	94	47	26	43
Charges financières	840	230	215	206	189	793	205	176	193	219
Autres (produits) charges	(10)	(12)	16	(1)	(13)	(32)	(26)	15	2	(23)
Bénéfice net avant la charge d'impôt sur le résultat	2 755	636	812	777	530	2 817	684	829	738	566
Charge d'impôt sur le résultat	712	168	219	186	139	758	182	235	200	141
Bénéfice net	2 043	468	593	591	391	2 059	502	594	538	425
Bénéfice par action										
De base	3,99 \$	0,92 \$	1,16 \$	1,15 \$	0,76 \$	4,00 \$	0,97 \$	1,15 \$	1,04 \$	0,83 \$
Dilué(e)	3,97 \$	0,92 \$	1,14 \$	1,15 \$	0,76 \$	3,99 \$	0,97 \$	1,15 \$	1,04 \$	0,80 \$
Bénéfice net	2 043	468	593	591	391	2 059	502	594	538	425
Ajouter (déduire) :										
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	38	42	39	20	210	94	47	26	43
Perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations	-	-	-	-	-	21	21	-	-	-
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	19	19	-	-	-	28	-	-	-	28
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(16)	-	(5)	-	(11)
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(43)	(14)	(13)	(10)	(6)	(61)	(32)	(11)	(10)	(8)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	(23)	-	-	(23)	-	-	-	-	-	-
Résultat net ajusté <sup>3</sup>	2 135	511	622	597	405	2 241	585	625	554	477
Résultat par action ajusté <sup>3</sup>										
De base	4,17 \$	1,00 \$	1,22 \$	1,17 \$	0,79 \$	4,35 \$	1,14 \$	1,21 \$	1,08 \$	0,93 \$
Dilué	4,15 \$	1,00 \$	1,19 \$	1,16 \$	0,78 \$	4,34 \$	1,13 \$	1,21 \$	1,07 \$	0,90 \$
Dépenses d'investissement	2 807	791	657	742	617	2 790	828	700	657	605
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	1 166	1 305	1 057	998	4 288	1 051	1 304	1 048	885
Flux de trésorerie disponibles <sup>3,4</sup>	2 278	497	767	609	405	2 134	471	627	595	441

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous n'avons pas retraité les chiffres des périodes précédentes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>3</sup> Le BAlIA ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>4</sup> Les flux de trésorerie disponibles de 2018 ont été retraités de sorte qu'ils correspondent à notre définition actuelle. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements.

## RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2019

L'analyse des résultats de la présente section compare le quatrième trimestre de 2019 avec le quatrième trimestre de 2018.

### *Produits*

Le total des produits est demeuré stable au cours du quatrième trimestre et le total des produits tirés des services a diminué de 1 %, en grande partie sous l'effet d'une baisse de 1 % des produits tirés des services de Sans-fil. La décroissance des produits tirés des services de Sans-fil est principalement imputable à l'adoption plus rapide que prévu par les abonnés des forfaits de données illimitées Infini de Rogers et à la diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire qui en découle, ainsi qu'à un environnement de plus en plus concurrentiel.

Les produits de Cable sont restés stables au quatrième trimestre, car la croissance de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet a été contrée principalement par le recul des produits tirés des services de téléphonie.

Les produits de Media ont diminué de 2 % au quatrième trimestre, en raison principalement de la vente de notre division de l'édition plus tôt cette année, en partie compensée par la hausse des produits tirés de TSC. Exclusion faite de l'effet de la vente de notre division de l'édition, les produits de Media auraient augmenté de 1 % au quatrième trimestre.

### *BAIIA ajusté et marges*

Au quatrième trimestre, le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 1 % et la marge du BAIIA ajusté a progressé de 10 points de base. L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à une augmentation du BAIIA ajusté par rapport au quatrième trimestre de 2018 parce que nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de 2018, ce qui a compté pour 3 points de pourcentage de la croissance, dont l'incidence s'est surtout fait sentir dans le secteur Sans-fil.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a progressé de 4 %, ce qui a donné une marge de 42,7 %, soit une hausse de 100 points de base par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est attribuable surtout à l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté de 2 % au quatrième trimestre, essentiellement grâce à la hausse des produits tirés des services d'accès Internet, mentionnée ci-dessus. La marge s'est donc établie à 50,4 % pour le trimestre considéré, soit une hausse de 100 points de base par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté du secteur Media a diminué de 45 %, ou 18 millions de dollars, pour le quatrième trimestre sous l'effet principalement de la baisse des produits, mentionnée ci-dessus, et d'une hausse des coûts liés à la programmation.

### *Bénéfice net et résultat net ajusté*

Le bénéfice net et le résultat net ajusté ont diminué au quatrième trimestre, car la hausse du BAIIA ajusté a été plus qu'annulée par l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et celle des charges financières.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES ET CARACTÈRE SAISONNIER

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et

des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

### *Sans-fil*

Les tendances qui influent sur les produits et le BAIIA ajusté de Sans-fil sont les suivantes :

- l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil;
- l'utilisation accrue des services sans fil de transmission des données;
- la hausse des ventes d'appareils sans fil découlant de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents;
- un taux d'attrition moindre des services facturés, qui commencent selon nous à refléter les effets de nos efforts d'amélioration du service à la clientèle;
- la baisse des produits tirés de l'utilisation excédentaire des données entraînée par le nombre grandissant de clients qui adoptent nos forfaits illimités.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil est également tributaire des tendances suivantes :

- la hausse des subventions visant les appareils sans fil, qui annule l'accroissement des ventes de ces appareils, puisque davantage de clients troquent leur appareil pour un téléphone intelligent à coût plus élevé;
- l'augmentation des coûts des services découlant du nombre grandissant d'abonnés.

Nous continuons à cibler une croissance interne des abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés, comme en témoigne la proportion toujours plus grande d'abonnés aux services facturés par rapport aux abonnés aux services prépayés. Nous avons conservé un équilibre relatif entre le nombre d'abonnés aux services facturés et aux services prépayés. Les forfaits prépayés se dotent de caractéristiques semblables à celles des forfaits facturés typiques. Nous pensons que cette évolution procure aux consommateurs un choix élargi en ce qui a trait aux services prépayés ou facturés. La croissance de notre clientèle au fil du temps a donné lieu à des coûts plus élevés au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement; toutefois, la majeure partie de ces augmentations de coûts a été annulée par des gains d'efficacité opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions connexes, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. Cependant, les périodes où l'activité est plus grande peuvent avoir une incidence défavorable sur les taux d'attrition des abonnés en raison de l'intensification de la

concurrence. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles énergiques sont souvent présentées pendant ces périodes et ont une incidence sur les résultats au chapitre du nombre d'abonnés. En revanche, les ajouts d'abonnés ont tendance à être moins nombreux au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux appareils sans fil populaires peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui dépendent à leur tour du taux de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

#### Cable

Les principales tendances qui influent sur les produits tirés des services de Cable sont les suivantes :

- la hausse des frais d'abonnement à Internet, les clients passant de plus en plus à des services offrant des vitesses supérieures, dont ceux à utilisation illimitée;
- les clients qui adoptent le service Télé Élan;
- les augmentations généralisées de la tarification des services;
- l'abandon progressif par les clients d'affaires des services traditionnels hors réseau à marge inférieure de transmission de la voix interurbains et des données au profit des services de prochaine génération à marge supérieure et des activités des centres de données;
- facteurs contrebalancés en partie par des réductions du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision et de téléphonie au profit de la concurrence;
- le passage, par certains abonnés aux services de télévision, à des forfaits de services plus limités;
- l'augmentation moins marquée de l'utilisation des produits et services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie étant donné que les forfaits de services regroupent de plus en plus de fonctions comme l'utilisation illimitée ou un plus grand nombre de canaux de télédiffusion.

Les principales tendances qui influent sur le BAIIA ajusté de Cable sont les suivantes :

- la hausse des marges opérationnelles liées à Internet sous l'effet de la migration vers des services d'accès Internet au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- facteur annulé en partie par l'augmentation des frais des fournisseurs de contenu de premier ordre pour les services de télévision en raison du regroupement de plus d'offres à valeur ajoutée dans les produits du secteur Cable.

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;

- de nos activités de commercialisation ciblées que nous menons habituellement au quatrième trimestre.

Les résultats opérationnels de Cable suivent aussi les tendances en matière de branchement minimaliste et de débranchement, ce qui a donné lieu à une baisse du nombre d'abonnés qui recourent à la câblodistribution pour regarder la télévision et à moins de clients qui s'abonnent aux services de télévision. Par ailleurs, la tendance à utiliser des produits sans fil, Internet ou les médias sociaux au lieu de produits de téléphonie résidentielle traditionnels a entraîné une diminution des abonnés aux services de téléphonie. En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

#### Media

Les tendances qui influent sur les produits et le BAIIA ajusté de Media sont, en règle générale, le résultat :

- des fluctuations des conditions des marchés au chapitre de la consommation et de la publicité;
- de l'accroissement des tarifs d'abonnement;
- de la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, y compris les hausses prévues par notre accord de licence avec la LNH;
- de l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute se rapportant à nos réseaux de diffusion (comme Citytv) et à nos chaînes spécialisées (comme FX Canada).

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;
- de la saison de la MLB, dont les effets sont les suivants :
  - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;
  - les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas;
  - les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées ou disputées, selon le cas;
- de la saison de la LNH, dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
  - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;



- les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;
- les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne, à l'hiver et au printemps, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

#### *Autres charges*

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont tendance à augmenter depuis quelques années

par suite de l'accroissement de nos actifs amortissables, considérablement lié à l'expansion continue de nos réseaux sans fil et de câble. Cette hausse est due directement aux dépenses d'investissement accrues au cours de l'exercice considéré et du précédent, occasionnées par la mise à niveau de notre réseau sans fil, l'acquisition de matériel installé chez l'abonné ainsi que le lancement des services Télé Élan et Internet Gigabit Élan et l'ajout de la télévision 4K à notre réseau par câble. Nous prévoyons que les amortissements concorderont avec les dépenses d'investissement en cours et les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

## SURVOL DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2019	Au 1 <sup>er</sup> janv. 2019 <sup>1</sup>	Variation (en \$)	Variation (en %)	Explication des principales variations
<b>Actifs</b>					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	494	405	89	22	Se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie ».
Débiteurs	2 304	2 236	68	3	Rend compte surtout d'une hausse de certaines créances clients.
Stocks	460	466	(6)	(1)	n. s.
Partie courante des actifs sur contrat	1 234	1 052	182	17	Rend compte de la hausse nette des contrats conclus avec des clients.
Autres actifs courants	524	436	88	20	Rend compte d'une hausse des créances liées au financement d'appareils.
Partie courante des instruments dérivés	101	270	(169)	(63)	Rend principalement compte d'un recul de la juste valeur de nos dérivés liés aux dépenses. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
<b>Total des actifs courants</b>	<b>5 117</b>	<b>4 865</b>	<b>252</b>	<b>5</b>	
Immobilisations corporelles	13 934	13 261	673	5	Rend principalement compte des dépenses d'investissement et des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, contrebalancées en partie par la charge d'amortissement.
Immobilisations incorporelles	8 905	7 205	1 700	24	Rend principalement compte de l'acquisition de licences du spectre de 600 MHz.
Placements	2 830	2 134	696	33	Rend principalement compte de l'augmentation de la juste valeur de certains placements négociables en bourse.
Instruments dérivés	1 478	1 339	139	10	Rend principalement compte des variations de la valeur de marché de nos dérivés liés à la dette par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Actifs sur contrat	557	535	22	4	Rend compte de la hausse nette des contrats conclus avec des clients.
Autres actifs à long terme	275	132	143	108	Rend compte d'une hausse des créances liées au financement d'appareils.
Goodwill	3 923	3 905	18	-	n. s.
<b>Total des actifs</b>	<b>37 019</b>	<b>33 376</b>	<b>3 643</b>	<b>11</b>	
<b>Passifs et capitaux propres</b>					
Passifs courants					
Emprunts à court terme	2 238	2 255	(17)	(1)	Rend compte des remboursements nets sur notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.
Créditeurs et charges à payer	3 033	2 997	36	1	Rend principalement compte d'une hausse globale des dettes fournisseurs en raison du calendrier des paiements effectués.
Impôt sur le résultat à payer	48	177	(129)	(73)	Rend compte du calendrier des acomptes provisionnels effectués.
Autres passifs courants	141	132	9	7	n. s.
Passifs sur contrat	224	233	(9)	(4)	n. s.
Partie courante de la dette à long terme	-	900	(900)	(100)	Rend compte du remboursement de billets de premier rang totalisant 900 millions de dollars venus à échéance en 2019.
Partie courante des obligations locatives	230	190	40	21	Rend compte des obligations liées aux nouveaux contrats de location conclus au cours de l'exercice.
Partie courante des instruments dérivés	50	87	(37)	(43)	Rend compte de l'exercice de nos contrats à terme sur obligations, facteur en partie contrebalancé par l'augmentation de la juste valeur de nos dérivés liés aux emprunts à court terme effectués dans le cadre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 964</b>	<b>6 971</b>	<b>(1 007)</b>	<b>(14)</b>	
Provisions	36	35	1	3	n. s.
Dette à long terme	15 967	13 390	2 577	19	Rend principalement compte du montant net des émissions de billets de premier rang effectuées au cours de l'exercice. Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».
Instruments dérivés	90	22	68	n. s.	Rend compte des variations des valeurs de marché de nos dérivés liés à la dette, principalement par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Obligations locatives	1 495	1 355	140	10	Rend compte des obligations liées aux nouveaux contrats de location conclus au cours de l'exercice.
Autres passifs à long terme	614	546	68	12	Rend compte principalement d'une augmentation de notre passif net lié aux régimes de retraite.
Passifs d'impôt différé	3 437	2 901	536	18	Rend principalement compte de l'augmentation des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs.
<b>Total des passifs</b>	<b>27 603</b>	<b>25 220</b>	<b>2 383</b>	<b>9</b>	
Capitaux propres	9 416	8 156	1 260	15	Rend compte des variations des résultats non distribués et des réserves liées aux capitaux propres.
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>37 019</b>	<b>33 376</b>	<b>3 643</b>	<b>11</b>	

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont pas été retraités. C'est pourquoi nous utiliserons les chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à des fins de comparaison. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

## Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

### PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

#### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	5 843	5 498
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(138)	(114)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	5 705	5 384
Impôt sur le résultat payé	(400)	(370)
Intérêts payés	(779)	(726)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	4 288
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(2 807)	(2 790)
Entrées de droits de diffusion	(60)	(54)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles	(35)	(125)
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	(1 731)	-
Autres	21	25
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(4 612)	(2 944)
Activités de financement		
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	30	508
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net	2 184	(823)
(Paiements versés) produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(121)	388
Coûts de transaction engagés	(61)	(18)
Remboursements de principal des obligations locatives <sup>1</sup>	(167)	-
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	(655)	-
Dividendes payés	(1 016)	(988)
Autres	(19)	-
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	175	(933)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89	411
Trésorerie et équivalents de trésorerie (avances bancaires) à l'ouverture de l'exercice	405	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	494	405

<sup>1</sup> Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont pas été retraités. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour un complément d'information.

#### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La hausse des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice considéré est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, en partie contrebalancée par la hausse des intérêts et de l'impôt sur le résultat payés.

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses d'investissement

Le montant net des dépenses d'investissement s'est chiffré à 2 807 millions de dollars pour l'exercice considéré, avant la variation connexe des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit 1 % de plus qu'en 2018. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » pour en savoir plus à ce sujet.

##### Acquisitions et autres transactions stratégiques

Pendant l'exercice considéré, nous avons versé 1 731 millions de dollars en contrepartie de l'acquisition de licences de spectre de la bande de 600 MHz. Nous n'avons réalisé aucune acquisition importante ni autre transaction stratégique en 2018.

#### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pendant l'exercice considéré, nous avons reçu des sommes nettes de 2 032 millions de dollars (remboursé des sommes nettes de 55 millions de dollars en 2018) sur nos emprunts à court terme, notre dette à long terme et les dérivés s'y rattachant, et les coûts de transaction. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie se rapportant à nos instruments dérivés.

*Emprunts à court terme*

Nos emprunts à court terme comprennent les montants à payer aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Programme de titrisation des débiteurs	650	650
Programme de papier commercial libellé en dollars américains	1 588	1 605
Total des emprunts à court terme	2 238	2 255

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'évolution de nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains	12 897	1,328	17 127	15 262	1,294	19 752
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(12 876)	1,328	(17 094)	(14 858)	1,295	(19 244)
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains, montant net			33			508
Produit reçu de la titrisation de débiteurs			-			225
Remboursements au titre de la titrisation de débiteurs			-			(225)
Produit reçu de la titrisation de débiteurs, montant net			-			-
Produit reçu des facilités de crédit	420	1,336	561	-	-	-
Remboursements sur les facilités de crédit	(420)	1,343	(564)	-	-	-
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net			(3)			-
Produit tiré des emprunts à court terme, montant net			30			508

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Toute émission réalisée dans le cadre de ce programme sera effectuée à escompte. Les obligations de RCI aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos débetures et billets

En avril 2019, nous avons contracté une facilité de crédit non renouvelable de 2,2 milliards de dollars américains (2,9 milliards de dollars). Au cours de l'exercice 2019, nous avons prélevé sur cette facilité 420 millions de dollars américains (561 millions de dollars); par la suite, nous avons remboursé 420 millions de dollars américains (564 millions de dollars). Parallèlement à ces prélèvements, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé aux prélèvements effectués sur la facilité de crédit non renouvelable. Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette comme couvertures à des fins comptables. En mai 2019, nous avons résilié la facilité de crédit non renouvelable.

de premier rang. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un complément d'information.

Parallèlement aux émissions de papier commercial libellé en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir un complément d'information.



*Dettes à long terme*

Notre dette à long terme correspond aux montants à payer aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de nos facilités de lettres de crédit ainsi qu'aux débetures et billets de premier rang que nous avons émis. Les tableaux ci-après présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ US)	-	-	-	125	1,257	157
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ US)	-	-	-	(125)	1,256	(157)
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net			-			-
Émissions de billets de premier rang (\$ CA)			<b>1 000</b>			-
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	<b>2 250</b>	<b>1,326</b>	<b>2 984</b>	750	1,251	938
Total des émissions de billets de premier rang			<b>3 984</b>			938
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			<b>(1 800)</b>			-
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	-	-	-	(1 400)	1,258	(1 761)
Total des remboursements sur les billets de premier rang			<b>(1 800)</b>			(1 761)
Émissions de (remboursements sur les) billets de premier rang, montant net			<b>2 184</b>			(823)
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net			<b>2 184</b>			(823)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Dettes à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de l'exercice	<b>14 290</b>	14 448
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net	<b>2 184</b>	(823)
(Profit) perte de change	<b>(458)</b>	672
Coûts de transaction différés engagés	<b>(61)</b>	(18)
Amortissement des coûts de transaction différés	<b>12</b>	11
Dettes à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de l'exercice	<b>15 967</b>	14 290

La facilité de crédit renouvelable a pour unique garantie le cautionnement de RCCI et a égalité de rang avec la totalité de nos débetures et billets de premier rang.

*Émissions de billets de premier rang et dérivés liés à la dette s'y rapportant*

Le tableau ci-dessous présente un résumé des billets de premier rang que nous avons émis en 2018 et en 2019. En 2019, le produit a été affecté à l'acquisition de licences de spectre de 600 MHz, au remboursement de billets de premier rang échéant en 2019 et en 2020 et aux besoins généraux de l'entreprise. En 2018, le produit a été affecté au remboursement de billets de premier rang qui arrivaient à échéance et aux besoins généraux de l'entreprise.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)

Date d'émission	Principal	Échéance	Taux d'intérêt	Escompte ou prime à l'émission	Produit brut total <sup>1</sup> (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes <sup>2</sup> (\$ CA)
<i>Émissions de 2019</i>						
30 avril 2019	1 000	2029	3,250 %	99,746 %	1 000	7
30 avril 2019	1 250 US	2049	4,350 %	99,667 %	1 676	20
12 novembre 2019	1 000 US	2049	3,700 %	98,926 %	1 308	25
<i>Émissions de 2018</i>						
8 février 2018	750 US	2048	4,300 %	99,398 %	938	16

<sup>1</sup> Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

<sup>2</sup> Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction et escomptes différés à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets de premier rang libellés en dollars américains s'inscrivaient dans le cadre de placements publics qui ont eu lieu aux États-Unis. Les billets de premier rang libellés en dollars canadiens s'inscrivaient dans le cadre d'un placement public qui a eu lieu au Canada.

Simultanément aux émissions de billets libellés en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal sur les billets de premier rang. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

Les billets ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débentures et billets de premier rang non garantis et des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société.

#### Remboursements sur les billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de billets de premier rang effectués en 2019 et en 2018.

(en millions de dollars)		
Date d'échéance	Montant notionnel (\$ US)	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Remboursements de 2019</i>		
Mars 2019	-	400
Novembre 2019	-	500
Septembre 2020, remboursement effectué en novembre 2019	-	900
Total pour 2019	-	1 800
<i>Remboursements de 2018</i>		
Août 2018, remboursement effectué en avril 2018	1 400	1 761

Aucun dérivé lié à la dette n'était associé aux remboursements de 2019.

En novembre 2019, nous avons remboursé la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 900 millions de dollars assortis d'un taux de 4,7 %, qui seraient arrivés à échéance en septembre 2020. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé une perte de 19 millions de dollars liée aux remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, qui reflète notre obligation de payer des primes de remboursement.

En avril 2018, nous avons remboursé la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars) assortis d'un taux de 6,8 %, qui seraient arrivés à échéance en août 2018. En parallèle, les dérivés liés à la dette s'y rapportant avaient été réglés pour un produit net reçu de 326 millions de dollars. Nous avons donc remboursé un montant net de 1,5 milliard de dollars, y compris le règlement des dérivés liés à la dette connexes, qui avait été financé de façon distincte par notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et par notre facilité de crédit bancaire. En 2018, nous avons aussi comptabilisé une perte de 28 millions de dollars liée aux remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, qui reflète notre obligation de payer des primes de remboursement.

#### Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote

Au cours de l'exercice, nous avons racheté, aux fins d'annulation, 9 887 357 actions de catégorie B sans droit de vote dans le cadre de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, pour un prix total de 655 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un complément d'information.

#### Dividendes

En 2019, nous avons déclaré et versé des dividendes sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, qui étaient en circulation. Nous avons payé un montant total de 1 016 millions de dollars en dividendes en trésorerie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions » pour obtenir davantage d'information.

#### Prospectus préalables

Nous avons deux prospectus préalables visant le placement de temps à autre de titres d'emprunt. Un de ces prospectus préalables vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars de nos titres d'emprunt dans chacune des provinces du Canada (le « prospectus préalable canadien ») et l'autre prospectus préalable (conjointement avec une déclaration d'inscription connexe déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission) vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars américains de nos titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario (le « prospectus préalable américain »). Les titres d'emprunt que nous avons émis aux termes du prospectus préalable canadien correspondent à une valeur totale de 1,0 milliard de dollars et ceux émis aux termes du prospectus préalable américain correspondent à une valeur totale de 2,25 milliards de dollars américains. Les deux prospectus viendront à échéance en mai 2020.

#### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018 (chiffres retraités) <sup>1</sup>	Variation en %
BAIIA ajusté <sup>2</sup>	6 212	5 983	4
Déduire (ajouter) :			
Dépenses d'investissement <sup>3</sup>	2 807	2 790	1
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	727	689	6
Impôt sur le résultat en trésorerie <sup>4</sup>	400	370	8
Flux de trésorerie disponibles <sup>1,2</sup>	2 278	2 134	7

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

<sup>2</sup> Le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>3</sup> Comprendent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

<sup>4</sup> L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements d'impôt reçus.

L'augmentation de 7 % des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice considéré provient essentiellement :

- de l'augmentation du BAIIA ajusté;

- facteur en partie annulé par des intérêts plus élevés sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif;
- une hausse de l'impôt sur le résultat en trésorerie.

## SITUATION FINANCIÈRE

### LIQUIDITÉS

Les tableaux ci-après et les paragraphes qui les accompagnent résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire, lettres de crédit et emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains <sup>1</sup>	Montant net disponible
Facilités de crédit bancaire					
Renouvelable	3 200	-	8	1 593	<b>1 599</b>
Lettres de crédit en cours	101	-	101	-	-
Total des facilités de crédit bancaire	3 301	-	109	1 593	<b>1 599</b>
Titrisation de débiteurs	1 050	650	-	-	<b>400</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	494	-	-	-	<b>494</b>
Total	4 845	650	109	1 593	<b>2 493</b>

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains <sup>1</sup>	Montant net disponible
Facilités de crédit bancaire					
Renouvelable	3 200	-	9	1 605	1 586
Lettres de crédit en cours	982	-	982	-	-
Total des facilités de crédit bancaire	4 182	-	991	1 605	1 586
Titrisation de débiteurs	1 050	650	-	-	400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	405	-	-	-	405
Total	5 637	650	991	1 605	2 391

<sup>1</sup> Les montants présentés tiennent compte des escomptes en vigueur au moment de l'émission.

Après le versement, en mai 2019, de la dernière tranche de la contrepartie payée pour l'acquisition de licences de spectre de la bande de 600 MHz, nous avons annulé des lettres de crédit totalisant 881 millions de dollars, ce qui a ramené à 4,8 milliards de dollars le total de nos liquidités disponibles au 31 décembre 2019 (5,6 milliards de dollars au 31 décembre 2018).

En plus des sources de liquidités disponibles mentionnées, nous détenions 1 831 millions de dollars de titres négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2019 (1 051 millions de dollars en 2018).

#### Coût moyen pondéré des emprunts

Le coût moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait à 4,30 % au 31 décembre 2019 (4,45 % en 2018) et le terme moyen pondéré à l'échéance était de 14,1 années (10,7 années en 2018).

### CLAUSES RESTRICTIVES

Les modalités de notre facilité de crédit bancaire renouvelable de 3,2 milliards de dollars décrite à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » imposent certaines restrictions sur nos transactions et nos activités, dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt. Tout au long de 2019, ces clauses restrictives n'ont imposé aucune restriction ayant une quelconque conséquence importante sur nos activités.

### NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une

incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services des agences S&P Global Ratings Services (« S&P »), Moody's Investors Service (« Moody's ») et Fitch Ratings (« Fitch ») pour qu'elles procèdent à la notation de certaines de nos émissions de titres d'emprunt publics. Le tableau suivant présente les notations de crédit des débetures et billets de premier rang en circulation de RCI (long terme) et du papier commercial libellé en dollars américains (court terme) au 31 décembre 2019.

Émission	S&P	Moody's	Fitch
Cote de risque financier d'entreprise <sup>1</sup>	BBB+ avec perspective stable	Baa1 avec perspective stable	BBB+ avec perspective stable
Dettes de premier rang non garantie <sup>1</sup>	BBB+ avec perspective stable	Baa1 avec perspective stable	BBB+ avec perspective stable
Papier commercial libellé en dollars américains <sup>1</sup>	A-2	P-2	s. o. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Notation inchangée pour l'exercice.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas demandé à Fitch de noter nos obligations à court terme.

Les notations des instruments d'emprunt à long terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA », pour S&P et Fitch, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour S&P, à « Risque important », pour Fitch et à « C », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement dans une fourchette allant de « BBB- » (S&P et Fitch) ou « Baa3 » (Moody's) à « AAA » (S&P et Fitch) ou « Aaa » (Moody's).

Les notations des instruments d'emprunt à court terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « A-1+ », pour S&P, « F1+ », pour Fitch, et « P-1 », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « C », pour S&P et Fitch, et à « Qualité inférieure », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement à au moins « A-3 », pour S&P, « F3 », pour Fitch, et « P-3 », pour Moody's.

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente de titres, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos dettes de premier rang octroyées par S&P, Fitch et Moody's sont des notations de premier ordre.

## DETTE NETTE AJUSTÉE ET RATIO D'ENDETTEMENT

Nous utilisons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les actifs ou passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(en millions de dollars, sauf les ratios)	Au 31 décembre	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Au 31 décembre
	2019	2019	2018
Dettes à long terme <sup>1</sup>	16 130	14 404	14 404
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit <sup>2</sup>	(1 414)	(1 448)	(1 448)
Emprunts à court terme	2 238	2 255	2 255
Obligations locatives <sup>3</sup>	1 725	1 545	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(494)	(405)	(405)
Dettes nettes ajustées <sup>4</sup>	18 185	16 351	14 806
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois <sup>4</sup>	6 212	6 157	5 983
Ratio d'endettement <sup>4</sup>	2,9	2,7	2,5

<sup>1</sup> Compte tenu de la partie courante et de la partie à long terme de la dette à long terme, compte non tenu des coûts de transaction et escomptes différés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement de la dette nette ajustée » de la section « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour connaître le mode de calcul de ce montant.

<sup>2</sup> Nous estimons qu'il est souvent d'usage d'inclure dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement les dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit pour évaluer le niveau d'endettement de même qu'aux fins de l'évaluation à la valeur de marché et de l'exécution de transactions.

<sup>3</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>4</sup> La dette nette ajustée et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures, sur la façon dont nous les calculons et le ratio d'endettement auquel elles servent.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons modifié notre définition de la dette nette ajustée, de sorte qu'elle comprend maintenant le total de la « partie courante des obligations locatives » et des « obligations locatives ». Nous croyons que l'ajout du total des obligations locatives à la dette nette ajustée est approprié, parce que ces obligations représentent les paiements que nous nous sommes contractuellement engagés à effectuer et que les paiements en question ont été enlevés de notre calcul du BAIIA ajusté en raison de cette modification comptable.



De plus, au 31 décembre 2019, nous détenions des titres négociables de sociétés cotées en bourse d'une valeur de 1 831 millions de dollars (1 051 millions de dollars en 2018).

Notre dette nette ajustée a augmenté de 3 379 millions de dollars depuis le 31 décembre 2018, en raison des facteurs suivants :

- la prise en compte des obligations locatives dans son calcul, dont le solde se chiffrait à 1 725 millions de dollars à la clôture de l'exercice, comme il est précisé ci-dessus;
- l'augmentation nette de l'encours de notre dette à long terme attribuable en partie aux licences de spectre de 600 MHz que nous avons acquises pour la somme de 1 731 millions de dollars au cours de l'exercice;
- facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de notre situation de trésorerie nette.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Aperçu de la situation financière » pour obtenir de plus amples renseignements.

### OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite à prestations définies de la Société présentaient un déficit net de solvabilité d'approximativement 451 millions de dollars au 31 décembre 2019 (365 millions de

dollars en 2018). En 2019, notre déficit net aux fins de solvabilité a augmenté de 86 millions de dollars, surtout en raison d'une augmentation nette des obligations des régimes découlant de la baisse des taux d'actualisation.

Nous avons versé des cotisations totales de 179 millions de dollars (148 millions de dollars en 2018) à nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés pour l'exercice à l'étude. Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimées totales de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés s'établissent à 145 millions de dollars en 2020 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, les taux de participation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur l'obligation au titre des prestations définies, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies à l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons parfois recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débentures et billets de premier rang ainsi que les montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, selon le cas)
Contrats à terme sur obligations	Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme attendue	Contrats de taux d'intérêt à terme
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de l'action sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total

Nous gérons également notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et, au 31 décembre 2019, nous avons un taux d'intérêt fixe pour 87,2 % de notre dette (85,3 % en 2018), y compris les emprunts à court terme.

### DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises (« dérivés liés à la dette ») pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change relativement à nos débentures et billets de premier rang et à nos obligations locatives libellés en dollars américains ainsi

qu'aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains. Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos débentures et billets de premier rang et à nos obligations locatives comme des couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif à des instruments d'emprunt spécifiques. Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

## Émissions de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt) Entrée en vigueur	\$ US			Incidence de la couverture	
	Montant du principal/ notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt couvert fixe en \$ CA <sup>1</sup>	Équivalent (\$ CA)
<i>Émissions de 2019</i>					
30 avril 2019	1 250	2049	4,350 %	4,173 %	1 676
12 novembre 2019	1 000	2049	3,700 %	3,996 %	1 308
<i>Émissions de 2018</i>					
8 février 2018	750	2048	4,300 %	4,193 %	938

<sup>1</sup> Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

## Règlement de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang

En 2019, nous n'avons réglé aucun dérivé lié à la dette se rapportant à nos billets de premier rang.

En avril 2018, nous avons réglé les dérivés liés à la dette connexes au remboursement de la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars) assortis d'un taux de 6,8 %, qui devaient arriver à échéance en août 2018. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » pour obtenir de plus amples renseignements.

## Dérivés liés à la dette ayant trait aux facilités de crédit et au programme de papier commercial libellés en dollars américains

Au cours de l'exercice, nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement aux prélèvements que nous avons effectués sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains par suite de l'écart de taux d'intérêt favorable obtenu sur nos emprunts libellés en dollars américains. Nous avons utilisé ces dérivés pour atténuer le risque de change et le risque de taux d'intérêt liés aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des dérivés liés à la dette, conclus et réglés, se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial en 2019 et en 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	420	1,336	561	125	1,257	157
Dérivés liés à la dette réglés	420	1,343	564	125	1,256	157
Montant net en trésorerie reçu (payé)			3			(1)
<i>Programme de papier commercial</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	12 897	1,328	17 127	15 262	1,294	19 751
Dérivés liés à la dette réglés	12 847	1,329	17 069	14 833	1,291	19 148
Montant net en trésorerie (payé) reçu			(13)			63

## Obligations locatives

En 2019, nous avons conclu des dérivés liés à la dette se rapportant à nos obligations locatives libellées en dollars américains en vigueur d'un montant notionnel de 70 millions de dollars américains (91 millions de dollars) selon un taux de change moyen de 1,318 \$ pour 1 \$ US. Ces dérivés seront réglés mensuellement au cours des 36 prochains mois pour satisfaire tous les paiements futurs des obligations locatives libellées en dollars américains. Nous n'avons réglé aucun dérivé lié à la dette se rapportant à nos obligations locatives au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, nous avons des débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains d'un montant de 8,3 milliards de dollars américains, lesquels avaient tous été couverts au moyen de dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars, sauf les taux de change, les pourcentages et les années)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Dettes à long terme libellées en dollars américains <sup>1</sup>	8 300 \$ US	6 050 \$ US
Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette	8 300 \$ US	6 050 \$ US
Cours de change couvert	1,1932	1,1438
Pourcentage de couverture <sup>2</sup>	100,0 %	100,0 %
<i>Tranche des emprunts à taux fixe<sup>3</sup></i>		
Total des emprunts	17 496 \$	15 320 \$
Total des emprunts à taux fixe	15 254 \$	13 070 \$
Pourcentage des emprunts à taux fixe	87,2 %	85,3 %
Taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts	4,30 %	4,45 %
Durée moyenne pondérée à l'échéance	14,1 ans	10,7 ans

<sup>1</sup> La dette à long terme libellée en dollars américains reflète le taux de change couvert et le taux d'intérêt couvert.

<sup>2</sup> Conformément aux exigences relatives à la comptabilité de couverture prescrites par l'IFRS 9, *Instruments financiers*, RCI a, aux 31 décembre 2019 et 2018, comptabilisé la totalité de ses dérivés liés à la dette relativement aux billets de premier rang comme des couvertures à l'égard de la dette libellée en dollars américains désignée. Par conséquent, aux 31 décembre 2019 et 2018, la totalité de nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains était couverte à des fins comptables et économiques.

<sup>3</sup> Les emprunts comprennent la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette, et les emprunts à court terme associés à nos programmes de papier commercial libellé en dollars américains et de titrisation des débiteurs.

## CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS

En 2018, après avoir déterminé qu'il nous serait impossible d'exercer les contrats à terme sur obligations en cours s'élevant à un montant notionnel de 900 millions de dollars dans le respect de la période désignée, nous avons mis fin à la comptabilité de couverture et avons reclassé une perte de 21 millions de dollars, de la réserve de couverture comprise dans les capitaux propres aux charges financières dans le poste « Variation de la juste valeur des instruments dérivés ». Par la suite, nous avons prolongé la durée des contrats à terme sur obligations et les avons désignés à nouveau comme couvertures efficaces.

En 2019, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars arrivant à échéance en 2019, en parallèle avec l'émission des billets de premier rang de 1 milliard de dollars venant à échéance en 2029, et payé 54 millions de dollars pour régler le dérivé connexe. Nous avons aussi exercé notre contrat à terme sur obligations de 400 millions de dollars arrivant à échéance en 2019 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars américains venant à échéance en 2049, et payé 57 millions de dollars pour régler le dérivé connexe. Nous n'avons ni conclu ni réglé d'autres contrats à terme sur obligations en 2019 ou en 2018. Au 31 décembre 2019, aucun contrat à terme sur obligations n'était en cours.

## DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours à des contrats dérivés de change (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses prévues libellées en dollars américains. Le tableau ci-dessous présente les dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus et réglés pour gérer le risque de change découlant de certaines dépenses prévues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	<b>810</b>	<b>1,321</b>	<b>1 070</b>	720	1,244	896
Dérivés liés aux dépenses réglés	<b>900</b>	<b>1,249</b>	<b>1 124</b>	840	1,301	1 093

Les dérivés liés aux dépenses susmentionnés ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2019, les dérivés liés aux dépenses en cours totalisaient 990 millions de dollars américains (1 080 millions de dollars américains en 2018), au taux de change moyen de 1,300 \$ CA/1 \$ US (1,241 \$ CA/1 \$ US en 2018); les échéances allaient de janvier 2020 à décembre 2021 (de janvier 2019 à décembre 2020 en 2018). Au 31 décembre 2019, les dérivés liés aux dépenses en cours échéant en 2020 sont couverts au taux de change moyen de 1,30 \$ CA/1 \$ US.

## DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours à des dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B sans droit de vote attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Au 31 décembre 2019, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de

4,3 millions (5,0 millions en 2018) d'actions de catégorie B sans droit de vote assorties d'un cours moyen pondéré de 51,76 \$ (51,54 \$ en 2018). Ces dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables. Nous comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en grande partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur la valeur accumulée du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions lié aux programmes de rémunération fondée sur des actions.

Au cours de l'exercice à l'étude, nous avons réglé 0,7 million (0,4 million en 2018) de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 71,66 \$ (61,15 \$ en 2018) pour un produit net de 16 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018).

Nous avons signé des accords de prorogation pour nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2020 (auparavant en avril 2019).

## ÉVALUATION DES DÉRIVÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit et calculée conformément aux IFRS.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2019				(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2018			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)		Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie									
En actifs	5 800	1,1357	6 587	<b>1 508</b>	En actifs	5 500	1,1243	6 184	1 354
En passifs	2 570	1,3263	3 409	<b>(96)</b>	En passifs	550	1,3389	736	(22)
Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures					Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	1 223	1,3227	1 618	<b>(29)</b>	En actifs	1 178	1,3276	1 564	41
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				<b>1 383</b>	Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 373
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie					Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	270	1,2391	335	<b>16</b>	En passifs	-	-	900	(87)
En passifs	720	1,3228	952	<b>(15)</b>	Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				<b>1</b>	En actifs	1 080	1,2413	1 341	122
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures					Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	-	-	223	<b>55</b>	En actifs	-	-	258	92
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				<b>1 439</b>	Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 500

## DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

### DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés et payés sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, qui étaient en circulation :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action (en \$)	Dividendes payés (en millions de dollars)
24 janvier 2019	12 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019	0,50	257
18 avril 2019	10 juin 2019	2 juillet 2019	0,50	256
5 juin 2019	9 septembre 2019	1 <sup>er</sup> octobre 2019	0,50	256
23 octobre 2019	11 décembre 2019	2 janvier 2020	0,50	253
25 janvier 2018	12 mars 2018	3 avril 2018	0,48	247
19 avril 2018	11 juin 2018	3 juillet 2018	0,48	247
15 août 2018	14 septembre 2018	3 octobre 2018	0,48	247
19 octobre 2018	11 décembre 2018	3 janvier 2019	0,48	247



Le 22 janvier 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,50 \$ par action de catégorie A et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 1<sup>er</sup> avril 2020 aux actionnaires inscrits au 10 mars 2020.

Nous nous attendons à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement restantes à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2020, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement
21 avril 2020	10 juin 2020	2 juillet 2020
3 juin 2020	9 septembre 2020	1 <sup>er</sup> octobre 2020
21 octobre 2020	10 décembre 2020	4 janvier 2021

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En avril 2019, la Bourse de Toronto a accepté un avis indiquant notre intention d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2019 »), qui nous donne la possibilité de racheter, pendant la période de douze mois allant du 24 avril 2019 au 23 avril 2020, le moindre de 35,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote et du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019 pour un prix d'achat global de 500 millions de dollars. Les porteurs de titres de Rogers peuvent obtenir un exemplaire de cet avis, sans frais, en communiquant avec nous.

En avril 2018, la Bourse de Toronto avait accepté un avis indiquant notre intention d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2018 ») qui nous donnait la possibilité de racheter, pendant la période de douze mois allant du 24 avril 2018 au 23 avril 2019, le moindre de 35,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote et du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat pour un prix d'achat global de 500 millions de dollars. Nous n'avons racheté aucune action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En 2019, nous avons acheté 9,9 millions d'actions aux termes de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, pour 655 millions de dollars. Dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019, nous avons procédé au rachat, aux fins d'annulation, de 7,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur de 500 millions de dollars, soit la quantité maximale autorisée aux termes de l'offre publique de rachat de 2019. Toujours en 2019, dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018, nous avons procédé au rachat, aux fins d'annulation, de 2,2 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur de 155 millions de dollars.

## ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Actions ordinaires en circulation <sup>1</sup>		
De catégorie A avec droit de vote	111 154 811	111 155 637
De catégorie B sans droit de vote	393 770 507	403 657 038
Total des actions ordinaires	504 925 318	514 812 675
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote		
Options en circulation	3 154 795	2 719 612
Options en circulation exerçables	993 645	1 059 590

<sup>1</sup> Les porteurs de nos actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A de celles pour les actions de catégorie B sans droit de vote.

Au 29 février 2020, 111 154 811 actions de catégorie A et 393 770 507 actions de catégorie B sans droit de vote étaient en circulation, tandis que 3 145 274 options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote étaient en cours.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le bénéfice par action et le résultat par action ajusté.

	Exercices clos les 31 décembre	
(nombre d'actions en millions)	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	512	515
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - après dilution	513	516

## ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2019. Il y a lieu de se reporter aux notes 3, 21 et 27 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2019 pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Emprunts à court terme	2 238	-	-	-	2 238
Dettes à long terme <sup>1</sup>	-	2 050	2 353	11 727	16 130
Paievements d'intérêts nets	735	1 299	1 121	8 763	11 918
Obligations locatives	230	413	326	1 251	2 220
Instruments dérivés liés à la dette <sup>2</sup>	-	-	(361)	(516)	(877)
Instruments dérivés liés aux dépenses <sup>2</sup>	1	-	-	-	1
Contrats avec des joueurs <sup>3</sup>	95	108	45	-	248
Obligations liées à des achats <sup>4</sup>	312	215	92	41	660
Immobilisations corporelles	106	93	1	-	200
Immobilisations incorporelles	44	19	-	-	63
Droits de diffusion <sup>5</sup>	620	1 111	1 052	830	3 613
Autres passifs à long terme	-	12	7	7	26
<b>Total</b>	<b>4 381</b>	<b>5 320</b>	<b>4 636</b>	<b>22 103</b>	<b>36 440</b>

<sup>1</sup> Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

<sup>2</sup> (Encaissements nets) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux cours de la Banque du Canada en vigueur à la clôture de l'exercice.

<sup>3</sup> Contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

<sup>4</sup> Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

<sup>5</sup> Ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

## ENTENTES HORS BILAN

### GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés audités de 2019.

## Gouvernance et gestion des risques

### GOVERNANCE CHEZ ROGERS

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par une fiducie, dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers. Cette fiducie détient le contrôle des voix de RCI en faveur des générations successives de la famille Rogers, au moyen de la propriété de 98 % des actions de catégorie A en circulation de RCI (92 % en 2018). La famille Rogers représente une partie prenante importante et détenait environ 29 % des capitaux propres de RCI au 31 décembre 2019 (27 % en 2018) au moyen de sa propriété d'un total combiné de 147 millions d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B de RCI (141 millions d'actions en 2018).

Le conseil compte actuellement quatre membres de la famille Rogers, ainsi que dix autres membres qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à exercer une gouvernance efficace et une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

### GOVERNANCE ET MEILLEURES PRATIQUES

Nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil;
- administrateur principal indépendant;
- politiques et chartes officielles en matière de gouvernance;
- code de déontologie et ligne de dénonciation;
- exigences quant à la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des comités;
- réunions du comité d'audit et de risque se déroulant avec des auditeurs internes et externes;
- programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil et de ses comités;
- autorisation donnée aux comités d'engager des conseillers indépendants;
- normes régissant les relations importantes des administrateurs.

Avant que M. Burgess ne quitte le conseil d'administration, ce qui s'est produit le 20 novembre 2019, le conseil était composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, alors que maintenant la moitié des administrateurs sont indépendants. Le conseil a l'intention à l'heure actuelle de nommer les candidats proposés au

poste d'administrateur, de sorte qu'il y ait une majorité d'administrateurs indépendants si tous ceux qui sont nommés sont élus à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes pertinentes en matière de gouvernance auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

### SURVEILLANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses sept comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates :

- Comité d'audit et de risque - Le comité d'audit et de risque examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Par ailleurs, ce comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos systèmes de contrôles comptables et financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs internes et externes. Il examine également les politiques de gestion des risques et les processus employés dans la gestion des principaux risques.
- Comité de gouvernance - Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d'approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- Comité des candidatures - Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d'administrateur pour le conseil. Les membres du conseil d'administration sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée ou, encore, nommés par le conseil d'administration. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
- Comité des ressources humaines - Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
- Comité de direction - Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités entre les réunions, y compris à agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et à étudier les questions éventuelles qui pourraient survenir de temps à autre.
- Comité des finances - Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d'investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil d'administration.
- Comité de retraite - Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web (investisseurs.rogers.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la gouvernance chez Rogers, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;

- le mandat complet des comités du conseil;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

### Le conseil d'administration et ses comités

● Président(e) ○ Membres

Au 5 mars 2020

	Audit et risque	Gouvernance	Direction	Finances	Ressources humaines	Candidatures	Retraite
Edward S. Rogers			●	●		●	
John H. Clappison, FCPA, FCA	●	●	○				
Bonnie R. Brooks, C.M.		○			○		○
Robert Dépatie		○			○	○	
Robert J. Gemmell	○			○			○
Alan D. Horn, CPA, CA			○	○			●
Philip B. Lind, C.M.							
John A. MacDonald	○				○	○	
Isabelle Marcoux, C.M.		○			●		
Joe Natale							
L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r.						○	○
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers				○		○	○

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

### RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Chez Rogers, être une société socialement responsable forme la fibre même de nos activités. La responsabilité sociale d'entreprise comptait beaucoup pour notre fondateur, Ted Rogers, et continue d'être une valeur fondamentale pour nous.

Les principaux volets de notre responsabilité sociale d'entreprise sont regroupés en six priorités, exposées ci-après, tout comme nos approches pour les traiter :

#### Bonne gouvernance

- Gouvernance et éthique : Nous nous faisons un point d'honneur d'observer les normes d'intégrité, d'éthique et de responsabilité sociale les plus élevées, et c'est pourquoi des lignes directrices et des politiques régissent le comportement de nos administrateurs et employés et encouragent une conduite responsable en tout temps.

#### Expérience client

- Service à la clientèle et transparence : Nous estimons que nous devons faire passer nos clients en premier dans tout ce que nous faisons; c'est l'un des piliers de nos priorités stratégiques. Nous continuons de porter une attention particulière aux options en libre-service pour nos clients, et nous investissons dans la formation et les outils destinés à nos représentants du service à la clientèle. En 2019, nous avons remanié notre sondage sur la

probabilité que nos clients nous recommandent afin qu'il corresponde davantage à ce qui se fait de mieux dans l'univers des sondages de ce type et que le taux de réponse soit plus élevé, de façon à en rendre les résultats encore plus révélateurs.

- Leadership en matière de réseau et innovation : L'innovation a toujours été au cœur de notre identité, qu'il s'agisse de lancer des produits novateurs ou de commercialiser une technologie de pointe. En 2019, nous avons consacré 2,8 milliards de dollars aux dépenses d'investissement, dont la plus grande partie a été affectée à nos réseaux sans fil et par câble. Nous continuons de mettre l'accent sur la performance et la fiabilité fondamentales et d'investir dans notre réseau sans fil pour être prêts pour la prochaine génération de technologie sans fil.
- Responsabilité liée aux produits : Nous nous sommes dotés de programmes et de politiques servant à gérer tout un éventail de questions liées à cet aspect de notre responsabilité. Par exemple, nous avons mis en place des politiques afin de respecter tous les règlements et codes en matière de sécurité, nous avons instauré des programmes et mis sur pied des équipes afin d'encadrer l'offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité et de formuler des conseils sur cette question, et nous dirigeons des programmes de gestion de l'élimination et du recyclage de nos produits usagés tels qu'Échange max de Rogers et FidoTROC<sup>MC</sup>.
- Vie privée et sécurité de l'information des clients : Nous nous affions à améliorer la transparence et nous aspirons à être un chef de file du secteur dans le domaine de la vie privée. Notre politique de confidentialité définit nos responsabilités et nos



manières de faire à l'égard de la protection des renseignements personnels de nos employés et de nos clients. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise notre conformité à cette politique ainsi qu'à toutes les lois en vigueur et répond aux demandes des autorités portant sur les données des clients.

#### *Expérience employé*

- **Gestion des talents :** Nous sommes déterminés à investir dans l'acquisition des connaissances, le perfectionnement des compétences et le cheminement de la carrière des membres de notre personnel pour favoriser leur réussite et faire de Rogers le meilleur endroit où travailler au Canada. Pour y arriver, il est important d'être fidèles à nos valeurs, de perfectionner nos équipes et de continuer à seconder nos employés dans leur cheminement de carrière. En 2019, nous avons conservé la meilleure cote de motivation des employés de notre catégorie en investissant dans le cheminement de carrière et le perfectionnement, en améliorant l'expérience de notre personnel de première ligne, en renforçant la collaboration et en plaçant notre raison d'être au cœur de nos activités. Notre chef de la direction des Ressources humaines supervise la gestion des talents tandis que le comité des ressources humaines seconde le conseil d'administration dans ses tâches de supervision, d'examen et d'approbation des politiques et des pratiques de rémunération et d'avantages sociaux.
- **Inclusion et diversité :** Nous souhaitons créer un milieu de travail ouvert, accueillant et basé sur la confiance, qui favorise la variété des points de vue et la franchise. Nous croyons qu'en étant représentatifs de la diversité de nos clients et de nos collectivités, nous pouvons leur offrir un meilleur service. Notre conseil sur l'inclusion et la diversité est formé de dirigeants qui supervisent l'élaboration et la mise en place de notre stratégie en matière d'inclusion et de diversité. Nous avons pour objectif d'augmenter le nombre de femmes et de membres des minorités visibles au sein de notre direction, ainsi que le nombre global de personnes handicapées, d'Autochtones et de membres de la communauté LGBTQ2S+.
- **Sécurité et bien-être :** Nous sommes déterminés à assurer la sécurité et le bien-être de nos employés de manière globale, en privilégiant l'employé dans son ensemble, sur le plan de la sécurité et de la santé physique et mentale, dans sa vie professionnelle et personnelle. Nous nous sommes aussi engagés à fournir et à maintenir un environnement de travail sécuritaire pour les employés, les bénévoles, les fournisseurs, les visiteurs et les membres du public qui pourraient être touchés par nos activités. Notre système de gestion de la sécurité, rigoureux et fondé sur les risques, vise avant tout à cerner les principaux risques menaçant la sécurité, à prévenir les blessures grâce à des programmes à volets multiples et à évaluer notre performance pour en assurer l'amélioration constante. Nos résultats montrent que des progrès notables ont été réalisés dans les principaux domaines ciblés, et nous maintiendrons notre approche pour les exercices à venir.

#### *Responsabilité environnementale*

- **Consommation d'énergie et atténuation des changements climatiques :** Chaque année, nous mesurons et publions la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de nos immeubles et magasins de détail, de nos

stations cellulaires de transmission, de nos centrales électriques, de nos centres de données, de nos véhicules, des déplacements de nos employés et de l'exploitation des Blues Jays de Toronto et du Centre Rogers. Nous continuons d'investir dans des programmes de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES : remplacement des ampoules par des éclairages DEL, stratégies d'optimisation du refroidissement de nos têtes de station et mise au rebut du matériel inutilisé pour optimiser l'utilisation de l'espace et améliorer la performance énergétique. Pour assurer notre amélioration continue, nous nous sommes fixé des objectifs visant à réduire d'ici 2025 les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie par rapport aux niveaux de 2011.

- **Réduction des déchets :** Réduire la quantité de déchets que nous produisons est encore une façon importante de gérer notre empreinte environnementale. Pour réduire les déchets produits et en assurer la gestion responsable, nous cherchons des moyens pour éviter la production de déchets, mettons en place des programmes de recyclage et de réutilisation des matériaux et travaillons à encourager les habitudes de recyclage de notre personnel grâce à notre programme « Pousse Vert! ».

#### *Investissement communautaire*

- **Bienfaisance communautaire :** En 2019, nous avons versé plus de 60 millions de dollars en investissements communautaires en argent et en nature pour soutenir divers organismes et causes. Nous avons remis une Bourse d'études Ted Rogers à 365 étudiants et attribué 116 bourses Ted Rogers à des organismes communautaires pour aider certains des jeunes leaders les plus talentueux de tout le pays à réaliser le parcours scolaire de leurs rêves. Nous avons aussi tenu notre deuxième journée annuelle de bénévolat, en juin, effectuant 20 000 heures de travail bénévole lors de 80 événements qui se sont déroulés partout au Canada, et nous avons amassé 2,1 millions de dollars au cours de notre campagne annuelle de dons.
- **Inclusion numérique :** L'inclusion numérique est une priorité pour nous et constitue l'un des meilleurs témoignages de notre contribution à la société. Notre programme « Branché sur le succès » offre un accès Internet à bande passante à faible coût aux locataires d'habitations subventionnées par des organismes sans but lucratif et des fournisseurs de logement avec lesquels nous avons conclu des partenariats. Environ 200 000 ménages canadiens sont admissibles au service d'accès Internet grâce à « Branché sur le succès », qui met à leur portée les outils et les ressources nécessaires pour qu'ils bénéficient des avantages de la connectivité.

#### *Économie et société*

- **Rendement économique :** Nous veillons à offrir des solutions novatrices aux clients, à créer des emplois diversifiés et bien rémunérés, à soutenir les petites entreprises, à payer notre juste part d'impôts et de taxes et à procurer des dividendes à nos actionnaires. Au-delà de ces retombées économiques directes, notre rendement produit aussi des avantages économiques indirects tels que des dons de bienfaisance considérables et des produits et services d'origine locale.
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement :** Nos fournisseurs participent de très près à notre prospérité, et c'est pourquoi nous faisons en sorte de les sélectionner selon un processus rigoureux, de les gérer adéquatement et de faire affaire avec des

entreprises qui partagent nos valeurs et sont responsables sur le plan social et environnemental. Nous avons mis en place de solides processus d'approvisionnement et exigeons que nos fournisseurs se conforment à notre Code de déontologie des fournisseurs. Ce code précise ce que nous attendons de nos fournisseurs dans les domaines de l'éthique, de la responsabilité sociale, du travail, de la santé et de la sécurité et de l'environnement. En tant que membre de la Joint Audit Cooperation, nous échangeons des constatations d'audit avec un groupe de douze sociétés mondiales de télécommunications, ce qui nous aide à gérer les questions de durabilité avec nos fournisseurs.

Il y a lieu de se reporter à notre rapport annuel sur la responsabilité sociale, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse [aproposde.rogers.com/responsabilite](http://aproposde.rogers.com/responsabilite), pour obtenir de plus amples renseignements sur nos mesures sociales et environnementales.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS AUX GOUVERNEMENTS

Nous gérons de façon proactive notre situation fiscale afin de prendre des décisions d'affaires éclairées et d'optimiser nos flux de trésorerie disponibles après impôt dans le but de les réinvestir dans nos activités et d'offrir un rendement à nos actionnaires. Nous disposons de politiques et de procédures exhaustives visant à faire en sorte que nous nous conformions à l'ensemble des lois fiscales et des exigences en matière de communication de l'information, notamment en ce qui concerne les déclarations de revenus et de taxes de vente et les paiements connexes en temps opportun. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforçons de demeurer transparents et coopératifs dans nos relations avec les autorités fiscales afin de réduire au minimum les travaux d'audit nécessaires et d'atténuer les positions fiscales incertaines. Nous dialoguons

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, ces paiements ont coûté au total 1 127 millions de dollars à Rogers en 2019.

(en millions de dollars)

	Impôt sur le résultat	Taxes de vente non recouvrables	Cotisations sociales	Droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre <sup>1</sup>	Taxes foncières et taxe d'affaires	Total des taxes et impôts et des autres paiements
Total des paiements	400	9	136	532	50	1 127

<sup>1</sup> Comprend un montant de 252 millions de dollars relatif aux montants de 3,3 milliards de dollars, de 24 millions de dollars et de 1,7 milliard de dollars que nous avons payés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre de 2014, de 2015 et de 2019, respectivement.

Nous avons aussi perçu, au nom du gouvernement, des taxes de vente de 1 957 millions de dollars sur nos produits et services et des cotisations sociales d'environ 618 millions de dollars.

## GESTION DES RISQUES

Nous nous attachons à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation. Ainsi, Rogers prendra volontairement certains risques pour dégager des bénéfices et encourager les innovations qui font progresser

aussi avec les décideurs des gouvernements sur les questions fiscales qui influent sur Rogers et ses actionnaires, ses employés, ses clients et ses autres parties prenantes.

### PAIEMENTS AU TITRE DE L'IMPÔT

Notre charge d'impôt sur le résultat totale, qui s'est chiffrée à 712 millions de dollars en 2019, avoisine la charge inscrite à l'égard de notre bénéfice comptable au taux prévu par la loi de 26,7 %. Les paiements d'impôt en trésorerie se sont établis à 400 millions de dollars en 2019. Les paiements d'impôt en trésorerie diffèrent de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états financiers pour diverses raisons, notamment le moment auquel les paiements doivent être effectués. Si notre impôt sur le résultat en trésorerie est inférieur à notre charge d'impôt sur le résultat, c'est principalement en raison des importantes dépenses d'investissement que nous continuons d'effectuer à l'égard de nos réseaux de télécommunications sans fil et à large bande à l'échelle du Canada. À l'instar d'autres régimes fiscaux dans le monde, les lois fiscales canadiennes permettent que les investissements consacrés à des actifs propres à accroître la productivité soient déduits à des fins fiscales plus rapidement qu'ils ne sont amortis aux fins de la constatation dans les états financiers.

### AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS À DES GOUVERNEMENTS

Nous représentons un apport pour les Canadiens étant donné que nous payons non seulement de l'impôt sur les bénéfices que nous dégageons, mais également des impôts et taxes et des droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, notamment :

- diverses taxes sur les salaires (cotisations sociales) que nous versons à l'intention de nos employés, qui sont environ 25 300;
- les taxes foncières et la taxe d'affaires;
- les taxes de vente et les droits de douane non recouvrables;
- les droits liés aux licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et d'autres droits d'ordre réglementaire.

l'entreprise en tant que chef de file du marché centré sur la clientèle. Pour conserver notre réputation et la confiance que les consommateurs nous portent, nous veillerons toujours à ce que les répercussions (sur le plan financier, opérationnel et stratégique et sur le plan de la réglementation, de la confidentialité et de la cybersécurité) de nos prises de risque soient connues et cadrent avec nos objectifs stratégiques aussi bien qu'avec les valeurs de l'entreprise.

## GOUVERNANCE DU RISQUE

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches de surveillance et de gestion au comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration, et épaula le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit et de risque examine aussi :

- le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;
- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et mesures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques, y compris la cybersécurité, la confidentialité des données et la protection de l'environnement;
- la mise en place de nos principaux nouveaux systèmes et les changements à apporter aux principaux systèmes existants;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;
- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;
- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité d'audit et de risque ou du conseil d'administration.

## GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») utilise un modèle en trois points de contrôle pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques. Nos unités d'affaires et services, sous la tutelle de l'équipe de haute direction, constituent le premier point de contrôle de ce modèle et sont responsables de la gestion ou de l'acceptation des risques. Ensemble, ils détectent et évaluent les principaux risques, définissent les contrôles et plans d'action qui permettront de réduire ces risques et facilitent l'atteinte de nos objectifs d'entreprise.

La GRE constitue le deuxième point de contrôle. Elle aide la direction à repérer les principaux risques découlant de la poursuite de nos objectifs pour l'entreprise et les unités d'affaires, à délimiter notre tolérance au risque et à cerner les nouveaux risques. Au niveau des unités d'affaires et des services, la GRE travaille de concert avec la direction pour assurer la gouvernance et formuler des conseils en ce qui a trait à la gestion des principaux risques et des contrôles liés de manière à atténuer ces risques. La gestion de la continuité des activités s'inscrit dans la GRE et permet d'atténuer les principaux risques. Plus précisément, la gestion de la continuité des activités permet de faire un suivi de la gestion d'incidents et de planifier divers événements pour maintenir le service à la clientèle et exploiter notre réseau en cas d'erreur humaine ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les

pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions de réseau, les dérèglements de la chaîne d'approvisionnement, les catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies, l'instabilité politique dans certains pays étrangers et les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données. Enfin, la GRE collabore avec la fonction d'audit interne pour surveiller l'efficacité et le caractère approprié des contrôles afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

Chaque année, la GRE procède à une évaluation stratégique des risques. Cette évaluation comporte notamment l'examen de rapports sur les risques et de rapports d'audit, l'examen d'études du secteur ainsi que des entretiens avec les membres de la direction responsables des unités d'affaires. Suivant une approche globale, la GRE, secondée dans cette tâche par la haute direction, repère les principaux risques susceptibles de nous empêcher d'atteindre nos objectifs. La GRE présente les résultats de l'évaluation stratégique annuelle des risques à l'équipe de haute direction, au comité d'audit et de risque et au conseil.

La GRE supervise également l'exécution par la direction d'une évaluation du risque de fraude dans les états financiers afin de s'assurer que nos états financiers et nos informations financières ne comportent pas d'éléments frauduleux ou inexacts et pour déterminer si les contrôles sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement.

L'audit interne constitue le troisième point de contrôle du modèle. L'équipe évalue la conception et l'efficacité opérationnelle du programme de gouvernance, des contrôles internes et de la gestion des risques. Les risques, contrôles et plans d'atténuation identifiés dans le cadre de ce processus sont intégrés au plan d'audit interne annuel.

Il incombe à l'équipe de haute direction et au comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise. Notre méthodologie et nos politiques de GRE reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

## RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités. Toute information concernant les risques devrait être lue de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs ».

### INTENSITÉ DE LA CONCURRENCE

Dans notre secteur d'activité au rythme effréné, la concurrence et la dynamique du marché sont perpétuellement en évolution. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces

facteurs pourrait accroître les taux d'attrition ou réduire les parts de marché ou les produits de nos activités.

Notre offre stratégique de forfaits sans fil illimités représente une grande valeur pour nos clients et simplifie considérablement nos gammes de produits et de services. Toutefois, selon la riposte de nos concurrents ou de nos clients actuels et éventuels, nous pourrions quand même devoir proposer des tarifs réduits pour attirer de nouveaux clients et fidéliser nos abonnés existants. Ainsi, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Les géants mondiaux de la technologie continuent d'accroître les dépenses qu'ils consacrent au contenu destiné à de nouveaux marchés, comme les médias sportifs, ce qui intensifie la concurrence visant nos secteurs Media et Cable. Il pourrait en résulter un accroissement des taux d'attrition, car les abonnés ont maintenant accès à d'autres sources de contenu média à partir desquelles choisir.

Sans-fil pourrait faire face à une concurrence accrue si des changements étaient apportés aux règles sur la propriété et le contrôle étrangers de licences de services sans fil. Des entreprises de télécommunications étrangères pourraient pénétrer le marché canadien en acquérant des licences ou des entreprises détenant des licences de services sans fil. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures pourrait avoir pour effet d'intensifier la concurrence et entraîner la baisse de nos parts de marché des services sans fil. La politique de ISDE Canada concernant le transfert des licences d'utilisation de spectre combinée à la législation de 2012 autorisant la propriété étrangère des fournisseurs de services sans fil détenant moins de 10 % des parts de marché pourraient rendre plus difficile l'acquisition de spectre additionnel par les fournisseurs de services titulaires. Il y a lieu de se reporter à la section « Propriété et contrôle étrangers » de la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, en vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC*, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes de transmission ou plus.

## RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Notre secteur est vulnérable aux cyberrisques, dont la fréquence aussi bien que la complexité ne cessent de croître. Rogers et ses fournisseurs utilisent des systèmes et une infrastructure de réseaux exposés aux cyberattaques comme le vol d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements exclusifs ou sensibles, la destruction ou l'altération des données ou encore la perturbation des activités. Une cyberattaque importante visant l'infrastructure de réseaux critique et les systèmes d'information qui la sous-tendent, chez Rogers ou chez ses fournisseurs, pourrait se traduire par l'interruption des services, des litiges, la perte de clients, des coûts de correction considérables et des atteintes à notre réputation.

Sachant qu'il importe que notre entreprise reste sûre, vigilante et résiliente, la direction s'est engagée à mettre sur pied un programme de sécurité de l'information et de cybersécurité. Notre succès continu dépend de la protection des données sensibles, y compris les renseignements personnels que nous détenons sur nos clients et notre personnel. Nous nous appuyons sur nos formations de sensibilisation à la sécurité, sur nos politiques et procédures ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information pour protéger cette information. Notre succès dépend aussi de la capacité de Rogers à continuer de surveiller les risques liés à la cybersécurité et, au besoin, à faire appel à des renseignements sur les menaces externes, à la surveillance interne, à l'examen des pratiques exemplaires et à la mise en application de contrôles pour atténuer ces risques. Nous avons souscrit des assurances contre certains dommages liés aux violations de la cybersécurité, aux intrusions et aux attaques dirigées contre nos systèmes. Le comité d'audit et de risque est chargé de superviser les politiques et les procédures employées par la direction relativement aux risques liés à la cybersécurité.

Les facteurs externes qui menacent le réseau et notre entreprise dans son ensemble évoluent sans cesse, et rien ne garantit que nous serons en mesure de protéger le réseau contre toutes les menaces qui pourraient se présenter. De telles attaques pourraient faire varier nos produits opérationnels.

## RISQUE LIÉ À LA TECHNOLOGIE

Nos plans concernant les réseaux présument que la nouvelle technologie sera disponible pour nos réseaux sans fil et filaires. Nous collaborons avec les organismes de normalisation du secteur et avec nos fournisseurs pour favoriser la mise à notre disposition de la nouvelle technologie en temps opportun, mais rien ne garantit que nous y aurons accès au moment voulu.

Plusieurs technologies ont entraîné des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande;
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP;
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences;
- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait ne pas avoir accès ou n'avoir qu'un accès limité;
- les applications et les services d'infonuagique, qui ne dépendent pas d'un fournisseur ni d'un raccordement physique.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces technologies ont permis aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre. Ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société, disposer d'un meilleur accès aux ressources financières que Rogers et être soumis à moins de restrictions réglementaires que cette dernière.

Les efforts soutenus de la concurrence à l'égard du déploiement de réseaux de fibre optique pourrait entraîner une augmentation



de la portée et de la stabilité des services filaires qu'ils offrent. Il pourrait en découler un accroissement des taux d'attrition des abonnés à nos services filaires. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance » pour en savoir plus.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films en ligne offerts par les fournisseurs de services par contournement nous font concurrence pour les cotes d'écoute et ont intensifié la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Nous avons d'ailleurs constaté une augmentation du nombre de débranchements et de branchements minimalistes, car les consommateurs continuent d'annuler leurs services de câblodistribution traditionnels. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, à mesure que se poursuit le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil, cette technologie remplace, dans certains cas, l'accès Internet filaire traditionnel.

L'utilisation des EVP a influé sur notre capacité à tirer des produits de la publicité télévisée puisque les téléspectateurs ont la possibilité de sauter la publicité diffusée à la télévision. L'émergence et la croissance soutenues de services de radiodiffusion AM/FM numérique et par satellite par abonnement pourraient modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats de nos stations de radio. Certaines sections de l'auditoire passent également des plateformes de diffusion conventionnelle à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos et de contenu audio en diffusion continue.

## RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

### MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

La quasi-totalité des activités de la Société est réglementée par ISDE Canada et le CRTC; toute modification ou décision réglementaire pourrait influencer défavorablement sur les résultats des activités sur une base consolidée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir d'autres renseignements sur ce sujet.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, sur une base consolidée. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences et les frais connexes, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaire et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la vente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes. Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. Si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

### LETRE DE MANDAT D'UN MINISTRE FÉDÉRAL

La réalisation de l'objectif exposé dans la lettre de mandat du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, qui consiste à « utiliser tous les instruments disponibles, y compris l'avancement de la directive relative à la politique sur les télécommunications de 2019, pour réduire de 25 % le coût moyen des factures de téléphone cellulaire au Canada », pourrait avoir des répercussions négatives sur la tarification des forfaits de services de téléphonie et Internet sans fil. Le Ministre est prié de travailler avec les entreprises de télécommunications pour atteindre cet objectif et d'augmenter le nombre d'exploitants de réseau mobile virtuel (« ERMV ») sur le marché. La lettre de mandat précise que si cet objectif de prix n'est pas atteint d'ici deux ans, le Ministre pourra élargir les règles d'admissibilité des ERMV et le mandat du CRTC sur les prix abordables. Toute décision défavorable prise à ce sujet ou tout autre fardeau réglementaire qui serait mis en œuvre par le nouveau gouvernement élu pourraient avoir une incidence négative importante sur nos résultats financiers et nos investissements futurs.

### DÉCRET DONNANT AU CRTC DES INSTRUCTIONS RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉCOMMUNICATION ET EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 17 juin 2019, après avoir fait l'objet d'une étude et de révisions, le *Décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation* est entré en vigueur. Ce décret exige du CRTC qu'il considère la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation lorsqu'il prend des décisions en matière de télécommunications et qu'il démontre aux Canadiens que ces facteurs ont bel et bien été considérés lors de la prise de ces décisions. Le décret s'appliquera lors de l'examen quinquennal de l'état des services sans fil mobiles entrepris par le CRTC le 28 février 2019 dans le cadre de l'avis de consultation de télécom CRTC 2019-57, *Examen des services sans fil mobiles*. L'examen pourrait entraîner des changements défavorables pour Rogers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour plus de précisions.

## SPECTRE

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels aux activités de notre secteur Sans-fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer dépend, entre autres choses, d'un accès continu au spectre et du déploiement adéquat de celui-ci, ce qui comprend la capacité à la fois de renouveler les licences d'utilisation de spectre existantes et d'acquérir de nouvelles licences d'utilisation de spectre.

Si nous ne pouvons acquérir et conserver les licences d'utilisation de spectre nécessaires, que ce soit à cause des conditions de mise aux enchères favorables offertes aux fournisseurs de services régionaux par les pouvoirs publics au moyen de mécanismes de réservation de parts ou de privilèges en matière de prix, ou à cause de toute autre raison, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à offrir et à améliorer les services actuels ni de déployer de nouveaux services en temps utile, notamment en ce qui concerne l'offre de débits de données concurrentiels recherchés par nos clients. Par conséquent, notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle pourrait subir une incidence défavorable. En outre, une incapacité d'acquérir et de conserver des licences d'utilisation de spectre pourrait avoir une incidence sur les niveaux de qualité au sein du réseau et entraîner une hausse des dépenses d'investissement.

Des modifications des droits de licence d'utilisation de spectre imposées par le gouvernement pourraient entraîner une augmentation considérable de nos paiements et, par conséquent, réduire de beaucoup notre bénéfice net.

## CODE SUR LES SERVICES SANS FIL

La décision du CRTC d'appliquer son Code sur les services sans fil a pour effet, entre autres choses, de contraindre, dans les faits, les fournisseurs de services sans fil canadiens à offrir des contrats de service de deux ans plutôt que des contrats de trois ans. Ce changement modifie notre coût d'acquisition et de fidélisation de la clientèle et le taux d'attrition des abonnés. Le Code a été appliqué à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises) conclus ou renouvelés après le 2 décembre 2013 et s'applique aussi à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises), depuis le 3 juin 2015, sans égard à la date à laquelle ils ont été conclus. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus à ce sujet.

Nos activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions défavorables importantes si la réglementation ou la réaction de la clientèle rendait difficile l'imposition de contrats à terme ou de frais de résiliation par anticipation à nos clients ou la réalisation des produits prévus aux termes des contrats à terme que nous avons conclus.

## RADIOFRÉQUENCES ÉMISES

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les appareils sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces

problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation des appareils sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. De futures mesures réglementaires pourraient entraîner l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les appareils sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

## OBTENTION D'UN ACCÈS À DES STRUCTURES DE SOUTIEN ET À DES DROITS DE PASSAGE MUNICIPAUX

Pour préparer et appuyer le lancement de la 5G, et pour poursuivre la mise à niveau de notre réseau de câble, nous devons continuer d'avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin d'installer notre matériel sur les poteaux municipaux, les immeubles et les terres des Premières Nations. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, nous pouvons nous adresser au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Le défaut d'obtenir un tel accès pourrait faire accroître nos coûts et compromettre nos activités.

Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par conséquent, nous obtenons habituellement les accès nécessaires selon les conditions établies par les organismes de services publics provinciaux.

## COÛT DES DROITS

Toute augmentation des droits a une incidence défavorable sur nos résultats opérationnels.

## EXPÉRIENCE CLIENT

Offrir aux clients une expérience exceptionnelle est une priorité stratégique à nos yeux, car nous savons qu'une expérience client unique est la clé de notre succès à long terme. La fidélité de nos clients et la probabilité qu'ils recommandent Rogers sont des facteurs qui dépendent de notre capacité à offrir une expérience de service qui réponde aux attentes de nos clients ou les surpasse. Nous avons un grand nombre d'interactions avec nos clients chaque année, qu'il s'agisse de nouveaux clients potentiels qui font des achats en magasin ou de clients qui appellent pour obtenir du soutien technique, sans compter tous les autres. Nous savons que chaque fois qu'un client utilise un de nos services – pour faire un appel sur un appareil sans fil, naviguer sur Internet, regarder son émission préférée avec nos services d'accès Internet ou de télévision ou écouter une de nos stations de radio – son expérience influe sur toutes ses interactions futures avec la marque Rogers. Si nos produits ne procurent pas aux clients l'expérience d'utilisation à laquelle ils s'attendent et si nous n'avons pas des interactions claires, simples et équitables avec nos clients, il pourrait en découler des malentendus contrariaires pour nos clients, ce qui risquerait de nous faire perdre des occasions de vente et d'augmenter notre taux d'attrition; ces deux derniers facteurs pourraient à leur tour avoir des répercussions défavorables sur notre réputation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

## PERFORMANCE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

La dynamique qui sous-tend notre secteur d'activité est en pleine évolution. Pour rester concurrentiels, nous avons pris des décisions stratégiques grâce auxquelles nous pensons fidéliser notre clientèle et entretenir avec elle des relations à long terme. Certaines de ces décisions ont eu un effet à court terme sur nos résultats financiers. Dans ce contexte, nous sommes déterminés à renseigner et à soutenir la communauté de nos investisseurs externes pour qu'ils comprennent les répercussions possibles de nos décisions tout au long de la transition et qu'ils participent avec nous au changement. Si la communauté de nos investisseurs externes n'arrivait pas à pleinement comprendre le changement que nous souhaitons opérer, l'effet sur notre réputation pourrait être néfaste.

## ACQUISITION ET MAINTIEN EN POSTE D'EMPLOYÉS TALENTUEUX

Notre secteur d'activité vit une transformation importante. En effet, tandis que la concurrence pour les talents augmente, notre succès dépend fortement de notre capacité à attirer et à maintenir en poste une main-d'œuvre très performante et motivée, notamment dans les principaux domaines de croissance que sont les réseaux, les TI et les technologies numériques. Nous devons nous affaïrer à offrir des occasions de cheminement et de perfectionnement de carrière, une rémunération et des avantages concurrentiels et une expérience employé exceptionnelle. Dans le cas où nous ne parviendrions pas à maintenir ou à atteindre cet objectif, les changements que subit notre main-d'œuvre sous l'effet de facteurs comme le roulement de personnel et les restructurations, l'incapacité à former la relève en interne, les mesures de réduction de coûts, les constantes négociations syndicales ou d'autres événements pourraient avoir une incidence défavorable sur l'expérience client, et donc sur nos produits opérationnels et notre rentabilité.

## INCIDENCE DES PANNES DE RÉSEAU SUR LES PRODUITS ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les clients ont des attentes élevées à l'égard de la fiabilité et de la constance de nos réseaux. L'incapacité à maintenir des niveaux élevés de service et à gérer efficacement le trafic sur le réseau pourrait avoir des répercussions sur l'expérience client et éventuellement se traduire par un accroissement du taux d'attrition. En raison de la demande accrue et du trafic sur nos réseaux Internet et sans fil, des pressions pourraient s'exercer sur la capacité et créer de la congestion. Ces pressions pourraient provoquer des problèmes de vitesse et de connectivité sur nos réseaux. Les défaillances de nos réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant certaines périodes et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. La Société compte aussi sur ses partenaires pour l'acheminement d'une partie du trafic de certains clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs pourrait également entraîner une interruption des services pour certains clients, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir nos services à nos clients et à attirer de nouveaux abonnés.

Nous travaillons à protéger nos réseaux et nos services des désastres naturels et des grands phénomènes météorologiques tels les tempêtes de verglas, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les inondations, les tremblements de terre ou les glissements de terrain lorsque c'est nécessaire et faisable. Rien ne garantit qu'un événement futur n'occasionnera pas des interruptions des services et que de telles interruptions n'influeraient pas sur nos résultats. Des perturbations ou des pannes de service, si elles ne sont pas rapidement réglées, pourraient aussi avoir une incidence sur nos activités, et éventuellement causer un risque de retard ou d'erreur dans la facturation. Si nous n'arrivons pas à mettre en place les stratégies et les protocoles de réponse appropriés pour régler les pannes de service causées par de tels événements, ces derniers pourraient avoir des répercussions sur nos produits opérationnels et l'expérience de notre clientèle. La reprise après de tels sinistres pourrait exiger des ressources et des coûts de correction considérables, qui sont difficiles à estimer.

## DÉPENDANCE AUX SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

L'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de TI. Notre incapacité d'exploiter ou d'améliorer nos systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou la survenance de perturbations ou de pannes de nos systèmes pourraient influencer défavorablement sur notre capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir nos clients, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait influencer défavorablement sur nos résultats financiers ou notre situation financière.

La majeure partie de notre effectif ainsi que certains éléments critiques de notre infrastructure de réseaux et de nos systèmes de TI sont concentrés dans diverses installations. Si nous ne sommes pas en mesure d'accéder à l'une ou à plusieurs de ces installations, en raison d'une catastrophe naturelle ou d'un désastre imputable à l'intervention humaine ou autrement, nos activités pourraient être affectées de manière significative dans la mesure où il pourrait être difficile pour nous de reprendre nos activités sans interruption de service majeure ou incidence défavorable importante sur nos produits ou notre clientèle.

## DÉPENDANCE ENVERS DES FOURNISSEURS DE SERVICES EXTERNES

Nous avons conclu des ententes d'impartition et des accords de services avec des tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment certaines fonctions de gestion des installations et des immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés à certaines installations et au service, certaines fonctions de réseau et de TI et l'impression des factures. Des interruptions de ces services pourraient influencer défavorablement sur notre capacité à fournir des services à nos clients. Dans l'exécution des accords de services, les fournisseurs tiers doivent s'assurer que nos renseignements sont protégés et sauvegardés de manière appropriée. Le non-respect de cette obligation pourrait avoir des répercussions sur Rogers en augmentant les risques liés à la réglementation et en portant atteinte à sa réputation et à l'expérience client.

## AUTRES RISQUES D'ENTREPRISE

### CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques et l'incertitude économique peuvent réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés de la radiodiffusion et des services numériques provient de la vente de publicité et varie en fonction de la vigueur de l'économie.

### STRATÉGIE ET PLANS D'AFFAIRES

Notre stratégie est essentielle à notre réussite à long terme. La modification de nos priorités stratégiques ou l'adoption de nouvelles priorités pourraient compromettre les projets en cours et avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous élaborons des plans d'affaires, exécutons des projets et nous nous engageons dans de nouvelles entreprises afin de prendre de l'expansion. Si les avantages attendus de ces initiatives ne se réalisent pas, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir de manière significative.

Notre plan d'action à l'égard de notre gamme de services résidentiels branchés et des produits connexes dépend en partie de certains fournisseurs. Si les produits ne fonctionnaient pas comme prévu, nos activités et nos résultats financiers pourraient être touchés défavorablement. Cela pourrait entraîner des pertes d'abonnés, une baisse des produits de Cable et l'insatisfaction de la clientèle.

### SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FRAUDULEUSES

Parce que nous sommes une grande entreprise ayant des dizaines de milliers d'employés et offrant une gamme attrayante de produits et de services précieux, la prévention de la fraude exige le recours à un programme structuré englobant la gouvernance, l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et la communication de l'information. Ce programme doit tenir compte de la corruption et de l'appropriation illicite d'actifs par des employés ou des tiers. La fraude peut entraîner des pertes financières et une dégradation de la marque. En plus de l'accès non autorisé aux terminaux numériques et aux modems Internet, les types de fraudes dont nous pourrions être la cible comprennent par exemple i) l'utilisation inappropriée de nos réseaux par câble ou sans fil, ii) la fraude par prise de contrôle de compte (fraude par échange de carte SIM) commise à l'aide d'une fausse identité, iii) la manipulation intentionnelle des états financiers par des employés ou des tiers et iv) le vol de droits d'auteur et d'autres formes d'utilisation non autorisée qui contreviennent à l'exclusivité des contenus offerts.

### ACCÈS NON AUTORISÉ AUX TERMINAUX NUMÉRIQUES OU AUX MODEMS INTERNET

Un nombre considérable de Canadiens achètent des terminaux préchargés illégaux et recourent à la diffusion en continu illégale pour regarder nos produits télévisuels, ce qui pourrait accroître les taux d'attrition. Pour contrer ces comportements, nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux avec notre technologie de chiffrement et les abonnements à la programmation numérique, y compris la vidéo sur demande et la vidéo sur demande offerte par abonnement, les produits de notre secteur Cable pourraient baisser.

### RESPECT DES NORMES JURIDIQUES ET ÉTHIQUES

Nos employés, dirigeants, administrateurs, fournisseurs et partenaires doivent se comporter constamment dans le respect des lois et des normes juridiques et éthiques applicables de tous les territoires où nous exerçons nos activités, notamment les lois et règlements contre la corruption. Les situations où une personne, physique ou morale, intentionnellement ou non, ne se conforme pas à nos politiques, aux lois et règlements applicables ou à ses obligations contractuelles pourraient nous exposer à des litiges et à d'éventuels dommages-intérêts, sanctions et amendes, ou nous rendre inadmissibles à soumissionner pour des contrats. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats, notre situation financière, notre réputation et notre marque.

### DÉPENDANCE ENVERS CERTAINS FOURNISSEURS CLÉS D'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX ET D'APPAREILS SANS FIL

Nos services sans fil entretiennent des relations avec un nombre relativement petit de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et d'appareils. Nous ne détenons pas le contrôle financier ou opérationnel sur ceux-ci et nous n'avons qu'une influence limitée sur la façon dont ils feront affaire avec nous. Une tendance récente fait que de moins en moins de fournisseurs d'appareils sans fil occupant le haut du segment se partagent le marché, de sorte que notre dépendance ne fera qu'augmenter.

La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société pourrait entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et d'appareils peuvent, notamment, reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils subissent eux-mêmes des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne mettent pas au point des appareils qui répondent aux besoins des clients ou ne livrent pas leurs produits et services au moment opportun, cela pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière ou à



nos résultats opérationnels. Toute interruption de l'approvisionnement en matériel pour les réseaux de la Société pourrait également nuire à la qualité de nos services ou entraver l'expansion et l'aménagement des réseaux.

### **ATTENTES À L'ÉGARD DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES NOUVEAUX ET ÉVOLUÉS**

Tout le secteur de services sans fil s'attachant à mettre sur pied des réseaux 5G et tout le secteur de services filaires s'employant à apporter des améliorations futures à la technologie DOCSIS, nous nous attendons à ce qu'une part importante de la croissance de nos produits futurs émane de nos services nouveaux et améliorés, et nous continuons d'injecter d'importants capitaux pour développer nos réseaux de manière à offrir ces services. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

### **COMPLEXITÉ DE NOS ACTIVITÉS**

Les activités, technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. Si nous ne les exploitons pas comme il se doit ou si des erreurs ou une catastrophe devaient les toucher, les clients pourraient avoir une expérience négative se soldant par un taux d'attrition plus élevé et des produits opérationnels en baisse.

### **ACQUISITIONS, DESSAISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS**

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale. Certains volets de nos activités opérationnelles (et activités connexes) sont exposés à des technologies en évolution rapide et à des tendances dans l'utilisation et la demande des consommateurs; il est possible que nous ne puissions prévoir convenablement la valeur de la demande ou le risque que les technologies concurrentes engendrent une hausse des évaluations relativement aux acquisitions éventuelles ou nous fassent passer à côté d'occasions d'affaires.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante.

### **ACCÈS AUX DROITS DE PROGRAMMATION**

La concurrence à l'égard des droits de diffusion de contenu de la part des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de contenu en ligne s'intensifie. Les fournisseurs de services en ligne passent de plus en plus à du contenu exclusif

qu'ils produisent et diffusent eux-mêmes et pourraient opposer une concurrence plus vive que prévu à l'égard de l'obtention de droits de diffusion, ce qui réduit l'accès des diffuseurs traditionnels à la programmation qu'ils recherchent. De plus, si les diffuseurs et les distributeurs concluent des ententes à long terme pour obtenir des droits de programmation, cela pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des droits visant la programmation souhaitée et entraîner une baisse des produits opérationnels en raison de la non-disponibilité de ces droits.

### **ACCROISSEMENT DES COÛTS DE PROGRAMMATION**

Les coûts de programmation représentent l'engagement le plus important du secteur des services de télévision de Cable et constituent des coûts significatifs pour les propriétés télévisuelles de Media. La concurrence accrue touchant les droits de diffusion de contenu et d'émissions populaires des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de formats en ligne continue de faire monter les coûts liés aux droits de diffusion. Les coûts de programmation en hausse pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de recouvrer nos investissements par le truchement des produits tirés de la publicité et d'augmentations des frais d'abonnement reflétant le marché.

### **DÉCROISSANCE DU NOMBRE D'ABONNÉS À LA TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA**

Le nombre de ménages canadiens abonnés à la télévision payante a reculé. D'autres services vidéo offerts aux consommateurs (comme les abonnements directement au consommateur et les services gratuits) ainsi que le piratage ont contribué à cette tendance. Ce déclin, s'il persiste, pourrait avoir une incidence négative significative sur nos résultats d'exploitation.

### **PASSAGE DES MÉDIAS CONVENTIONNELS AUX MÉDIAS NUMÉRIQUES**

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias conventionnels aux médias numériques, lequel stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de rechange aux médias conventionnels. La Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. La concurrence accrue en matière de produits tirés de la publicité qui provient des plateformes numériques, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et d'autres modes de contenu numérique, a entraîné une transition des produits tirés de la publicité des diffuseurs de télévision conventionnels aux plateformes numériques. L'effet est plus important sur les réseaux de télévision par voie hertzienne conventionnels, comme Citytv et OMNI, qui ne génèrent pas de produits secondaires découlant de l'abonnement. Les résultats de Media pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à détourner les revenus publicitaires des médias conventionnels pour les attirer vers les plateformes numériques.

### **NOTRE POSITION SUR LES MARCHÉS DANS LES SECTEURS DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉDIFFUSION**

Les annonceurs privilégient habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories

respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Nos stations de radio et de télévision pourraient ne pas continuer d'afficher la même performance que maintenant. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision pourrait influencer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La question des changements climatiques concerne de plus en plus les entreprises, notamment celles du secteur des télécommunications. L'échec des mesures d'atténuation des changements climatiques et des efforts d'adaptation à ces changements pourrait avoir une incidence sur notre entreprise en perturbant nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, en endommageant nos infrastructures et en touchant les communautés qui forment notre clientèle.

Les changements climatiques et l'environnement attirent de plus en plus l'intérêt du public. De nombreux aspects de nos activités sont assujettis à des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité imposés au niveau fédéral, provincial et local qui évoluent et sont de plus en plus stricts. Ces lois et règlements comportent des dispositions portant sur des enjeux comme le rejet de matières dans l'environnement, les mesures correctives à prendre à l'égard de ces rejets et le traitement et la gestion appropriés des matières, dont les déchets. Ces enjeux grandissants et le resserrement des lois et règlements pourraient accroître les coûts liés à la conformité et aux services publics. L'incapacité à en reconnaître l'importance et à réagir de manière adéquate pourrait se traduire par l'imposition d'amendes, un examen minutieux de la part des organismes de réglementation ou une atteinte à notre réputation ou à notre marque.

## RISQUES FINANCIERS

### ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ, DETTE ET PAIEMENTS AU TITRE DES INTÉRÊTS

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles au versement de dividendes et au paiement des intérêts et du principal, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités futures pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement à venir pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

## NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit constituent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement en question. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

## MARCHÉS DES CAPITAUX

Les conditions des marchés des capitaux pourraient influencer sur notre capacité à faire des investissements stratégiques et à satisfaire nos besoins en capitaux futurs. Les facteurs de risque comprennent une réduction des activités de prêt, la perturbation des marchés des capitaux et des dispositions réglementaires imposant une hausse du financement des banques, ce qui pourrait réduire la disponibilité ou augmenter le coût des capitaux.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat et les taxes indirectes selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt et les taxes, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation des lois et de la réglementation fiscales.

## OBSOLESCENCE DES STOCKS

Nos stocks sont essentiellement constitués d'appareils sans fil et de transmission de données mobiles qui peuvent généralement avoir une relativement courte durée de vie en raison des fréquents lancements de nouveaux appareils. Si nous ne pouvons pas gérer nos stocks en fonction de la demande, cela pourrait accroître le risque d'obsolescence des stocks.

## HAUSSE DES COÛTS D'ACHAT D'APPAREILS

Notre modèle de gestion des services sans fil, à l'instar de celui d'autres fournisseurs de services sans fil au Canada, était essentiellement fondé dans le passé sur la subvention du coût des appareils vendus. Compte tenu de la hausse des coûts d'achat des appareils, nous avons adopté à la place un modèle de financement d'appareil, à l'exemple des fournisseurs américains. Cela attire les clients puisqu'ils peuvent étaler les paiements de leur appareil sur une période de 24 mois, certains appareils ne comportant aucun frais initiaux. Nous nous engageons également à payer d'avance les fabricants d'appareils. Si nous sommes dans l'impossibilité de recouvrer les coûts des appareils pendant la durée des contrats des abonnés, cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

## RISQUES LIÉS AUX LITIGES

### ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DES PRIX DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET DE GROS

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance »), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de Rogers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016.

Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC ne sont pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, parce que nous estimons qu'ils sont en deçà du prix coûtant. Le 13 septembre 2019, Rogers, en collaboration avec les autres grandes entreprises de câblodistribution canadiennes (les « entreprises de câblodistribution »), a déposé une requête en autorisation d'appeler auprès de la Cour d'appel fédérale (la « Cour »), aux termes de l'article 64(1) de la *Loi sur les télécommunications*, ainsi qu'une requête pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. Le 27 septembre 2019, la Cour a suspendu l'ordonnance de manière provisoire jusqu'à ce qu'elle rende sa décision relative à la requête des entreprises de câblodistribution pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC d'ici à ce que la Cour autorise ou non l'appel des entreprises de câblodistribution. Le 22 novembre 2019, la Cour a autorisé l'appel et a accordé un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. L'appel sera entendu vers le milieu de 2020, après quoi une décision sera rendue.

En raison du sursis interlocutoire et de la permission d'appel accordés par la Cour et de la grande incertitude entourant l'issue

de cette question et le montant, le cas échéant, que nous pourrions en définitive devoir rembourser aux revendeurs, nous n'avons comptabilisé aucune obligation à l'égard de cette éventualité pour le moment. L'ordonnance du CRTC dans sa forme actuelle aurait donné lieu au remboursement de montants antérieurement facturés aux revendeurs d'environ 150 millions de dollars, ce qui refléterait l'incidence de l'application rétroactive du 31 mars 2016 au 31 décembre 2019. Nous estimons que l'incidence à long terme serait d'environ 11 millions de dollars par trimestre.

### FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME - SASKATCHEWAN

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

### FRAIS LIÉS AU SERVICE D'URGENCE 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunications sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

## APPAREILS CELLULAIRES

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigeaient des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. En mars 2019, les demandeurs ont abandonné le recours collectif sans que Rogers ait eu à effectuer de paiements.

## AUTRES ACTIONS EN JUSTICE

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

## ISSUE DES POURSUITES

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

## RISQUES INHÉRENTS À LA PROPRIÉTÉ

### ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par Fiducie de contrôle Rogers (la « fiducie ») en faveur des générations successives de la famille Rogers. Les bénéficiaires de la fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont plusieurs siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2019, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie détenaient environ 98 % de nos actions de catégorie A en circulation (92 % en 2018), et environ 10 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote (10 % en 2018) pour un total d'environ 29 % du total des actions en circulation (27 % en 2018). Seules les actions de catégorie A sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances. Par conséquent, la fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de l'information au 31 décembre 2019 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des Finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

### RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les IFRS publiées par l'IASB. Le système a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Nos auditeurs indépendants, KPMG s.r.l./SENCRL, ont fourni une opinion sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019. Ce rapport est inclus dans nos états financiers consolidés audités de 2019 déposés sur SEDAR (sedar.com).

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

### MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'AUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'a été apporté en 2019 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.



## Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- ISDE Canada, au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* »).

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation de spectre et de diffusion;
- la concurrence;
- les services de programmation de télévision par câble que nous devons et pouvons distribuer;
- les conventions d'interconnexion filaire et sans fil;
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux par des tiers;
- la revente des services assurés par nos réseaux;
- l'itinérance sur nos réseaux et les réseaux d'autrui;
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communications;
- notre capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels consolidés.

Le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la violation des droits d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences d'utilisation de spectre et de diffusion octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les autorités de réglementation peuvent modifier ces conditions d'octroi de licences en tout temps, et elles peuvent décider de ne pas renouveler une licence qui arrive à échéance. Si nous ne nous conformons pas aux modalités stipulées, une licence pourrait être suspendue ou révoquée et nous pourrions devoir payer une amende.

Les licences sont assorties de conditions qui exigent, entre autres, que nous nous conformions aux restrictions canadiennes en matière de propriété de la réglementation applicable. Nous nous conformons à l'heure actuelle à l'ensemble de celles-ci. En cas de non-respect des exigences, nous nous assujettissons à diverses pénalités, dont la perte d'une licence dans un cas extrême.

Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

### ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA

Le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunications. Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision ainsi que les services spécialisés de la Société, sont

autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Le CRTC est également responsable, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil;
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Câble.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis en ce moment à la réglementation des prix, sauf pour ce qui est des abonnements aux services de câblodiffusion d'entrée de gamme de base à prix abordable que les fournisseurs sont tenus d'offrir depuis 2016, car le CRTC est d'avis qu'il y a suffisamment de concurrence pour ces services, également offerts par d'autres fournisseurs de services, pour permettre la protection de l'intérêt des utilisateurs et il s'est donc abstenu de les réglementer. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

### LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

ISDE Canada établit des normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* ») et de la *Loi sur les télécommunications*. Le ministère octroie des licences et exerce une surveillance à l'égard :

- des aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision;
- des questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble;
- des licences d'utilisation de spectre pour les systèmes de communications sans fil au Canada.

### DROITS D'AUTEUR

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur ») surveille l'administration des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. Elle établit les droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câblodistribution, de radiodiffusion et de télévision et les services spécialisés.

### FACTURATION ET CONTRATS

Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et le Québec ont édicté des lois visant la protection des clients qui concluent des contrats de service sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces lois régissent le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie, les droits de résiliation et de renouvellement des clients, la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts connexes. À l'heure actuelle, Rogers est également assujettie au Code sur les services sans fil du CRTC, au Code des fournisseurs de services de télévision du même organisme entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et au Code sur les services Internet, toujours du même organisme, entré en vigueur le 31 janvier 2020. Il y a lieu de se reporter aux rubriques

« Code sur les services sans fil du CRTC » et « Code sur les services Internet du CRTC » pour obtenir d'autres informations.

### PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE ÉTRANGERS

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et les voix connexes d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et les voix connexes de la société titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 %.

Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications* et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent également aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous sommes d'avis que nous sommes conformes aux exigences en matière de propriété et de contrôle étrangers.

Le projet de loi C-38 modifiant la *Loi sur les télécommunications* a été édicté le 29 juin 2012. Les modifications exemptent les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui réussiront à gonfler leur part de marché au-delà de 10 % du total des produits générés sur le marché des télécommunications canadien, autrement que par voie de fusions ou d'acquisitions, continueront d'être exemptées des restrictions.

### EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Après une longue procédure d'examen des services de télécommunications dont les Canadiens ont besoin pour participer de manière significative à l'économie numérique ainsi que du rôle que le CRTC doit jouer en vue d'assurer la disponibilité de services de télécommunications de base abordables à tous les Canadiens, le CRTC a publié, le 21 décembre 2016, la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, *Les services de télécommunication modernes : La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*.

Dans cette politique, le CRTC énonce son objectif du service universel, selon lequel les Canadiens, dans les régions urbaines ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur

des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour mesurer l'atteinte concluante de cet objectif, le CRTC a établi plusieurs critères, dont les suivants :

- D'ici 2021, 90 % des abonnés canadiens de services d'accès Internet à large bande fixes de résidence et d'affaires doivent être en mesure d'avoir accès à des vitesses d'au moins 50 Mb/s pour le téléchargement et 10 Mb/s pour le téléversement, et de s'abonner à une offre de service proposant une allocation de données illimitée; les 10 % restants de la population devront avoir accès à ces services d'ici 2031.
- La technologie sans fil mobile généralement déployée la plus récente doit être disponible non seulement aux ménages et entreprises canadiens, mais également sur le plus grand nombre possible de routes principales au Canada.

Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du service universel, le CRTC commencera à orienter ses cadres de réglementation non plus sur les services vocaux filaires, mais plutôt sur les services d'accès Internet à large bande. Ainsi les services suivants, qui font partie de l'objectif du service universel, constituent de par cette Politique des services de télécommunications de base au sens du paragraphe 46.5(1) de la *Loi sur les télécommunications* :

- les services d'accès Internet à large bande fixes et mobiles;
- les services vocaux fixes et sans fil mobiles.

Pour appuyer l'offre d'accès Internet à large bande aux collectivités rurales et éloignées actuellement mal desservies, le CRTC a annoncé qu'il instituera un fonds pour la large bande auquel tous les fournisseurs canadiens de services d'accès à Internet seront tenus de contribuer. Les particularités de ce financement – principes directeurs, conception du fonds et critères d'évaluation – ont été arrêtées dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, rendue publique le 27 septembre 2018. Deux appels de demandes ont eu lieu en 2019. C'est en 2020 que seront versés les premiers paiements au fonds; le financement maximal sera fixé à 100 millions de dollars pour la première année de la mise en œuvre. Ce montant sera haussé annuellement de 25 millions de dollars au cours des quatre années suivantes pour atteindre un plafond annuel de 200 millions de dollars. Les augmentations graduelles à la quatrième année et à la cinquième année seront subordonnées aux résultats d'un examen auquel le CRTC procédera au cours de la troisième année afin de s'assurer que le fonds est géré de manière efficiente et qu'il sert bien les fins prévues.

Un droit a été perçu en pourcentage des revenus tirés des services filaires et sans fil de transmission de la voix depuis 2000; ce droit est appelé à soutenir la prestation de services de transmission de la voix dans la zone de desserte du service vocal local à coût élevé désignée et la fourniture d'un service de relais vidéo (« SRV ») à l'échelle nationale. En 2019, le droit de 0,52 % imposé sur les produits tirés des services vocaux filaires et sans fil a permis de dégager des subventions de 94,2 millions de dollars. La composante service vocal de la subvention diminue d'année en année parce que dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-213, *Retrait progressif du régime de subvention du service local*, le CRTC a déterminé que le retrait progressif de la subvention du service local actuelle de 115 millions de dollars pour les zones de desserte à coût élevé des entreprises de services locaux

titulaires se ferait en six tranches égales de 2019 à 2021, de manière que la subvention soit éliminée à la fin de 2021.

Pour 2020, des obligations d'obtenir du financement pour le Fonds pour la large bande de 100 millions de dollars seront ajoutées aux obligations relatives à la transmission de la voix et au SRV, ce qui portera à 170,7 millions de dollars le montant de la subvention projetée, conformément à la Décision de télécom CRTC 2019-395, *Frais en pourcentage des revenus définitifs pour 2019 et questions connexes*, publiée le 4 décembre 2019. Le droit en pourcentage des revenus actuellement appliqué aux revenus tirés des services filaires et sans fil sera élargi aux revenus tirés des services d'accès Internet et de messagerie texte; il devrait s'établir provisoirement pour 2020 à 0,45 % de ces revenus élargis, sous réserve de la détermination définitive des revenus réels qui sera faite vers la fin de 2020.

### LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La *Loi canadienne anti-pourriel* a été entérinée le 15 décembre 2010 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels sont entrés en vigueur le 15 janvier 2015. Un droit privé d'action qui devait être décrété par la loi le 1<sup>er</sup> juillet 2017 a été remis à plus tard. La Société est d'avis qu'elle respecte cette loi.

### DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE

La *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques* a été promulguée le 18 juin 2015. Son texte modifiait la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. Les dispositions mettant en place les règles relatives à la déclaration obligatoire des atteintes à la vie privée sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Les entreprises doivent maintenant aviser les personnes concernées et le Commissaire à la protection de la vie privée du gouvernement fédéral des atteintes à la vie privée lorsqu'il est raisonnable de croire qu'elles présentent un risque réel de préjudice grave pour les personnes en question. La déclaration doit être faite le plus tôt possible après que l'entreprise constate qu'il y a eu atteinte. Les entreprises doivent aussi tenir un registre des atteintes et le remettre sur demande au Commissaire à la vie privée. Ce dernier peut aussi entreprendre une enquête ou une vérification sur la base des renseignements figurant dans le registre des atteintes. Le défaut de produire une déclaration ou de tenir un registre pourrait donner lieu à des amendes allant jusqu'à 100 000 \$ par infraction.

### EXAMEN DE LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le 5 juin 2018, M. Bains, ministre de l'ISDE, et Mme Joly, ministre du Patrimoine canadien, ont annoncé l'examen conjoint de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Un groupe formé de sept experts a effectué l'examen. Cet examen a pour but de moderniser le cadre législatif, et son déroulement doit être guidé par le principe de neutralité du réseau Internet. Le groupe a examiné les mécanismes qui soutiennent la création, la production et la distribution de contenu canadien pour déterminer essentiellement comment tous les acteurs (y compris les services par contournement) peuvent contribuer au système. L'examen a

cherché également à évaluer les meilleures façons de favoriser la concurrence entre les fournisseurs ainsi que l'accessibilité à Internet et aux services sans fil mobiles. Le 11 janvier 2019, Rogers et d'autres sociétés ont présenté leurs observations écrites au groupe. Un rapport intermédiaire résumant sommairement les grands thèmes recueillis dans les observations reçues a été publié en juin 2019. Le rapport définitif intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir* a été publié le 29 janvier 2020 et comporte 97 recommandations portant sur la modernisation de la législation régissant le secteur des communications au Canada et a été déposé auprès du gouvernement à des fins de considération.

## SANS-FIL

### LICENCES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 600 MHz

La mise aux enchères des licences de spectre de la bande de 600 MHz d'ISDE Canada a commencé le 12 mars 2019 et s'est terminée le 4 avril 2019. Les résultats ont été rendus publics le 10 avril 2019. Douze sociétés ont participé aux enchères et 104 des 112 licences ont été attribuées à neuf de ces sociétés, pour une valeur totale de 3,5 milliards de dollars. Nous avons acquis 52 licences au coût de 1,7 milliard de dollars. Nous avons pris possession de ces licences en mai 2019, après avoir effectué le paiement des licences.

### LICENCES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 3 500 MHz

En décembre 2014, ISDE Canada a rendu publiques ses modifications à la politique visant la bande du spectre de 3 500 MHz. Rogers détient une participation de 50 % dans Inukshuk Wireless Partnership (« Inukshuk ») qui détient entre 100 et 175 MHz du spectre de 3 500 MHz dans la plupart des grands marchés urbains du Canada. Les fréquences de la bande de 3 500 MHz seront réattribuées aux services mobiles (actuellement, les licences ne visent que les services sans fil fixes au Canada). Les licences relatives à la bande seront un jour réattribuées selon un usage flexible dans le cadre duquel il sera permis aux titulaires de licences de déterminer la mesure dans laquelle ils mettront en œuvre les services fixes ou mobiles de la bande dans une région géographique donnée.

Le 6 juin 2018, ISDE Canada a publié un document intitulé *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. La bande de 3 500 MHz est considérée comme un spectre essentiel pour la prise en charge des technologies 5G. Dans ses documents de consultation, ISDE Canada a proposé deux options pour la récupération des licences de spectre existantes.

Rogers et d'autres sociétés ont présenté leurs observations sur le document de consultation le 12 juillet 2018. Les réponses aux observations ont été acceptées jusqu'au 10 août 2018. Dans son document *Perspectives du spectre de 2018 à 2022*, également publié le 6 juin 2018, ISDE Canada prévoyait la libération de spectre de 3 500 MHz pour une utilisation flexible à la fin de 2020 à la suite d'une mise aux enchères qui aurait lieu la même année.

Le 6 juin 2019, ISDE Canada a publié sa décision sur la *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. Dans cette

décision, il est résolu qu'ISDE Canada délivrera des licences d'utilisation flexible dans une gamme de fréquences de 200 MHz de la bande de 3 450 à 3 650 MHz. Les titulaires de licences de services sans fil dans cette gamme qui se conforment à toutes les conditions de licence seront admissibles à l'obtention de licences d'utilisation flexible couvrant la même zone géographique leur permettant d'utiliser les portions suivantes du spectre :

- tout titulaire de licence qui détient 75 MHz ou plus de spectre pourra demander une licence pour 60 MHz;
- tout titulaire de licence qui détient 50 MHz de spectre pourra demander une licence pour 50 MHz;
- tous les autres titulaires de licence pourront demander une licence pour 20 MHz.

Rogers et BCE Inc. sont actuellement titulaires de licences de spectre de la bande de 3 500 MHz à l'échelle du pays par l'intermédiaire d'une coentreprise mise sur pied par les deux sociétés et appelée Inukshuk. Étant donné qu'Inukshuk détient actuellement 75 MHz ou plus de spectre de la bande de 3 500 MHz dans chacune des dix plus grandes zones de service canadiennes sur le plan de la population, la coentreprise pourra demander une licence pour 60 MHz dans ces zones. Par conséquent, la décision d'ISDE Canada signifie qu'en réalité, Rogers conservera 30 MHz du spectre de la bande de 3 500 MHz, les licences détenues pouvant être redésignées en tant que licences d'utilisation flexible dans les dix plus grandes zones de service canadiennes sur le plan de la population.

ISDE Canada ne commencera à délivrer des licences d'utilisation flexible de la bande de 3 500 MHz qu'après la clôture du processus de mise aux enchères. Le 5 mars 2020, ISDE Canada a publié le document intitulé *Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 500 MHz* à la suite de la consultation qui a été menée, qui établit les règles et le calendrier de la mise aux enchères de licences de spectre exploitées dans la bande de 3 500 MHz. Le cadre prévoit que 50 MHz de spectre au plus sera disponible pour la mise aux enchères (soit la quantité de spectre libérée une fois que le spectre conservé par les titulaires de licences existants est déduit de la bande de 200 MHz) à laquelle les entreprises de télécommunication autres que les trois entreprises de télécommunication nationales, à savoir Rogers, Bell et Telus, pourront participer. La mise aux enchères commencera le 15 décembre 2020.

La décision précise en outre qu'ISDE Canada entamera un nouveau processus de consultation portant sur les changements qui seront éventuellement apportés à la politique d'utilisation du spectre, aux plans de répartition des bandes et aux considérations techniques et politiques visant à maximiser l'utilisation des bandes de 3 700 à 4 200 MHz en vue d'une nouvelle libération de spectre qui devrait avoir lieu, selon le calendrier actuel, en 2022 et appuiera le déploiement des technologies sans fil 5G.

## MODALITÉS ET TARIFS DES SERVICES D'ITINÉRANCE SANS FIL DE GROS AU CANADA

Le 5 mai 2015, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177, *Cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros*. Le CRTC a déterminé qu'il est nécessaire de réglementer les tarifs que Rogers et deux de ses concurrents (Bell et Telus) facturent aux autres entreprises

canadiennes de services sans fil pour les services nationaux d'itinérance de gros au moyen de la technologie GSM. En attendant sa conclusion définitive quant aux propositions tarifaires, le CRTC a approuvé provisoirement un tarif maximal pour chacun des services d'itinérance de gros de voix, de messagerie texte et de données fournis par Bell, Rogers et Telus à l'échelle de leurs réseaux respectifs fondés sur la technologie GSM aux autres entreprises canadiennes de services sans fil. Ce tarif a été remplacé lorsque le CRTC a approuvé provisoirement les tarifs fondés sur les coûts proposés par les fournisseurs le 3 décembre 2015 et a mis ces tarifs provisoires en vigueur le 23 novembre 2015. Le processus du CRTC visant l'établissement des tarifs définitifs a été prolongé jusqu'en 2018.

Le CRTC a par ailleurs déterminé qu'il n'est pas indiqué de rendre obligatoires les services d'accès de gros pour les ERMV.

Enfin, le CRTC a déterminé que les mesures réglementaires établies dans sa décision seront appliquées pendant au moins cinq ans, période au cours de laquelle le CRTC observera les conditions de concurrence dans le marché des services sans fil mobiles.

Le 22 mars 2018, le CRTC a rendu publique son ordonnance de télécom CRTC 2018-99, *Tarifs des services d'itinérance sans fil mobiles de gros - Tarifs définitifs*, qui fixe les tarifs de gros définitifs que Rogers, Bell et Telus peuvent facturer à tout fournisseur étranger pour les services d'itinérance. Les tarifs définitifs sont rétroactifs au 5 mai 2015. Cette décision n'a pas eu d'incidence importante sur nos résultats financiers.

Le 20 juillet 2017, dans la foulée du décret C.P. 2017-0557, le CRTC a introduit une instance (Avis de consultation de télécom CRTC 2017-259, *Réexamen de la décision de télécom 2017-56 concernant les modalités définitives applicables aux tarifs du service d'itinérance sans fil mobile de gros*) dans le cadre de laquelle il souhaite réexaminer sa décision antérieure de maintenir l'intégrité des ententes d'itinérance nationales. Il envisage plutôt d'étendre la portée du régime des services d'itinérance de gros afin d'explorer des modèles d'entreprise innovants et des solutions technologiques permettant d'offrir des choix plus intéressants aux consommateurs canadiens, surtout ceux à faible revenu. L'objectif consistait à réexaminer précisément l'exclusion des réseaux Wi-Fi publics de la définition d'un « réseau d'origine » qui fait en sorte que ces réseaux n'ont pas droit aux tarifs des services d'itinérance.

Le 22 mars 2018, le CRTC a rendu publique sa Décision de télécom CRTC 2018-97, *Réexamen de la décision de télécom 2017-56 concernant les modalités définitives régissant les services d'itinérance sans fil mobiles de gros*. Le CRTC a maintenu sa politique de concurrence fondée sur les installations, tout en réaffirmant sa décision, initialement exposée dans la Décision de télécom CRTC 2017-56, *Tarifs des services d'itinérance sans fil mobiles de gros - Modalités définitives*, d'exclure le Wi-Fi public de la définition de « réseau d'origine » et de ne pas rendre obligatoire l'accès de gros aux réseaux sans fil. De plus, le CRTC a annoncé que l'examen de cinq ans du régime encadrant les services sans fil de gros défini dans la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177, *Cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros*, commencerait d'ici mars 2019. Le CRTC a par ailleurs entamé une nouvelle instance publique (l'Avis de consultation de télécom CRTC 2018-98, *Forfaits de données seulement à moindre coût pour les services sans fil mobiles*)



signifiant à Rogers, à Bell et à Telus de déposer des forfaits proposés de données seulement à moindre coût.

Le 17 décembre 2018, dans sa Décision de télécom CRTC 2018-475, *Forfaits de données seulement à moindre coût pour les services sans fil mobiles*, le CRTC a approuvé les forfaits proposés par Rogers, Bell et Telus. Le CRTC a précisé que le lancement de ces nouveaux forfaits de données seulement à moindre coût contribuera à combler une lacune précédemment relevée grâce à la mise en marché dans un délai de 90 jours d'une variété de nouveaux forfaits qui n'étaient auparavant pas offerts, à des prix et pour des capacités de données variés, tant pour les services prépayés que facturés et sur les réseaux 3G et LTE. Rogers a mis en marché ses forfaits en mars 2019.

### TRANSFERT, DIVISION ET SUBORDINATION DES LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

En juin 2013, ISDE Canada a publié son *Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences de spectre mobile commercial*. Le cadre établit les critères que ISDE Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'il appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation de spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- ISDE Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation de spectre, et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable – et diminueraient par le fait même la concurrence – ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. ISDE Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué.

### CODE SUR LES SERVICES SANS FIL DU CRTC

En juin 2013, le CRTC a publié son Code sur les services sans fil (le « Code sur les services sans fil ») qui est entré en vigueur en décembre 2013. Le Code sur les services sans fil impose plusieurs obligations aux fournisseurs de services sans fil, dont une durée maximale pour les contrats, des plafonds au titre des services d'itinérance, des exigences en matière de déverrouillage des appareils et des exigences visant les principales modalités du contrat. Il établit également des règles en matière de subvention des appareils et de frais de résiliation anticipée. En vertu du Code sur les services sans fil, si un client met fin à un contrat avant la fin de son engagement, les fournisseurs peuvent uniquement facturer le solde de la subvention de l'appareil reçue, laquelle diminue d'un montant équivalent chaque mois sur une période maximale de 24 mois.

Le 15 juin 2017, le CRTC a publié les conclusions de son examen de trois ans du Code sur les services sans fil (Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-200, *Examen du Code sur les services sans fil*). Le CRTC a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, tous les particuliers et les petites entreprises

clients de fournisseurs de services sans fil auront le droit de faire déverrouiller sur demande leurs téléphones cellulaires et autres appareils mobiles, et ce, sans frais. De plus, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2017, tous les appareils nouvellement achetés doivent être fournis déverrouillés. Le CRTC a aussi précisé que pour les forfaits familiaux ou partagés (forfaits à lignes multiples), le titulaire du compte doit par défaut être celui qui peut accepter les frais d'utilisation excédentaire de données et les frais d'itinérance de données au-delà des limites fixées (50 \$ et 100 \$ par mois, respectivement). Toutefois, les fournisseurs de services sans fil peuvent permettre au titulaire d'un compte d'autoriser d'autres utilisateurs inscrits à un forfait familial ou partagé à consentir à d'éventuels frais supplémentaires. Le CRTC a aussi établi clairement que dans tous les cas, les limites s'appliquent en fonction d'un seul et même compte, peu importe le nombre d'appareils associés au forfait à lignes multiples et le nombre de lignes incluses dans le compte.

En juillet 2019, Rogers a instauré des ententes de financement d'appareils sans fil de 24 mois et de 36 mois. Le 30 août 2019, le CRTC a amorcé l'Avis de consultation de télécom CRTC 2019-309, *Instance de justification et appel aux observations – Code sur les services sans fil – Plans de financement d'appareils*, afin de déterminer si les plans de financement d'appareils, y compris ceux dont la durée est supérieure à 24 mois, sont conformes au Code sur les services sans fil. Les mémoires définitifs ont été déposés le 29 octobre 2019 et une décision devrait être rendue en 2020. Depuis lors, nous n'établissons plus d'ententes de financement d'appareils de plus de 24 mois.

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES PYLÔNES D'ANTENNES

En mars 2013, ISDE Canada a publié les Cadres révisés d'itinérance obligatoire et de partage obligatoire des pylônes d'antennes et des emplacements, en conclusion de la consultation commencée en 2012. Ce cadre établit les règles en vigueur pour le partage d'emplacements et de pylônes d'antennes, entre autres. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Tous les titulaires de licences d'utilisation de spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion doivent partager les pylônes d'antennes et les emplacements, lorsque cela est techniquement possible, en contrepartie de tarifs commerciaux.
- La période de négociation des ententes est de 60 jours, après quoi l'arbitrage aux termes des règles de ISDE Canada commencera.

Dans la politique réglementaire de télécom 2015-177, *Cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros*, publiée en mai 2015, le CRTC a déterminé qu'il ne rendra pas obligatoires ni n'exigera des tarifs de gros généraux pour le partage de pylônes et d'emplacements. En parallèle, il a déterminé que ses pouvoirs et processus actuels sont suffisants pour traiter les différents litiges touchant aux tarifs et modalités applicables au partage de pylônes et d'emplacements. Par conséquent, les entreprises peuvent avoir recours au processus d'arbitrage mis en place par ISDE Canada, ou encore demander au CRTC d'intervenir dans le cas où les négociations relatives au partage de pylônes et d'emplacements échouent.

## DÉCRET DONNANT AU CRTC DES INSTRUCTIONS RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le 26 février 2019, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a présenté un Projet de décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation. Les instructions signalent l'intention du gouvernement d'exiger du CRTC qu'il considère la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation lorsqu'il prend des décisions en matière de télécommunications et qu'il démontre aux Canadiens que ces facteurs ont bel et bien été considérés lors de la prise de ces décisions.

Le 17 juin 2019, le *Décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation* est entré en vigueur après avoir fait l'objet d'une étude et de révisions. Selon ce décret, le CRTC devra tenir compte de la concurrence, de l'abordabilité, des intérêts des consommateurs et de l'innovation dans ses décisions en matière de télécommunications. Le CRTC devra aussi démontrer aux Canadiens de quelle manière il a agi en ce sens.

## EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 28 février 2019, dans le cadre de l'avis de consultation de télécom CRTC 2019-57, *Examen des services sans fil mobiles*, le CRTC a entrepris son examen quinquennal visant à évaluer le marché des services sans fil mobiles et à déterminer si d'autres mesures sont nécessaires pour améliorer le choix et l'abordabilité pour les Canadiens. Le CRTC sollicite également des commentaires sur son opinion préliminaire selon laquelle les exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») devraient obligatoirement avoir accès aux réseaux des entreprises nationales de services sans fil (Rogers, Bell et Telus) jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de s'établir sur le marché. Cela dit, le CRTC abordera l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, plus particulièrement, il examinera si des mesures réglementaires sont nécessaires pour faciliter le déploiement de l'infrastructure du réseau 5G, comme des petites stations cellulaires. De nombreux mémoires ont été déposés en 2019, et une audience avec comparution de deux semaines a commencé le 18 février 2020. Les mémoires définitifs doivent être déposés le 23 mars 2020 et la décision sera rendue par la suite. Toute décision défavorable prise à l'égard des éléments qui font l'objet d'un examen dans le cadre de cette affaire pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers et nos investissements futurs.

## CABLE

### DIFFÉRENCIATION DES PRIX SE RAPPORTANT AUX FORFAITS DE DONNÉES INTERNET

Le 20 avril 2017, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-104, *Cadre d'évaluation des pratiques de différenciation des prix des fournisseurs de services Internet*, qui énonce les critères d'évaluation qu'il appliquera pour établir si une pratique de différenciation des prix particulière est conforme au

paragraphe 27(2) de la *Loi sur les télécommunications*. Ces critères d'évaluation sont les suivants :

- le degré auquel le traitement des données est basé sur le contenu (c.-à-d. que les données sont traitées de la même façon, quelle que soit leur source ou leur nature);
- l'exclusivité de l'offre à certains clients ou fournisseurs de contenu;
- l'incidence sur l'ouverture et l'innovation relatives à Internet;
- la présence d'une rémunération.

Parmi ces critères, celui qui concerne le degré auquel les données sont traitées en fonction du contenu aura généralement le plus de poids. L'objectif primordial de ce critère est de faire en sorte que tout le contenu et toutes les applications soient traités de manière neutre. La gratuité des fonctions liées aux comptes, notamment pour le suivi des données Internet et le paiement des factures en ligne, sera généralement permise.

## ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DES PRIX DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET DE GROS

Le 31 mars 2016, le CRTC a rendu publique sa décision faisant suite à l'examen des données pour l'établissement des coûts et du processus de demande relatif aux services d'accès haute vitesse de gros existants qui offrent un point d'interconnexion unique pour une province donnée, mais ne sont pas disponibles sur les installations de fibre optique jusqu'au domicile (Décision de télécom CRTC 2016-117, *Examen des données pour l'établissement des coûts et du processus de demande relatif aux services d'accès haute vitesse de gros*). Le CRTC a déterminé que les tarifs de télécommunication de gros payés par des fournisseurs concurrents n'étaient plus appropriés et a exigé que tous les fournisseurs de services d'accès haute vitesse de gros déposent de nouvelles études de coûts présentant les tarifs proposés pour approbation définitive. Le CRTC a aussi rendu provisoires tous les tarifs d'accès Internet de gros actuellement approuvés à compter de la date de la décision. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand de nouvelles études de coûts auront été présentées à l'appui des demandes visant la révision des tarifs pour des services d'accès haute vitesse de gros. Le 30 juin 2016, nous avons présenté au CRTC nos nouvelles études de coûts, dans lesquelles étaient exposés les tarifs proposés.

Le 6 octobre 2016, le CRTC a rendu publique son ordonnance de télécom 2016-396, *Demandes de modification tarifaire concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupés - Tarifs provisoires modifiés*, qui réduit fortement les tarifs provisoires actuels des services d'accès haute vitesse de gros en ce qui concerne l'élément tarifaire couvrant les frais en fonction de la capacité de réseau, en attendant l'approbation des tarifs définitifs. Les réductions des tarifs provisoires sont entrées en vigueur à cette date. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand les tarifs des services d'accès haute vitesse de gros seront établis de manière définitive.

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupés* (l'« ordonnance »), le CRTC a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services

exploitant leurs propres installations, dont le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de Rogers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016. Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC ne sont pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, parce que nous estimons qu'ils sont en deçà du prix coûtant.

Le 13 septembre 2019, Rogers, en collaboration avec les autres grandes entreprises de câblodistribution canadiennes (les « entreprises de câblodistribution »), a déposé une requête en autorisation d'appeler auprès de la Cour d'appel fédérale (la « Cour »), aux termes de l'article 64(1) de la *Loi sur les télécommunications*, ainsi qu'une requête pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. Le 27 septembre 2019, la Cour a suspendu l'ordonnance de manière provisoire jusqu'à ce qu'elle ait rendu sa décision relative à la requête des entreprises de câblodistribution pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC d'ici à ce que la Cour autorise ou non l'appel des entreprises de câblodistribution. Le 22 novembre 2019, la Cour a autorisé l'appel et a accordé un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. L'appel sera entendu vers le milieu de 2020, après quoi une décision sera rendue.

Le 13 novembre 2019, Rogers, encore une fois en collaboration avec les autres entreprises de câblodistribution, a déposé une demande d'appel de l'ordonnance auprès du Cabinet fédéral, conformément à l'article 12(1) de la *Loi sur les télécommunications*, demandant au Cabinet d'ordonner au CRTC de reconsidérer sa décision du 15 août 2019 parallèlement à l'examen qu'il s'apprêtait à faire de l'ensemble de la réglementation régissant les services de gros. Nous avons aussi demandé au Cabinet d'ordonner au CRTC de tenir compte des objectifs généraux de la politique sur les télécommunications du Canada dans le cadre de ce réexamen. Enfin, nous avons demandé au Cabinet de modifier la décision du 15 août 2019 en annulant les avantages octroyés aux revendeurs et en interdisant l'application rétroactive des tarifs de gros définitifs que le CRTC établira, après avoir remis en cause sa décision. Ces mesures réduiraient considérablement l'incertitude liée à la réglementation qui découle de la décision.

Le 13 décembre 2019, Rogers, toujours en collaboration avec les autres entreprises de câblodistribution, a déposé auprès du CRTC une demande de révision et de modification et de sursis de l'ordonnance conformément aux articles 27(1), 61(2) et 62 de la *Loi sur les télécommunications*, de la Partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* et du Bulletin d'information de télécom CRTC 2011-214, *Lignes directrices révisées relatives aux demandes de révision et de modification*. Plus précisément, nous demandons :

- a) la révision et la modification de la méthode de calcul et des tarifs approuvés à l'égard des services d'accès haute vitesse de gros groupé des câblodistributeurs exposés dans l'ordonnance du CRTC dans le cadre de l'examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de gros que prévoit d'effectuer le CRTC;
- b) la révision et la modification de la disposition de l'ordonnance portant sur l'application rétroactive de sorte que tout nouveau

tarif établi pour les services d'accès haute vitesse de gros des câblodistributeurs ne soit appliqué que sur une base prospective;

- c) dans le cas où le sursis interlocutoire accordé par la Cour d'appel fédérale serait résilié ou modifié, un sursis provisoire de l'ordonnance jusqu'à ce que le CRTC ait effectué les révisions et les modifications demandées en a) et en b) ci-dessus.

## CODE SUR LES SERVICES INTERNET

Le 31 juillet 2019, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2019-269, *Code sur les services Internet*, qui met en place un code de conduite obligatoire (le « Code ») à l'intention des grands FSI exploitant leurs propres installations et qui vise les services d'accès Internet filaires fixes offerts aux clients individuels. Comme c'est le cas pour le Code sur les services sans fil, le Code sur les politiques de débranchement et de dépôt et le Code des fournisseurs de services de télévision déjà en place, la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST ») sera chargée de faire respecter le Code. Le Code est entré en vigueur le 31 janvier 2020.

## EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES DE GROS

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services filaires de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes*), qui détermine les services filaires que les fournisseurs de services de télécommunications exploitant leurs propres installations doivent rendre disponibles aux autres fournisseurs de services de télécommunications, tels que les revendeurs, et en vertu de quelles modalités. Le CRTC a déterminé que les services d'accès haute vitesse de gros, qui sont utilisés pour soutenir la concurrence dans la vente au détail de services comme la téléphonie locale, la télévision et l'accès à Internet, demeureront obligatoires; toutefois, la prestation de services groupés sur une base provinciale ne sera plus obligatoire et sera progressivement éliminée parallèlement à la mise en œuvre d'un service dégroupé avec des raccordements aux centraux des entreprises de services de téléphonie et aux têtes de lignes des entreprises de câblodistribution. L'exigence de mettre en œuvre des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés inclura d'offrir ces services au moyen d'installations d'accès par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné. Les tarifs réglementaires continueront d'être établis en fonction des études sur les coûts différentiels à long terme.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a publié sa Décision de télécom CRTC 2016-379, *Suivi de la politique réglementaire de télécom 2015-326 - Mise en œuvre d'un service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, notamment au moyen d'installations d'accès par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné*, sur la mise en œuvre technique d'un nouveau service d'accès Internet de tiers (« AIT ») haute vitesse dégroupé, service qui permettra l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné stipulé dans la décision du 22 juillet 2015 du CRTC. Cette décision est conforme aux positions proposées par Rogers dans nos dépôts de documents. Les propositions tarifaires et les études de coûts qui les sous-tendent à l'égard de ce nouveau service ont été soumises le

9 janvier 2017, et d'autres renseignements ont été soumis en 2017 et en 2018. Une décision sur les tarifs définitifs est attendue au début de 2020.

### EXAMEN PAR LE CRTC DE LA PROGRAMMATION LOCALE ET COMMUNAUTAIRE

Le 15 juin 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224, *Cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire*. Le CRTC a élaboré un nouveau modèle de contributions des EDR à la programmation canadienne, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les contributions annuelles resteront fixées à 5 % des produits bruts annuels de radiodiffusion; cependant, jusqu'à 1,5 % de ce montant (c'était 2 % auparavant) pourra servir à financer la programmation des chaînes communautaires. De ces produits, une partie de 0,3 % doit désormais être attribuée au nouveau Fonds pour les nouvelles locales indépendantes destiné à financer les stations de télévision locales, tandis que le reste du financement continuera d'alimenter le Fonds des médias du Canada et les fonds de production indépendants. Cette décision donne aux EDR qui exploitent des chaînes communautaires sur certains grands marchés comme Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary ou Vancouver la possibilité de réallouer les produits tirés des chaînes communautaires de ces grands marchés au financement de la programmation de leurs chaînes communautaires sur les petits marchés ou au financement des nouvelles locales sur les chaînes de télévision (comme Citytv, dans le cas de Rogers). Rogers a fermé ses chaînes communautaires de la région du Grand Toronto et réaffecté les produits qu'elle en tirait.

### DISTRIBUTION DES SERVICES DE TÉLÉVISION

Le 19 mars 2015, le CRTC a rendu publique la troisième de ses décisions dans le cadre de son initiative *Parlons télé*. Le CRTC a ordonné aux distributeurs d'offrir aux clients un service d'entrée de gamme de base se composant uniquement de canaux canadiens locaux (la radio locale est offerte en option), des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et, s'ils le souhaitent, des principaux réseaux américains (4+1) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Le tarif au détail de ce service d'entrée de gamme sera plafonné à 25 \$ par mois (matériel en sus). Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, nous offrons un service d'entrée de gamme de base composé de canaux canadiens locaux, des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et des principaux réseaux américains (4+1).

Le CRTC a aussi adopté des exigences qui seront mises en œuvre graduellement en ce qui a trait à la vente de canaux à la carte et dans le cadre de forfaits. Tous les canaux autres que ceux de base doivent être offerts à la carte et au sein de forfaits plus petits à prix raisonnables depuis décembre 2016. En tant qu'EDR, nous pouvons continuer d'offrir nos forfaits de services et de programmation de base existants. Le CRTC a également révisé sa règle en matière de « prépondérance », de sorte que les consommateurs devront se voir offrir, sans nécessairement les recevoir, une majorité de services canadiens.

Un certain nombre de modifications ont également été apportées au code sur la vente en gros (auparavant appelé le « code de déontologie relatif à l'intégration verticale (VI) »); ces modifications

portent, entre autres, sur les grilles de tarifs fondées sur les taux de pénétration et les garanties minimales. Tous les responsables de la programmation licenciés et les EDR doivent se conformer au code sur la vente en gros, qui a pris effet le 22 janvier 2016.

La décision abordait également les règles en matière de distribution de services étrangers dont la distribution est approuvée au Canada, notamment les exigences en ce qui a trait à l'offre par les services étrangers de leurs canaux à la carte et sous forme de forfaits ou dans le cadre de forfaits préassemblés plus petits et au respect du code sur la vente en gros. La décision portait également sur les règles d'accès relatives aux services à intégration verticale et aux services indépendants, aux forfaits de chaînes et aux règles d'abonnement préalable s'appliquant aux services multiculturels.

Le 26 mars 2015, dans sa décision finale relative à *Parlons télé*, le CRTC a annoncé ses plans en ce qui a trait à la création d'un Code des fournisseurs de services de télévision qui régirait certains aspects de la relation entre les fournisseurs de services de télévision et leurs clients et qui permettrait aux consommateurs de formuler des plaintes au Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications au sujet de leur fournisseur. Ce code est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE CÂBLODISTRIBUTION DE ROGERS

Le 2 août 2018, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2018-265, *Rogers - Renouvellement des licences de diverses entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres*, le CRTC a renouvelé les licences des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres de Rogers desservant l'Ontario et le Canada atlantique pour une période de licence de sept années complètes et à des conditions pratiquement identiques à celles figurant dans la demande de Rogers.

### INSTANCE DU CRTC SUR LES FUTURS MODÈLES DE DISTRIBUTION DE PROGRAMMATION

Le 12 octobre 2017, dans la foulée du décret C.P. 2017-1195, le CRTC a introduit une instance (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359, *Appel aux observations sur la demande du gouverneur en conseil de faire rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir*) afin de faire rapport sur le ou les modèles de distribution de programmation susceptibles d'exister à l'avenir; la façon dont les Canadiens accèderont à cette programmation et l'intermédiaire par lequel ils pourront y accéder; et la mesure dans laquelle ces modèles pourront garantir un marché intérieur dynamique capable de soutenir en continu la création, la production et la distribution d'une programmation canadienne, dans les deux langues officielles, y compris une programmation originale dans les domaines du divertissement et de l'information.

Le 30 mai 2018, le CRTC a publié son rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir que le gouvernement lui avait commandé en septembre 2017 au moyen du décret C.P. 2017-1195. Ce rapport propose au gouvernement une nouvelle approche en matière de réglementation et des outils novateurs visant à soutenir la production et la promotion de contenu audio et vidéo produit par et pour des Canadiens. Les données du rapport sont employées dans le cadre de l'examen de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* du Canada.



## MEDIA

### DROIT DE RETRANSMISSION DE SIGNAUX ÉLOIGNÉS

Aux termes de l'article 31(2) de la *Loi sur le droit d'auteur*, les fournisseurs de services de télévision ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux éloignés de télévision en direct dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire. Les tarifs de transmission de la programmation sont fixés au moyen de négociations ou par la Commission du droit d'auteur. Les distributeurs et les fournisseurs de contenu ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau tarif de transmission des signaux éloignés avant l'expiration de l'accord qui était en vigueur jusqu'en 2013. La Commission du droit d'auteur a entrepris une procédure le 23 novembre 2015, qui s'est poursuivie en 2016 et en 2017, et une décision a été rendue le 18 décembre 2018.

La décision a augmenté les tarifs payés par les EDR d'environ 8 % pour 2014, de 7,5 % de plus en 2015 et d'encre 2,5 % de plus en 2016; les tarifs de 2017 et de 2018 sont demeurés les mêmes que ceux de 2016. L'incidence de ces coûts additionnels n'est pas significative.

### RENOUVELLEMENT DE LICENCES

Dans le cadre d'une instance lancée par l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-225, *Renouvellement des licences de télévision détenues par les grands groupes de propriété de langues anglaise et française*, publié le 15 juin 2016, nous avons demandé le renouvellement de nos licences par groupe de propriété (six licences visant nos stations de télévision directe en langue anglaise Citytv, Sportsnet 360, VICELAND, G4Tech, OLN, FX et FXX), des cinq licences visant nos stations de télévision directe à caractère ethnique OMNI et des licences visant nos services de sport d'intérêt général Sportsnet et Sportsnet ONE. Nous avons aussi demandé l'approbation d'une demande de nouvelle licence en vue d'exploiter un nouveau service facultatif appelé OMNI Regional qui bénéficierait d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés.

Le 18 mai 2017, le CRTC a publié la Décision de radiodiffusion CRTC 2017-151, *Rogers Media Inc. - Renouvellement des licences de télévision pour des stations, des services et un réseau de langue anglaise*, dans laquelle il approuve le renouvellement pour cinq ans de nos licences par groupe de propriété. Le renouvellement pour cinq ans des licences visant nos services de sport d'intérêt général Sportsnet et Sportsnet ONE et notre service sur demande a également été approuvé. Pour que leur date d'expiration corresponde à celle de la licence de diffusion de notre nouveau service facultatif appelé OMNI Regional, décrit ci-après, les cinq licences de diffusion visant nos stations de télévision directe à caractère ethnique OMNI ont été renouvelées pour une période de trois ans aux termes de cette décision de radiodiffusion.

Dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2017-152, *OMNI Regional - Service facultatif national multilingue à caractère multiethnique*, publiée le même jour, le CRTC a également approuvé notre demande visant une nouvelle licence en vue d'exploiter un nouveau service facultatif appelé OMNI Regional qui bénéficierait d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés de 0,12 \$/abonné/mois pour une durée de trois ans. Le CRTC a par la

suite lancé un appel (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-154, *Appel de demandes pour un service national de télévision multilingue à caractère multiethnique offrant des émissions de nouvelles et d'information*) de demandes concurrentes afin de déterminer si OMNI Regional devrait conserver sa désignation en vertu de l'article 9(1)h après trois ans ou si cette désignation ne devrait pas être accordée à un autre demandeur.

Le 14 août 2017, le gouverneur en conseil, suivant l'avis du ministre du Patrimoine canadien et au moyen du décret C.P. 2017-1060, a ordonné au CRTC de réexaminer ses décisions du 15 mai 2017 visant le renouvellement des licences par groupe pour les grands télédiffuseurs qui, entre autres changements, ont abaissé le montant que certains de ces diffuseurs doivent consacrer à des émissions d'intérêt national. Le CRTC doit étudier « comment s'assurer que ces groupes contribuent de façon notable à la création et à la présentation d'émissions d'intérêt national, d'émissions de musique, de courts-métrages et de documentaires de courte durée ».

Le 30 août 2018, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2018-335, *Réexamen des décisions concernant le renouvellement des licences des services de télévision des grands groupes de propriété privée de langue anglaise*, le CRTC a établi que les exigences de dépenses en émissions d'intérêt national imposées aux services de Rogers seront maintenues à 5 % de leurs revenus bruts de l'année de radiodiffusion précédente, tel que le stipulait la décision initiale. Rogers et d'autres groupes devront consacrer 0,17 % des revenus bruts de l'année de radiodiffusion précédente pour assurer le soutien des émissions de musique. Ce montant pourra être comptabilisé aux fins du respect de leur exigence de dépenses en émissions canadiennes. Il n'est pas nécessaire que les groupes augmentent les dépenses consacrées aux contenus de courte durée. Les conditions de licence seront en vigueur jusqu'au 31 août 2022, soit jusqu'à la fin de la période de licence de cinq ans.

En ce qui concerne l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-154 mentionné plus haut, par lequel le CRTC lançait un appel de demandes concurrentes afin de déterminer si OMNI Regional devrait conserver sa désignation en vertu de l'article 9(1)h après trois ans ou si cette désignation ne devrait pas être accordée à un autre demandeur, l'audience avec comparution du CRTC sur la question a eu lieu en novembre 2018.

Le 23 mai 2019, dans sa Décision de radiodiffusion CRTC 2019-172 intitulée *Attribution de licence à un service facultatif national multilingue à caractère multiethnique*, le CRTC a accordé à Rogers Media une licence en vue d'exploiter un service national multilingue à caractère multiethnique dans 20 langues bénéficiant d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés de 0,19 \$/abonné/mois pour une durée de trois ans allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023. Cette décision intervient à l'issue d'un processus au cours duquel le CRTC a déterminé que Rogers était la société répondant le mieux aux critères établis dans l'appel de demandes qu'il avait lancé. Le CRTC a en outre déclaré qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, les communautés de langue tierce bénéficieraient d'un meilleur accès à des émissions de nouvelles et

à d'autres émissions qui leur seraient spécifiques. Le nouveau service, qui succédera au service actuel de Rogers appelé OMNI Regional, sera offert avec tous les forfaits de services de télévision numérique de base, partout au Canada. Le nouveau service OMNI Regional reflétera mieux la diversité des communautés ethniques et linguistiques canadiennes et offrira davantage d'émissions de nouvelles et d'information présentées d'un point de vue canadien. Quatre demandeurs déboutés ont déposé un certain nombre de demandes d'appel de la décision du CRTC auprès du Cabinet fédéral et de la Cour d'appel fédérale.

Le 17 août 2019, dans le décret P.C. 2019-1227, le Cabinet fédéral, par l'intermédiaire de la Gouverneure générale en conseil, a refusé d'annuler ou de renvoyer au CRTC pour réexamen la décision rendue; le 15 août 2019, la Cour d'appel fédérale avait rejeté les requêtes des demandeurs. Le 16 septembre 2019, CorrCan Media Group, l'un des quatre demandeurs dont l'appel a été rejeté par le Cabinet fédéral, a déposé une requête auprès de la Cour d'appel fédérale demandant un examen judiciaire par la Gouverneure générale en conseil de la décision rendue le 17 août 2019.

## Information supplémentaire

### MÉTHODES COMPTABLES

#### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des changements importants des montants que nous avons comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

#### ESTIMATIONS

##### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

*Déterminer le prix de transaction*

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, notes de crédit, concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

*Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction*

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels Rogers s'attend à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

##### JUSTE VALEUR

Nous avons recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une

acquisition, utilisant la meilleure information disponible, y compris l'information émanant des marchés financiers. Ces estimations comprennent des hypothèses clés telles les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux qui servent à effectuer des analyses de flux de trésorerie actualisés.

##### CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

##### DURÉES D'UTILITÉ

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimée. Pour ce faire, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs propres à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment opportun. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celle-ci concorde avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement au cours de périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous révisons nos choix au moins une fois par année et nous modifions nos taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

##### INSCRIPTION À L'ACTIF DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE DIRECTS, DE FRAIS GÉNÉRAUX ET DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais généraux et certaines charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

##### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris le goodwill et les licences d'utilisation de spectre ou de diffusion) sont évaluées aux fins de dépréciation, au moins une fois par année, ou plus souvent si les événements ou les circonstances le justifient, tout comme les actifs à durée d'utilité déterminée (y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles) font l'objet de tests de dépréciation si les

événements ou les circonstances le justifient. La détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») nécessite d'importantes estimations des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'écart de crédit pour la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Pour déterminer la valeur estimée des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les relations de couverture répondent aux critères d'efficacité de la couverture, et ce, pour tous les instruments dérivés auxquels s'applique la comptabilité de couverture. Les tests d'efficacité de la couverture nécessitent le recours au jugement et aux estimations.

## PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération futur et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique, notamment les changements sur les marchés financiers et les fluctuations des taux d'intérêt, risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après présente un sommaire de l'incidence qu'une augmentation ou une diminution des principales hypothèses et estimations aurait eue sur notre obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(233)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	266
Taux de croissance de la rémunération future	
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	17
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(17)
Taux de mortalité	
Incidence d'une augmentation de un an	61
Incidence d'une diminution de un an	(64)

## RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### *Régimes d'options sur actions*

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au porteur de l'option de choisir de recevoir un paiement en trésorerie égal à la valeur intrinsèque de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passif. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la période.

### *Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées*

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.



## JUGEMENTS

### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

#### *Biens et services distincts*

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments qui ne sont pas vendus séparément (p. ex. les cartes-cadeaux de tiers), nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

#### *Déterminer les coûts pour obtenir ou exécuter un contrat*

Nous devons poser d'importants jugements pour déterminer les coûts que nous engageons pour obtenir ou exécuter un contrat conformément aux critères de report de l'IFRS 15. Nous nous attendons à ce que les commissions marginales versées aux représentants internes et externes ayant obtenu des contrats avec des clients soient recouvrables.

### CONTRATS DE LOCATION

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat contient un bien déterminé. Le bien déterminé devrait être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien, et il devrait nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer dans le cadre d'un emprunt dont la durée et la garantie sont similaires.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons d'obtenir du contrat de location. De façon générale, nous exerçons les options de prolongation de nos contrats de location, plus particulièrement ceux liés à nos réseaux, en raison essentiellement

des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons régulièrement si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

### DURÉES D'UTILITÉ ET MODES D'AMORTISSEMENT

La Société formule des jugements importants pour choisir les modes d'amortissements des immobilisations corporelles qui, selon elle, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation prévue des actifs sous-jacents.

Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimée. Nous examinons leur durée d'utilité, leur valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois l'an.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et certains noms de marque) puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion, ni de certains noms de marque.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous formulons des jugements pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation. L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie requiert une part considérable de jugement par la direction en ce qui a trait à la détermination des UGT (ou aux groupes d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant d'un regroupement d'entreprises. Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux UGT (ou aux groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel.

### COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Nous formulons des jugements importants pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture, et en déterminer l'efficacité à ce titre.

## SECTEURS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance des dites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

## ÉVENTUALITÉS

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient. L'estimation de la perte nécessite du jugement et repose sur les données disponibles au moment de l'estimation en question. Toute provision comptabilisée à l'égard d'un passif éventuel pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

## CONTRATS DÉFICITAIRES

Nous devons recourir à d'importants jugements lorsque nous déterminons si des contrats déficitaires comportent des coûts inévitables. Ces jugements peuvent inclure de déterminer si une promesse donnée est juridiquement irrévocable ou si nous parviendrons à négocier avec la contrepartie.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec des parties liées dans lesquelles elle possède une participation, qui sont essentiellement MLSE et Glentel. Le tableau qui suit présente les montants reçus de ces parties ou versés à ces dernières :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation en %
Produits	69	86	(20)
Achats	212	197	8

De plus, nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI. Ces administrateurs sont :

- l'honorable David R. Peterson, C.P., c.r., en qualité de président émérite du conseil non membre de la direction de Cassels Brock and Blackwell LLP, un cabinet d'avocats qui offre des services juridiques à Rogers;
- Isabelle Marcoux, C.M., en qualité de présidente du conseil d'administration de Transcontinental inc., une entreprise qui offre des services d'impression à Rogers.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Services d'impression et services juridiques <sup>1</sup>	6	13

<sup>1</sup> Le montant payé pour des services juridiques est négligeable.

La Société a aussi conclu certaines transactions avec son actionnaire détenant le contrôle et avec les sociétés contrôlées par celui-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs, et a été inférieur à 1 million de dollars pour chacun des exercices 2019 et 2018.

Ces transactions sont inscrites au montant convenu par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et leur paiement est exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

## NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2019

En 2019, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables suivantes, qui n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers.

- Modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui fournissent des directives sur la comptabilisation des régimes à prestations définies après une modification, une réduction ou une liquidation survenue au cours d'une période.
- Modifications de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui clarifient l'exigence selon laquelle les emprunts contractés spécifiquement en vue du financement de la construction d'actifs qualifiés font obligatoirement partie d'un groupe d'emprunts après leur conclusion.

- Modifications de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui précisent qu'il est obligatoire d'appliquer l'IFRS 9, *Instruments financiers*, y compris ses dispositions relatives à la dépréciation, aux participations à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en substance, fait partie de l'investissement net dans cette société ou cette coentreprise, mais qui n'est pas comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Modifications de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et de l'IFRS 11, *Partenariats*, qui précisent la distinction entre une entreprise et un groupe d'actifs afin de faciliter l'application de l'IFRS 3.
- Modifications de l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui visent à réduire la diversité des modes de comptabilisation et d'évaluation des passifs ou des actifs d'impôt par les sociétés lorsque le traitement fiscal est incertain.

En outre, nous avons adopté l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les répercussions de cette nouvelle prise de position sur nos résultats et notre exploitation sont décrites ci-après.

### IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION

L'IFRS 16 annule et remplace les normes comptables précédentes visant les contrats de location, notamment l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (l'« IFRIC 4 »).

L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur doit comptabiliser, dans son état de la situation financière, un actif au titre du droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, nous avons comptabilisé une augmentation considérable des actifs et des passifs dans notre état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une baisse des coûts opérationnels (rendant compte du retrait des charges au titre des contrats de location), une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation), et une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative). Pour les bailleurs, le traitement comptable reste pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

Nous avons adopté l'IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application à titre d'ajustement des résultats non distribués dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de 2018. Lors de la transition, nous nous sommes prévalus de la mesure de simplification prévoyant que nous pouvions maintenir nos évaluations de contrats de location faites selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4

pour les contrats existants. Par conséquent, la définition d'un contrat de location de l'IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le cas des contrats de location qui avaient été classés en tant que contrats de location simple aux termes de l'IAS 17, les obligations locatives, au moment de la transition, ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal connexe au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De façon générale, les actifs au titre de droits d'utilisation, au moment de la transition, ont été évalués au montant des obligations locatives correspondantes, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer relativement au contrat de location en question. Dans le cas de certains contrats de location à l'égard desquels l'information est disponible, nous avons choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur comptable comme si l'IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location selon le taux d'emprunt marginal connexe pour la durée résiduelle du contrat de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lorsque nous appliquons l'IFRS 16 à des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, nous nous sommes prévalus des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- nous appuyer sur l'évaluation faite en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 décembre 2018, pour déterminer si des contrats étaient déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives fixes qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Nous ne nous sommes pas prévalus des exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou de faible valeur au moment de la transition; cependant, nous pourrions choisir dans l'avenir de nous prévaloir des exemptions relatives à la comptabilisation : catégorie par catégorie pour les nouvelles catégories de contrats à court terme et contrat par contrat pour les contrats de faible valeur.

Il n'y a pas eu d'incidences importantes dans le cas des contrats de location pour lesquels nous sommes le bailleur.

## EFFET DE LA TRANSITION À L'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ajustements découlant de l'IFRS 16 apportés à certaines des principales mesures financières présentées dans notre état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

(en millions de dollars)	Note	Chiffres présentés au 31 décembre 2018	Effet de la transition à l'IFRS 16	Après la transition au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Autres actifs courants		459	(23)	436
Actifs courants restants		4 429	-	4 429
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 888</b>	<b>(23)</b>	<b>4 865</b>
Immobilisations corporelles	<i>i</i>	11 780	1 481	13 261
Actifs à long terme restants		15 250	-	15 250
<b>Total des actifs</b>		<b>31 918</b>	<b>1 458</b>	<b>33 376</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Créditeurs et charges à payer		3 052	(55)	2 997
Partie courante des obligations locatives	<i>i</i>	-	190	190
Passifs courants restants		3 784	-	3 784
<b>Total des passifs courants</b>		<b>6 836</b>	<b>135</b>	<b>6 971</b>
Obligations locatives	<i>i</i>	-	1 355	1 355
Passifs d'impôt différé		2 910	(9)	2 901
Passifs à long terme restants		13 993	-	13 993
<b>Total des passifs</b>		<b>23 739</b>	<b>1 481</b>	<b>25 220</b>
Capitaux propres		8 179	(23)	8 156
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>31 918</b>	<b>1 458</b>	<b>33 376</b>

### *i) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives*

À la date de début de la location, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux fins de notre adoption, nous avons comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard de tous les contrats de location existants. L'obligation locative a été évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'auront pas encore été versés à la date de début. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que nous avons la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si nous avons la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que nous ayons la certitude raisonnable que nous ne résilierons pas le contrat de manière anticipée.

Après la transition, l'actif au titre du droit d'utilisation sera évalué à son coût, qui se compose des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des loyers payés à la date de début ou avant celle-ci;
- plus les coûts directs initiaux engagés;

- une estimation des coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la restauration du lieu;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

De façon générale, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat, à moins que nous prévoyions de devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location. La durée du contrat comprend ce qui suit :

- le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable;
- les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable d'exercer;
- les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable de ne pas exercer.

## RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir et sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos états financiers consolidés de périodes à venir :

- Modifications apportées au *Cadre conceptuel*, dont le but est d'améliorer les notions entourant divers aspects de la présentation de l'information financière et les normes IFRS actuelles.



- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent la définition du terme « significatif ».
- IFRS 17, *Contrats d'assurance*, norme appelée à remplacer l'IFRS 4 du même nom, qui vise à uniformiser la comptabilisation des contrats d'assurance.
- Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, *Réforme des taux d'intérêt de référence*, dont le but est de réduire

l'incertitude quant à la viabilité à long terme de certains taux d'intérêt de référence utilisés par les marchés financiers mondiaux, tels que les taux interbancaires offerts (« TIO »).

Nous ne prévoyons pas que l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, aura une incidence sur nos états financiers consolidés. Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions, le cas échéant, que les autres nouvelles normes et modifications auront sur nos états financiers consolidés.

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-après. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés;
  - le nombre d'abonnés de Sans-fil;
  - le nombre d'abonnés de Cable;
  - le nombre de foyers branchés (Cable);
- le taux d'attrition des abonnés;
- le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte;
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») mixtes;
- l'intensité du capital;
- le total des produits tirés des services;
- les ratios de distribution de dividendes;
- le rendement de l'actif.

### NOMBRES D'ABONNÉS

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus. Nous utilisons les nombres d'abonnés pour mesurer le rendement de nos principales activités et notre capacité à profiter de sources de revenus récurrentes. Dans le secteur Cable, nous utilisons en outre le nombre de foyers branchés pour mesurer notre pénétration du marché potentiel dans une région géographique donnée.

#### *Nombre d'abonnés de Sans-fil*

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou des données, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services facturés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 90 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

#### *Nombre d'abonnés de Cable*

- Les abonnés aux services de télévision et d'accès Internet par câble sont représentés par une adresse; les abonnés aux services

de téléphonie par câble sont représentés par le nombre de lignes téléphoniques.

- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.
- Le nombre d'abonnés exclut certains services aux entreprises assurés par notre réseau de fibre optique et l'infrastructure de nos centres de données, les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés et les services de transmission de données traditionnels, auxquels l'accès est fourni par des réseaux de tiers en location et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

#### *Nombre de foyers branchés (Cable)*

Le nombre de foyers branchés est représenté par le nombre total de foyers d'une région géographique donnée qui sont abonnés à nos services de câblodistribution ou qui n'y sont pas abonnés, mais qui ont la possibilité d'y avoir accès. Lorsqu'une adresse donnée correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque logement abonné à nos services de câblodistribution ou qui n'y est pas abonné, mais pourrait l'être, compte pour un foyer branché. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un foyer branché.

### TAUX D'ATTRITION DES ABONNÉS

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service pendant une période en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

### MONTANT FACTURÉ MOYEN PAR ABONNÉ MIXTE (SANS-FIL)

Nous utilisons le MFMPA mixte comme mesure pour évaluer approximativement le montant moyen que nous facturons à un abonné particulier sur une base mensuelle. Le MFMPA mixte nous aide à dégager les tendances et à mesurer notre capacité à attirer et à fidéliser des abonnés offrant une valeur supérieure. Nous calculons le MFMPA mixte en divisant la somme des produits tirés des services de Sans-fil, de l'amortissement des actifs sur contrat imputé aux débiteurs et des comptes associés aux créances liées au financement (à la suite du lancement de ce nouveau service) par le nombre total moyen d'abonnés de Sans-fil pour une même période.

### PRODUITS MOYENS PAR ABONNÉ MIXTES (SANS-FIL)

Les PMPA mixtes aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Nous calculons les PMPA mixtes en divisant les produits tirés des services de Sans-fil par le nombre total moyen d'abonnés aux services sans fil pour une même période.

### INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital nous permet de comparer le niveau de nos dépenses d'investissement à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nos dépenses d'investissement ne comprennent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre. Nous calculons l'intensité du capital en divisant les dépenses d'investissement par les produits. Nous l'utilisons pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos dépenses d'investissement. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent l'intensité du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits.

### TOTAL DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES

Nous utilisons le total des produits tirés des services pour mesurer le rendement de nos principales activités, qui consistent à offrir des

services à notre clientèle, séparément des produits générés par la vente de matériel que nous achetons auprès de divers fabricants d'appareils et que nous revendons. Cette mesure de performance comprend les produits de détail provenant de TSC et des Blue Jays de Toronto, qui sont également au cœur de nos activités. Nous calculons le total des produits tirés des services en retranchant du total des produits ceux qui sont tirés du matériel.

### RATIOS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes déclarés pour l'exercice par le bénéfice net ou les flux de trésorerie disponibles de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des analyses et aider à décider des dividendes que nous devrions verser.

### RENDEMENT DE L'ACTIF

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficacité en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Nous calculons le rendement de l'actif en divisant le bénéfice net de l'exercice par le total des actifs à la clôture de l'exercice.

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES DE LA PERFORMANCE COMPLÉMENTAIRES

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR et aux mesures de la performance complémentaires suivantes, qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesure non conforme aux PCGR et mesure de la performance complémentaire	Comment et pourquoi nous l'utilisons	Comment nous la calculons	Mesure financière la plus comparable en IFRS
<p>BAlIA ajusté</p> <p>Marge du BAlIA ajusté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour évaluer la performance de nos activités et pour prendre des décisions à l'égard des activités courantes de l'entreprise et de la capacité à générer des flux de trésorerie.</li> <li>• Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAlIA ajusté pour mesurer notre capacité à rembourser nos emprunts et à honorer nos autres obligations de paiement.</li> <li>• Nous l'utilisons également à titre de composante du calcul de la rémunération incitative à court terme de tous les membres du personnel de direction.</li> </ul>	<p>BAlIA ajusté :</p> <p>Bénéfice net</p> <p>Plus (moins) les éléments suivants</p> <p>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, charges financières, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, autres charges (produits), frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, et perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles</p> <p>Marge du BAlIA ajusté :</p> <p>BAlIA ajusté</p> <p>Divisé par l'élément suivant</p> <p>Produits</p>	<p>Bénéfice net</p>
<p>Résultat net ajusté</p> <p>Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents.</li> </ul>	<p>Bénéfice net ajusté :</p> <p>Bénéfice net</p> <p>Plus (moins) les éléments suivants</p> <p>Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives</p> <p>Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté :</p> <p>Résultat net ajusté et résultat net ajusté incluant l'effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions</p> <p>Divisé par l'élément suivant</p> <p>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant et après dilution</p>	<p>Bénéfice net</p> <p>Bénéfice de base et dilué par action</p>



Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour faire état du montant en trésorerie disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise.</li> <li>Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.</li> </ul>	BAlIA ajusté Moins les éléments suivants Dépenses d'investissement, intérêts sur les emprunts déduction faite des intérêts inscrits à l'actif, et impôt sur le résultat en trésorerie	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles
Dette nette ajustée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions en lien avec la structure du capital.</li> <li>Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement.</li> </ul>	Total de la dette à long terme Plus (moins) les éléments suivants Partie courante de la dette à long terme, coûts de transaction et escomptes différés, (actifs) passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette, partie courante des obligations locatives; obligations locatives; avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) et emprunts à court terme	Dette à long terme
Ratio d'endettement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital.</li> <li>Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement.</li> </ul>	Dette nette ajustée (selon la définition fournie ci-dessus) Divisée par l'élément suivant BAlIA ajusté des 12 derniers mois (selon la définition fournie ci-dessus)	Dette à long terme divisée par le bénéfice net

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions. Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que ce changement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

## RAPPROCHEMENT DU BAlIA AJUSTÉ ET DE LA MARGE DU BAlIA AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice net	2 043	2 059
Ajouter (déduire) :		
Charge d'impôt sur le résultat	712	758
Autres produits	(10)	(32)
Charges financières	840	793
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	210
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(16)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 488	2 211
<b>BAlIA ajusté</b>	<b>6 212</b>	<b>5 983</b>
(en millions de dollars, sauf les pourcentages)		
BAlIA ajusté	6 212	5 983
Diviser par : total des produits	15 073	15 096
<b>Marge du BAlIA ajusté</b>	<b>41,2 %</b>	<b>39,6 %</b>

## RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice net	2 043	2 059
Ajouter (déduire) :		
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	210
Perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations	-	21
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	19	28
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(16)
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(43)	(61)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	(23)	-
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>2 135</b>	<b>2 241</b>

## RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION AJUSTÉ

(en millions de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions en circulation, en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Résultat par action de base ajusté :		
Résultat net ajusté	2 135	2 241
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	512	515
Résultat par action de base ajusté	4,17 \$	4,35 \$
Résultat par action dilué ajusté :		
Résultat net ajusté	2 135	2 241
Incidence des titres dilutifs sur le bénéfice net	(6)	(2)
Résultat net ajusté dilué	2 129	2 239
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	513	516
Résultat par action dilué ajusté	4,15 \$	4,34 \$

## RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018 (chiffres retraités) <sup>1</sup>
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	4 288
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement	(2 807)	(2 790)
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	(727)	(689)
Intérêts payés	779	726
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	139	210
Amortissement des droits de diffusion	(77)	(58)
Variation nette des soldes des actifs sur contrat	204	354
Variation nette des soldes des créances liées au financement	84	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	138	114
Autres ajustements	19	(21)
Flux de trésorerie disponibles	2 278	2 134

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

## RAPPROCHEMENT DU RATIO DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EN POURCENTAGE DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018 (chiffres retraités) <sup>1</sup>
Dividendes déclarés au cours de l'exercice	1 022	988
Diviser par : flux de trésorerie disponibles	2 278	2 134
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles	45 %	46 %

## RAPPROCHEMENT DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE ET DU RATIO D'ENDETTEMENT

(en millions de dollars)	Au	Au	Au
	31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
	2019	2019	2018
Partie courante de la dette à long terme	-	900	900
Dette à long terme	15 967	13 390	13 390
Coûts de transaction et escomptes différés	163	114	114
	16 130	14 404	14 404
Ajouter (déduire) :			
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(1 383)	(1 373)	(1 373)
Ajustement lié au risque de crédit relativement aux actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(31)	(75)	(75)
Emprunts à court terme	2 238	2 255	2 255
Partie courante des obligations locatives	230	190	-
Obligations locatives	1 495	1 355	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(494)	(405)	(405)
Dette nette ajustée	18 185	16 351	14 806
	Au	Au	Au
	31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
(en millions de dollars, sauf les ratios)	2019	2019	2018
Dette nette ajustée	18 185	16 351	14 806
Diviser par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	6 212	6 157	5 983
Ratio d'endettement	2,9	2,7	2,5

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos titres d'emprunt publics en circulation, les montants prélevés sur nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 3,3 milliards de dollars et nos dérivés sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de RCCI, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit un sommaire des principales informations financières de consolidation non auditées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCCI, iii) les filiales non garanties, sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

Exercices clos les 31 décembre (non audité) (en millions de dollars)	RCI <sup>1</sup>		RCCI <sup>1</sup>		Filiales non garantes <sup>1</sup>		Ajustements de consolidation <sup>1</sup>		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Données tirées de l'état du résultat net										
Produits	-	11	13 129	13 073	2 159	2 225	(215)	(213)	15 073	15 096
Bénéfice net (perte nette)	2 043	2 059	1 732	1 818	184	348	(1 916)	(2 166)	2 043	2 059

Aux 31 décembre (non audité) (en millions de dollars)	RCI <sup>1</sup>		RCCI <sup>1,2</sup>		Filiales non garantes <sup>1</sup>		Ajustements de consolidation <sup>1</sup>		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Données tirées de l'état de la situation financière										
Actifs courants	26 571	24 687	24 447	22 870	10 552	10 256	(56 453)	(52 925)	5 117	4 888
Actifs non courants	30 048	27 485	26 342	22 396	3 710	3 700	(28 198)	(26 551)	31 902	27 030
Passifs courants	26 550	25 995	29 201	27 170	8 278	8 206	(58 065)	(54 535)	5 964	6 836
Passifs non courants	17 869	15 149	4 938	3 025	138	110	(1 306)	(1 381)	21 639	16 903

<sup>1</sup> Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2</sup> Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCCI n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

## SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action, les nombres d'abonnés, les taux d'attrition, le MFMPA, les PMPA, les pourcentages et les ratios)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre				
	2019	2018 <sup>1</sup>	2017 <sup>2</sup>	2016 <sup>3</sup>	2015 <sup>3</sup>
Produits					
Sans-fil	9 250	9 200	8 569	7 916	7 651
Cable	3 954	3 932	3 894	3 871	3 870
Media	2 072	2 168	2 153	2 146	2 079
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(204)	(247)	(231)	(186)
Total des produits	15 073	15 096	14 369	13 702	13 414
Total des produits tirés des services <sup>4</sup>	12 965	12 974	12 550	13 027	12 649
BAlIA ajusté <sup>5</sup>					
Sans-fil	4 345	4 090	3 726	3 262	3 217
Cable	1 919	1 874	1 819	1 773	1 751
Media	140	196	127	159	167
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(192)	(177)	(170)	(163)	(159)
Total du BAlIA ajusté	6 212	5 983	5 502	5 031	4 976
Bénéfice net	2 043	2 059	1 845	835	1 342
Résultat net ajusté <sup>5</sup>	2 135	2 241	1 902	1 432	1 433
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 526	4 288	3 938	3 957	3 747
Flux de trésorerie disponibles <sup>5</sup>	2 278	2 134	1 685	1 705	1 676
Dépenses d'investissement	2 807	2 790	2 436	2 352	2 440
Bénéfice par action					
De base	3,99 \$	4,00 \$	3,58 \$	1,62 \$	2,61 \$
Dilué	3,97 \$	3,99 \$	3,57 \$	1,62 \$	2,60 \$
Résultat par action ajusté <sup>5</sup>					
De base	4,17 \$	4,35 \$	3,69 \$	2,78 \$	2,78 \$
Dilué	4,15 \$	4,34 \$	3,68 \$	2,77 \$	2,77 \$
États de la situation financière :					
Actifs					
Immobilisations corporelles	13 934	11 780	11 143	10 749	10 997
Goodwill	3 923	3 905	3 905	3 905	3 905
Immobilisations incorporelles	8 905	7 205	7 244	7 130	7 243
Placements	2 830	2 134	2 561	2 174	2 271
Autres actifs	7 427	6 894	5 637	4 384	4 773
Total des actifs	37 019	31 918	30 490	28 342	29 189
Passifs et capitaux propres					
Passifs à long terme	21 639	16 903	16 111	17 960	18 536
Passifs courants	5 964	6 836	6 883	5 113	5 017
Total des passifs	27 603	23 739	22 994	23 073	23 553
Capitaux propres	9 416	8 179	7 496	5 269	5 636
Total des passifs et des capitaux propres	37 019	31 918	30 490	28 342	29 189
Nombres d'abonnés (en milliers) <sup>4</sup>					
Abonnés aux services sans fil <sup>6</sup>	10 840	10 783	10 482	10 274	9 877
Abonnés aux services d'accès Internet	2 534	2 430	2 321	2 145	2 048
Abonnés aux services de télévision	1 579	1 685	1 740	1 820	1 896
Abonnés aux services de téléphonie	1 072	1 116	1 108	1 094	1 090
Mesures additionnelles sur les services sans fil <sup>4</sup>					
Taux d'attrition des services facturés (mensuel)	1,11 %	1,10 %	1,20 %	1,23 %	1,27 %
MFMPA mixte (mensuel) <sup>7</sup>	66,23 \$	64,74 \$	62,31 \$	s. o.	s. o.
PMPA mixtes (mensuels)	55,49 \$	55,64 \$	54,23 \$	60,42 \$	59,71 \$
Mesures additionnelles consolidées					
Croissance des produits	0 %	5 %	5 %	2 %	4 %
Croissance du BAlIA ajusté	4 %	9 %	9 %	1 %	0 %
Dividendes déclarés par action	2,00 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net <sup>4</sup>	50,0 %	48,0 %	53,6 %	118,3 %	73,6 %
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles <sup>4,5</sup>	44,9 %	55,8 %	58,6 %	57,9 %	58,9 %
Rendement de l'actif <sup>4</sup>	5,5 %	6,5 %	6,1 %	2,9 %	4,6 %
Ratio d'endettement <sup>5</sup>	2,9	2,5	2,7	3,0	3,1

<sup>1</sup> Les chiffres présentés pour 2018 et pour les exercices précédents n'ont pas été retraités par suite de l'application de l'IFRS 16. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

<sup>2</sup> Les chiffres présentés pour 2017 ont été retraités par suite de l'application de l'IFRS 15.

<sup>3</sup> Montants calculés selon une méthode conforme aux méthodes de comptabilisation des produits que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 15.

<sup>4</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

- <sup>5</sup> Le BAIIA ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles, le ratio d'endettement et le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures de la performance complémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.
- <sup>6</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et de manière prospective, nous avons réduit de 53 000 le nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil afin d'en retirer un client des services publics générant des PMPA peu élevés qui a entrepris de migrer vers un autre fournisseur de services. Selon nous, l'ajustement de ce nombre pour tenir compte d'un client de cette taille qui quitte notre réseau reflète de manière plus significative la performance interne sous-jacente de notre secteur Sans-fil. Au 1<sup>er</sup> avril 2019, nous avons ajusté le nombre d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil, en retranchant 127 000 abonnés par suite d'une modification de notre politique de mise hors service visant à rendre celle-ci plus conforme à l'usage dans le secteur; la mise hors service n'intervient plus après 180 jours, mais après 90 jours.
- <sup>7</sup> Le MFMPA mixte n'a pas été présenté pour les périodes antérieures à 2017. Nous avons commencé à utiliser le MFMPA mixte à titre d'indicateur clé de performance au premier trimestre de 2018. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».





## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 31 décembre 2019

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et l'exercice de son meilleur jugement et, de l'avis de celle-ci, ces montants donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil d'administration

s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatément de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit et de risque fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit et de risque se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes et soumet ensuite sa recommandation au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019 a été audité par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit et de risque.

Le 5 mars 2020

Joe Natale  
Président et chef de la direction

Anthony Staffieri, FCPA, FCA  
Chef de la direction des  
Finances

## Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

### *Opinion sur les états financiers consolidés*

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Rogers Communications Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de son information financière de la Société au 31 décembre 2019, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 5 mars 2020 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

### *Changement de principe comptable*

Comme il en est question à la note 2 des états financiers consolidés, au cours de 2019, la Société a changé sa méthode de comptabilisation visant les contrats de location en raison de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et a inclus la présentation de l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### *Fondement de l'opinion*

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également comporté l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

### *Question critique de l'audit*

La question critique de l'audit présentée ci-après est un élément découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiqué au comité d'audit et de risque, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; et 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

### *Appréciation de la recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media*

Comme il est mentionné à la note 9 afférente aux états financiers consolidés, la Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement au cours du quatrième trimestre d'un exercice, ou plus fréquemment si des indices de dépréciation sont relevés. Un test de dépréciation implique la comparaison de la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (l'UGT) ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie (les UGT) comportant un goodwill avec la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT en question. Le suivi du goodwill se fait au niveau d'un secteur opérationnel pour le secteur Media. La détermination du fait que le suivi du goodwill s'effectue au niveau d'un secteur nécessite le recours au jugement. De plus, un certain nombre d'entreprises du secteur Media de la Société sont en partie tributaires des revenus publicitaires traditionnels, sont exposées à un environnement hautement concurrentiel et continuent d'éprouver des difficultés en matière de rentabilité étant donné que les taux de croissance des produits tirés de la publicité continuent de baisser et que les coûts de production ou de fourniture de contenu ne cessent d'augmenter. L'estimation de la valeur recouvrable, laquelle est déterminée selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminuée des coûts de vente, est effectuée en fonction d'estimations importantes faites par la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs, du taux de croissance final et du taux

d'actualisation appliqué à son modèle d'évaluation. Le solde du goodwill du secteur Media au 31 décembre 2019 s'élevait à 955 millions de dollars.

Nous avons identifié l'appréciation de la recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media comme étant une question critique de l'audit. Il a fallu faire preuve de jugement au moment de déterminer le niveau auquel le goodwill devait être testé et un degré élevé de jugements subjectifs de la part de l'auditeur a été nécessaire pour apprécier les principales hypothèses utilisées dans les modèles d'évaluation, telles que les flux de trésorerie futurs des UGT, le taux d'actualisation et le taux de croissance final.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent ce qui suit. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus lié au test de dépréciation de la Société, notamment les contrôles qui permettent de déterminer si le goodwill doit faire l'objet d'un test au niveau du secteur Media et les hypothèses ayant servi à estimer la valeur recouvrable des UGT du secteur Media. Nous avons comparé les prévisions historiques relatives aux flux de trésorerie avec les résultats réels obtenus afin d'évaluer la capacité de la Société à prévoir avec exactitude ses résultats financiers. Nous avons comparé les prévisions de flux de trésorerie employées pour estimer la valeur recouvrable avec les plans approuvés. Nous avons

apprécié les hypothèses utilisées pour établir les flux de trésorerie futurs du secteur Media en les comparant aux documents sous-jacents et aux données externes de marché et données sectorielles. Nous avons eu recours à des évaluateurs possédant des compétences et des connaissances spécialisées afin qu'ils nous assistent dans l'évaluation du taux d'actualisation, en comparant les données d'entrée de la Société se rapportant au taux d'actualisation avec des données publiées pour les entités comparables, établissant de façon indépendante une fourchette de taux d'actualisation raisonnables et comparant celles-ci avec le taux de la Société, ainsi que du taux de croissance final associé aux UGT du secteur Media, en le comparant aux documents sous-jacents et aux données de marché publiées. Nous avons effectué une analyse de sensibilité à l'égard des principales hypothèses du modèle d'évaluation afin d'apprécier leur incidence sur la détermination par la Société de la valeur recouvrable.

**KPMG S.R.L. / SENC.R.L.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 1969.

Toronto, Canada

Le 5 mars 2020

## Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

*Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*  
 Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2019, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, Rogers Communications Inc. (la « Société ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019 selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 5 mars 2020 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

### *Fondement de l'opinion*

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans

tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

### *Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

**KPMG s.r.l. / SENCRL.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
 Toronto, Canada  
 Le 5 mars 2020

## États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2019	2018
Produits	5	15 073	15 096
Charges opérationnelles			
Coûts opérationnels	6	8 861	9 113
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9	2 488	2 211
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7	-	(16)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10	139	210
Charges financières	11	840	793
Autres produits	12	(10)	(32)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		2 755	2 817
Charge d'impôt sur le résultat	13	712	758
Bénéfice net de l'exercice		2 043	2 059
Bénéfice par action			
De base	14	3,99 \$	4,00 \$
Dilué	14	3,97 \$	3,99 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



## États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2019	2018
Bénéfice net de l'exercice		<b>2 043</b>	2 059
Autres éléments du résultat global :			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net			
Régimes de retraite à prestations définies			
Réévaluations	23	(159)	53
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe		40	(12)
Régimes de retraite à prestations définies		<b>(119)</b>	41
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)			
Augmentation (diminution) de la juste valeur	18	737	(440)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat connexe		(104)	63
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG		<b>633</b>	(377)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		<b>514</b>	(336)
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net			
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie			
Profit latent lié à la juste valeur des instruments dérivés		66	725
Reclassement de la perte (du profit) sur les dérivés liés à la dette dans le bénéfice net		458	(671)
Reclassement du profit sur les dérivés liés aux dépenses dans le bénéfice net ou les immobilisations corporelles		(61)	(8)
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net		(46)	(43)
Charge d'impôt sur le résultat connexe		(29)	(65)
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie		<b>388</b>	(62)
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			
Quote-part des autres éléments du résultat global au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt		(8)	14
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		<b>(8)</b>	14
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net		<b>380</b>	(48)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		<b>894</b>	(384)
Résultat global de l'exercice		<b>2 937</b>	1 675

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

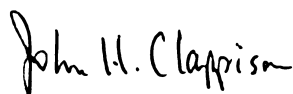
## États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

	Note	Au 31 décembre 2019	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (voir note 2)	Au 31 décembre 2018 (voir note 15)
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		494	405	405
Débiteurs	15	2 304	2 236	2 236
Stocks	16	460	466	466
Partie courante des actifs sur contrat	5	1 234	1 052	1 052
Autres actifs courants		524	436	459
Partie courante des instruments dérivés	17	101	270	270
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 117</b>	4 865	4 888
Immobilisations corporelles	7, 8	13 934	13 261	11 780
Immobilisations incorporelles	9	8 905	7 205	7 205
Placements	18	2 830	2 134	2 134
Instruments dérivés	17	1 478	1 339	1 339
Actifs sur contrat	5	557	535	535
Autres actifs à long terme		275	132	132
Goodwill	9	3 923	3 905	3 905
<b>Total des actifs</b>		<b>37 019</b>	33 376	31 918
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Emprunts à court terme	19	2 238	2 255	2 255
Créditeurs et charges à payer		3 033	2 997	3 052
Impôt sur le résultat à payer		48	177	177
Autres passifs courants	20	141	132	132
Passifs sur contrat	5	224	233	233
Partie courante de la dette à long terme	21	-	900	900
Partie courante des obligations locatives	8	230	190	-
Partie courante des instruments dérivés	17	50	87	87
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 964</b>	6 971	6 836
Provisions	20	36	35	35
Dette à long terme	21	15 967	13 390	13 390
Instruments dérivés	17	90	22	22
Obligations locatives	8	1 495	1 355	-
Autres passifs à long terme	22	614	546	546
Passifs d'impôt différé	13	3 437	2 901	2 910
<b>Total des passifs</b>		<b>27 603</b>	25 220	23 739
Capitaux propres	24	9 416	8 156	8 179
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>37 019</b>	33 376	31 918
Garanties	27			
Engagements et passifs éventuels	28			
Événements postérieurs à la date de clôture	24			

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,


Edward S. Rogers  
Administrateur

John H. Clappison, FCPA, FCA  
Administrateur

# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Résultats non distribués	Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG	Réserve de couverture	Réserve au titre des placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)					
Exercice clos le 31 décembre 2019									
Soldes au 31 décembre 2018	71	111 155	406	403 657	7 182	636	(125)	9	8 179
Ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 16 (voir note 2)	-	-	-	-	(23)	-	-	-	(23)
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (chiffres retraités, voir note 2)	71	111 155	406	403 657	7 159	636	(125)	9	8 156
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	2 043	-	-	-	2 043
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	(119)	-	-	-	(119)
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	-	-	-	-	-	633	-	-	633
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures, après impôt	-	-	-	-	-	-	388	-	388
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(119)	633	388	(8)	894
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	1 924	633	388	(8)	2 937
Reclassement par suite de la sortie de placements évalués à la JVAÉRG dans les résultats non distribués	-	-	-	-	4	(4)	-	-	-
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	-	-	(9)	(9 887)	(646)	-	-	-	(655)
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(1 022)	-	-	-	(1 022)
Actions ayant changé de catégorie	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(1)	(9)	(9 886)	(1 668)	-	-	-	(1 677)
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>71</b>	<b>111 154</b>	<b>397</b>	<b>393 771</b>	<b>7 419</b>	<b>1 265</b>	<b>263</b>	<b>1</b>	<b>9 416</b>

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Résultats non distribués	Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG	Réserve de couverture	Réserve au titre des placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)					
Exercice clos le 31 décembre 2018									
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	72	112 407	405	402 403	6 070	1 013	(63)	(5)	7 492
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	2 059	-	-	-	2 059
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	41	-	-	-	41
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	-	-	-	-	-	(377)	-	-	(377)
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures, après impôt	-	-	-	-	-	-	(62)	-	(62)
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	14	14
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	41	(377)	(62)	14	(384)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	2 100	(377)	(62)	14	1 675
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(988)	-	-	-	(988)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Actions ayant changé de catégorie	(1)	(1 252)	1	1 252	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	(1)	(1 252)	1	1 254	(988)	-	-	-	(988)
Soldes au 31 décembre 2018	71	111 155	406	403 657	7 182	636	(125)	9	8 179

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2019	2018
<b>Activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net de l'exercice		<b>2 043</b>	2 059
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9	<b>2 488</b>	2 211
Amortissement des droits de diffusion	9	<b>77</b>	58
Charges financières	11	<b>840</b>	793
Charge d'impôt sur le résultat	13	<b>712</b>	758
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	23	<b>(75)</b>	(44)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7	<b>-</b>	(16)
Variation nette des soldes des actifs sur contrat	5	<b>(204)</b>	(354)
Variation nette des soldes des créances liées au financement	17	<b>(84)</b>	-
Autres		<b>46</b>	33
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés			
		<b>5 843</b>	5 498
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	29	<b>(138)</b>	(114)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés			
		<b>5 705</b>	5 384
Impôt sur le résultat payé		<b>(400)</b>	(370)
Intérêts payés		<b>(779)</b>	(726)
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>			
		<b>4 526</b>	4 288
<b>Activités d'investissement</b>			
Dépenses d'investissement	7, 29	<b>(2 807)</b>	(2 790)
Entrées de droits de diffusion	9	<b>(60)</b>	(54)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles			
		<b>(35)</b>	(125)
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise			
	9	<b>(1 731)</b>	-
Autres		<b>21</b>	25
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>			
		<b>(4 612)</b>	(2 944)
<b>Activités de financement</b>			
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	19	<b>30</b>	508
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net (Paiements versés) produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	21	<b>2 184</b>	(823)
Coûts de transaction engagés	17	<b>(121)</b>	388
Remboursements de principal des obligations locatives	21	<b>(61)</b>	(18)
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	8	<b>(167)</b>	-
Dividendes payés	24	<b>(655)</b>	-
Autres	24	<b>(1 016)</b>	(988)
		<b>(19)</b>	-
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement</b>			
		<b>175</b>	(933)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		<b>89</b>	411
Trésorerie et équivalents de trésorerie (avances bancaires) à l'ouverture de l'exercice			
		<b>405</b>	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		<b>494</b>	405

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et la « Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. RCI détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Page	Note		Page	Note	
117	Note 1	Nature de l'entreprise	138	Note 16	Stocks
118	Note 2	Principales méthodes comptables	138	Note 17	Gestion du risque financier et instruments financiers
121	Note 3	Gestion du risque de capital			
122	Note 4	Informations sectorielles	151	Note 18	Placements
123	Note 5	Produits	152	Note 19	Emprunts à court terme
127	Note 6	Coûts opérationnels	154	Note 20	Provisions
127	Note 7	Immobilisations corporelles	155	Note 21	Dettes à long terme
129	Note 8	Contrats de location	158	Note 22	Autres passifs à long terme
131	Note 9	Immobilisations incorporelles et goodwill	158	Note 23	Avantages postérieurs à l'emploi
			163	Note 24	Capitaux propres
135	Note 10	Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	164	Note 25	Rémunération fondée sur des actions
135	Note 11	Charges financières	167	Note 26	Transactions entre parties liées
135	Note 12	Autres (produits) charges	168	Note 27	Garanties
135	Note 13	Impôt sur le résultat	169	Note 28	Engagements et passifs éventuels
137	Note 14	Bénéfice par action	171	Note 29	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie
138	Note 15	Débiteurs			

### NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. La quasi-totalité de nos activités et de nos ventes ont lieu au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision, de téléphonie et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de divertissement et de médias sportifs, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, de magasinage multiplateforme, de médias numériques et d'édition.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Sans-fil et Cable étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media était exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour plus de renseignements sur nos secteurs opérationnels à présenter.

### CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres. D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

#### Sans-fil

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions connexes, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on



attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles énergiques sont souvent présentées pendant ces périodes. En revanche, les activités liées aux abonnements ont tendance à ralentir au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux produits et services, y compris les nouveaux appareils sans fil populaires, peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, ainsi que des cours de change et de la conjoncture économique d'ensemble.

#### Cable

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

#### Media

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;
- de la saison de la ligue majeure de baseball, dont les effets sont les suivants :
  - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;

- les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas;
- les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées ou disputées, selon le cas;
- de la saison de la Ligue nationale de hockey (« LNH »), dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
  - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;
  - les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;
  - les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne, à l'hiver et au printemps, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 5 mars 2020, le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

## NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) MODE DE PRÉSENTATION

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le dollar canadien est notre monnaie fonctionnelle. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- certains instruments financiers, présentés à la note 17, qui sont évalués à la juste valeur;
- le montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite, qui est évalué selon ce qui est décrit à la note 23;
- les passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur, comme il en est question à la note 25.

### b) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers

consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés ayant trait à nos filiales sont éliminés au moment de la consolidation.

### c) ÉCARTS DE CONVERSION

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs et passifs monétaires – au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs et passifs non monétaires et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes – aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles – au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été comptabilisée.

#### d) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Seules les acquisitions dans le cadre desquelles nous obtenons le contrôle des entreprises acquises sont comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises. Nous contrôlons une entité lorsque nous déterminons que nous sommes exposés à des rendements qui varient en raison de nos liens avec l'entité acquise et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant notre pouvoir sur l'entité acquise.

Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des actifs que nous avons transférés et des titres de capitaux propres que nous avons émis, diminuée des passifs que nous avons repris pour acquérir la filiale.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, qui sont généralement évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit sur l'acquisition est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice net.

Nous passons en charges les coûts de transaction liés aux acquisitions à mesure qu'ils sont engagés.

#### e) NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2019

En 2019, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables IFRS suivantes, qui n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers.

- Modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui fournissent des directives sur la comptabilisation des régimes à prestations définies après une modification, une réduction ou une liquidation survenue au cours d'une période.
- Modifications de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui clarifient l'exigence selon laquelle les emprunts contractés spécifiquement en vue du financement de la construction d'actifs qualifiés font obligatoirement partie d'un groupe d'emprunts après leur conclusion.
- Modifications de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui précisent qu'il est obligatoire d'appliquer l'IFRS 9, *Instruments financiers*, y compris ses dispositions relatives à la dépréciation, aux participations à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en substance, fait partie de l'investissement net dans cette société ou cette coentreprise, mais qui n'est pas comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Modifications de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et de l'IFRS 11, *Partenariats*, qui précisent la distinction entre une entreprise et un groupe d'actifs afin de faciliter l'application de l'IFRS 3.
- Modifications de l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui visent à réduire la diversité des modes de comptabilisation et d'évaluation des passifs ou des actifs d'impôt par les sociétés lorsque le traitement fiscal est incertain.

En outre, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 ») au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les répercussions de cette nouvelle prise de position sur nos résultats et notre exploitation sont décrites ci-après.

#### IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, qui annule et remplace les normes comptables précédentes visant les contrats de location, notamment l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (l'« IFRIC 4 »).

L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs. En règle générale, un preneur doit comptabiliser, dans son état de la situation financière, un actif au titre du droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, nous avons comptabilisé une augmentation considérable des actifs et des passifs dans notre état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une baisse des coûts opérationnels (rendant compte du retrait des charges au titre des contrats de location), une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation), et une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative). Pour les bailleurs, le traitement comptable reste pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

Nous avons comptabilisé l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des résultats non distribués dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de 2018. Lors de la transition, nous nous sommes prévalus de la mesure de simplification prévoyant que nous pouvions maintenir nos évaluations de contrats de location faites selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 pour les contrats existants. Par conséquent, la définition d'un contrat de location de l'IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le cas des contrats de location qui avaient été classés en tant que contrats de location simple aux termes de l'IAS 17, les obligations locatives, au moment de la transition, ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal connexe au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De façon générale, les actifs au titre de droits d'utilisation, au moment de la transition, ont été évalués au montant des obligations locatives correspondantes, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer relativement au contrat de location en question. Dans le cas de certains contrats de location à l'égard desquels l'information est disponible, nous avons choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur comptable comme si l'IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location selon le taux d'emprunt marginal connexe pour la durée résiduelle du contrat de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lorsque nous avons appliqué l'IFRS 16 à des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, nous nous sommes prévalus des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- nous appuyer sur l'évaluation faite en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 décembre 2018, pour déterminer si des contrats étaient déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes

non locatives fixes qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Nous ne nous sommes pas prévalus des exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou de faible valeur au moment de la transition; cependant, nous pourrions choisir dans l'avenir de nous prévaloir des exemptions relatives à la comptabilisation : catégorie par catégorie pour les nouvelles catégories de contrats à court terme et contrat par contrat pour les contrats de faible valeur.

Il n'y a pas eu d'incidences importantes dans le cas des contrats de location pour lesquels nous sommes le bailleur.

### Rapprochement de l'état consolidé résumé de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le tableau ci-dessous présente l'effet de la transition à l'IFRS 16 sur notre état consolidé résumé de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

(en millions de dollars)	Chiffres présentés		
	au 31 décembre 2018 (voir note 15)	Effet de la transition à l'IFRS 16	Après la transition au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Actifs</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	405	-	405
Débiteurs	2 236	-	2 236
Stocks	466	-	466
Partie courante des actifs sur contrat	1 052	-	1 052
Autres actifs courants	459	(23)	436
Partie courante des instruments dérivés	270	-	270
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 888</b>	<b>(23)</b>	<b>4 865</b>
Immobilisations corporelles	11 780	1 481	13 261
Immobilisations incorporelles	7 205	-	7 205
Placements	2 134	-	2 134
Instruments dérivés	1 339	-	1 339
Actifs sur contrat	535	-	535
Autres actifs à long terme	132	-	132
Goodwill	3 905	-	3 905
<b>Total des actifs</b>	<b>31 918</b>	<b>1 458</b>	<b>33 376</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	2 255	-	2 255
Créditeurs et charges à payer	3 052	(55)	2 997
Impôt sur le résultat à payer	177	-	177
Autres passifs courants	132	-	132
Passifs sur contrat	233	-	233
Partie courante de la dette à long terme	900	-	900
Partie courante des instruments dérivés	87	-	87
Partie courante des obligations locatives	-	190	190
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6 836</b>	<b>135</b>	<b>6 971</b>
Provisions	35	-	35
Dette à long terme	13 390	-	13 390
Instruments dérivés	22	-	22
Obligations locatives	-	1 355	1 355
Autres passifs à long terme	546	-	546
Passifs d'impôt différé	2 910	(9)	2 901
<b>Total des passifs</b>	<b>23 739</b>	<b>1 481</b>	<b>25 220</b>
Capitaux propres	8 179	(23)	8 156
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>31 918</b>	<b>1 458</b>	<b>33 376</b>

Avant l'adoption de l'IFRS 16, nos engagements minimaux découlant de contrats de location simple totalisaient 979 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au total des paiements de loyers comptabilisés lors de la transition était de 3,82 %. L'écart entre le total des paiements minimaux au titre de la location présenté à la note 27 de nos états financiers annuels de 2018 et le total des obligations

locatives comptabilisées au moment de la transition est attribuable à :

- l'inclusion des paiements de loyers au-delà des engagements minimaux ayant trait à des périodes de renouvellement ou à des options de prolongation non encore exercées au 31 décembre 2018 et pour lesquelles il existe une certitude raisonnable;

- facteur contrebalancé en partie par l'incidence de l'actualisation sur les paiements de loyers minimaux;
- et par certains coûts auxquels nous sommes liés par un engagement contractuel en vertu de contrats de location, mais qui ne peuvent être comptabilisés en tant qu'obligations locatives, tels que les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir plus de précisions sur les méthodes comptables que nous appliquons, y compris les estimations utilisées et les jugements posés, pour comptabiliser les contrats de location.

#### f) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES EN 2019

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir et sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos états financiers consolidés de périodes à venir :

- Modifications apportées au *Cadre conceptuel*, dont le but est d'améliorer les notions entourant divers aspects de la présentation de l'information financière et les normes IFRS actuelles.
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent la définition du terme « significatif ».
- IFRS 17, *Contrats d'assurance*, norme appelée à remplacer l'IFRS 4 du même nom, qui vise à uniformiser la comptabilisation des contrats d'assurance.

- Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, *Réforme des taux d'intérêt de référence*, dont le but est de réduire l'incertitude quant à la viabilité à long terme de certains taux d'intérêt de référence utilisés par les marchés financiers mondiaux, tels que les taux interbancaires offerts (« TIO »).

Nous ne prévoyons pas que l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, aura une incidence sur nos états financiers consolidés. Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions, le cas échéant, que les autres nouvelles normes et modifications auront sur nos états financiers consolidés.

#### g) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ADDITIONNELS

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Nos principales méthodes comptables, estimations et jugements sont décrits dans la présente note ou dans d'autres notes, tel que l'indique le tableau ci-dessous :

- des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur les jugements formulés dans l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur nos principales méthodes comptables.

Note	Sujet	Page	Méthode comptable	Utilisation d'estimations	Recours aux jugements
4	Secteurs à présenter	122	X		X
5	Comptabilisation des produits	123	X	X	X
7	Immobilisations corporelles	127	X	X	X
8	Contrats de location	129	X	X	X
9	Immobilisations incorporelles et goodwill	131	X	X	X
13	Impôt sur le résultat	135	X		X
14	Bénéfice par action	137	X		
15	Débiteurs	138	X		
16	Stocks	138	X		
17	Instruments financiers	138	X	X	X
18	Placements	151	X		
20	Provisions	154	X	X	X
23	Avantages postérieurs à l'emploi	158	X	X	
25	Rémunération fondée sur des actions	164	X	X	
28	Engagements et passifs éventuels	169	X		X

### NOTE 3 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, nous visons à avoir suffisamment de liquidités pour honorer tous nos engagements et exécuter notre plan d'affaires. Nous définissons le capital que nous gérons comme étant les capitaux propres et la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme, les emprunts à court terme, la partie courante des obligations locatives et les obligations locatives).

Nous gérons notre structure du capital, nos engagements et les échéances et y apportons des ajustements en fonction de la

conjuncture économique générale, des marchés financiers, des risques opérationnels, de nos priorités en matière d'investissements et de nos besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons, avec l'approbation du conseil, émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans les circonstances. Le conseil examine et approuve les budgets annuels d'investissement et

d'exploitation, ainsi que toute opération importante qui sort du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres transactions de financement, d'investissement ou de désinvestissement importantes.

Dans le cadre de la gestion de nos liquidités et du rendement offert à nos actionnaires, nous surveillons notre ratio d'endettement pour soutenir l'expansion future de nos activités, nous procédons à des analyses liées à l'évaluation et prenons des décisions concernant le capital.

La filiale en propriété exclusive qui exploite nos programmes de cartes World Elite Mastercard de Rogers, Platine Mastercard de Rogers et Fido Mastercard est réglementée par le Bureau du

surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la filiale de Rogers respectait cette condition. Les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives pour la Société au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Sauf en ce qui concerne les programmes de cartes World Elite Mastercard de Rogers, Platine Mastercard de Rogers et Fido Mastercard et la filiale qui les exploite, nous ne sommes pas tenus de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes. Notre stratégie générale en matière de gestion du risque de capital demeure inchangée depuis le 31 décembre 2018.

## NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### MÉTHODES COMPTABLES

#### *Secteurs à présenter*

Nous déterminons nos secteurs à présenter en fonction, entre autres, de la façon dont nos principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de RCI, examinent régulièrement nos activités et notre performance. Ils examinent le BAIIA ajusté, qu'ils considèrent comme l'indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur, afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources, car ils estiment que le BAIIA ajusté reflète la rentabilité des secteurs et de l'entreprise consolidée. Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, (le profit) la perte sur la sortie d'immobilisations corporelles, les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, les charges financières, les autres charges (produits) et la charge d'impôt sur le résultat.

Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers, mais les éliminons au moment de la consolidation.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

#### JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable et Media (se reporter à la note 1). Les activités des trois secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, peuvent y être affectés.



## INFORMATION PAR SECTEUR

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	9 250	3 954	2 072	(203)	15 073
Coûts opérationnels	6	4 905	2 035	1 932	(11)	8 861
BAIIA ajusté		4 345	1 919	140	(192)	6 212
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9					2 488
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10					139
Charges financières	11					840
Autres produits	12					(10)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						2 755
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	7, 29	1 320	1 153	102	232	2 807
Goodwill	9	1 160	1 808	955	-	3 923
Total des actifs		20 105	7 891	2 550	6 473	37 019

<sup>1</sup> Tient compte du produit de la sortie de 38 millions de dollars (se reporter à la note 29).

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	9 200	3 932	2 168	(204)	15 096
Coûts opérationnels	6	5 110	2 058	1 972	(27)	9 113
BAIIA ajusté		4 090	1 874	196	(177)	5 983
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9					2 211
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7					(16)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10					210
Charges financières	11					793
Autres produits	12					(32)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						2 817
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	7, 29	1 086	1 429	90	185	2 790
Goodwill	9	1 160	1 808	937	-	3 905
Total des actifs		16 572	7 666	2 438	5 242	31 918

<sup>1</sup> Tient compte du produit de la sortie de 25 millions de dollars (se reporter à la note 29).

## NOTE 5 : PRODUITS

## MÉTHODES COMPTABLES

*Contrats conclus avec des clients*

Nous constatons les produits tirés des contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes décrites à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, soit :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction, lequel correspond à la contrepartie totale fournie par le client;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat en fonction de leur juste valeur relative;

5. comptabiliser les produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chaque obligation de prestation.

Bon nombre de nos produits et services sont vendus dans le cadre de contrats groupés (p. ex. des appareils sans fil et des services de transmission de la voix et de données). Les éléments faisant partie de ces contrats sont comptabilisés en tant qu'obligations de prestation distinctes si l'élément répond à la définition d'un bien ou d'un service distinct. En outre, nous déterminons si un client peut modifier son contrat selon des modalités prédéfinies de façon à ce que nous ne soyons pas en mesure d'exiger le prix de transaction convenu, et qu'aux termes du contrat, nous soyons

contraints d'exiger un montant inférieur. Dans de tels cas, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des droits et obligations exécutoires minimums et tout montant excédentaire est comptabilisé en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits tirés de chaque obligation de prestation sont comptabilisés soit progressivement (p. ex. dans le cas des services), soit à un moment précis (p. ex. dans le cas de matériel). Les produits tirés des obligations de prestation remplies

progressivement sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. De façon générale, ces services sont fournis, et les produits sont donc comptabilisés habituellement, chaque mois. Les produits tirés des obligations de prestation remplies à un moment précis sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens (ou des services) est transféré au client. Habituellement, le transfert de contrôle se produit lorsque le client active le bien (p. ex. dans le cas d'un appareil sans-fil) ou lorsqu'il prend possession du bien (p. ex. dans le cas d'autre matériel).

Le tableau qui suit présente la nature des différentes obligations de prestation faisant partie des contrats que nous concluons avec des clients ainsi que le moment où nous comptabilisons la prestation de ces obligations.

Obligations de prestation découlant des contrats conclus avec des clients	Moment où les obligations de prestation sont remplies
Services sans fil de temps d'antenne, de transmission de données et autres services, services de télévision, de téléphonie, d'accès Internet et de domotique, services de réseau, abonnements aux médias et location de matériel	À mesure que les services sont fournis (normalement, mensuellement)
Services d'itinérance, services interurbains et autres services optionnels ou sans abonnement et services à la carte	À mesure que les services sont fournis
Appareils sans fil et matériel connexe	À l'activation ou à l'achat par le client final
Services d'installation pour les abonnés de Cable	Au moment où le service est fourni
Publicité	Lorsque la publicité est diffusée sur les ondes de nos stations de radio ou de télévision, ou présentée dans nos publications ou dans nos médias numériques
Services d'abonnement offerts par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite	Lorsque les services sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite (normalement, mensuellement)
Droits d'entrée aux matchs à domicile des Blue Jays de Toronto et concessions	Lorsque les matchs en question sont disputés pendant la saison de baseball et que des biens sont vendus
Les produits touchés par les Blue Jays de Toronto aux termes de la convention de partage des recettes de la ligue majeure de baseball (Major League Baseball), selon laquelle les fonds sont redistribués entre les clubs membres en fonction des produits relatifs de chaque club	Lorsque leur montant peut être déterminé.
Ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion de programmes	Au moment où les programmes visés sont diffusés
Octroi de sous-licences visant les droits de diffusion	Sur la durée de la licence applicable

En outre, nous comptabilisons les produits d'intérêts liés aux créances sur cartes de crédit au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément à l'IFRS 9.

Les paiements des frais de service mensuels des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement 30 jours après la date de facturation. Les paiements du matériel des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement au moment de la réception du matériel ou au cours des 24 mois après la réception (si le matériel est financé au moyen d'un de nos plans de financement de matériel). Les délais de paiement pour les obligations de prestation types de Media varient également de 0 à 30 jours : à titre d'exemples, les billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto sont payables immédiatement et les contrats de publicité sont payables dans un délai de 30 jours.

#### *Actifs et passifs sur contrat*

Nous comptabilisons un actif sur contrat lorsque nous avons fourni les biens et services à nos clients, mais notre droit à la contrepartie connexe découlant de la prestation de l'obligation est subordonné à la satisfaction d'autres obligations de prestation. Les actifs sur contrat ont essentiellement trait à nos droits à une contrepartie pour le transfert d'appareils sans fil.

Nous comptabilisons un passif sur contrat lorsque nous recevons le paiement d'un client avant d'avoir fourni les biens ou services. Les passifs sur contrat comprennent les dépôts des abonnés, les dépôts reçus relativement à la vente de billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

Nous comptabilisons les actifs et passifs sur contrat pour chaque contrat, chaque contrat étant présenté en tant qu'actif net sur contrat ou passif net sur contrat, selon le cas.

#### *Actifs différés au titre des commissions*

Nous différons, dans la mesure où ils sont recouvrables, les coûts marginaux que nous engageons pour obtenir ou exécuter des contrats avec des clients et les amortissons sur la durée de la période au cours de laquelle nous prévoyons réaliser des avantages. Ces coûts comprennent certaines commissions versées à des représentants internes et externes que nous estimons pouvoir recouvrer à même les produits tirés des contrats connexes. Par conséquent, nous les différons en tant qu'actifs différés au titre des commissions en les comptabilisant dans les autres actifs et les amortissons dans les charges opérationnelles au même rythme auquel les biens et services sont fournis au client, soit, de façon générale, également sur 12 ou 24 mois consécutifs.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour les aspects clés suivants :

- déterminer le prix de transaction de nos contrats exige que nous estimions le montant des produits auxquels nous nous attendons à avoir droit en échange des prestations d'obligations prévues au contrat;
- déterminer le prix de vente spécifique des obligations de prestation et l'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation.

#### *Déterminer le prix de transaction*

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, avoirs (notes de crédit), concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

#### *Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction*

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels Rogers s'attend à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

## JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements pour déterminer si la promesse de livraison de biens ou de prestation de services est considérée comme distincte, pour déterminer les coûts marginaux liés à l'obtention d'un contrat avec un client ou à l'exécution d'un contrat et pour déterminer si nos accords de valeur résiduelle sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location.

#### *Biens et services distincts*

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments qui ne sont pas vendus séparément (p. ex. les cartes-cadeaux de tiers), nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

#### *Déterminer les coûts pour obtenir ou exécuter un contrat*

Nous devons poser d'importants jugements pour déterminer les coûts que nous engageons pour obtenir ou exécuter un contrat conformément aux critères de report de l'IFRS 15. Nous nous attendons à ce que les commissions marginales versées aux représentants internes et externes ayant obtenu des contrats avec des clients soient recouvrables.

#### *Accords de valeur résiduelle*

Nous permettons aux clients de reporter une partie du coût de l'appareil jusqu'à la fin du contrat, selon le service ou le produit offert. Nous posons des jugements afin de déterminer si ces accords sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location. L'évaluation que nous faisons exige que nous fassions preuve de jugement pour apprécier la mesure dans laquelle le contrôle des appareils est transféré à nos clients, y compris la question de savoir si le client dispose d'un important avantage économique à la date de passation d'un contrat à retourner l'appareil à la fin du contrat.

**INFORMATIONS EXPLICATIVES****ACTIFS SUR CONTRAT**

Le tableau qui suit et les paragraphes qui l'accompagnent fournissent de l'information sur les parties courantes et à long terme des actifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 587	1 233
Entrées découlant des nouveaux contrats conclus avec des clients, déduction faite des résiliations et des renouvellements	1 653	1 572
Amortissement des actifs sur contrat imputé aux débiteurs	(1 449)	(1 218)
Solde à la clôture de l'exercice	1 791	1 587

**PASSIFS SUR CONTRAT**

Le tableau qui suit et les paragraphes qui l'accompagnent fournissent de l'information sur les parties courantes des passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	233	278
Produits différés lors de l'exercice précédent et comptabilisés au cours de l'exercice considéré	(222)	(268)
Entrées nettes découlant des contrats conclus avec des clients	213	223
Solde à la clôture de l'exercice	224	233

**ACTIFS DIFFÉRÉS AU TITRE DES COMMISSIONS**

Le tableau qui suit présente un sommaire de la variation des actifs différés au titre des commissions comptabilisés à l'égard des coûts marginaux engagés pour obtenir des contrats avec des clients au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les actifs différés au titre des commissions sont présentés dans les autres actifs courants (lorsqu'ils sont amortis en résultat net dans les douze mois suivant la date des états financiers) ou dans les autres actifs à long terme.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	296	278
Entrées d'actifs différés au titre des commissions	329	340
Amortissement comptabilisé relativement aux actifs différés au titre des commissions	(320)	(322)
Solde à la clôture de l'exercice	305	296

**PARTIES DES OBLIGATIONS DE PRESTATION NON REMPLIES**

Le tableau qui suit présente les produits que nous prévoyons comptabiliser à l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2019. La partie non remplie du prix de transaction lié aux obligations de prestation a trait aux services mensuels et devrait être comptabilisée dans les trois à cinq prochaines années.

(en millions de dollars)	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Services de télécommunications	2 350	983	186	177	3 696

Nous avons choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes et de ne pas présenter :

- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats dont la durée est de un an ou moins;
- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats pour lesquels les produits que nous comptabilisons correspondent au montant facturé au client.

**VENTILATION DES PRODUITS**

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Sans-fil		
Produits tirés des services	7 156	7 091
Produits tirés du matériel	2 094	2 109
Total pour Sans-fil	9 250	9 200
Cable		
Services d'accès Internet	2 259	2 114
Services de télévision	1 430	1 442
Services de téléphonie	251	363
Produits tirés des services	3 940	3 919
Produits tirés du matériel	14	13
Total pour Cable	3 954	3 932
Total pour Media	2 072	2 168
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(204)
Total des produits	15 073	15 096

## NOTE 6 : COÛTS OPÉRATIONNELS

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Coût des ventes de matériel	2 254	2 284
Marchandise destinée à la revente	242	231
Autres achats externes	4 360	4 509
Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions	2 005	2 089
Total des coûts opérationnels	8 861	9 113

## NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### MÉTHODES COMPTABLES

La méthode comptable présentée ci-après s'applique aux immobilisations incorporelles, exception faite des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés aux termes de l'IFRS 16. Les méthodes comptables que nous appliquons aux actifs au titre de droits d'utilisation figurent à la note 8.

#### *Comptabilisation et évaluation, y compris l'amortissement*

Nous évaluons les immobilisations corporelles au moment de la comptabilisation initiale au coût et enregistrons l'amortissement lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses (dépenses d'investissement) directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par l'entité pour elle-même comprend également :

- les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe;
- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue;
- les coûts attendus relativement au démantèlement des immobilisations et à la remise en état des sites sur lesquels elles sont situées (se reporter à la note 20);
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé au bénéfice net sur la durée d'utilité estimée des immobilisations comme suit :

Actif	Mode	Durée d'utilité estimée
Bâtiments	Dégressif	De 5 à 40 ans
Réseaux câblés et sans fil	Linéaire	De 3 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel installé chez l'abonné	Linéaire	De 3 à 6 ans
Aménagements des locaux loués	Linéaire	Sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Dégressif	De 3 à 20 ans

Nous déterminons le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et comptabilisons le montant des profits et des pertes dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si elles répondent aux critères de constatation d'un actif et sont amorties sur leur durée d'utilité attendue une fois que les actifs auxquels elles se rapportent sont prêts à être mis en service. Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation sont comptabilisés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### *Tests de dépréciation, y compris la comptabilisation et l'évaluation d'une charge de dépréciation*

Il y a lieu de se reporter à la section « Tests de dépréciation » de la note 9 pour obtenir plus de précisions sur nos politiques au titre des tests de dépréciation ainsi que pour la comptabilisation et l'évaluation des charges de dépréciation qui en découlent. Les politiques liées à la dépréciation appliquées aux immobilisations corporelles sont similaires à celles appliquées aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

### ESTIMATIONS

Les durées d'utilité des composantes d'une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des taux d'amortissement et des durées d'utilité des actifs exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des facteurs propres à l'entreprise, tels que notre expérience et l'utilité attendue, et des tendances sectorielles, telles que les progrès technologiques. Nous surveillons et révisons la valeur résiduelle, les taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs au moins une fois par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Afin d'établir certains coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, nous faisons des



estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe, les frais généraux et les charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration de nos réseaux.

En outre, nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq ans et une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.
- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

## JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans le choix des méthodes pour la dépréciation de nos immobilisations incorporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

Le tableau ci-après présente le sommaire de nos immobilisations corporelles aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019			31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	1 182	(461)	<b>721</b>	1 125	(428)	697	1 090	(397)	693
Réseaux câblés et sans fil	21 778	(13 814)	<b>7 964</b>	21 024	(13 550)	7 474	20 252	(13 206)	7 046
Matériel informatique et logiciels	5 903	(3 749)	<b>2 154</b>	5 514	(3 305)	2 209	4 996	(2 807)	2 189
Matériel installé chez l'abonné	1 963	(1 387)	<b>576</b>	1 908	(1 279)	629	1 565	(1 090)	475
Aménagements des locaux loués	596	(281)	<b>315</b>	539	(250)	289	496	(220)	276
Matériel et véhicules	1 244	(776)	<b>468</b>	1 292	(810)	482	1 246	(782)	464
Immobilisations corporelles	32 666	(20 468)	<b>12 198</b>	31 402	(19 622)	11 780	29 645	(18 502)	11 143
Actifs au titre de droits d'utilisation	1 911	(175)	<b>1 736</b>	-	-	-	-	-	-
Total	34 577	(20 643)	<b>13 934</b>	31 402	(19 622)	11 780	29 645	(18 502)	11 143

Les variations de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2019 et en 2018 se résument comme suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2018					31 décembre 2019
	Valeur comptable nette	Effet de la transition à l'IFRS 16	Entrées <sup>1</sup>	Amortissement	Sorties et autres <sup>2</sup>	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	697	-	57	(34)	1	721
Réseaux câblés et sans fil	7 474	(95)	1 739	(1 157)	3	7 964
Matériel informatique et logiciels	2 209	-	644	(706)	7	2 154
Matériel installé chez l'abonné	629	-	236	(292)	3	576
Aménagements des locaux loués	289	-	60	(33)	(1)	315
Matériel et véhicules	482	-	109	(75)	(48)	468
Immobilisations corporelles	11 780	(95)	2 845	(2 297)	(35)	12 198
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	-	1 576	335	(175)	-	1 736
Total des immobilisations corporelles	11 780	1 481	3 180	(2 472)	(35)	13 934

<sup>1</sup> Ne tient pas compte du produit de la sortie de 38 millions de dollars (se reporter à la note 29).

<sup>2</sup> Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

(en millions de dollars)	31 décembre 2017				31 décembre 2018
	Valeur comptable nette	Entrées <sup>1</sup>	Amortissement	Sorties et autres <sup>2</sup>	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	693	40	(32)	(4)	697
Réseaux câblés et sans fil	7 046	1 556	(1 128)	-	7 474
Matériel informatique et logiciels	2 189	653	(633)	-	2 209
Matériel installé chez l'abonné	475	423	(269)	-	629
Aménagements des locaux loués	276	44	(31)	-	289
Matériel et véhicules	464	99	(81)	-	482
Total des immobilisations corporelles	11 143	2 815	(2 174)	(4)	11 780

<sup>1</sup> Ne tient pas compte du produit de la sortie de 25 millions de dollars (se reporter à la note 29).

<sup>2</sup> Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non assujetties à l'amortissement au 31 décembre 2019 s'établissaient à 1 320 millions de dollars (1 339 millions de dollars en 2018). Au cours de 2019, les intérêts inscrits à l'actif relativement aux immobilisations corporelles ont été comptabilisés à un taux moyen pondéré d'environ 3,9 % (3,9 % en 2018).

En 2019, nous avons cédé certains actifs d'une valeur comptable nette de 38 millions de dollars (9 millions de dollars en 2018). Le produit reçu ayant totalisé 38 millions de dollars (25 millions de

dollars en 2018), nous avons comptabilisé un profit sur la sortie de ces actifs de néant (16 millions de dollars en 2018).

Nous effectuons une analyse annuelle afin d'identifier les actifs entièrement amortis qui ont été cédés. En 2019, cette analyse a donné lieu à un ajustement du coût et du cumul de l'amortissement s'élevant à 1 159 millions de dollars (943 millions de dollars en 2018). Les cessions n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

## NOTE 8 : CONTRATS DE LOCATION

### MÉTHODE COMPTABLE

À la date de passation d'un contrat, nous apprécions si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, nous devons apprécier si :

- le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé;
- nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

### COMPTABILISATION POUR LE PRENEUR

À la date de début de la location, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement à son coût, qui se compose des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des loyers payés à la date de début ou avant celle-ci;
- plus les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la restauration du lieu;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat, à moins que nous prévoyions devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location. La durée du contrat comprend ce qui suit :

- le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable;
- les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable d'exercer;
- les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Si nous prévoyons devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation sur la durée d'utilité estimée de l'actif sous-jacent. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide de notre taux d'emprunt marginal. De façon générale, nous utilisons notre taux d'emprunt marginal, car le taux d'intérêt implicite de nos contrats de location ne peut être déterminé facilement. L'obligation locative est évaluée ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que nous avons la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si nous avons la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que nous ayons la certitude raisonnable que nous ne résilierons pas le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative fait l'objet d'une réévaluation si un changement est apporté aux paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, si notre estimation du montant que nous nous attendons à devoir payer selon la garantie de valeur résiduelle change, ou si notre évaluation visant à déterminer si nous allons ou non exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation change. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation. L'obligation locative est également réévaluée si le contrat de location sous-jacent est modifié.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives et de comptabiliser le contrat de location et toute composante non locative fixe comme une seule composante de nature locative.

#### *Paiements de loyers variables*

Certains contrats de location comportent des modalités qui donnent lieu à des paiements qui varient sur la durée des contrats

par suite des révisions des taux pratiqués sur le marché ou en raison des variations de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») ou d'autres indices semblables. Nous réévaluons les obligations locatives liées à ces contrats de location lorsque l'indice ou d'autres données pouvant servir à calculer les variations des paiements de loyers sont disponibles.

Aux termes de certains contrats de location, nous sommes tenus d'effectuer des paiements ayant trait aux impôts fonciers, aux assurances et à d'autres frais non liés à la location. De façon générale, les frais non liés à la location varient et n'entrent pas dans le calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de l'obligation locative.

#### **COMPTABILISATION POUR LE BAILLEUR**

Lorsque nous sommes le bailleur, nous déterminons, à la date de passation des contrats, si chaque contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

Pour savoir si un contrat de location doit être classé en tant que contrat de location-financement ou contrat de location simple, nous évaluons si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est un contrat de location-financement; dans le cas contraire, il est un contrat de location simple.

Nous agissons à titre de bailleur dans le cadre de certains contrats de colocation aux termes desquels, en raison de certaines exigences réglementaires, nous devons permettre à d'autres entreprises de télécommunications de louer de l'espace sur nos pylônes hertziens. Nous estimons que nous ne transférons pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sous-jacent; par conséquent, nous classons ces contrats de location en tant que contrats de location simple.

Si un accord comprend des composantes locatives et non locatives, nous appliquons l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, pour répartir la contrepartie entre les composantes locatives et non locatives.

Nous comptabilisons en produits les paiements de loyers provenant des contrats de location simple selon le mode linéaire. Tous les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleurs sont classés en tant que contrats de location simple.

#### **UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS**

**ESTIMATIONS**  
Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

#### **JUGEMENTS**

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location, ce qui implique d'évaluer si un contrat contient un bien déterminé (soit un bien physiquement distinct ou une partie de la capacité du bien qui représente la quasi-totalité de la capacité du bien). De plus, le contrat devrait

nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour nous procurer un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons obtenir du contrat de location. De façon générale, nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation de nos contrats de location, plus particulièrement ceux liés à nos réseaux, en raison essentiellement des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de notre volonté et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous louons principalement des terrains et des immeubles ayant trait à nos réseaux sans fil et par câble, à nos magasins et à certains de nos bureaux et autres immeubles de la Société, ainsi qu'au matériel installé chez l'abonné. Les périodes pendant lesquelles nos contrats de location ne peuvent être résiliés varient généralement de cinq à quinze ans.

## NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

### MÉTHODES COMPTABLES COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, Y COMPRIS L'AMORTISSEMENT

À la comptabilisation initiale, nous évaluons les immobilisations incorporelles au coût, à moins qu'elles aient été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur. Nous enregistrons l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Les contrats de location simple et autres contrats de location visent des sites de réseaux, des bureaux et des magasins de détail partout au pays. Les paiements de loyers variables effectués en 2019 se sont élevés à 22 millions de dollars. Les charges locatives en 2018 se sont élevées à 228 millions de dollars.

### OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des activités liées à nos obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Certaines de nos obligations locatives sont garanties par les actifs au titre de droits d'utilisation sous-jacents dont la valeur comptable nette est de 114 millions de dollars.

(en millions de dollars)	31 décembre 2019
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice	1 545
Entrées nettes	335
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	61
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	(49)
Remboursements de principal des obligations locatives	(167)
Obligations locatives à la clôture de l'exercice	1 725
Passif courant	230
Passif à long terme	1 495
Obligations locatives	1 725

### MÉTHODE COMPTABLE UTILISÉE AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Avant l'adoption de l'IFRS 16, les contrats de location visant des immobilisations corporelles étaient comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent nous était transférée. Tous les autres contrats de location étaient classés en tant que contrats de location simple et une charge au titre de ces contrats de location était comptabilisée dans les charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat dans les états consolidés du résultat net.

Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition de l'actif. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux;
- tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

*Durée d'utilité indéterminée*

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comme les licences d'utilisation de spectre, les licences de diffusion et certaines marques.

*Durée d'utilité déterminée*

Nous amortissons les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, autres que les droits de diffusion acquis, et nous présentons l'amortissement au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, comme le démontre le tableau suivant. Nous surveillons et révisons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois par année et les modifions s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence des changements dans le bénéfice net.

Immobilisation incorporelle	Durée d'utilité estimée
Relations clients	De 3 à 10 ans

*Droits de diffusion acquis*

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions acquis auprès de tiers et comprennent les droits de diffusion d'événements sportifs en direct. Nous constatons au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion, et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux états consolidés du résultat net sur la durée de diffusion prévue. Si nous n'avons pas l'intention de diffuser les émissions, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le coût des accords pluriannuels visant les droits de diffusion de la programmation télévisuelle et sportive est amorti dans les charges opérationnelles au cours de la saison applicable en fonction du rythme attendu de diffusion et de consommation. Si des paiements par anticipation sont effectués à l'entrée en vigueur d'un contrat pluriannuel en faveur de droits de diffusion visant des exercices futurs, ces paiements par anticipation sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles et amortis dans les charges opérationnelles sur la durée du contrat. Si des paiements par anticipation sont effectués relativement aux frais contractuels annuels d'une saison en cours, ces paiements sont inclus au poste « Autres actifs courants » dans nos états consolidés de la situation financière, car les avantages économiques tirés des droits seront consommés dans les douze prochains mois.

*Goodwill*

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la

contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons immédiatement l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

**TESTS DE DÉPRÉCIATION**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill sont soumis à un test tous les ans au 1<sup>er</sup> octobre, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées.

Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'UGT à laquelle l'actif appartient est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

*Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation*

Les immobilisations incorporelles et le goodwill sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée, à l'exception d'une perte de valeur à l'égard du goodwill, fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement dépréciés augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS**

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et du goodwill. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.



Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'UGT et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq ans et une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.
- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent

varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

## JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements qui ont une incidence sur l'évaluation de nos immobilisations incorporelles et du goodwill.

Nous avons recours à notre jugement lorsque nous décidons de désigner nos licences d'utilisation de spectre et licences de diffusion en tant qu'actifs à durée d'utilité indéterminée étant donné qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

Enfin, nous avons recours à notre jugement pour identifier les UGT et déterminer l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins de tests de dépréciation.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos immobilisations incorporelles aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 :

(en millions de dollars)	31 décembre 2019				31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :												
Licences d'utilisation de spectre	8 331	—	—	<b>8 331</b>	6 600	—	—	6 600	6 600	—	—	6 600
Licences de diffusion	333	—	(99)	<b>234</b>	333	—	(99)	234	329	—	(99)	230
Marques	420	(270)	(14)	<b>136</b>	420	(270)	(14)	136	420	(270)	(14)	136
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :												
Relations clients	1 611	(1 578)	—	<b>33</b>	1 609	(1 562)	—	47	1 609	(1 525)	—	84
Droits de diffusion acquis	253	(77)	(5)	<b>171</b>	251	(58)	(5)	188	263	(64)	(5)	194
Total des immobilisations incorporelles	10 948	(1 925)	(118)	<b>8 905</b>	9 213	(1 890)	(118)	7 205	9 221	(1 859)	(118)	7 244
Goodwill	4 144	—	(221)	<b>3 923</b>	4 126	—	(221)	3 905	4 126	—	(221)	3 905
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	15 092	(1 925)	(339)	<b>12 828</b>	13 339	(1 890)	(339)	11 110	13 347	(1 859)	(339)	11 149

La variation de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill en 2019 et 2018 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2018			31 décembre 2019	
	Valeur comptable nette	Entrées nettes	Amortissement <sup>1</sup>	Valeur comptable nette	
Licences d'utilisation de spectre	6 600	1 731	-	<b>8 331</b>	
Licences de diffusion	234	-	-	<b>234</b>	
Marques	136	-	-	<b>136</b>	
Relations clients	47	2	(16)	<b>33</b>	
	7 017	1 733	(16)	<b>8 734</b>	
Droits de diffusion acquis	188	60	(77)	<b>171</b>	
Total des immobilisations incorporelles	7 205	1 793	(93)	<b>8 905</b>	
Goodwill	3 905	18	-	<b>3 923</b>	
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	11 110	1 811	(93)	<b>12 828</b>	

<sup>1</sup> Le total de l'amortissement de 93 millions de dollars comprend 77 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 16 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	31 décembre 2017				31 décembre 2018	
	Valeur comptable nette	Entrées nettes	Amortissement <sup>1</sup>	Autres <sup>2</sup>	Valeur comptable nette	
Licences d'utilisation de spectre	6 600	-	-	-	6 600	
Licences de diffusion	230	4	-	-	234	
Marques	136	-	-	-	136	
Relations clients	84	-	(37)	-	47	
	7 050	4	(37)	-	7 017	
Droits de diffusion acquis	194	54	(58)	(2)	188	
Total des immobilisations incorporelles	7 244	58	(95)	(2)	7 205	
Goodwill	3 905	-	-	-	3 905	
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	11 149	58	(95)	(2)	11 110	

<sup>1</sup> Le total de l'amortissement de 95 millions de dollars comprend 58 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 37 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

<sup>2</sup> Comprend les sorties, les réductions de valeur, les reclassements et les autres ajustements.

## TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, nos UGT ou groupes d'UGT représentent nos secteurs opérationnels présentés à la note 4.

Ce qui suit constitue un survol des méthodes et des principales hypothèses employées en 2019 pour déterminer les montants recouvrables au titre des UGT ou des groupes d'UGT avec des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou le goodwill que nous considérons comme importants.

(en millions de dollars, sauf les périodes utilisées et les taux)

	Valeur comptable du goodwill	Valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Méthode de la valeur recouvrable	Périodes des flux de trésorerie projetés (en années)	Taux de croissance finaux (en %)	Taux d'actualisation avant impôt (en %)
Sans-fil	1 160	8 465	Valeur d'utilité	5	0,5	8,4
Cable	1 808	-	Valeur d'utilité	5	1,5	7,8
Media	955	235	Juste valeur diminuée des coûts de vente	5	2,0	9,8

Notre évaluation de la juste valeur pour Media se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à notre goodwill ou à nos immobilisations incorporelles en 2019 et 2018, puisque les valeurs recouvrables des UGT dépassaient leur valeur comptable.

## NOTE 10 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons engagé 139 millions de dollars (210 millions de dollars en 2018) en frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges. En 2019 et en 2018, ces charges se composaient principalement

d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs et d'autres frais de résiliation de contrats.

En 2018, ces charges incluaient également certains frais de résiliation de contrats liés aux événements sportifs.

## NOTE 11 : CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2019	2018
Intérêts sur les emprunts <sup>1</sup>		746	709
Intérêts sur le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	23	11	14
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	21	19	28
(Profit) perte de change		(79)	136
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		80	(95)
Intérêts inscrits à l'actif		(19)	(20)
Autres		21	21
Charges financières avant les intérêts sur les obligations locatives		779	793
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	8	61	-
<b>Total des charges financières</b>		<b>840</b>	<b>793</b>

<sup>1</sup> Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et sur la dette à long terme.

2018). Les profits et pertes découlaient essentiellement des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 17).

Ces profits de change (pertes en 2018) ont été contrés partiellement par la perte liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés de 80 millions de dollars (profit de 95 millions de dollars en 2018), attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette non désignés comme couvertures à des fins comptables que nous avons utilisés pour contrebalancer en majeure partie le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une fois que nous avons déterminé qu'il nous serait impossible d'exercer les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations en cours (les « contrats à terme sur obligations ») dans le respect de la période désignée, nous avons mis fin à la comptabilité de couverture et avons reclassé une perte de 21 millions de dollars, de la réserve de couverture comprise dans les capitaux propres aux charges financières dans le poste « Variation de la juste valeur des instruments dérivés ». Par la suite, nous avons prolongé la durée des contrats à terme sur obligations et les avons désignés à nouveau comme couvertures efficaces. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons exercé les contrats à terme sur obligations. Il y a lieu de se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur nos contrats à terme sur obligations.

### CHANGE ET VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En 2019, nous avons comptabilisé des profits de change nets de 79 millions de dollars (pertes nettes de 136 millions de dollars en

## NOTE 12 : AUTRES (PRODUITS) CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2019	2018
Pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises	18	25	-
Autres produits de placement		(35)	(32)
<b>Total des autres produits</b>		<b>(10)</b>	<b>(32)</b>

## NOTE 13 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### MÉTHODES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres

éléments du résultat global. Nous comptabilisons une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Nous calculons la charge d'impôt d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Nous évaluons les actifs et passifs d'impôt différé à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporaires sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous comptabilisons un actif d'impôt différé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que nous disposerons de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

Nous formulons d'importants jugements dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux pour le calcul de la charge d'impôt sur le résultat. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Total de la charge d'impôt exigible	269	483
Charge d'impôt différé		
Naissance des différences temporaires	466	275
Réévaluation des soldes d'impôt différé en raison des changements législatifs	(23)	-
Total de la charge d'impôt différé	443	275
Total de la charge d'impôt sur le résultat	712	758

Ce qui suit constitue un sommaire de la différence entre la charge d'impôt sur le résultat obtenue en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les taux)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Taux d'impôt prévu par la loi	26,7 %	26,7 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 755	2 817
Charge d'impôt sur le résultat calculée	736	752
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	-	5
Perte non déductible sur les placements évalués à la JVAÉRG	7	1
Ajustement fiscal, modification des lois fiscales	(23)	-
Tranche non imposable des gains en capital	(2)	(9)
Autres	(6)	9
Total de la charge d'impôt sur le résultat	712	758
Taux d'impôt effectif	25,8 %	26,9 %

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Ce qui suit constitue un sommaire des fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2019 et de 2018.

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital	Actifs sur contrat et actifs différés au titre des commissions		Autres	Total
31 décembre 2018	(1 145)	(1 192)	(66)	29	(515)	(21)	(2 910)	
Effet de l'adoption de l'IFRS 16 (note 2)	-	-	-	-	-	9	9	
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	(221)	(126)	2	(17)	(55)	(26)	(443)	
(Charge) recouvrement dans les autres éléments du résultat global	-	-	(104)	-	-	11	(93)	
<b>31 décembre 2019</b>	<b>(1 366)</b>	<b>(1 318)</b>	<b>(168)</b>	<b>12</b>	<b>(570)</b>	<b>(27)</b>	<b>(3 437)</b>	

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital	Actifs sur contrat et actifs différés au titre des commissions	Autres	Total
31 décembre 2017	(1 060)	(1 075)	(126)	18	(418)	40	(2 621)
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	(85)	(117)	(3)	11	(97)	16	(275)
Recouvrement (charge) dans les autres éléments du résultat global	-	-	63	-	-	(77)	(14)
31 décembre 2018	(1 145)	(1 192)	(66)	29	(515)	(21)	(2 910)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés en regard des éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Pertes en capital réalisées et cumulées au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs	41	98
Pertes fiscales dans des territoires étrangers, qui arriveront à échéance entre 2023 et 2038	67	68
Différences temporaires déductibles dans des territoires étrangers	41	25
Total des différences temporaires non comptabilisées	149	191

Des différences temporaires imposables sont liées à nos participations dans des filiales au Canada. Nous ne comptabilisons aucun passif d'impôt différé relativement à ces différences temporaires puisque nous sommes en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires imposables ne devrait pas avoir d'incidence fiscale importante.

## NOTE 14 : BÉNÉFICE PAR ACTION

### MÉTHODES COMPTABLES

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI (les « actions de catégorie A » et les « actions de catégorie B sans droit de vote », respectivement) en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions ou les paiements prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie sont comptabilisés en tant qu'attributions réglées en trésorerie. Étant donné que ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de RCI, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul de notre bénéfice net dilué par action si elles ont un effet dilutif au cours de la période.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Numérateur (de base) – Bénéfice net pour l'exercice	2 043	2 059
Dénominateur – nombre d'actions (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	512	515
Incidence des titres ayant un effet dilutif (en millions)		
Options sur actions des membres du personnel et unités d'actions de négociation restreinte	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	513	516
Bénéfice par action		
De base	3,99 \$	4,00 \$
Dilué	3,97 \$	3,99 \$



Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, la comptabilisation des paiements fondés sur des actions non encore réglés selon la méthode de règlement en capitaux propres de la rémunération fondée sur des actions s'est avérée plus dilutive que selon la méthode de règlement en trésorerie. Par conséquent, le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 a diminué

de 6 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018) lors du calcul du bénéfice dilué par action.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 1 077 875 options étaient hors du cours (37 715 en 2018) aux fins du calcul du bénéfice par action. Ces options ont été exclues du calcul de l'effet des titres dilutifs, car leur effet était antidilutif.

## NOTE 15 : DÉBITEURS

### MÉTHODES COMPTABLES

Les débiteurs correspondent aux sommes qui nous sont dues qui sont actuellement exigibles et recouvrables. Nous comptabilisons initialement les débiteurs à la date d'origine. Nous évaluons initialement les débiteurs à la juste valeur et ensuite, au coût amorti; toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. Une perte de valeur au titre des débiteurs correspond à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'excédent est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2019	2018
Créances client		1 579	1 529
Autres débiteurs		785	762
Provision pour créances douteuses	15	(60)	(55)
<b>Total des débiteurs</b>		<b>2 304</b>	<b>2 236</b>

Le 31 décembre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons reclassé rétrospectivement un montant de 23 millions de dollars se rapportant aux créances liées à nos programmes de financement de matériel sans fil, ce dernier étant passé du poste « Débiteurs » au poste « Autres actifs courants » puisque la période de recouvrement n'est pas la même que celle visée par les débiteurs.

## NOTE 16 : STOCKS

### MÉTHODES COMPTABLES

Nous évaluons les stocks, qui comprennent les appareils sans fil et la marchandise destinée à la revente, au plus faible du coût (déterminé selon le coût moyen pondéré pour les appareils et accessoires de Sans-fil et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres produits finis et marchandises) et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation antérieure des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est reprise (sans dépasser le coût comptabilisé à l'origine) si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Appareils sans fil et accessoires	380	399
Autres produits finis et marchandises	80	67
<b>Total des stocks</b>	<b>460</b>	<b>466</b>

En 2019, le coût des ventes de matériel et de la marchandise destinée à la revente comprend un montant de 2 496 millions de dollars (2 515 millions de dollars en 2018) au titre du coût des stocks.

## NOTE 17 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### MÉTHODES COMPTABLES

#### Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les avances bancaires, les débiteurs, les créances liées au financement, les titres de créance et les créditeurs et charges à payer à la date d'origine. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

#### Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Nous évaluons initialement tous les instruments financiers à leur juste valeur majorée, dans le cas de nos instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la JVAÉRG, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers.

Après la comptabilisation initiale, le classement et les méthodes d'évaluation de nos actifs financiers et de nos passifs financiers sont les suivants :

Instrument financier	Classement et méthode d'évaluation
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti
Débiteurs	Au coût amorti
Créances liées au financement	Au coût amorti
Placements évalués à la JVAÉRG	À la JVAÉRG sans reclassement en résultat net <sup>1</sup>
Passifs financiers	
Avances bancaires	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Au coût amorti
Créditeurs	Au coût amorti
Charges à payer	Au coût amorti
Dettes à long terme	Au coût amorti
Obligations locatives	Au coût amorti
Dérivés <sup>2</sup>	
Dérivés liés à la dette <sup>3</sup>	À la JVAÉRG et à JVRN
Contrats à terme sur obligations	À la JVAÉRG
Dérivés liés aux dépenses	À la JVAÉRG
Dérivés liés aux capitaux propres	À la JVRN <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

<sup>2</sup> Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir. Pour les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net.

<sup>3</sup> Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVRN. Les dérivés liés à la dette afférents à nos débetures et billets de premier rang sont désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVAÉRG.

<sup>4</sup> Les variations subséquentes sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

#### Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Nous compensons les actifs financiers et les passifs financiers, et présentons le solde net aux états consolidés de la situation financière, si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et si nous avons l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles nous prenons part. Ceux-ci comprennent :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débetures et billets de premier rang ainsi que les montants prélevés sur les facilités de crédit et sur les emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, selon le cas)
Contrats à terme sur obligations	Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme attendue	Contrats de taux d'intérêt à terme
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de l'action sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéculation.

Lorsque nous désignons un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables, nous évaluons d'abord la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avèreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. Nous établissons ensuite une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle chaque instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons les contrats hôtes afin d'identifier les dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés distincts si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certaines conditions sont remplies.

#### *Ratio de couverture*

Notre politique consiste à couvrir 100 % du risque de change découlant des obligations au titre du principal et des intérêts de nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains à l'aide de dérivés liés à la dette. Nous couvrons également jusqu'à 100 % des paiements de loyers restants lorsque nous concluons des dérivés liés à la dette relativement à nos obligations locatives libellées en dollars américains. Nous couvrons normalement jusqu'à 100 % du montant des dépenses en devises prévues déduction faite des entrées nettes de trésorerie en devises à l'aide de dérivés liés aux dépenses. Nous couvrons à l'occasion jusqu'à 100 % du risque de taux d'intérêt au titre des émissions de billets de premier rang futures prévues à l'aide de contrats à terme sur obligations.

#### *Réserve de couverture*

La réserve de couverture correspond au cumul de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés dans la mesure où ils constituaient une couverture efficace à des fins comptables, diminué du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net.

#### *Coûts de transaction et escomptes différés*

Nous différons les coûts de transaction et les escomptes liés à l'émission de titres d'emprunt à long terme et aux coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir certaines facilités de crédit et les amortissons selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument auquel ils se rattachent.

#### *Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG*

La réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG représente le cumul de la variation de la juste valeur de nos placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG diminué du cumul des pertes de valeur liées aux placements et du cumul des montants reclassés dans les capitaux propres.

#### *Dépréciation (pertes de crédit attendues)*

Nous examinons le risque de crédit d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et, par la suite, à chaque date de clôture jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Dans le cas d'un actif financier dont le risque de crédit a été déterminé comme étant faible à la date de clôture et comme n'ayant pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, nous évaluons toute perte de valeur en fonction des pertes de crédit que nous prévoyons comptabiliser au cours des douze prochains mois. En ce qui concerne les autres actifs financiers, nous évaluons la perte de valeur en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Dans le cas de certains actifs, comme les créances clients et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composantes financement importantes, ils doivent toujours être comptabilisés selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les estimations de tous les cas de défaillance éventuels sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sur douze mois représentent les estimations des cas de défaillance éventuels dans les douze mois suivant la date de clôture ou sur la durée de vie attendue d'un instrument financier, selon la période la plus courte.

Les actifs financiers dont la valeur est importante sont évalués individuellement. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Actifs sur contrat* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des actifs sur contrat en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 5).
- *Débiteurs* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 15).
- *Créances liées au financement* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des créances liées au financement en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net.
- *Placements évalués à la JVAÉRG* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG comme étant l'excédent du coût d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est comptabilisé dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

Nous considérons les actifs financiers tels les actifs sur contrat et les débiteurs comme étant en défaut s'il est peu probable que la contrepartie remplisse ses obligations intégralement envers nous. Nos placements évalués à la JVAÉRG ne peuvent être en défaut. Pour déterminer si un actif financier est en défaut, nous examinons depuis combien de temps et la raison pour laquelle il est en souffrance (par exemple, le client reçoit-il toujours des services ou ceux-ci ont-ils été interrompus, que ce soit à sa demande ou pour défaut de paiement?) et nous tenons compte du profil de risque

des clients sous-jacents. En règle générale, nous radions les débiteurs lorsqu'ils sont en souffrance depuis une très longue période.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Les estimations de la juste valeur de nos instruments dérivés sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers sous-jacents. Pour réaliser ces estimations, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués. Ces justes valeurs et estimations sous-jacentes servent également à tester l'efficacité de nos relations de couverture.

## JUGEMENTS

Nous avons recours au jugement pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous formulons ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin d'identifier la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes exposés à des risques de crédit, de liquidité, de marché, de change et de taux d'intérêt. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéficiaires, nos flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après. Ce qui suit constitue un sommaire de nos éventuelles expositions aux risques selon les instruments financiers.

Instrument financier	Risques financiers
<b>Actifs financiers</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	De crédit et de change
Débiteurs	De crédit et de change
Créances liées au financement	De crédit
Placements évalués à la JVAÉRG	De liquidité, de marché et de change
<b>Passifs financiers</b>	
Avances bancaires	De liquidité
Emprunts à court terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Créditeurs	De liquidité
Charges à payer	De liquidité
Dette à long terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Obligations locatives	De liquidité et de change
<b>Dérivés<sup>1</sup></b>	
Dérivés liés à la dette	De crédit, de liquidité et de change
Contrats à terme sur obligations	De crédit, de liquidité et de taux d'intérêt
Dérivés liés aux dépenses	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux capitaux propres	De crédit, de liquidité et de marché

<sup>1</sup> Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si une contrepartie à un instrument financier, qui nous est redevable en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à nous.

Notre exposition au risque de crédit est essentiellement attribuable à nos débiteurs, à nos créances liées au financement ainsi qu'à nos dérivés liés à la dette, aux dépenses et aux capitaux propres. La concentration du risque de crédit lié aux débiteurs et aux créances liées au financement est toutefois limitée en raison du grand nombre de clients que nous avons. Les débiteurs figurant à nos états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses.

### Débiteurs

Nos débiteurs ne comportent pas de composantes financement importantes et, par conséquent, nous évaluons notre provision pour créances douteuses selon les pertes de crédit attendues à leur égard pour la durée de vie. Nous sommes d'avis que notre provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit associé à nos débiteurs. Au 31 décembre 2019, une tranche de 464 millions de dollars (477 millions de dollars en 2018) des débiteurs bruts était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

Ce qui suit constitue un sommaire du classement chronologique des créances clients.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Créances clients (déduction faite de la provision pour créances douteuses)		
Moins de 30 jours depuis la date de facturation	1 053	970
De 30 à 60 jours après la date de facturation	274	300
De 61 à 90 jours après la date de facturation	90	100
Plus de 90 jours après la date de facturation	102	104
<b>Total</b>	<b>1 519</b>	<b>1 474</b>

Ce qui suit constitue un sommaire de l'évolution de notre provision pour créances douteuses.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	55	61
Charge au titre de la provision pour créances douteuses	238	201
Utilisation, montant net <sup>1</sup>	(233)	(207)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>60</b>	<b>55</b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend des recouvrements de 17 millions de dollars attribuables à la vente de débiteurs entièrement provisionnés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous appliquons divers contrôles et processus qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée. Nous surveillons et prenons les mesures nécessaires pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

#### *Instruments dérivés*

Le risque de crédit lié à nos dérivés liés à la dette, dérivés liés aux dépenses et dérivés liés aux capitaux propres découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. Nous n'exigeons pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à nos dérivés en raison de notre évaluation de la solvabilité des contreparties. Les contreparties de la totalité de notre portefeuille de dérivés sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A à AA- selon S&P Global Ratings (ou l'équivalent).

#### **RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de nous acquitter de nos obligations financières à leur échéance. Nous gérons notre risque de liquidité selon nos engagements et les échéances et au moyen de notre structure du capital et de l'effet de levier financier (se reporter à la note 3). Nous gérons également notre risque de liquidité en surveillant de manière continue nos flux de trésorerie réels et projetés pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque nos obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher notre réputation.



Ce qui suit constitue un sommaire des échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2019 et 2018.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	2 238	2 238	2 238	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	3 033	3 033	3 033	-	-	-
Dette à long terme	15 967	16 130	-	2 050	2 353	11 727
Obligations locatives	1 725	2 220	230	413	326	1 251
Autres passifs financiers à long terme	26	26	-	12	7	7
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 287	1 248	39	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 286)	(1 247)	(39)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(55)	(55)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	9 903	-	-	1 392	8 511
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) <sup>1</sup>	-	(10 780)	-	-	(1 753)	(9 027)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 622	1 622	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) <sup>1</sup>	-	(1 593)	(1 593)	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(1 439)					
	21 550	22 745	5 476	2 475	2 325	12 469

<sup>1</sup> Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	2 255	2 255	2 255	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	3 052	3 052	3 052	-	-	-
Dette à long terme	14 290	14 404	900	2 350	2 442	8 712
Autres passifs financiers à long terme	38	38	1	24	5	8
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 341	1 045	296	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 473)	(1 146)	(327)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(92)	(92)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	6 920	-	-	1 392	5 528
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) <sup>1</sup>	-	(8 254)	-	-	(1 842)	(6 412)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 560	1 560	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) <sup>1</sup>	-	(1 601)	(1 601)	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	-	87	87	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(1 500)					
	18 135	18 237	6 061	2 343	1 997	7 836

<sup>1</sup> Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, au 31 décembre 2019 et 2018.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	735	1 299	1 121	8 763

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	658	1 141	913	5 923

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours de nos placements évalués à la JVAÉRG ou des cours de nos actions, influent sur notre bénéfice, sur nos flux de trésorerie ou sur la valeur de nos instruments financiers. Les instruments dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de marché sont décrits à la présente note.

### *Risque de marché - Placements dans des sociétés ouvertes*

Nous gérons notre risque lié aux fluctuations des cours de nos placements dans des sociétés ouvertes en examinant régulièrement l'information accessible au public à l'égard de ces placements de manière à assurer la conformité de tous les risques avec les seuils de tolérance établis. Nous ne réalisons pas d'opérations de couverture sur dérivés ou instruments de vente à découvert pour gérer le risque lié à nos placements dans des sociétés ouvertes.

### *Risque de marché - Actions de catégorie B sans droit de vote*

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est réévalué à la juste valeur à chaque période. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la durée de vie d'une attribution, notamment des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer l'exposition relativement au passif lié à la rémunération fondée sur des actions. Étant donné nos dérivés liés aux capitaux propres, une variation de 1 \$ de la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net.

## RISQUE DE CHANGE

Nous avons recours à des dérivés liés à la dette pour gérer le risque lié aux fluctuations des cours de change relativement à notre dette à long terme, à nos emprunts à court terme et à nos obligations locatives libellés en dollars américains. Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos billets et débentures de premier rang et à nos obligations locatives comme couvertures à des fins

comptables afin de couvrir le risque de change relatif respectivement à des instruments d'emprunt et à des contrats de location spécifiques. Nous n'avons pas désigné les dérivés liés à la dette ayant trait à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains comme couvertures à des fins comptables. Nous avons recours à des dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. Au 31 décembre 2019, la totalité de la dette à long terme, de nos emprunts à court terme et de nos obligations locatives libellés en dollars américains était couverte contre les fluctuations des cours de change par des dérivés liés à la dette. En ce qui a trait à notre dette à long terme et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, du fait de nos dérivés liés à la dette, une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net.

Une tranche de nos débiteurs et de nos créditeurs et charges à payer est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2019.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous sommes exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché en raison de l'incidence que cette variation a sur la charge d'intérêts relative à nos emprunts à court terme et à nos facilités de crédit bancaire. Au 31 décembre 2019, 87,2 % de l'encours de notre dette à long terme et de nos emprunts à court terme portait intérêt à taux fixe (85,3 % en 2018).

### *Analyse de sensibilité*

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité dans le cas d'une exposition importante relativement à nos placements dans des sociétés ouvertes, à nos dérivés liés aux dépenses, à nos emprunts à court terme, à nos billets de premier rang et à nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2019 et 2018, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse expose dans quelle mesure la variation de la variable de risque pertinente toucherait le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

(variations en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global	
	2019	2018	2019	2018
Cours par action - placements dans des sociétés ouvertes Variation de 1 \$	-	-	14	14
Dérivés liés aux dépenses - variation du cours de change Variation de 0,01 \$ du \$ CA par rapport au \$ US	-	-	7	8
Emprunts à court terme Variation de 1 % des taux d'intérêt	17	17	-	-

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, tous nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables.

Ce qui suit constitue un sommaire de la position nette débitrice (créditrice) de nos divers instruments dérivés.

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2019			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 800	1,1357	6 587	<b>1 508</b>
En passifs	2 570	1,3263	3 409	<b>(96)</b>
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	1 223	1,3227	1 618	<b>(29)</b>
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				<b>1 383</b>
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	270	1,2391	335	<b>16</b>
En passifs	720	1,3228	952	<b>(15)</b>
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				<b>1</b>
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs			223	<b>55</b>
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				<b>1 439</b>

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2018			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 500	1,1243	6 184	1 354
En passifs	550	1,3389	736	(22)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	1 178	1,3276	1 564	41
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 373
Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En passifs	-	-	900	(87)
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	1 080	1,2413	1 341	122
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	-	-	258	92
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 500

Ce qui suit constitue un sommaire du montant net (des paiements) du produit en trésorerie au titre des dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	17 056	19 211
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	564	157
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang	-	1 761
Total du produit tiré des dérivés liés à la dette	17 620	21 129
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	(17 069)	(19 148)
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	(561)	(157)
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang	-	(1 436)
Total des paiements au titre des dérivés liés à la dette	(17 630)	(20 741)
(Paiements versés) produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette, montant net	(10)	388

Ce qui suit constitue un sommaire de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés pour 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Contrats à terme sur obligations	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	1 332	41	(87)	122	92	1 500
Produit reçu au règlement de dérivés	-	(17 620)	-	(1 194)	(15)	(18 829)
Paiement au titre des dérivés réglés	-	17 630	111	1 124	-	18 865
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés	80	(80)	(24)	(51)	(22)	(97)
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	1 412	(29)	-	1	55	1 439
Actif évalué à la valeur de marché	1 508	-	-	16	55	1 579
Passif évalué à la valeur de marché	(96)	(29)	-	(15)	-	(140)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	1 412	(29)	-	1	55	1 439

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Contrats à terme sur obligations	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	1 152	(23)	(64)	(39)	68	1 094
Produit reçu au règlement de dérivés	(1 761)	(19 368)	-	(1 089)	(4)	(22 222)
Paieement au titre des dérivés réglés	1 436	19 305	-	1 093	-	21 834
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés	505	127	(23)	157	28	794
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	1 332	41	(87)	122	92	1 500
Actif évalué à la valeur de marché	1 354	41	-	122	92	1 609
Passif évalué à la valeur de marché	(22)	-	(87)	-	-	(109)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	1 332	41	(87)	122	92	1 500

Ce qui suit constitue un sommaire des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Actifs courants	101	270
Actifs à long terme	1 478	1 339
	1 579	1 609
Passifs courants	(50)	(87)
Passifs à long terme	(90)	(22)
	(140)	(109)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif	1 439	1 500

Au 31 décembre 2019, une tranche de nos dérivés liés à la dette en cours d'un montant notionnel de 8,4 milliards de dollars américains a été désignée comme couverture à des fins comptables (6,1 milliards de dollars américains en 2018). Au

Au cours de 2019 et de 2018, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette relativement aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellés en dollars américains, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	420	1,336	561	125	1,257	157
Dérivés liés à la dette réglés	420	1,343	564	125	1,256	157
Montant net en trésorerie reçu (payé)			3			(1)
<i>Programme de papier commercial</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	12 897	1,328	17 127	15 262	1,294	19 751
Dérivés liés à la dette réglés	12 847	1,329	17 069	14 833	1,291	19 148
Montant net en trésorerie (payé) reçu			(13)			63



En 2019 et en 2018, nous avons conclu des dérivés liés à la dette pour couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets de premier rang libellés en dollars américains émis au cours de ces exercices (se reporter à la note 21). Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus afin de couvrir les billets de premier rang émis au cours de 2019 et de 2018.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt)	Montant du principal/ montant notionnel (\$ US)	\$ US		Incidence de la couverture	
		Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt couvert fixe	Équivalent (\$ CA)
Entrée en vigueur					
<i>Émissions de 2019</i>					
30 avril 2019	1 250	2049	4,350 %	4,173 %	1 676
12 novembre 2019	1 000	2049	3,700 %	3,996 %	1 308
<i>Émissions de 2018</i>					
8 février 2018	750	2048	4,300 %	4,193 %	938

<sup>1</sup> Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe en \$ US en un taux moyen pondéré fixe en \$ CA.

#### Contrats à terme sur obligations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, après avoir déterminé qu'il nous serait impossible d'exercer les contrats à terme sur obligations en cours s'élevant à un montant notionnel de 900 millions de dollars dans le respect de la période désignée, nous avons mis fin à la comptabilité de couverture et avons reclassé une perte de 21 millions de dollars, de la réserve de couverture comprise dans les capitaux propres aux charges financières dans le poste « Variation de la juste valeur des instruments dérivés ». Par la suite, nous avons prolongé la durée des contrats à terme sur obligations et les avons désignés à nouveau comme couvertures efficaces.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars arrivant à échéance en 2019, en parallèle avec l'émission des billets de premier rang de 1 milliard de dollars venant à échéance en 2029, et payé 54 millions de dollars pour régler le dérivé connexe. Nous avons aussi exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 400 millions de dollars arrivant à échéance en 2019 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars américains venant à échéance en 2049, et payé 57 millions de dollars pour régler le dérivé connexe. Nous n'avons ni conclu ni réglé d'autres contrats à terme sur obligations au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Au 31 décembre 2019, aucun contrat à terme sur obligations n'était en cours.

#### Dérivés liés aux dépenses

Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus et réglés en 2019 et 2018 afin de gérer le risque de change à l'égard de certaines dépenses attendues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercices clos les 31 décembre					
	2019			2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	810	1,321	1 070	720	1,244	896
Dérivés liés aux dépenses réglés	900	1,249	1 124	840	1,301	1 093

Au 31 décembre 2019, nos dérivés liés aux dépenses en cours s'élevaient à 990 millions de dollars américains (1 080 millions de dollars américains en 2018) à un cours de change moyen de 1,300 \$ pour 1 \$ US (1,241 \$ pour 1 \$ US en 2018) et venaient à échéance de janvier 2020 à décembre 2021 (de janvier 2019 à décembre 2020 en 2018). Au 31 décembre 2019, nos dérivés liés

Au cours de l'exercice, parallèlement aux émissions de nos billets de premier rang de 1 250 millions de dollars américains et de 1 000 millions de dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Par conséquent, nous avons reçu un produit net de 1 676 millions de dollars et de 1 308 millions de dollars de ces émissions, respectivement.

En 2018, parallèlement à l'émission de nos billets de premier rang de 750 millions de dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons donc reçu un produit net de 938 millions de dollars de l'émission.

aux dépenses en cours qui viennent à échéance en 2020 étaient couverts à un cours de change moyen de 1,30 \$ pour 1 \$ US.

#### Dérivés liés aux capitaux propres

Nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour couvrir le risque d'appréciation des cours liés aux actions de

catégorie B sans droit de vote qui ont été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions relativement aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées (se reporter à la note 25). Les dérivés liés aux capitaux propres ont été conclus initialement à un prix moyen pondéré de 50,37 \$, et l'échéance de un an est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. En 2019, nous avons signé des accords de prorogation pour chacun de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2020 (auparavant en avril 2019). Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons réglé 0,7 million de dérivés liés aux capitaux propres (0,4 million en 2018) à un prix moyen pondéré de 71,66 \$ (61,15 \$ en 2018) pour un produit net de 16 millions de dollars (4 millions de dollars en 2018).

Au cours de l'exercice 2019, nous avons comptabilisé une charge de 18 millions de dollars déduction faite des intérêts reçus (recouvrement de 33 millions de dollars en 2018) au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions relativement à la variation de la juste valeur de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des paiements reçus. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des dérivés liés aux capitaux propres se composait d'un actif de 55 millions de dollars (actif de 92 millions de dollars en 2018), lequel est inclus dans la partie courante des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2019, des dérivés liés aux capitaux propres visant 4,3 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote (5,0 millions en 2018) d'un prix moyen pondéré de 51,76 \$ (51,54 \$ en 2018) étaient en cours.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des avances bancaires, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable de nos créances liées au financement se rapproche de leur juste valeur si l'on tient compte de la comptabilisation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés ouvertes est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun de nos titres d'emprunt publics est fondée sur les rendements du marché estimés à la clôture de la période ou sur les cours de marché à la clôture de la période, si ces derniers sont disponibles. Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette et de nos dérivés liés aux dépenses selon une méthode d'évaluation de la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Si les dérivés liés à la dette et les dérivés liés aux dépenses sont en position débitrice, l'écart de crédit pour l'institution financière contrepartiste est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, de chaque dérivé. Si ces dérivés liés à la dette et aux dépenses sont en position créditrice, notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque de chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégorie B sans droit de vote à la clôture de la période.

La hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux que nous présentons tient compte de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 1 sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 2 sont évalués à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés;
- les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun instrument financier significatif n'avait été classé dans le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'est survenu au cours des périodes respectives.

Ce qui suit constitue un sommaire des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre					
	Valeur comptable		Juste valeur (niveau 1)		Juste valeur (niveau 2)	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Actifs financiers</b>						
Placements évalués à la JVAÉRG						
Placements dans des sociétés ouvertes	1 831	1 051	1 831	1 051	-	-
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	1 508	1 354	-	-	1 508	1 354
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	-	41	-	-	-	41
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	16	122	-	-	16	122
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	55	92	-	-	55	92
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 410</b>	<b>2 660</b>	<b>1 831</b>	<b>1 051</b>	<b>1 579</b>	<b>1 609</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	96	22	-	-	96	22
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures	29	-	-	-	29	-
Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	-	87	-	-	-	87
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	15	-	-	-	15	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>140</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>140</b>	<b>109</b>

Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de notre dette à long terme.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur <sup>1</sup>	Valeur comptable	Juste valeur <sup>1</sup>
<b>Dette à long terme (y compris la partie courante)</b>	<b>15 967</b>	<b>18 354</b>	14 290	15 110

<sup>1</sup> La dette à long terme (y compris la partie courante) est évaluée selon les données de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon les rendements du marché à la clôture de l'exercice.

Nous n'avons aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à l'échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

## NOTE 18 : PLACEMENTS

### MÉTHODES COMPTABLES

#### *Placements dans des sociétés ouvertes et fermées*

Nous avons fait le choix irrévocable de classer nos placements dans des sociétés sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle ni une influence notable comme étant évaluées à la JVAÉRG sans reclassement ultérieur en résultat net, car nous ne détenons pas ces placements à des fins de négociation à court terme. Nous les comptabilisons comme suit :

- sociétés ouvertes – comptabilisées à la juste valeur selon des prix cotés;
- sociétés fermées – comptabilisées à la juste valeur à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché.

#### *Participations dans des entreprises associées et des partenariats*

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- coentreprises – si nous avons des droits sur l'actif net de l'entreprise;
- entreprises communes – si nous avons des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous comptabilisons notre quote-part des actifs, passifs, produits et charges de notre participation dans les entreprises communes.

Nous comptabilisons initialement nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises au coût pour ensuite hausser ou diminuer leur valeur comptable selon notre quote-part dans le bénéfice ou la perte de chaque entité détenue. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de notre participation dans l'entité.

#### *Dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur

recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Placements		
Sociétés ouvertes	1 831	1 051
Sociétés fermées	107	145
Placements évalués à la JVAÉRG	1 938	1 196
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	892	938
Total des placements	2 830	2 134

### PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

#### *Sociétés ouvertes*

Nous détenons un certain nombre de participations dans des sociétés ouvertes, notamment Cogeco Inc. et Cogeco Communications Inc. Au cours de l'exercice considéré, nous avons enregistré des pertes réalisées de néant et des profits latents de 780 millions de dollars (pertes réalisées de néant et pertes latentes de 414 millions de dollars en 2018) dans les autres éléments du résultat global.

### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nous détenons des participations dans un certain nombre d'entreprises associées et de coentreprises, notamment :

#### *Maple Leaf Sports and Entertainment Limited (« MLSE »)*

MLSE, entreprise du secteur des sports et du divertissement, détient et exploite le Scotiabank Arena, les Maple Leafs de Toronto de la LNH, les Raptors de Toronto de la NBA, le Toronto FC de la MLS, les Argonauts de Toronto de la LCF et les Marlies de Toronto de l'AHL, ainsi que d'autres actifs. Nous détenons, conjointement avec BCE Inc. (« BCE »), une participation nette indirecte de 75 % dans MLSE, notre participation comptant pour 37,5 %. Notre participation dans MLSE est comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence.

#### *Glentel*

Glentel est un grand détaillant de téléphones mobiles de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada. Nous détenons une participation de 50 % dans Glentel, tandis que BCE détient la participation restante de 50 %. Notre investissement dans Glentel est comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Ce qui suit constitue un sommaire de l'information financière ayant trait à nos participations et à nos quotes-parts dans les principales entreprises associées et coentreprises.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Actifs courants	491	489
Actifs à long terme	3 501	3 303
Passifs courants	(906)	(740)
Passifs à long terme	(1 407)	(1 258)
Total des actifs nets	1 679	1 794
Notre quote-part des actifs nets	851	935
Produits	2 314	1 903
Charges	(2 366)	(1 902)
(Perte nette) bénéfice net	(52)	1
Notre quote-part (de la perte nette) du bénéfice net	(24)	–

Une de nos coentreprises a une participation ne donnant pas le contrôle dont les détenteurs ont le droit d'exiger que notre coentreprise fasse l'acquisition de cette participation ne donnant pas le contrôle à une date ultérieure et à la juste valeur.

## NOTE 19 : EMPRUNTS À COURT TERME

Ce qui suit constitue un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Programme de titrisation des débiteurs	650	650
Programme de papier commercial libellé en dollars américains	1 588	1 605
Total des emprunts à court terme	2 238	2 255

Ce qui suit constitue un sommaire des activités relatives à nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu du papier commercial libellé en dollars américains	12 897	1,328	17 127	15 262	1,294	19 752
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(12 876)	1,328	(17 094)	(14 858)	1,295	(19 244)
Produit reçu du papier commercial libellé en dollars américains, montant net			33			508
Produit reçu sur la titrisation de débiteurs			–			225
Remboursements au titre de la titrisation des débiteurs			–			(225)
Produit reçu sur la titrisation des débiteurs, montant net			–			–
Produit reçu des facilités de crédit	420	1,336	561	–	–	–
Remboursements sur les facilités de crédit	(420)	1,343	(564)	–	–	–
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net			(3)			–
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net			30			508



## PROGRAMME DE TITRISATION DES DÉBITEURS

Nous participons à un programme de titrisation des débiteurs conclu avec une institution financière canadienne qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme. Au 31 décembre 2019, le produit des ventes était engagé jusqu'à concurrence de 1 050 millions de dollars (1 050 millions de dollars en 2018). Le programme arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Créances client vendues à l'acheteur à titre de sûreté	1 359	1 391
Emprunts à court terme contractés auprès de l'acheteur	(650)	(650)
Surdimensionnement	709	741

Il n'y a eu aucune nouvelle activité liée à notre programme de titrisation des débiteurs pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par

Ce qui suit constitue un sommaire des activités liées à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Papier commercial libellé en dollars américains à l'ouverture de l'exercice	1 177	1,364	1 605	746	1,253	935
Produit reçu du papier commercial libellé en dollars américains, montant net	21	1,571	33	404	1,257	508
Escompte à l'émission <sup>1</sup>	25	1,320	33	27	1,333	36
(Profit) perte de change <sup>1</sup>			(83)			126
Papier commercial libellé en dollars américains à la clôture de l'exercice	1 223	1,298	1 588	1 177	1,364	1 605

<sup>1</sup> Compris dans les charges financières.

Parallèlement à nos emprunts sur papier commercial libellé en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 17). Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette comme couvertures à des fins comptables.

## FACILITÉ DE CRÉDIT NON RENOUVELABLE

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, nous avons contracté une nouvelle facilité de crédit non renouvelable de 2,2 milliards de dollars américains

conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les débiteurs comme garantie à toute autre fin. L'acheteur de nos créances clients ne détient aucun droit sur nos autres actifs.

## PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL LIBELLÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Toute émission réalisée dans le cadre de ce programme sera effectuée à escompte. Les emprunts au titre de notre programme de papier commercial sont classés en tant qu'emprunts à court terme dans nos états consolidés de la situation financière lorsqu'ils deviennent exigibles à moins de un an de la date de clôture.

(2,9 milliards de dollars). Par conséquent, nous avons effectué un prélèvement de 420 millions de dollars américains (561 millions de dollars) sur cette facilité qui a été suivi d'un remboursement de 420 millions de dollars américains (564 millions de dollars). Parallèlement aux emprunts, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé aux emprunts aux termes de la facilité de crédit non renouvelable. Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette comme couvertures à des fins comptables. Le 3 mai 2019, nous avons résilié la facilité de crédit non renouvelable.

## NOTE 20 : PROVISIONS

### MÉTHODES COMPTABLES

#### *Coûts de démantèlement et de remise en état*

Dans le cadre de certaines de nos activités, nous utilisons les réseaux et d'autres actifs dans des locaux que nous louons. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombe. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la direction relativement aux tendances futures des prix, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles (en tant qu'immobilisation corporelle ou actif au titre du droit d'utilisation, selon le cas, en fonction du bien sous-jacent) et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, selon le cas. Nous comptabilisons la désactualisation du passif dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

#### *Restructuration*

Nous comptabilisons une provision pour restructuration si nous avons approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées. Les obligations liées à la restructuration dont le calendrier et les montants sont incertains sont comptabilisées à titre de provisions, autrement, elles sont comptabilisées à titre de charges à payer. Toutes les charges sont comptabilisées dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges aux états consolidés du résultat net (se reporter à la note 10).

#### *Contrats déficitaires*

Nous comptabilisons une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables que nous devons engager pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages que nous nous attendons à recevoir du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeurent incertains, ce qui peut nous obliger à utiliser des estimations importantes.

### JUGEMENTS

Nous devons recourir à d'importants jugements lorsque nous déterminons si des contrats déficitaires comportent des coûts inévitables. Ces jugements peuvent inclure de déterminer si une promesse donnée est juridiquement irrévocable ou si nous parviendrons à négocier avec la contrepartie.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		
	Autres	Total	
31 décembre 2018	36	3	39
Ajustements apportés aux provisions existantes	7	-	7
Montants utilisés	(2)	-	(2)
31 décembre 2019	41	3	44
Partie courante (comptabilisée dans les autres passifs courants)	7	1	8
Partie à long terme	34	2	36

#### *Coûts de démantèlement et de remise en état*

En règle générale, on s'attend à ce que les sorties de trésorerie attribuables à nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se produisent à la date de la mise hors service des actifs connexes, car ces actifs sont à long terme. Le calendrier et l'étendue des travaux de remise en état qui seront ultimement requis pour ces sites sont incertains.

## NOTE 21 : DETTE À LONG TERME

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)	Échéance	Montant en principal		Taux d'intérêt	Aux 31 décembre	
					2019	2018
Billets de premier rang	2019	400		2,800 %	-	400
Billets de premier rang	2019	500		5,380 %	-	500
Billets de premier rang	2020	900		4,700 %	-	900
Billets de premier rang	2021	1 450		5,340 %	<b>1 450</b>	1 450
Billets de premier rang	2022	600		4,000 %	<b>600</b>	600
Billets de premier rang	2023	500	\$ US	3,000 %	<b>649</b>	682
Billets de premier rang	2023	850	\$ US	4,100 %	<b>1 104</b>	1 160
Billets de premier rang	2024	600		4,000 %	<b>600</b>	600
Billets de premier rang	2025	700	\$ US	3,625 %	<b>909</b>	955
Billets de premier rang	2026	500	\$ US	2,900 %	<b>649</b>	682
Billets de premier rang	2029	1 000		3,250 %	<b>1 000</b>	-
Débetures de premier rang <sup>1</sup>	2032	200	\$ US	8,750 %	<b>260</b>	273
Billets de premier rang	2038	350	\$ US	7,500 %	<b>455</b>	478
Billets de premier rang	2039	500		6,680 %	<b>500</b>	500
Billets de premier rang	2040	800		6,110 %	<b>800</b>	800
Billets de premier rang	2041	400		6,560 %	<b>400</b>	400
Billets de premier rang	2043	500	\$ US	4,500 %	<b>649</b>	682
Billets de premier rang	2043	650	\$ US	5,450 %	<b>844</b>	887
Billets de premier rang	2044	1 050	\$ US	5,000 %	<b>1 365</b>	1 433
Billets de premier rang	2048	750	\$ US	4,300 %	<b>973</b>	1 022
Billets de premier rang	2049	1 250	\$ US	4,350 %	<b>1 624</b>	-
Billets de premier rang	2049	1 000	\$ US	3,700 %	<b>1 299</b>	-
					<b>16 130</b>	14 404
Coûts de transaction différés et escomptes					<b>(163)</b>	(114)
Moins la partie courante					-	(900)
<b>Total de la dette à long terme</b>					<b>15 967</b>	13 390

<sup>1</sup> Correspond aux débetures de premier rang émises à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire aux 31 décembre 2019 et 2018.

Au 31 décembre 2019, les débetures et billets de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débetures et billets de premier rang, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. Nous nous servons des dérivés dans le

but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains (se reporter à la note 17).

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ US)	-	-	-	125	1,257	157
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ US)	-	-	-	(125)	1,256	(157)
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net			-			-
Émissions de billets de premier rang (\$ CA)			<b>1 000</b>			-
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	<b>2 250</b>	<b>1,326</b>	<b>2 984</b>	750	1,251	938
Total des émissions de billets de premier rang			<b>3 984</b>			938
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			<b>(1 800)</b>			-
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	-	-	-	(1 400)	1,258	(1 761)
Total des remboursements sur les billets de premier rang			<b>(1 800)</b>			(1 761)
Émissions de (remboursements sur les) billets de premier rang, montant net			<b>2 184</b>			(823)
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net			<b>2 184</b>			(823)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de l'exercice	<b>14 290</b>	14 448
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net	<b>2 184</b>	(823)
Profit (perte) de change	<b>(458)</b>	672
Coûts de transaction différés engagés	<b>(61)</b>	(18)
Amortissement des coûts de transaction différés	<b>12</b>	11
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de l'exercice	<b>15 967</b>	14 290

### TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2019, notre taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette et contrats à terme sur obligations, était de 4,30 % (4,45 % en 2018).

### FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE ET DE LETTRES DE CRÉDIT

Notre facilité de crédit renouvelable de 3,2 milliards de dollars est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit

renouvelable portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,85 % à 2,25 %.

En 2018, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, de faire passer la date d'échéance de la tranche de 2,5 milliards de dollars de mars 2022 à septembre 2023 et de faire passer la date d'échéance de la tranche de 700 millions de dollars de mars 2020 à septembre 2021.

Au 31 décembre 2019, des liquidités s'élevant à 1,6 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars en 2018) étaient disponibles au titre de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 3,3 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2018). Aux termes de ces facilités, nous avons prélevé 0,1 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2018) au titre des facilités de lettres de crédit et avons réservé 1,6 milliard de dollars à titre de sûreté à l'égard des montants à rembourser dans le cadre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (1,6 milliard de dollars en 2018).

### DÉBENTURES ET BILLETS DE PREMIER RANG

Nous payons de l'intérêt sur la totalité de nos débentures et billets de premier rang à taux fixe semestriellement.

Nos débentures et billets de premier rang à taux fixe sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, à notre gré, sous réserve du paiement des primes prévues dans les ententes correspondantes.

*Émissions de billets de premier rang*

Le tableau qui suit présente un sommaire des billets de premier rang que nous avons émis en 2019 et en 2018.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les taux d'escompte)

Date d'émission	Montant en principal	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Escompte/prime à l'émission	Produit brut total <sup>1</sup> (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes <sup>2</sup> (\$ CA)
<i>Émissions de 2019</i>						
30 avril 2019	1 000	2029	3,250 %	99,746 %	1 000	7
30 avril 2019	1 250 US	2049	4,350 %	99,667 %	1 676	20
12 novembre 2019	1 000 US	2049	3,700 %	98,926 %	1 308	25
<i>Émissions de 2018</i>						
8 février 2018	750 US	2048	4,300 %	99,398 %	938	16

<sup>1</sup> Produit brut avant les coûts de transaction et escomptes.

<sup>2</sup> Les coûts de transaction et escomptes sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction et escomptes différés, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Parallèlement aux émissions libellées en dollars américains de 2019 et de 2018, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal (se reporter à la note 17).

*Remboursements sur les billets de premier rang et règlement des dérivés connexes*

Ce qui suit constitue un sommaire de nos remboursements sur les billets de premier rang au cours de 2019 et de 2018. Aucun dérivé lié à la dette ne se rapportait aux remboursements de 2019. Dans le cas des remboursements de 2018, les dérivés liés à la dette connexes ont été réglés au moment du remboursement.

(en millions de dollars)

Date d'échéance	Montant notionnel (\$ US)	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Remboursements de 2019</i>		
Mars 2019	-	400
Novembre 2019	-	500
Septembre 2020, remboursement effectué en novembre 2019	-	900
Total des remboursements de 2019	-	1 800
<i>Remboursements de 2018</i>		
Août 2018, remboursement effectué en avril 2018	1 400	1 761

En novembre 2019, nous avons remboursé la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 900 millions de dollars assortis d'un taux de 4,7 %, qui seraient arrivés à échéance en septembre 2020. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé une perte de 19 millions de dollars liée aux remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, qui reflète notre obligation de payer des primes de remboursement (se reporter à la note 11).

En avril 2018, nous avons remboursé la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars) assortis d'un taux de 6,8 %, qui devaient arriver à échéance en août 2018. En parallèle, les dérivés liés à la

dette s'y rapportant ont été réglés pour un produit net reçu de 326 millions de dollars. Nous avons donc remboursé un montant net de 1,5 milliard de dollars, y compris le règlement des dérivés liés à la dette connexes, qui a été financé de façon distincte par notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et par notre facilité de crédit bancaire. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une perte de 28 millions de dollars liée aux remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, qui reflète notre obligation de payer des primes de remboursement (se reporter à la note 11).

**REMBOURSEMENTS DE PRINCIPAL**

Ce qui suit constitue un sommaire des remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2019.

(en millions de dollars)

2020	-
2021	1 450
2022	600
2023	1 753
2024	600
Par la suite	11 727
Total de la dette à long terme	16 130

**MODALITÉS**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, nous respectons l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt à long terme. Aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit.

Les débetures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2019, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par



conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Nos autres billets de premier rang ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote

de crédit qui leur est attribuée. Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si RCI subit un changement de contrôle.

## NOTE 22 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2019	2018
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	23	465	373
Régime de retraite complémentaire des dirigeants	23	73	67
Rémunération fondée sur des actions	25	47	66
Autres		29	40
<b>Total des autres passifs à long terme</b>		<b>614</b>	<b>546</b>

## NOTE 23 : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### MÉTHODES COMPTABLES

*Avantages postérieurs à l'emploi - régimes de retraite à prestations définies*

Nous offrons des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

Nous calculons l'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

Nous accumulons les obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Nous utilisons un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;
- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Nous comptabilisons les charges nettes afférentes aux régimes de retraite à prestations définies et les cotisations aux régimes à

cotisations définies dans les états consolidés du résultat net, dans les coûts opérationnels, en tant que charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

*Avantages postérieurs à l'emploi - régime de retraite à cotisations définies*

En 2016, nos régimes de retraite à prestations définies ont cessé d'accepter de nouveaux participants et nous avons instauré un régime de retraite à cotisations définies. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les participants aux régimes de retraite à prestations définies de l'époque et tout membre du personnel participant à un régime de retraite à prestations définies à cette date continue de gagner les droits à prestations et d'accumuler les années décomptées, conformément aux modalités respectives des régimes.

Nous comptabilisons une charge de retraite relativement à nos cotisations au régime de retraite à cotisations définies lorsque l'employé fournit des services à la Société.

*Indemnités de fin de contrat de travail*

Nous comptabilisons les indemnités de fin de contrat de travail en charges si nous sommes engagés, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

#### ESTIMATIONS

Les hypothèses importantes utilisées dans les calculs actuariels pour déterminer le montant de l'obligation au titre des prestations définies et la charge connexe sont présentées en détail ci-après.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations sont essentiellement fondées

sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles les plus récentes datent du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Principales hypothèses actuarielles

	2019	2018
Moyenne pondérée des hypothèses importantes		
<i>Obligation au titre des prestations définies</i>		
Taux d'actualisation	3,2 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé
Taux de mortalité	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B
<i>Charge de retraite</i>		
Taux d'actualisation	3,9 %	3,7 %
Taux de croissance de la rémunération	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé	3,0 %
Taux de mortalité	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B

#### Sensibilité des principales hypothèses

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes capitalisés est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Cette façon de faire limite la portée de l'analyse, puisqu'il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous, étant donné qu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	
	2019	2018
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(233)	(196)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	266	224
Taux de croissance de la rémunération future		
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	17	16
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(17)	(16)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de 1 an	61	47
Incidence d'une diminution de 1 an	(64)	(50)

#### INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes les promoteurs d'un certain nombre d'ententes de retraite, tant contributives que non contributives, pour les membres du personnel, notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Nous n'offrons pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Le régime de retraite à prestations définies de Rogers prévoit des prestations fondées sur les années de service et la rémunération, sans toutefois prévoir d'augmentations des prestations pour tenir compte de l'inflation. Le régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016. La participation au régime était facultative, mais les employés participants sont tenus de cotiser au régime de façon régulière. Un régime complémentaire de retraite non capitalisé est offert à certains hauts dirigeants. Ce régime fournit des prestations en sus des montants maximaux pouvant être versés aux termes du régime de retraite à prestations définies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Outre le régime de retraite à prestations définies de Rogers, nous sommes également les promoteurs de régimes de retraite à prestations définies de plus petite envergure. Le régime de retraite des employés de Rogers Communications Inc. et le régime de retraite de Rogers pour les employés de Selkirk sont d'anciens régimes de retraite à prestations définies et ont été résiliés. Le régime de retraite pour certains employés de Rogers Cable Communications Inc. visés par la réglementation fédérale est comparable au régime de retraite principal, à cela près que seuls les employés du secteur Cable visés par la réglementation fédérale y étaient admissibles; ce régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016.

En plus des régimes de retraite à prestations définies, nous offrons divers régimes de retraite à cotisations définies à certains groupes d'employés de la Société et aux employés embauchés après le 31 mars 2016 qui souhaitent participer à un régime. En outre, nous offrons d'autres programmes d'épargne à impôt différé,

notamment un REER collectif et un CELI collectif, qui sont comptabilisés à titre d'ententes à cotisations différées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons modifié certains de nos régimes de retraite à prestations définies et avons comptabilisé une réduction de 21 millions de dollars au titre du coût des services passés (43 millions de dollars en 2018), laquelle réduction a été imputée à la charge de retraite incluse dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

Le comité de retraite du conseil supervise l'administration de nos régimes de retraite enregistrés, dans les principaux domaines suivants :

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris les services d'audit, d'actuariat et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications aux régimes;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et les rapports actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Ces actifs sont investis et gérés conformément à toute réglementation applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement, tout en maintenant des fonds suffisants pour payer les prestations promises. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant par contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;
- en précisant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Deux des régimes de retraite à cotisations définies sont enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, sous réserve de la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations prévues par les régimes et les cotisations aux régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicables.

Les régimes de retraite à prestations définies comportent certains risques liés aux augmentations de cotisation, aux excédents des régimes inadéquats, aux obligations au titre des régimes non

capitalisés et aux taux de rendement du marché, que nous atténuons au moyen des pratiques de gouvernance décrites ci-dessus. Toutes modifications importantes apportées à ces éléments peuvent avoir une incidence sur nos flux de trésorerie futurs.

Ce qui suit constitue un sommaire de la valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard de nos régimes capitalisés.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	Note	2019	2018
Juste valeur des actifs des régimes		<b>2 449</b>	1 965
Obligations au titre des prestations définies		<b>(2 900)</b>	(2 330)
Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite		<b>(451)</b>	(365)
Composé de ce qui suit :			
Montant reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite		<b>14</b>	8
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	22	<b>(465)</b>	(373)
Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite		<b>(451)</b>	(365)

Ce qui suit constitue un sommaire de nos actifs des régimes de retraite.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	<b>1 965</b>	1 890
Produit d'intérêts	<b>81</b>	73
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	<b>277</b>	(114)
Cotisations des membres du personnel	<b>36</b>	39
Cotisations de l'employeur	<b>179</b>	148
Prestations payées	<b>(86)</b>	(68)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	<b>(3)</b>	(3)
Actifs des régimes à la clôture de l'exercice	<b>2 449</b>	1 965

Ce qui suit constitue un sommaire des obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	2 330	2 342
Coût des services rendus au cours de l'exercice	121	143
Recouvrement au titre des services passés	(21)	(43)
Coût financier	89	85
Prestations payées	(86)	(68)
Cotisations des membres du personnel	36	39
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	431	(168)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	2 900	2 330

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Titres de capitaux propres	1 472	1 149
Titres de créance	967	810
Autres - trésorerie	10	6
Total de la juste valeur des actifs des régimes	2 449	1 965

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge nette afférente aux régimes. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Coût des régimes		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	121	143
Recouvrement au titre des services passés	(21)	(43)
Coût financier net	8	12
Charge nette afférente aux régimes	108	112
Charge administrative	4	4
Total de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net	112	116

Le coût financier net, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes	(81)	(73)
Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes	89	85
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	8	12

La réévaluation comptabilisée dans les états consolidés du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Rendement des (pertes liées aux) actifs des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts)	277	(114)
Changements dans les hypothèses financières	(401)	158
Changements dans les hypothèses démographiques	-	(10)
Effet des ajustements liés à l'expérience	(30)	20
(Perte) profit lié(e) à la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(154)	54

Nous prévoyons également des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Ce qui suit constitue un sommaire de nos obligations au titre des prestations définies, de la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, du coût financier net, des réévaluations et des prestations payées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	67	66
Charge de retraite comptabilisée dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel	2	2
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	3	2
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	5	1
Prestations payées	(4)	(4)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	73	67

Nous avons également établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 12 millions de dollars en 2019 (8 millions de dollars en 2018), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

#### RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES

	Répartition des actifs des régimes		Pourcentage de la répartition visée des actifs
	2019	2018	
Titres de participation			
Au pays	12,0 %	11,8 %	De 8 % à 18 %
À l'international	48,1 %	46,7 %	De 37 % à 67 %
Titres de créance	39,5 %	41,2 %	De 25 % à 45 %
Autres - trésorerie	0,4 %	0,3 %	De 0 % à 2 %
Total	100,0 %	100,0 %	

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Les fonds de placement incluent des placements dans nos titres de participation. Ainsi, une tranche d'environ 10 millions de dollars (5 millions de dollars en 2018) des actifs du régime est indirectement investie dans nos propres titres dans le cadre de nos régimes à prestations définies.

Nous cotisons aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et nous investissons dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par notre comité des régimes de retraite. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Ce qui suit constitue le sommaire des cotisations réelles aux régimes.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Cotisations de l'employeur	179	148
Cotisations des membres du personnel	36	39
Total des cotisations	215	187

Nous estimons pour 2020 que les cotisations de l'employeur à nos régimes capitalisés s'élèveront à 145 millions de dollars. La valeur réelle dépendra des résultats des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation de 2020. Au 31 décembre 2019, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 17 ans (18 ans en 2018).

Les actifs des régimes ont enregistré un profit net réel de 355 millions de dollars en 2019 (perte nette de 44 millions de dollars en 2018).

Au 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé une perte cumulée dans les autres éléments du résultat global ainsi que des résultats non distribués de 503 millions de dollars (384 millions de dollars en 2018) liés aux avantages complémentaires de retraite.



## NOTE 24 : CAPITAUX PROPRES

### CAPITAL SOCIAL

Catégories d'actions	Nombre d'actions dont l'émission est autorisée	Caractéristiques	Droits de vote
Actions privilégiées	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> <li>Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil avant l'émission de toute série.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>
Actions de catégorie A avec droit de vote de RCI	112 474 388	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> <li>Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque action donne droit à 50 votes.</li> </ul>
Actions de catégorie B sans droit de vote de RCI	1 400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Business Corporate Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. Nous sommes autorisés à refuser d'enregistrer les transferts de nos actions à toute personne qui n'est pas canadienne, au sens des clauses de prorogation de RCI, afin de faire en sorte que Rogers puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

### DIVIDENDES

Nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de paiement	Dividende par action (en dollars)
24 janvier 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019	0,50
18 avril 2019	2 juillet 2019	0,50
5 juin 2019	1 <sup>er</sup> octobre 2019	0,50
23 octobre 2019	2 janvier 2020	0,50
		2,00
25 janvier 2018	3 avril 2018	0,48
19 avril 2018	3 juillet 2018	0,48
15 août 2018	3 octobre 2018	0,48
19 octobre 2018	3 janvier 2019	0,48
		1,92

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes de plus de 0,05 \$ par action.

Le 22 janvier 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,50 \$ par action de catégorie A et action de catégorie B sans droit de vote, payable le 1<sup>er</sup> avril 2020 aux actionnaires inscrits le 10 mars 2020.

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En avril 2019, la Bourse de Toronto a accepté un avis indiquant notre intention d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2019 »), qui nous donne la possibilité de racheter, pendant la période de douze mois allant du 24 avril 2019 au 23 avril 2020, le moindre de 35,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote et du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019 pour un prix d'achat global de 500 millions de dollars. Les porteurs de titres de RCI peuvent obtenir un exemplaire de cet avis, sans frais, en communiquant avec nous.

En avril 2018, la Bourse de Toronto avait accepté un avis indiquant notre intention d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2018 »), qui nous donnait la possibilité de racheter, pendant la période de douze mois allant du 24 avril 2018 au 23 avril 2019, le moindre de 35,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote et du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un prix d'achat global de 500 millions de dollars. Nous n'avons racheté aucune action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En 2019, nous avons acheté 9,9 millions d'actions aux termes de nos programmes de rachat dans le cours normal des activités, pour 655 millions de dollars. Dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019, nous avons procédé au rachat, aux fins d'annulation, de 7,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur de 500 millions de dollars, soit la quantité maximale autorisée aux termes de l'offre publique de rachat de 2019. En

2019, dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018, nous avons procédé au rachat, aux fins d'annulation, de 2,2 millions

d'actions de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur de 155 millions de dollars.

## NOTE 25 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### MÉTHODES COMPTABLES

#### *Régimes d'options sur actions*

Les régimes d'options sur actions des membres de notre personnel prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Nous classons toutes les options sur actions en circulation qui comportent des modalités de règlement en trésorerie à titre de passif et nous les comptabilisons à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions. Nous réévaluons la juste valeur du passif chaque période et nous l'amortissons dans les coûts opérationnels selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

#### *Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées*

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

#### *Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel*

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. Nous versons une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilisons nos cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées. Les charges liées au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel sont incluses dans les coûts opérationnels.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

#### ESTIMATIONS

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de 2019 et de 2018 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes pour ce qui est des options non liées à la performance et d'un modèle trinomial d'évaluation des options pour ce qui est des options liées à la performance pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Juste valeur moyenne pondérée	<b>8,11 \$</b>	8,42 \$
Taux d'intérêt sans risque	<b>1,9 %</b>	1,7 %
Taux de dividende	<b>2,8 %</b>	3,3 %
Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote	<b>16,4 %</b>	20,1 %
Durée de vie moyenne pondérée attendue	<b>5,5 ans</b>	6,2 ans
Temps moyen pondéré avant l'acquisition des droits	<b>s. o.</b>	2,5 ans
Temps moyen pondéré avant l'expiration	<b>s. o.</b>	10,0 ans
Taux de sortie des membres du personnel	<b>s. o.</b>	4,9 %
Facteur d'exercice sous-optimal	<b>s. o.</b>	1,4
Étapes treillis	<b>s. o.</b>	50

s. o. - Aucune option liée à la performance n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

## INFORMATIONS EXPLICATIVES

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, dont le montant est inclus dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Options sur actions	1	17
Unités d'actions de négociation restreinte	47	51
Unités d'actions différées	4	30
Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	18	(33)
Total de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions	70	65

Au 31 décembre 2019, nous avons inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 220 millions de dollars (252 millions de dollars en 2018) au titre de la rémunération fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. La partie courante de ce passif se chiffre à 173 millions de dollars (186 millions de dollars en 2018) et est incluse dans les créiteurs et charges à payer. La partie à long terme de ce passif s'élève à 47 millions de dollars (66 millions de dollars en 2018) et est comprise dans les autres passifs à long terme (se reporter à la note 22).

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans

droit de vote pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2019, s'est établie à 106 millions de dollars (112 millions de dollars en 2018).

En 2019, nous avons versé un montant de 84 millions de dollars (69 millions de dollars en 2018) aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées à la date d'exercice, selon le mode de règlement en trésorerie, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 70,97 \$ à la date d'exercice (61,84 \$ en 2018).

## OPTIONS SUR ACTIONS

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

### Options liées à la performance

En 2019, nous n'avons attribué aucune option liée à la performance (439 435 en 2018) à certains hauts dirigeants. Les droits à ces options deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci. Au 31 décembre 2019, nous avons 1 068 776 options liées à la performance en circulation (1 575 605 options en 2018).

### Sommaire des options sur actions

Ce qui suit constitue un sommaire des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance.

(nombre d'unités, à l'exception des prix)	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 719 612	53,22 \$	2 637 890	49,42 \$
Attribution	1 179 160	72,03 \$	850 700	58,88 \$
Exercice	(743 977)	46,56 \$	(679 706)	45,20 \$
Renonciation	-	-	(89 272)	55,94 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	3 154 795	61,82 \$	2 719 612	53,22 \$
Exercibles à la clôture de l'exercice	993 645	52,38 \$	1 059 590	46,26 \$

Ce qui suit constitue un sommaire de la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2019.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
42,85 \$ - 44,99 \$	153 937	4,82	44,24 \$	153 937	44,24 \$
45,00 \$ - 49,99 \$	506 011	4,67	48,88 \$	442 257	48,73 \$
50,00 \$ - 59,99 \$	910 595	7,76	58,10 \$	265 564	57,82 \$
60,00 \$ - 64,99 \$	415 057	7,72	62,91 \$	122 459	62,82 \$
65,00 \$ - 69,99 \$	129 025	9,38	66,21 \$	9 428	68,10 \$
70,00 \$ - 73,00 \$	1 040 170	8,90	73,00 \$	-	-
	3 154 795	7,56	61,82 \$	993 645	52,38 \$

Au 31 décembre 2019, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 6 millions de dollars (8 millions de dollars en 2018) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

#### UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de Rogers de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, nous rachèterons la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. Nous avons réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

#### Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2019, nous avons attribué 180 896 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (263 239 en 2018). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

#### Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 218 925	1 811 845
Attribution et réinvestissement des dividendes	1 013 900	1 217 487
Exercice	(582 314)	(597 015)
Renonciation	(177 737)	(213 392)
En circulation à la clôture de l'exercice	2 472 774	2 218 925

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2019 s'est établie à 56 millions de dollars (59 millions de dollars en 2018) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

#### UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs, à certains dirigeants clés et à d'autres hauts dirigeants de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes du régime, des unités d'actions différées sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

#### Unités d'actions différées liées à la performance

En 2019, nous avons attribué 29 300 unités d'actions différées liées à la performance à certains dirigeants clés (40 269 en 2018). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui peuvent être rachetées par le porteur dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

*Sommaire des unités d'actions différées*

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions différées en circulation, y compris les unités d'actions différées liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 004 440	2 327 647
Attribution et réinvestissement des dividendes	110 003	131 051
Exercice	(348 285)	(334 930)
Renonciation	(24 274)	(119 328)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 741 884	2 004 440

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions différées non comptabilisée au 31 décembre 2019 s'est établie à 1 million de dollars (7 millions de dollars en 2018) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des trois prochains exercices à mesure que les droits aux unités des dirigeants deviennent acquis. Les droits afférents à toutes les autres unités d'actions différées sont entièrement acquis.

## NOTE 26 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Notre actionnaire détenant le contrôle ultime est la Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), laquelle détient le contrôle des voix de RCI. Les bénéficiaires de la Fiducie sont des membres de la famille Rogers. La famille est représentée par certains administrateurs de RCI.

Nous avons conclu certaines transactions avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par la Fiducie. Ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Les montants totaux reçus ou payés étaient inférieurs à 1 million de dollars en 2019 et en 2018.

### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et nos plus hauts dirigeants qui sont les principaux responsables de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités commerciales.

### RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel peuvent verser jusqu'à 10 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 25 milliers de dollars). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, sur une base mensuelle, nos actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre. À la fin de chaque mois, nous versons une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour le mois, et l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme une charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 51 millions de dollars en 2019 (46 millions de dollars en 2018).

### DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 17) et avons comptabilisé une charge de 18 millions de dollars (recouvrement de 33 millions de dollars en 2018) relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

#### Rémunération

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants a été incluse dans les salaires, avantages et rémunération fondée sur des actions du personnel comme l'illustre le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et autres avantages à court terme	15	13
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>	20	18
Total de la rémunération	37	33

<sup>1</sup> La rémunération fondée sur des actions ne tient pas compte de l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote ni des dérivés liés aux capitaux propres.

#### Transactions

Nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI. Ces administrateurs sont :

- l'honorable David R. Peterson, C.P., c.r., en qualité de président émérite du conseil non membre de la direction de Cassels Brock and Blackwell LLP, un cabinet d'avocats qui offre des services juridiques à la Société;
- Isabelle Marcoux, en qualité de présidente du conseil d'administration de Transcontinental inc., une entreprise qui offre des services d'impression à la Société.



Nous inscrivons ces transactions au montant convenu par les parties liées et elles sont examinées par le comité d'audit et de risque. Les soldes à payer à ces parties liées sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie à moins de un mois suivant la date de la transaction. Ce qui suit constitue un sommaire des activités entre parties liées relativement aux transactions susmentionnées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		Solde impayé aux 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Services d'impression et services juridiques <sup>1</sup>	6	13	-	-

<sup>1</sup> Les montants payés pour des services juridiques sont négligeables.

### FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Nos principales filiales aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivantes :

- Rogers Communications Canada Inc.;
- Rogers Media Inc.

Notre participation dans ces filiales est de 100 %. Elles sont constituées au Canada et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables des filiales avec celles de RCI. Aucune restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à transférer des fonds

## NOTE 27 : GARANTIES

Aux 31 décembre 2019 et 2018, nous détenons les garanties suivantes dans le cadre normal de nos activités.

### VENTES ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

### VENTES DE SERVICES

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

à Rogers sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances, sous réserve de l'approbation d'autres actionnaires, le cas échéant.

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos entreprises associées et partenariats, qui sont essentiellement MLSE et Glentel. Les transactions effectuées entre nous et nos filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées à la présente note.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produits	69	86
Achats	212	197

Les soldes à la clôture de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Débiteurs	86	99
Créditeurs et charges à payer	24	20

### ACHATS ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

### INDEMNITÉS

Nous indemnisons nos administrateurs, nos dirigeants et notre personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à Rogers, et nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs et dirigeants de même que pour ceux de nos filiales.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2019 ou 2018. Dans le passé, nous n'avons jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

## NOTE 28 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### MÉTHODES COMPTABLES

Les passifs éventuels sont des passifs dont le calendrier ou le montant sont incertains et qui ne sont comptabilisés que lorsque nous avons une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques servira à régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Nous présentons nos passifs éventuels à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement soit faible.

### INFORMATIONS EXPLICATIVES

#### ENGAGEMENTS

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements minimaux futurs au titre de nos engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés en tant que passifs au 31 décembre 2019.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats avec des joueurs <sup>1</sup>	95	108	45	—	248
Obligations liées à des achats <sup>2</sup>	312	215	92	41	660
Droits de diffusion <sup>3</sup>	620	1 111	1 052	830	3 613
Total des engagements	1 027	1 434	1 189	871	4 521

<sup>1</sup> Contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

<sup>2</sup> Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous sommes engagés.

<sup>3</sup> Ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

Ce qui suit constitue un sommaire de nos autres engagements contractuels qui ne figurent pas dans le tableau précédent.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2019
Acquisition d'immobilisations corporelles	200
Acquisition d'immobilisations incorporelles	63
Engagements liés aux entreprises associées et aux coentreprises	312
Total des autres engagements	575

#### PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2019, nos passifs éventuels avaient trait aux litiges suivants :

##### Coûts et tarifs des services d'accès Internet de gros

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance »), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de Rogers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

#### JUGEMENTS

Il est possible que nous subissions des pertes dans le cadre de diverses réclamations ou actions en justice intentées contre nous, dont l'issue est inconnue. Par conséquent, nous posons d'importants jugements lorsque nous déterminons la probabilité que nous subissions des pertes dans le cadre de l'évaluation des passifs éventuels.

Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC ne sont pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, parce que nous estimons qu'ils sont en deçà du prix coûtant. Le 13 septembre 2019, Rogers, en collaboration avec les autres grandes entreprises de câblodistribution canadiennes (les « entreprises de câblodistribution »), a déposé une requête en autorisation d'appeler auprès de la Cour d'appel fédérale (la « Cour »), aux termes de l'article 64(1) de la *Loi sur les télécommunications*, ainsi qu'une requête pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. Le 27 septembre 2019, la Cour a suspendu l'ordonnance de manière provisoire jusqu'à ce qu'elle rende sa décision relative à la requête des entreprises de câblodistribution pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC d'ici à ce que la Cour autorise ou non l'appel des entreprises de câblodistribution. Le 22 novembre 2019, la Cour a autorisé l'appel et a accordé un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. L'appel sera entendu vers le milieu de 2020, après quoi une décision sera rendue.

En raison du sursis interlocutoire et de la permission d'appel accordés par la Cour et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, le cas échéant, que nous pourrions en définitive devoir rembourser aux revendeurs, nous n'avons comptabilisé aucune obligation à l'égard de cette éventualité pour le moment. L'ordonnance du CRTC dans sa forme actuelle aurait donné lieu au remboursement de montants antérieurement facturés aux revendeurs d'environ 150 millions de dollars, ce qui refléterait l'incidence de l'application rétroactive du 31 mars 2016 au 31 décembre 2019. Nous estimons que l'incidence à long terme serait d'environ 11 millions de dollars par trimestre.

*Frais d'accès au système – Saskatchewan*

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

*Frais liés au service d'urgence 911*

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunications sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

*Appareils cellulaires*

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigeaient des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. En mars 2019, les demandeurs ont abandonné le recours collectif sans que Rogers ait eu à effectuer de paiements.

*Impôt sur le résultat*

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse (se reporter à la note 13) des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

*Autres actions en justice*

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

*Issue des procédures*

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

## NOTE 29 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

### VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Débiteurs	(174)	(133)
Stocks	7	(31)
Autres actifs courants	(41)	(6)
Créditeurs et charges à payer	61	103
Passifs sur contrat et autres passifs	9	(47)
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(138)	(114)

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie	2 845	2 815
Produit de la sortie	(38)	(25)
Dépenses d'investissement	2 807	2 790





# Glossaire de termes propres à l'industrie et liens utiles

**3G (technologie sans fil de troisième génération) :** Troisième génération de normes et de technologie de téléphonie mobile. L'un des principaux objectifs des normes 3G était de rendre possible la transmission de données mobiles à large bande à des vitesses supérieures à 384 Kb/s. Les réseaux 3G permettent aux exploitants de réseau d'offrir à leurs utilisateurs un éventail plus large de services perfectionnés tout en maximisant la capacité de leur réseau grâce à l'optimisation de l'efficacité spectrale. Les services perfectionnés comprennent notamment la messagerie vidéo et multimédia et la transmission de données sans fil à large bande, le tout dans un environnement mobile.

**3.5G (technologie sans fil de troisième génération améliorée) :** Mises à niveau évolutives des services 3G qui offrent une amélioration importante du débit de données sans fil à large bande permettant d'atteindre des débits de données se chiffrant en multimégabits. Les principales technologies 3.5G en Amérique du Nord sont les accès HSPA et CDMA-EV-DO.

**4G (technologie sans fil de quatrième génération) :** Technologie qui offre des capacités de voix, de vidéo et de multimédia améliorées, une plus grande capacité de réseau, une plus grande efficacité spectrale, et des débits de données haute vitesse surpassant les normes de référence 3G actuelles. Aussi appelée LTE.

**4.5G (technologie sans fil de quatrième génération améliorée) :** Mises à niveau évolutives des services 4G qui acceptent des vitesses de téléchargement de deux à trois fois supérieures à celles de la technologie 4G. La technologie 4.5G est conçue pour prendre en charge la réalité virtuelle et augmentée, la diffusion en continu au format 4K et d'autres nouveaux services.

**5G (technologie sans fil de cinquième génération) :** Prochaine génération envisagée de normes de télécommunication sans fil. La technologie 5G devrait se traduire par une réduction considérable de la latence par rapport au service LTE, des améliorations de l'efficacité et de la portée des signaux émis et la capacité de brancher plus d'appareils en même temps que jamais auparavant.

**4K - Visionnement en ultra haute définition :** Offre une résolution d'affichage sur écran de télévision précise de 4096 x 2160 pixels. Les téléviseurs actuels en HD intégrale de 1920 x 1080 affichent une image d'environ 2 mégapixels, alors que les écrans de génération 4K affichent des images de 8 mégapixels.

**À large bande :** Service de communication qui permet la transmission de la voix, des données et des vidéos simultanément et à haute vitesse (débits de 1,544 Mb/s et plus).

**Accès HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais High Speed Packet Access) :** Technologie IP par paquets à large bande développée sur la base de la technologie WCDMA dans laquelle les données sont transmises par paquets à haut débit sur les réseaux 3G. HSPA+ assure la transmission de données par paquets à haut débit sur les réseaux 4G à des vitesses encore plus grandes que l'accès HSPA.

**Architecture de réseau hybride fibre optique-câble coaxial (HFC, d'après l'anglais Hybrid Fibre-Coaxial) :** Technologie qui utilise des câbles de fibre optique et des câbles coaxiaux dans différentes parties d'un réseau pour acheminer du contenu à large bande (voix, vidéo ou données) depuis une installation de distribution jusqu'au domicile de l'abonné.

**Attrition :** Mesure du rendement décrivant le taux de débranchement des clients d'un service de télécommunications. Il s'agit d'une mesure de roulement de la clientèle, laquelle est souvent représentative, du moins partiellement, de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. L'attrition est habituellement exprimée en pourcentage et correspond au nombre d'abonnés se débranchant au cours d'une période divisé par le nombre d'unités sur le réseau pendant la même période.

**Bande passante :** La bande passante peut avoir deux significations, soit : 1) bande ou bloc de radiofréquences mesurées en cycles par seconde, ou hertz; ou 2) une quantité ou une unité de capacité au sein d'un réseau de transmission de télécommunications. De façon générale, la bande passante est l'espace disponible aux fins de transmission d'un signal. Plus la bande passante est large, meilleure est la capacité de transmission de l'information.

**b/s (bit par seconde) :** Une mesure de la rapidité de transmission des données utilisée pour mesurer la quantité de données transférée par seconde entre deux points de télécommunications ou entre des dispositifs d'un réseau. Un Kb/s (kilobit par seconde) représente mille bits par seconde, un Mb/s (mégabit par seconde) représente un million de bits par seconde, un Gb/s (gigabit par seconde) représente un milliard de bits par seconde et un Tb/s (téra-bit par seconde) représente un billion de bits par seconde.

**Centre de données :** Installation servant à héberger des systèmes informatiques et des composantes connexes, par exemple, des systèmes de télécommunications et de stockage. Comprend généralement des blocs d'alimentation redondants ou de réserve, des connexions redondantes de transmission de données, des contrôles des paramètres environnementaux (p. ex., climatisation, extinction d'incendie) et des contrôles de sécurité.

**Clients qui apportent leur propre appareil :**

Clients qui concluent un contrat de services sans fil pour un appareil qui leur appartient en propre. Auparavant, il était d'usage d'acquiescer un appareil par l'intermédiaire d'un contrat à terme.

**Communication machine à machine (M2M) :** Interconnexion sans fil de dispositifs ou d'objets physiques qui sont intégrés en toute transparence dans un réseau d'information de façon à devenir des participants actifs dans des processus fonctionnels. Des services sont mis à disposition pour interagir avec ces « objets intelligents » dans Internet, les interroger, modifier leur état et capter les informations qui leur sont associées.

**Contournement :** Média audio, vidéo ou autre distribué par Internet ou d'autres moyens non traditionnels.

**CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) :** Organisme de réglementation du gouvernement fédéral pour les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs, ainsi que pour les entreprises de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

**DOCSIS (Data over Cable Service Interface Specification) :** Norme de l'industrie non exclusive élaborée par CableLabs qui permet l'interopérabilité du matériel de la tête de réseau au matériel installé chez l'abonné. La dernière version (DOCSIS 3.1) permet le regroupement de multiples canaux pour atteindre des vitesses de téléchargement en aval pouvant atteindre 10 Gb/s et des vitesses de téléchargement en amont pouvant atteindre 2 Gb/s, selon le nombre de canaux regroupés.

**DSL (ligne d'abonné numérique) :** Famille de technologies à large bande qui offre une transmission toujours en fonction à bande passante élevée (généralement asymétrique) sur une ligne téléphonique à paire torsadée en cuivre. La technologie DSL partage la même ligne que le service téléphonique, mais occupe une partie différente de la bande passante de la ligne téléphonique.

**EDR (entreprise de distribution de radiodiffusion) :** Entreprise consacrée à la réception de la radiodiffusion et à sa retransmission par ondes radio ou d'autres moyens de télécommunications à plus d'une unité d'habitation ou résidence permanente ou temporaire, ou à une autre entreprise du même ordre.

**ESLC (entreprise de services locaux concurrentiels) :** Fournisseur de services de télécommunications qui livre concurrence aux autres fournisseurs de longue date, généralement l'ESLT.

**ESLT (entreprise de services locaux titulaire) :** L'entreprise de télécommunications dominante fournissant un service téléphonique local dans un secteur géographique donné au début de la concurrence. Habituellement, une ESLT est la compagnie de téléphone traditionnelle ayant été la première entreprise de services locaux à s'établir dans un marché donné.

**EVP (enregistreur vidéo personnel) :** Appareil électronique grand public ou logiciel d'application qui enregistre les vidéos en format numérique. Le terme englobe les terminaux numériques dotés d'une fonction d'enregistrement direct sur disque qui permettent l'enregistrement vidéo sur un disque dur et la lecture depuis celui-ci.

**ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) :** Fournisseur de services de communications sans fil qui ne possède pas l'infrastructure de réseau sans fil au moyen de laquelle il achemine ses services à ses clients.

**FSI (fournisseur de services Internet) :** Fournisseur d'accès Internet au grand public et aux entreprises.

**FTTH (installation par fibre jusqu'au domicile, d'après l'anglais Fibre-to-The-Home) et FTTP (installation par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné, d'après l'anglais Fibre-to-the-Premise) :** Permet de relier le câble de fibre optique au domicile ou aux locaux de l'abonné, par exemple à un boîtier fixé sur le mur extérieur d'une habitation ou d'une entreprise.

**GSM (Système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais Global System for Mobile Communications) :** Technologie fondée sur la technologie TDMA et membre de la famille des protocoles mobiles de deuxième génération (2G) qui est largement déployée à l'échelle mondiale, particulièrement aux bandes de fréquences de 850, 900, 1800 et 1900 MHz.

**HDR (imagerie à grande gamme dynamique, d'après l'anglais High Dynamic Range) :** Technique servant à reproduire une plus grande gamme dynamique de luminosité que ne le permettent les techniques d'imagerie ou de photographie numériques standard.

**Hébergement (hébergement Web) :** Service consistant à héberger, à servir et à conserver des fichiers pour un ou plusieurs sites Web ou comptes électroniques. Le recours à un service d'hébergement permet à de nombreuses entreprises de partager les frais de connexion Internet haute vitesse pour accéder aux fichiers, de même que d'autres frais liés à la gestion et à l'infrastructure d'Internet.

**Hertz** : Unité de fréquence représentant un cycle par seconde. Elle est souvent utilisée pour décrire les vitesses auxquelles les signaux électroniques sont émis dans le domaine de la radiodiffusion. Un MHz (mégaHertz) désigne un million de hertz, un GHz (gigaHertz), un milliard de hertz et un THz (téraHertz), un billion de hertz.

**Hors réseau** : Qualifie les emplacements client où une infrastructure réseau n'est pas facilement accessible et nécessitant la location d'un accès auprès d'un tiers aux fins de connectivité aux locaux.

**HUP (mise à niveau matérielle, d'après l'anglais Hardware Upgrade)** : Action d'un abonné au sans-fil existant qui passe à la puissance supérieure en optant pour un nouvel appareil sans fil.

**IdO (Internet des objets)** : Le concept de connecter des objets et dispositifs de tous les jours (p. ex., électroménagers et téléphones cellulaires) à Internet et entre eux. En leur permettant de capter leur environnement et de communiquer entre eux, on s'assure d'obtenir un flux continu des données.

**Infonuagique** : Capacité d'exécuter un programme ou une application sur plusieurs ordinateurs connectés de façon simultanée, les logiciels, les données et les services résidant dans des centres de données.

**Informatique en périphérie de réseau** : Processus qui consiste à obtenir, à traiter et à analyser des données qui se trouvent à proximité de la source qui les génèrent. Grâce à l'informatique en périphérie de réseau, il n'est plus nécessaire de transmettre les données à un serveur éloigné, ce qui réduit le temps de latence et l'utilisation de la bande passante.

**IP (protocole Internet)** : Protocole informatique de couche réseau que tous les appareils connectés à Internet doivent connaître pour pouvoir communiquer entre eux. Le protocole IP est un ensemble de règles de commutation et l'acheminement de données qui précise comment l'information est divisée en paquets et comment ces derniers sont adressés aux fins de livraison entre les ordinateurs.

**ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)** : Ministère du gouvernement fédéral canadien responsable, entre autres, de la réglementation, de la gestion et de l'attribution du spectre des radiofréquences, ainsi que de l'établissement d'exigences techniques pour différents systèmes sans fil.

**LTE (technologie d'évolution à long terme, d'après l'anglais Long Term Evolution)** : Technologie cellulaire sans fil de quatrième génération (également connue sous le nom de 4G) marquant une évolution et une amélioration par rapport aux normes de téléphonie cellulaire UMTS et HSPA+. La technologie LTE améliore l'efficacité spectrale, réduit les coûts, améliore le service et, surtout, offre un meilleur débit de données. La technologie LTE offre un débit allant jusqu'à 300 Mb/s.

**LTE évoluée** : Norme de communication sans fil qui représente une amélioration marquée par rapport à la norme LTE. Offrant un débit de données de pointe de 1 Go par seconde, la technologie LTE évoluée offre également une commutation plus rapide entre différents modes de consommation et une performance améliorée en bordure de cellule.

**Matériel installé chez l'abonné** : Matériel de télécommunications, comme un modem ou un terminal, situé dans la résidence ou l'entreprise d'un client.

**MFMPA (montant facturé moyen par abonné)** : Mesure du rendement exprimée en dollars par mois et utilisée principalement dans le secteur des services sans fil, qui correspond au montant moyen facturé aux clients par mois. Le MFMPA est un indicateur de la performance opérationnelle d'une entreprise.

**Pénétration** : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu ou adopté par des abonnés ou clients potentiels dans un secteur géographique donné. Généralement exprimée en pourcentage.

**PMPA (produits moyens par abonné)** : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

**Point d'accès** : Point d'accès au réseau dans un lieu public tel qu'un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès.

**POP (personnes dans la population)** : Terme propre au secteur du sans-fil désignant la population ou le nombre d'abonnés potentiels dans un marché, une mesure de la taille du marché. Une POP fait référence à une personne vivant dans une région qui est incluse complètement, ou en grande partie, dans les secteurs de couverture.

**Proche** : Qualifie les emplacements client adjacents à une infrastructure réseau permettant d'étendre relativement facilement la connectivité aux locaux.

**Regroupement** : Jumelage de produits et services distincts en un même produit de détail.

**Réseau local** : Groupe d'ordinateurs reliés entre eux et situés dans un espace géographiquement limité, comme un immeuble.

**Réseaux possédés** : Emplacements client où il existe une infrastructure réseau en place capable d'assurer une connectivité aux locaux sans autres travaux ou locations auprès de tiers. Un client sur réseaux possédés peut être servi rapidement.

**Services d'accès Internet de tiers** : Services d'accès Internet à haute vitesse de gros offerts par les grands fournisseurs de services Internet par câble et permettant aux fournisseurs indépendants de proposer des services Internet de détail à leurs propres utilisateurs.

**Services facturés** : Méthode conventionnelle de paiement des services sans fil selon laquelle un abonné paie des frais mensuels fixes pour une partie importante des services. L'utilisation (par exemple, les appels interurbains) et les dépassements de forfait sont facturés à terme échu, après consommation des services. Les frais font souvent l'objet d'un contrat de service à durée déterminée.

**Services prépayés** : Méthode de paiement de services sans fil selon laquelle un abonné paie d'avance un montant établi d'utilisation du réseau ou des données. Généralement, le compte prépayé d'un abonné est débité au moment de l'utilisation; ainsi, l'utilisation ne pourra dépasser celle prévue par le montant prépayé, à moins qu'un autre paiement anticipé ne soit effectué.

**Spectre** : Terme s'appliquant généralement aux fréquences radio électromagnétiques utilisées pour la transmission de sons, de données et de vidéos. Diverses portions du spectre sont désignées pour l'utilisation par les services cellulaires, la télévision, la radio FM et les transmissions par satellite.

**SSFE (services sans fil évolués)** : Bande de fréquences de télécommunications sans fil utilisée pour les services de transmission de la voix et des données, les services de messagerie et le multimédia sans-fil.

**Taux de pénétration** : Nombre total de foyers pouvant être connectés à un réseau câblé dans un secteur géographique défini.

**Téléphonie par câble (téléphone)** : Transmission des communications vocales en temps réel par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

**Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet)** : Système assurant la transmission d'un signal de télévision numérique par IP. Contrairement à la télédiffusion, les téléspectateurs ne reçoivent que le contenu en continu qu'ils ont demandé (en naviguant d'une chaîne à l'autre ou en commandant des vidéos sur demande).

**Terminal numérique** : Appareil autonome qui reçoit et décode la programmation de manière à ce qu'elle puisse être affichée sur un téléviseur. Les terminaux numériques peuvent être utilisés pour capter des émissions télédiffusées, par câble et par satellite.

**Transmission par fibres optiques** : Méthode de transmission d'informations (voix, vidéo ou données) au moyen de laquelle la lumière est modulée et propagée sur des faisceaux de fils de verre très fins portant le nom de câbles de fibre optique. La capacité de bande passante des câbles de fibre optique est de loin supérieure à celle des fils de cuivre et la lumière peut voyager sur des distances relativement grandes sans devoir être amplifiée.

**TSU (total des unités de service, d'après l'anglais Total Service Unit)** : Dans l'industrie de la câblodistribution, désigne généralement les abonnés aux services de télévision, aux services d'Internet et aux services de téléphonie par câble. Une personne qui s'abonne aux services de télévision et d'Internet compte pour deux TSU. Une personne qui s'abonne aux services de télévision, d'Internet et de téléphonie par câble compte pour trois TSU, etc.

**VoIP (voix sur IP)** : Technologie utilisée pour transmettre des conversations en temps réel en paquets de données sur un réseau de données utilisant le protocole IP. De tels réseaux de données comprennent les réseaux des compagnies de téléphone, les réseaux de câblodistribution, les réseaux sans fil, les intranets d'entreprise et Internet.

**VoLTE (voix sur LTE)** : Plateforme fournissant des services de transmission de la voix aux abonnés mobiles sur réseaux sans fil LTE. La norme LTE ne peut prendre en charge qu'une commutation par paquets étant donné qu'elle repose intégralement sur la technologie IP. Les communications vocales sur les réseaux GSM passent par la commutation de circuits, alors l'adoption de la norme LTE oblige les entreprises de télécommunications à reconfigurer leur réseau de communication vocale, tout en assurant une continuité aux réseaux à commutation de circuits traditionnels de 2G et 3G.

**VSD (vidéo sur demande)** : Service de câble qui permet à un client de sélectionner et de regarder des films et des émissions en tout temps parmi un répertoire de milliers de titres.

**VSDA (vidéo sur demande par abonnement)** : Service qui offre, moyennant des frais mensuels, un accès sur demande illimité à une programmation donnée.

**Wi-Fi** : Nom commercial de la norme visant la technologie de réseau pour les réseaux locaux sans fil. Les réseaux locaux sans fil fournissent essentiellement les mêmes services que les réseaux filaires, mais à des débits moindres. Le Wi-Fi permet à tout utilisateur muni d'un appareil compatible avec le Wi-Fi de se connecter à un point d'accès sans fil.

## Liens utiles

### Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC est un organisme public indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Il relève du parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca)

### **Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada)**

ISDE Canada est un ministère du gouvernement fédéral qui a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation canadienne, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel.

[www.ic.gc.ca](http://www.ic.gc.ca)

### **Federal Communications Commission (FCC)**

La FCC est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis. La FCC a été établie par la *Communications Act of 1934* [Loi sur les communications de 1934] et est chargée de réglementer la radio, la télévision ainsi que les télécommunications sur fil, par câble et par satellite à l'échelle nationale et dans chaque État. L'autorité de la FCC s'étend sur les 50 États, le District de Columbia et les territoires des États-Unis.

[www.fcc.gov](http://www.fcc.gov)

### **Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS)**

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne le sans-fil au Canada - ses préoccupations, son évolution et ses tendances. L'Association représente des fournisseurs de services sans fil et des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et des services pour l'industrie du sans-fil, comme les fabricants de combinés téléphoniques et de matériel, les créateurs de contenu et d'applications et les fournisseurs de services interentreprises.

[www.cwta.ca](http://www.cwta.ca)

### **The Wireless Association (CTIA)**

La CTIA est un organisme international à but non lucratif fondé en 1984 qui représente les entreprises de télécommunications et leurs fournisseurs de même que les fournisseurs et les fabricants de services et de produits de transmission de données sans fil. Aux États-Unis, la CTIA fait du lobbying auprès de tous les échelons du gouvernement.

[www.ctia.org](http://www.ctia.org)

### **GSM Association (GSMA)**

La GSMA est une association sectorielle mondiale qui représente près de 800 exploitants, dont plus de 300 entreprises du milieu des télécommunications mobiles (fabricants de combinés téléphoniques et d'appareils, développeurs de logiciels, fournisseurs de matériel et fournisseurs d'accès Internet) et diverses entreprises de secteurs d'activité connexes. En outre, plus de 180 fabricants et fournisseurs soutiennent les activités de la GSMA en tant que membres associés. La GSMA travaille à des projets et initiatives servant les intérêts de l'ensemble de l'industrie des télécommunications mobiles, et en particulier ceux des exploitants. [www.gsma.com](http://www.gsma.com)

### **Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)**

Organisation indépendante qui s'emploie à résoudre les plaintes formulées par des consommateurs à l'endroit de fournisseurs de services de téléphonie, de télévision et d'accès Internet. La structure de l'organisme et son mandat ont été approuvés par le CRTC. [www.ccts-cprst.ca](http://www.ccts-cprst.ca)



Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter [rogers.com/glossary](http://rogers.com/glossary)

# Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

## SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.  
333 Bloor Street East  
Toronto (Ontario) M4W 1G9  
416-935-7777

## SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888-764-3771 ou [rogers.com](http://rogers.com)

## SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société :

## Société de fiducie AST (Canada)

C.P. 700, Succursale postale B  
Montréal (Québec) H3B 3K3  
416-682-3860 ou 800-387-0825  
[inquiries@astfinancial.com](mailto:inquiries@astfinancial.com)

## Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers Communications destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter [investisseurs.rogers.com](http://investisseurs.rogers.com) ou de communiquer avec nous au :

647-435-6470 ou  
416-935-7777 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)  
ou à [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com)

## MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Pour en savoir plus sur les diverses activités philanthropiques de Rogers, veuillez consulter la rubrique « À propos de Rogers » à [rogers.com](http://rogers.com)

## DURABILITÉ

Rogers est déterminée à poursuivre sur la voie de la croissance responsable. Ainsi, en matière de durabilité sociale et environnementale, nous concentrons nos efforts sur les secteurs qui sont les plus susceptibles d'avoir une influence sur ces deux aspects. Pour en savoir plus, veuillez consulter [proposde.rogers.com/responsabilite](http://proposde.rogers.com/responsabilite)

## INSCRIPTIONS EN BOURSE

### Bourse de Toronto (TSX) :

**RCI.A** – Actions de catégorie A avec droit de vote  
(no CUSIP : 775109101)

**RCI.B** – Actions de catégorie B sans droit de vote  
(no CUSIP : 775109200)

### Bourse de New York (NYSE) :

**RCI** – Actions de catégorie B sans droit de vote  
(no CUSIP : 775109200)



## TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, veuillez consulter la rubrique « Titres d'emprunt » à [investisseurs.rogers.com](http://investisseurs.rogers.com).

## AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière transparente et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter [investisseurs.rogers.com](http://investisseurs.rogers.com) afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale d'entreprise et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

## SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les dividendes peuvent être déposés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de dépôt direct, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) aux coordonnées susmentionnées.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

2019	Cours RCI.B à la TSX			Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	Clôture	
Premier trimestre	73,82 \$	68,38 \$	71,87 \$	0,50 \$
Deuxième trimestre	72,89 \$	65,40 \$	70,10 \$	0,50 \$
Troisième trimestre	71,78 \$	64,42 \$	64,53 \$	0,50 \$
Quatrième trimestre	66,73 \$	60,06 \$	64,48 \$	0,50 \$

## Actions en circulation au 31 décembre 2019

De catégorie A avec droit de vote	111 154 811
De catégorie B sans droit de vote	393 770 507

## Dates de versement prévu des dividendes en 2020

Date de clôture des registres*	Date de paiement* :
10 mars 2020	1 <sup>er</sup> avril 2020
10 juin 2020	2 juillet 2020
9 septembre 2020	1 <sup>er</sup> octobre 2020
10 décembre 2020	4 janvier 2021

\* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers Communications constituent des dividendes « admissibles » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et des lois provinciales similaires.

## RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquérir des actions supplémentaires de Rogers Communications en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter <https://ca.astfinancial.com/InvestorServices/Search-DRIP> ou communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) aux coordonnées susmentionnées.

## TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à <https://ca.astfinancial.com/InvestorServices/edelivery> peuvent recevoir des avis par courrier électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « À propos des énoncés prospectifs » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.



Facebook  
[facebook.com/rogers](https://facebook.com/rogers)



Twitter  
[@rogers](https://twitter.com/rogers)



LinkedIn  
[linkedin.com/company/rogers-communications](https://linkedin.com/company/rogers-communications)

Le meilleur est à venir.

Ted Rogers



